

l'ena

hors les murs

Magazine des Anciens Élèves de L'ENA

www.aaeena.fr

décembre 2017 - Numéro : 476 - Prix : 10,00 € - ISSN 1956-922X

dossier

Regards sur 2017



« C'est que nous avons, à la vérité, renversé toutes les tyrannies, sauf une seule, la plus dure : la tyrannie des préjugés »

Charles Benoist – 1893



sommaire

Décembre 2017 – Numéro 476 – 10 €

Entrée du jardin d'Emile Senteurs, Etablissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise, photo Laurence Toussaint pour Jardins & santé laurencectb@hotmail.com 06 08 37 70 73

l'ena
hors les murs

226, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 49 50 – Fax : 01 45 44 02 12
site : <http://www.aeena.fr>
Mél : bderome@aeena.fr

Directeur de la publication : Daniel Keller

Directeur de la rédaction : Karim Émile Bitar

Directeur adjoint de la rédaction :
Jean-Christophe Gracia

Conseiller de la rédaction : François Broche

Secrétaire de rédaction : Bénédicte Derome

Comité de rédaction : Isabelle Antoine, André Autrand, Didier Bellier-Ganière, Jean-Marc Châtaigner, Robert Chelle, Jean-François Court, Frédéric Dieu, Bernard Dujardin, Patrick Gautrat, Serge Gouès, Isabelle Gougenheim, Vincent Guitton, Benoît Legrand, Julien Neutres, Claude Revel, Arnaud Roffignon, Jean-Charles Savignac, Didier Serrat, Maxime Tandonnet, Laurence Toussaint.

Conseil d'administration de l'association des anciens élèves de l'école nationale d'administration :

BUREAU

Président : Daniel Keller

Vice-présidents : Jean-Marc Châtaigner, Myriem Mazodier, Gilles Miller

Secrétaire général : Gilles Duthil

Secrétaires généraux adjoints : Didier Bellier-Ganière, Véronique Peaucelle-Delelis

Trésorier : Laurent Martel

Trésorier adjoint : François-Gilles Le Theule

MEMBRES DU CONSEIL

Marie-Christine Armaignac, Olivier Bailly, Monique Barbaroux, Anne Bennet, Marie-Caroline Bonnet-Galzy, Béatrice Buguet-Degletagne, Dominique Dalmas, Eric Delzant Michel Derrac, Francis Etienne, Héléne Furnon-Petrescu, Alexandre Gardette, Serge Gouès, Jean-Christophe Gracia, Anne Mlynarski, Bruno Rémond, Jean-Philippe Saint-Geours, Carine Trimouille.

Publicité : MAZARINE

Tél. : 01 58 05 49 17 – Fax : 01 58 05 49 37

Directeur : Paul Emmanuel Reiffers

Annonces et publicités : Yvan Guglielmetti

Mise en page, fabrication : Barbara Sabaté

Conception maquette et Direction artistique :
Bruno Ricci – bruno@bruno-r.com

Compogravure, impression et brochage :
Imprimerie Chirat

Dépôt légal : 36914

© 2003 L'ENA Hors les murs

N° de commission paritaire :
0419 G 84728/ISSN 1956-922X
Prix : 10,00 €

Si vous désirez vous abonner à L'ENA Hors les murs, voir les bulletins d'abonnement page 108

Abonnement normal : 70,00 €

Anciens élèves : 35,00 €

Étranger : 100,00 €

dossier

Regards sur 2017

- 2 Regards sur 2017
- 4 Le G7 et les nouvelles orientations de la politique extérieure de la France
- 6 L'Asie en 2017 : fin de la « pax asiatica » ou début de la « pax sinica » ?
- 8 Aux frontières de l'Europe : quand la périphérie devient centrale
- 11 L'année américaine
- 13 Relations Russie-Union européenne : une crise qui s'enracine
- 15 Intérêts et engagements de la France au Moyen-Orient
- 19 Le particularisme : une menace pour l'Europe
- 21 Le défi du Projet Aladin
- 23 Françoise Héritier, une anthropologue dans la cité
- 25 L'Ena en 2017, de nouveaux projets
- 26 Compter avec la France qui n'est rien
- 28 L'État dans le nouvel ordre mondial
- 32 L'économie française en 2017
- 34 How Cronyism Stifles Growth in the Middle East
- 36 Le 10^e anniversaire de la crise financière, un non-événement en attendant la suite
- 38 Bilan des outre-mer
- 40 L'année littéraire
- 46 Le sport en 2017, vers une embellie ?
- 50 Deux fabuleuses découvertes en 2017

- Karim Emile Bitar
- Aurélien Lechevallier
- Pierre Grosser
- Eric Lebedel
- Marie-Cécile Naves
- Isabelle Facon
- Stéphane Malsagne
- Nicolas Tenzer
- Leah Pizar
- Caroline Broué
- Patrick Gérard
- Guillaume Bigot
- Béligh Nabli
- Jean-Yves Archer
- Ishac Diwan
- François Leclerc
- Bernard Dujardin
- François Broche
- Patrick Gautrat
- Gérard Fontaine

Entretiens réalisés par Philippe Brousse

- 53 **BANQUE-FINANCE :** A la pointe de l'expertise de gestion de proximité Vincent Joulia
- 57 **BANQUE :** Orange est aussi une banque... à part entière Delphine d'Amarzit
- 59 **BREVET EUROPÉEN :**
- 62 **MANAGEMENT :**
- 63 **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :** « Nous sommes un stratège pour l'entreprise » Guylène Kiesel Le Cosquer
- 67 **PROTECTION SOCIALE :** La Caisse des Français de l'Étranger : Impulsion au service de l'excellence Laurent Gallet
- 71 **RETRAITES :** Fonds de réserve pour les retraites : Une pépite méconnue dans la galaxie Yves Chevalier et Olivier Rousseau
- 75 **RETRAITES :** Epargne retraite : Paradoxe entre ambitions et réalité Christian Carrega
- 78 **SOCIÉTÉ :** Nouveau défi pour les professions réglementées : à l'ère de la dématérialisation, comment redonner confiance ? Pascal Chassaing
- 82 **TRANSITION ÉCOLOGIQUE :** Transition écologique et prestations de retraite Philippe Desfossés

enaassociation

- 85 L'AAEENA présente à Berlin le 24 novembre Gilles Miller
- 86 Compte rendu du dîner-débat Agorena du 21 novembre 2017
- 88 Voyage au Japon du 28 octobre – 12 novembre 2017 Roger de Vernejoul
- 90 Ena dans la presse
- 92 Carnet

Temps libre

- 94 Mélomanie Arnaud Roffignon et Christophe Jouannard
- 102 La boîte à livres Robert Chelle

Opinions

- 106 Des jardins dans les établissements de soin, vers un mieux-être pour soignés et soignants. Anne Chahine

Prochain dossier : Afrique, ruptures et émergences



Regards sur 2017

Par **Karim Emile Bitar**
Cyrano de Bergerac 1999

L'année 2016 avait été marquée à l'échelle internationale par la victoire du Brexit au référendum en Grande-Bretagne et par l'élection de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine. Ces deux résultats électoraux n'avaient pas été anticipés par les sondages et ont conduit de nombreux analystes à craindre que l'onde de choc du national-populisme ne vienne ébranler considérablement et durablement la démocratie libérale, en faisant resurgir les pulsions xénophobes et protectionnistes. Les laissés pour compte de la mondialisation faisaient entendre leurs frustrations, clamaient haut et fort qu'ils considéraient que les dés étaient pipés, exprimaient dans les urnes leur intime conviction que seul un grand coup de pied dans la fourmilière était susceptible de sortir les élites de leur torpeur et de leur auto-satisfaction.

Dans quelle mesure l'année 2017 a-t-elle vu une inflexion de cette tendance

lourde, celle de l'affaiblissement des sociétés ouvertes et du retour d'une forte aspiration à l'autoritarisme ? En France, au deuxième tour de l'élection présidentielle, deux Français sur trois ont voté Emmanuel Macron, les uns par adhésion à son programme de rénovation sociale et économique, les autres pour faire barrage au projet porté par Marine Le Pen. Dans de nombreux pays occidentaux, le taux de croissance est légèrement reparti à la hausse et les indicateurs économiques et boursiers s'améliorent parfois notablement. Est-ce à dire que le vent a tourné, que la vague populiste s'est brisée, que le terreau fertile que la crise économique offrait aux extrêmes a été asséché ? Loin de là, hélas, tant les menaces restent nombreuses et tant les tendances illibérales continuent de prospérer.

2017 fut l'année où l'on a vu que Trump président n'était guère différent du Trump candidat, nonobstant le *wishful thinking*



que nous ont servi certains commentateurs au lendemain de son élection. Le président américain, à défaut de développer une doctrine cohérente et articulée, a néanmoins montré une certaine constance, a tenu nombre de ses engagements, et a répondu à certaines attentes de sa base électorale¹. Il s'est retiré de nombreux accords internationaux, reniant les engagements de son prédécesseur sur le changement climatique ou sur les traités de libre échange dans le pacifique. Il s'efforce, sans succès à ce jour, de démanteler tout l'héritage de Barack Obama aussi bien en politique intérieure (Obamacare) qu'en politique extérieure (le *Joint Comprehensive Plan of Action JCPOA* sur le nucléaire iranien). La rémanence des incompréhensions sino-américaines et l'impasse sur le dossier nord-coréen laissent également augurer un éventuel bras de fer dont l'issue sera déterminante pour l'ordre international et les rapports de force entre puissances au XXI^e siècle.

En Europe, la lame de fond populiste n'a pas été totalement endiguée, si l'on en juge par le score honorable de l'AfD en Allemagne ou par la percée de mouvements extrémistes en Autriche ou en République tchèque. La bonne entente affichée au sein du couple Macron-Merkel suffira-t-elle à donner un nouvel élan à un projet européen qui semblait stagner ou se déliter depuis plusieurs années ? L'embellie économique suffira-t-elle à résorber ce déficit démocratique dont se plaignent de plus en plus d'Européens, bien au-delà des habituels cercles eurosceptiques ? Rien n'est moins sûr.

Dans bien d'autres pays, la question majeure

en 2018 sera celle du renouvellement. Le scénario zimbabwéen se reproduira-t-il dans d'autres pays où des *leaders* vieillissants s'accrochent au pouvoir ? Verra-t-on certains d'entre eux prendre les devants et passer la main sans s'entêter à vouloir mener la bataille de trop ? Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les peuples syrien, libyen, irakien et yéménite, entre autres, continuent de souffrir et de payer le prix du jeu des nations, du jusqu'au-boutisme des autocrates qui les ont gouverné et des guerres par procuration que s'y livrent les puissances régionales et internationales. Verra-t-on dans les mois qui viennent un apaisement des tensions ? Le vide laissé dans la région par le repli américain sera-t-il comblé par la seule Russie réémergente ? Ou est-ce que la France, si son activisme diplomatique de ces dernières semaines se poursuit, aurait-elle à nouveau une carte importante à jouer ? C'est ce que semblent penser certains journalistes étrangers, et la correspondante de l'hebdomadaire *The Economist* à Paris, n'hésite pas à écrire, en français dans le texte, que « Le jour de gloire est à l'horizon. »

Cette affirmation aurait fait sourire le regretté Jean d'Ormesson. L'amour de la France qui coulait dans ses veines ne l'avait jamais conduit à se départir d'une certaine lucidité. Sa connaissance intime de l'Histoire, de la politique et de la littérature l'avait toujours incité à se tenir à distance du nationalisme cocardier. Son tempérament facétieux, son sourire, son ouverture d'esprit, sa gaîté, son insatiable curiosité intellectuelle, manqueront à un paysage intellectuel français de plus en plus plombé par la suffisance, le sectarisme

et la prétention. Mais ils ne doivent pas nous faire oublier qu'il fut aussi un homme d'une grande sensibilité, beaucoup plus tourmenté qu'il ne le laissait paraître. Il dit un jour : « S'il n'y avait pas de fêlure, on n'écrit pas. La fêlure est là. On dit que je suis le seul écrivain du bonheur mais ce seul écrivain du bonheur est un écrivain de la fêlure aussi. » Cette fêlure² si bien cachée était probablement son *Rosebud*. C'est elle qui le rendait attachant. Son ami Jean-Marie Rouart le décrivit assez justement en écrivant : « Agnostique social, il n'aimait ni l'arrogance des riches ni celle des capitalistes du savoir pédants. Aristocrate mais républicain, de droite mais attiré par la gauche, il réconcilie les français avec leurs contradictions. » ■

1 - Cette base électorale étant en grande partie constituée de ces « hommes blancs en colère » que les élites côtières qualifient parfois avec condescendance et mépris de « poor white trash », Trump a cherché à incarner le rétablissement de la virilité blanche après la présidence Obama, perçu comme une « mauviette » par l'électorat républicain. On peut lire à ce sujet deux ouvrages stimulants. Le premier, *Hillbilly Elegy : A Memoir of Family and Culture in Crisis*, de J.D Vance (Harper Press), donne de nombreuses clés de compréhension du phénomène Trump, à travers le regard que porte l'auteur sur un milieu qu'il connaît bien puisqu'il en est issu, celui de l'Amérique blanche paupérisée, saisie par l'angoisse du déclassement. Son regard sur l'alcoolisme, les violences familiales et conjugales, la drogue, les prédestinations culturelles, peuvent évoquer celles du Zola de *L'assommoir*, et vient dépendre avec une justesse non dénuée d'empathie un monde fragilisé, tout en nous incitant et ne pas surestimer les facteurs économiques dans ce malaise existentiel profond. Le deuxième est celui de Marie-Cécile Naves, *Trump, la revanche de l'homme blanc* (Éditions Textuel), dans lequel la politiste analyse le syndrome Donald Trump à travers le prisme du genre et du droit des femmes face au retour d'une misogynie décomplexée ou d'un patriarcat revendiqué. Ces deux ouvrages nous amènent à nous demander si l'opposition qui pourrait affaiblir Trump viendra d'un féminisme requinqué ou du sentiment de déconfiture qui frappera son propre électorat lorsqu'il apparaîtra clairement, comme cela commence à être le cas depuis le passage de la réforme fiscale, que le ploutocrate a rapidement pris le pas sur le populiste.

2 - C'est d'ailleurs dans une nouvelle dont le titre français est *La Fêlure* (The Crack-Up) que l'on trouve l'une des plus belles citations de Francis Scott Fitzgerald : « Ce qui caractérise une intelligence de premier ordre, c'est son aptitude à garder simultanément à l'esprit deux idées contradictoires sans pour autant perdre sa capacité de fonctionner. On devrait, par exemple, être capables de voir que les choses sont sans espoir et pourtant être déterminés à les changer. »



Regards sur 2017

Le G7 et les nouvelles orientations de la politique extérieure de la France



Par **Aurélien Lechevallier**
Léopold Sédar Senghor 2004
 Conseiller diplomatique adjoint et Sherpa G7
 Présidence de la République

Le multilatéralisme connaît aujourd'hui une remise en question sans précédent, sous le double défi des aspirations légitimes des puissances émergentes à se voir reconnaître une plus grande place, et des hésitations de l'un de ses principaux promoteurs, les États-Unis, qui fragilisent un édifice multilatéral patiemment consolidé depuis 1945. Pour la France, le multilatéralisme est la condition d'un ordre mondial stable et juste à même d'apaiser les rivalités des puissances, de favoriser le dialogue politique et la défense de biens communs.

C'est en faisant entendre sa voix au sein du concert des nations, voix reconnue par tous pour sa pertinence et son originalité, que la France préserve son indépendance.

La refondation du multilatéralisme à laquelle la France aspire se décline en premier lieu au sein des institutions de l'Onu, mais elle doit également s'appuyer sur d'autres formats plus souples et informels, comme les groupes *sui generis* que sont le G7 et le G20. Notre prochaine présidence du G7 en 2019 constituera à ce titre une tribune de premier plan pour promouvoir cette vision française du monde.

Le G7 s'est inscrit dans le panorama international sur la base d'un bilan solide

En conviant le 15 novembre 1975 ses homologues du G6 (France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, États-Unis et Japon ; le Canada rejoindra le groupe l'année suivante et l'Union européenne en 1977) au château de Rambouillet pour une « discussion au coin du feu » consacrée aux conséquences du premier choc pétrolier, Valéry Giscard d'Estaing répondait à un besoin des dirigeants des principales « démocraties industrialisées » de se retrouver au sein d'un club informel leur permettant de mieux se connaître et d'échanger avec un niveau de franchise inégalé. Le simple fait que quarante-trois ans plus tard, aucun des sept dirigeants du groupe n'ait jamais manqué le moindre de ces rendez-vous annuels, démontre toute la pertinence du G7, malgré des soubresauts inévitables pour un groupe d'une telle longévité.

Porté à son origine sur les dimensions économique et financière, le G7 a dans les années 70-80 servi à consolider le rôle du FMI, à coordonner les politiques

économiques en faveur de la croissance, à soutenir les négociations commerciales multilatérales et à maîtriser les taux de change. À travers la création du Groupe d'action financière (Gafi) en 1989 à Paris, le G7 aura également initié la mobilisation internationale contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En abordant ce thème de la lutte contre le terrorisme, les dirigeants vont ressentir, et ce dès 1978, le besoin d'élargir le spectre de leurs échanges aux enjeux de sécurité et de politique étrangère. Le G7 jouera ensuite un rôle primordial pour répondre à l'effondrement du bloc soviétique. Il crée en 1989 à Paris la Banque européenne de reconstruction et de développement (Berd) et entame un dialogue politique qui conduira à l'intégration de la Russie au sein du G8 en 1998.

Depuis Rio en 1992, la place des enjeux de développement et de lutte contre le changement climatique est allée croissante à l'agenda du G7, qui compte à son actif des réalisations importantes : création du Fonds mondial Sida en 2001, réduction de la dette des pays en développement et mobilisation en faveur de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des Objectifs de développement durable (ODD). Sur le climat notamment, la constance du dialogue politique entretenu en G7 a permis de ramener Washington à la table des négociations et d'aboutir à l'Accord de Paris en 2015, malgré la précarité de cet équilibre.

Le G7 reste une enceinte incontournable de notre politique extérieure

Ce panorama rapide permet d'apprécier la double nature des résultats du G7 et



son intérêt pour notre politique extérieure. La nature informelle des échanges entre pays s'appuyant sur un socle de valeurs communes (démocratie, économie de marché et respect du droit international) permet d'aboutir à des consensus plus aboutis que dans n'importe quelle autre enceinte. L'impulsion politique inégalée qui en découle permet de lancer des projets, allant parfois jusqu'à la création de nouvelles institutions, et d'appuyer les grands chantiers définis par les instances classiques. Cela est d'autant plus vrai que le poids collectif du G7 dans les organisations internationales, qu'il s'agisse de l'Onu ou des institutions de Bretton Woods, constitue un moyen d'action décisif, dont il faut pleinement apprécier la valeur et faire usage.

Le G7 a par ailleurs trouvé un point d'équilibre avec le G20, créé en 2008 pour résoudre la crise financière et devenu de fait « première instance de gouvernance économique mondiale ». La légitimité que confère au G20 la présence des grands émergents (2/3 de la population et 90 % du Pib mondial) lui donne une force de frappe considérable, avec des progrès marqués en matière de régulation financière ou de lutte contre l'évasion fiscale. Mais le G20 n'est pas un G7 à 20. Le G7 a d'une part un rôle d'incubateur, allant plus loin et plus vite que le G20, et permet d'autre part d'aborder des thèmes qui ne peuvent pas l'être avec des puissances ne partageant ni les mêmes valeurs ni les mêmes approches du droit international. Le poids des valeurs, qui a justifié l'exclusion de la Russie du G8 en 2014 suite à l'annexion de la Crimée, est déterminant et est illustré par la difficulté du groupe des Brics à faire émerger un modèle concurrent.

Le G7 est un outil pour répondre aux défis posés par la nouvelle administration américaine

L'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche a introduit une brèche dans la cohésion du G7, marquée par un changement de pied des États-Unis sur un certain nombre de sujets constitutifs du consensus du G7, notamment sur le rôle primordial du multilatéralisme.

Utilisant à bon escient le caractère spontané des échanges permis par le G7, l'Italie est parvenue avec habileté lors du

sommet de Taormine (26-27 mai 2017) à préserver l'unité du groupe. Il appartient désormais au Canada en 2018 et à la France en 2019 de reconstruire une vision commune sur le plus grand nombre de sujets possibles, avant la présidence américaine de 2020.

Les enjeux de sécurité sont ceux pour lesquels la solidarité demeure la plus perceptible. La France et ses

partenaires doivent non seulement se donner les moyens de résoudre les crises – en Syrie, en Libye, au Sahel, en Ukraine ou dans la péninsule coréenne – susceptibles de compromettre la stabilité et la sécurité dans le monde, mais également accroître leurs efforts pour venir à bout de la menace terroriste ; un engagement qui a été collectivement réaffirmé dès le sommet d'Ise-Shima en 2016 et pour lequel le G7 développe un dialogue avec les géants du web.

Répondre au défi du changement climatique est une priorité absolue de la diplomatie française, qui continuera à plaider en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. L'enjeu pour les années à venir est d'assurer la hausse des contributions nationales de tous les États, d'atteindre nos objectifs en matière de financement, et de mettre en avant des solutions concrètes. C'est l'objet du sommet du 12 décembre prochain à Paris, deux ans jour pour jour après la Cop21. En outre, la France veut élargir la mobilisation exceptionnelle qui a accompagné l'Accord de Paris à la préservation de la biodiversité.

Le développement humain est une autre nécessité, qui requiert du G7 une mobilisation en faveur de l'éducation et de l'égalité entre les femmes et les hommes, tout en préservant ses acquis dans le domaine de la santé et de la sécurité alimentaire. Développement et sécurité ont un lien intrinsèque, notamment dans les régions, comme le Sahel et le pourtour méditerranéen, qui sont au cœur des préoccupations de notre pays.



Taormine – Photo de famille

Enfin, les pays du G7 devront accompagner la reprise de la croissance et le regain de confiance dans l'action publique, à un moment où une conjoncture favorable se fait sentir. Face à la tentation protectionniste, le G7 devra réaffirmer son attachement à des règles du jeu équitables et relancer les négociations multilatérales au sein de l'OMC. Face au bouleversement de la transition numérique et à l'essor de l'intelligence artificielle, nous devons élaborer les solutions qui permettront d'adapter l'emploi, de promouvoir l'innovation, tout en promouvant une régulation adaptée pour éviter les dérives associées à un tel changement de modèle. Pour réussir, la France doit travailler de façon décloisonnée, en s'appuyant sur ses partenaires européens et en mettant en place un dialogue constant avec une société civile désormais pleinement associée aux décisions politiques. À l'heure où le consensus s'érode, mobiliser les échelons locaux et les acteurs non étatiques est indispensable pour que notre politique étrangère puisse porter des solutions innovantes et une vision conforme aux attentes de la société.

Tous ces enjeux ne sont pas restreints au G7 mais c'est certainement dans cette enceinte qu'ils seront abordés de la façon la plus immédiate, la plus franche et, espérons-le, la plus efficace possible dans les mois à venir. ■



Regards sur 2017

L'Asie en 2017 : fin de la « pax asiatica » ou début de la « pax sinica » ?



Par **Pierre Grosser**¹

Professeur à Sciences Po, spécialiste de l'histoire des relations internationales et des enjeux mondiaux et contemporains

Si les Européens ne s'intéressent pas toujours aux affaires asiatiques, malgré des rêves de connexions euro-asiatiques alors que l'Amérique jouerait le repli, l'Asie vient à eux. Au-delà de l'Indo-Pacifique, il y a bien l'Eurasie.

Les personnalités de l'année pourraient être liées à l'Asie. Kim Jong un, qui procède au sixième et plus puissant essai nucléaire nord-coréen en septembre, et multiplie les tests de missile balistique ; Ji Jinping, qui triomphe au XIX^e congrès du Parti communiste chinois en octobre, en étant dépeint dans la presse occidentale comme le nouvel empereur de Chine, et dont la *Belt & Road Initiative* occupe tous les commentaires ; Donald Trump, qui effectue une longue tournée en Asie orientale au mois de novembre. Au-delà des tensions en Asie même, qu'il ne faut pas exagérer, ce sont les équilibres du monde qui se jouent avec l'affirmation de la Chine.

Une Asie explosive ?

En ces temps où il est question de « re-géopolitisation » du monde, l'Asie de 2017 semble concentrer bien des risques. Il n'est question que de hausse des budgets militaires, de course aux armements, notamment navals, et de renforcement des installations chinoises sur les récifs de mer de Chine du Sud. Les risques et coûts d'une intervention de la Marine américaine semblent augmenter sans cesse, mettant à mal sa tradition coercitive. Sur Taïwan, les Américains jettent de l'huile sur le feu, Trump semblant remettre en cause le principe d'une seule Chine, et le Congrès autorisant les visites mutuelles entre marines américaine et taïwanaise.

Toute l'année, le monde a eu les yeux fixés sur la « crise nucléaire » autour de la Corée du Nord. Les experts glosent sur la capacité de Pyongyang à atteindre le territoire américain. Les exercices militaires américano-sud-coréens se sont multipliés, et l'Amérique a déployé une armada pour montrer ses muscles. Le président Trump, qui dans un premier temps souhaitait rencontrer le « smart cookie », s'en prend en des *tweets* rageurs au « Little Rocket

Man ». Kim Jong-un et Trump ont multiplié invectives, avertissements, et visions de destruction. Les éditorialistes s'inquiètent de l'imprévisibilité de deux « enfants », des optimistes comparent la politique de Trump à la « théorie du fou » de Nixon, sans rappeler qu'elle n'a pas eu de résultats probants, tandis que des pessimistes commencent à réfléchir au processus constitutionnel de déclenchement de la frappe nucléaire américaine. Des comparaisons bancales sont faites avec la crise du Cuba, pour estimer que cette dernière était moins dangereuse, ou avec 1941, lorsque les sanctions américaines auraient poussé le Japon à partir en guerre. Les sanctions onusiennes ont en effet été renforcées à l'encontre de la Corée du Nord, que les États-Unis semblent vouloir asphyxier. Washington pousse la Chine à couper ses liens économiques avec le pays, mais lui demande de manière répétée de régler le problème. Les experts guettent tout signe de « fatigue nord-coréenne » des Chinois, tout en se demandant ce que les Chinois feraient en cas d'escalade. Le Japon est sur la ligne dure, tandis que la Corée du Sud, avec l'arrivée à la Maison bleue de Moon Jae-in, ne semble pas avoir de ligne très définie. Le message (à l'Iran) des adeptes de la dénucléarisation complète et contrôlée est qu'il ne peut y avoir de stabilité stratégique fondée sur le nucléaire avec un « État voyou ». Dès lors, il faudrait frapper rapidement la Corée du Nord, en jugeant que frapper plus tard serait plus destructeur, pour les alliés, les ressortissants, et les États-Unis mêmes. Mais nombre d'observateurs misent sur la non-réversibilité de la nucléarisation de la Corée du Nord, sur la rationalité du régime, et sur l'exemple de la Chine de 1964 devenue quasi-alliée des États-Unis à la fin des années 1970. La remise en cause de l'accord de 2015 avec l'Iran empêcherait



même toute négociation, que Pyongyang n'est pas pressé d'entreprendre.

La crise en Corée a occulté la crise sino-indienne du plateau du Doklam de juin à septembre. Après une inquiétante escalade verbale, elle s'est apaisée. L'Inde a jugé que la Chine avait plutôt reculé diplomatiquement, mais les troupes chinoises sont toujours présentes. New Delhi s'inquiète du rapprochement entre Chine et Pakistan, qui s'accroît depuis deux ans, symbolisé par l'investissement chinois dans le port de Gwadar et l'ambitieux projet de *China Pakistan Economic Corridor*. Dans la rivalité pour Sri Lanka, la Chine a remporté un bail de 99 ans pour le port d'Hambantota.

La « pax asiatica » demeure

Néanmoins, cela fait presque quarante ans que l'Asie n'a pas connu de guerre, tandis que les massacres de masse ont quasiment disparu, malgré ce que subissent les Rohingyas de Birmanie.

On peut considérer que les alliances américaines gardent un rôle structurant. Si on a pu croire que Trump ferait du Nixon 1969 en se désengageant de la région, voire en favorisant la nucléarisation du Japon et de la Corée du Sud, les alliances demeurent. Shinzo Abe a provoqué des élections en octobre qui lui ont été favorables : il peut utiliser la menace nord-coréenne pour amender la « Constitution pacifiste ». Les États-Unis accentuent la dimension indo-pacifique de leur stratégie, oeuvrant aux trilatéralismes États-Unis-Japon-Corée du Sud et États-Unis-Japon-Australie, voire en favorisant le retour du « Quad » avec l'Inde, le Japon et l'Australie, et en renforçant encore les liens avec l'Inde.

Les interdépendances économiques et commerciales s'accroissent toujours entre pays en Asie. Mais en déchirant le *Trans-Pacific-Partnership*, en continuant à vouloir tordre le bras à la Chine sur le commerce, et en abandonnant le discours de la démocratie (notamment vis-à-vis de l'Asie du Sud-est), le président Trump ne se présente plus comme l'architecte de la Pax Americana en Asie-Pacifique. Le « moteur » Asean est désormais plus divisé et moins central, même si des propositions ont été faites pour renforcer l'*East Asian Summit*. En 2017, les tensions maritimes ont semblé moins vives, avec des mesures

de confiance (création d'une hotline Chine-Japon, discussions Chine-Vietnam pour le management de leurs disputes) ; on reparle d'un code de conduite Chine-Asean pour la mer de Chine du Sud. Il n'y a pas vraiment de course aux armements si on regarde la part des dépenses militaires dans le PNB ou les dépenses militaires par habitant.

Fondamentalement, les États d'Asie ne cherchent pas à faire du « balancing » à l'égard de la Chine, et surtout pas au profit des seuls États-Unis. Ils multiplient les partenariats et les liens, entre eux, et avec les puissances extérieures. Les liens économiques avec la Chine sont prépondérants. Singapour (où la Chine investit davantage qu'aux États-Unis) veut à la fois prospérité avec la Chine et sécurité avec les États-Unis, tout en craignant la « finlandisation ». Le Japon se rapproche des Philippines et du Vietnam, et continue sa lune de miel avec Poutine, et le rapprochement avec l'Inde. Il y a de vraies capacités chinoises à renforcer les liens, après des périodes de tension, avec le Vietnam, le Japon, la Corée du Sud, et même avec l'Inde.

Conclusion : vers une « pax sinica » ?

En réalité, le débat s'est déplacé. Il ne s'agit pas seulement d'imaginer la Chine jouant le rôle de l'Allemagne en 1914 (et la Corée celui des Balkans), d'imaginer une « doctrine Monroe » chinoise, l'expulsion des Blancs d'Asie (crainte depuis plus d'un siècle), et un retour à la situation de 1940-41 entre les États-Unis et un « bloc asiatique », à l'époque dirigé par le Japon. En 2017, la Chine s'est présentée comme nouveau *leader*, « puissance globale responsable », proactive pour régler les problèmes auxquels fait face la communauté internationale. Ce serait la fin du « profil bas », une « ère nouvelle » avec une « grande stratégie (la *Belt & Road Initiative*, comparé au Plan Marshall), des bases (Djibouti), un vocabulaire conquérant (connectivité, solutions chinoises au développement), et l'horizon de 2049 réaffirmé pour la « renaissance chinoise ». Dès lors les investissements de la Chine en Europe inquiètent, de même que ses progrès en Intelligence artificielle, ou sa capacité à influencer les scènes intérieures (en Australie) ou à peser sur la production

intellectuelle (notamment les revues académiques). En Occident, on ne croit plus en une Chine qui se transformerait ; le pouvoir resserre les contrôles et Xi concentre tous les pouvoirs. Alors qu'au XIX^e siècle, les Occidentaux humiliaient la Chine pour ne pas se faire humilier, Pékin accuse d'arrogance ceux qui lui résistent et parle d'ingratitude de ceux qui font l'essentiel de leur commerce avec la Chine. Pour Pékin, la pensée de guerre froide et hégémonique ne peut être chinoise, c'est celle de l'Amérique. Les Australiens sont accusés de racisme. La Chine prétend ne pas « exporter son modèle » ou faire d'ingérence mais elle fait fermer des organes de presse et des ONG au Cambodge, et impose sa version de l'histoire chinoise à Hong Kong. ■

1 - auteur de *L'histoire du monde se fait en Asie. Une autre vision du XX^e siècle*, Odile Jacob, 2017.



Regards sur 2017

Aux frontières de l'Europe : quand la périphérie devient centrale

« Le rassurant de l'équilibre, c'est que rien ne bouge ; le vrai de l'équilibre, c'est qu'il suffit d'un souffle pour tout faire bouger. »

Julien Gracq, *Le Rivage des Syrtes*

« Finalement une sentinelle aperçut cette lumière à l'œil nu... »

Dino Buzzati, *Le Désert des Tartares*



Par **Eric Lebédel**

Louise Michel 1984

Ambassadeur de France en Bulgarie
Ancien ambassadeur de France en Finlande
et à l'OSCE

En 2017, l'Europe s'est sans doute réveillée politiquement. Mais elle s'est géographiquement figée. Elle menace même de refluer, de rétrécir pour la première fois (Brexit, voire Catalogne). La question de ses frontières – évolutive, dynamique et insoluble jusqu'ici – semble se poser avec moins d'acuité, comme si l'accumulation de défis et de contraintes l'avait au moins momentanément définie, arrêtée. En se fermant, ou en se stabilisant, les frontières de l'Europe deviennent acteurs autant qu'enjeux.

Mes expériences bulgare, finlandaise et OSCE permettent des comparaisons utiles et révèlent des points communs : les frontières européennes apparaissent plus nettes. Le syndrome de la périphérie, qui touchait nombre de ces pays frontières, commence à se résorber. Les défis extra-frontaliers en font des lignes de front (« Marches »¹), avec des enjeux renforcés pour l'Europe.

Des frontières européennes plus nettes et en solidification des deux côtés.

La réalité géographique l'emporte – au moins momentanément – sur la politique : 1 300 km de frontières finno-russes au Nord ; 240 km bulgare-turcs et 200 km gréco-turcs, sans compter les centaines d'îles, au Sud. Entre les deux, de l'autre côté à l'Est et au Sud-ouest, des Marches précisément : au centre l'Ukraine (Ukraina, c'est-à-dire la limite ou la Marche), dans les Balkans occidentaux, les Krajina (même étymologie slave). Les perspectives

d'élargissement de l'UE s'éloignent à l'Est comme au Sud et les exercices engagés semblent ralentir, parfois d'un commun et tacite accord. Des clôtures et des barrières se confortent ou s'érigent, plus ou moins discrètement : au regard de la clôture hongroise, visible et un temps décriée, la double clôture maintenant totalement achevée entre la Turquie et la Bulgarie permet à cette dernière de s'affirmer comme un rempart et un protecteur de la frontière extérieure européenne. La Roumanie veut garantir ses frontières maritimes en modernisant ses forces navales, au risque d'ébrécher le duopole de fait russo-turc en mer Noire. Roumanie et Bulgarie ne font toujours pas partie de l'espace Schengen, mais se présentent en bons élèves de l'espace européen.

Au Nord, des bases s'étendent, des patrouilles se renforcent. Pas très loin de l'autre côté, dans l'Arctique, dans le grand Nord, dans l'enclave de Kaliningrad, sur les mers baltiques et sur la mer Noire, un réseau russe de défense anti-missiles, de



Au Nord, les 3 frontières, Finlande/Russie/Norvège



missiles, de systèmes anti-aériens et de moyens modernes plus offensifs vise à rendre totalement imperméable les zones frontalières russes et leurs approches. C'est ce que l'on appelle le « déni d'accès » (A2/AD *anti-access/area denial*), ie un nouveau « rideau de fer », mais virtuel et mobile. En regard, les corridors énergétiques sont, eux, encouragés, même s'ils peuvent être coupés le moment opportun. *North Stream* entretient la suprématie énergétique de la Russie, que l'arrêt de *South Stream* ne compense pas. À cette dépendance vis-à-vis de la Russie, peut s'en ajouter une nouvelle vis-à-vis de la Turquie, avec le Tanap et le Tap, grands réseaux de gazoducs et oléoducs qui peuvent être raccordés avec le réseau russe sous la mer Noire (variante souple de *South Stream*). D'où un regain d'intérêt de nos pays européens frontaliers pour les interconnexions intra européennes ou les hubs gaziers avec accès aux ports grecs de produits liquéfiés (GNL).

Ces pays européens frontaliers s'affranchissent des pesanteurs historiques et commencent à sortir de la périphérie : la Finlande, ancien grand-duché de l'empire russe, s'en était psychologiquement libérée dès les années 1940 avec la Guerre d'hiver. La Bulgarie, habituée à courber la tête durant « cinq siècles de joug ottoman », la relève et s'éloigne même de son libérateur russe de 1878, depuis son entrée dans l'Union européenne il y a 10 ans. Pour autant, la crainte d'avoir rejoint une Europe de deuxième catégorie reste vive. La crise démographique, qui touche particulièrement Bulgarie, Roumanie et Pays baltes, entretient ce sentiment, et se traduit par l'exil en Europe de l'Ouest. En Bulgarie, 2 millions de ressortissants vivent à l'étranger et la population diminuera d'un tiers d'ici 2050, à projection constante. Des double-standards sont souvent perçus, comme sur la question de la qualité des produits alimentaires. Les fonds européens (6 % du Pib en Bulgarie) aident parfois à prévenir populisme et europhobie mais peuvent entraîner un sentiment de dépendance.

Cette perception de déclassement est diverse, moins forte en Finlande, mais encore assez répandue en Bulgarie. Les vertus de la discrétion sont cultivées dans les enceintes européennes, ainsi



Au Sud, Kaptan Andreevo, Bulgarie/Turquie

que celles du réalisme vis-à-vis des grands voisins, par expérience. Les grands débats sur l'avenir de l'Europe (Livre Blanc et plan Juncker) ravivent ce syndrome de la périphérie et cette crainte d'être rejetée dans la deuxième catégorie d'une « Europe à deux vitesses ». Cette crainte est réelle, mais peut-être paradoxale pour des pays qui sont activement engagés dans l'Europe de la défense (Finlande) et dans les coopérations renforcées (Bulgarie pour tout le domaine judiciaire européen). Contrairement à la Pologne et à la Hongrie, des pays comme la Finlande et la Bulgarie ne semblent pas dans la « démocratie illibérale ». Ils intègrent partie des idées populistes dans leurs grands partis, ou les encadrent dans des gouvernements de coalition ouvertement pro-européens (les « Vrais Finlandais » veulent rester dans la zone euro ; les « Patriotes » bulgares appellent à l'Europe de la Défense, tout en restant russophiles)

Les pays frontières deviennent plus centraux pour l'UE.

Cette évolution positive résulte essentiellement de deux facteurs : la menace perçue des grands voisins et le risque migratoire.

S'agissant des grands voisins, les exercices russes sont poursuivis, voire intensifiés (Zapad 2017) ; le déni d'accès aux frontières ou dans les mers est renforcé ; les ingérences électorales se précisent, qu'elles proviennent de Moscou ou bien d'Ankara. Les Turcs ont ainsi été très actifs lors des dernières élections législatives bulgares

pour favoriser le parti *Dost* turcophone. Des signaux sont régulièrement émis, et aisément compréhensibles par leurs cibles (remise en cause de la paternité bulgare sur l'alphabet cyrillique par V. Poutine ; revendication de la libération des juifs bulgares par l'Armée Rouge, alors que le Tsar Boris III les avaient protégés durant la Seconde Guerre mondiale...). Russie, Turquie et maintenant Chine s'activent aussi tout particulièrement dans les Balkans occidentaux.

Quant à la question migratoire, elle va déterminer l'avenir de l'UE, comme le décrit si bien l'un des politologues européens les plus brillants, de nationalité bulgare². Les pays frontières, comme la Grèce et la Bulgarie, sont par définition en première ligne s'agissant du risque migratoire, mais aucun autre n'est épargné : une filière maritime vient de s'ouvrir en mer Noire, aboutissant en Roumanie. La Russie a même testé les réactions finlandaises en faisant passer des migrants par le Grand Nord (à vélo !). Avec ses 3 millions de réfugiés syriens, la Turquie joue un rôle central ; d'où l'intérêt particulier de ces pays frontaliers à l'accord du 18 mars entre Ankara et Bruxelles, accord dans l'ensemble respecté à ce jour. S'y ajoute un dispositif moderne de gestion des frontières avec, comme au poste bulgare de Kaptan Andreevo, une coopération

1 - « Chargés autrefois de défendre une Marche française, leur titre de marquis était à la fois un devoir, un honneur, et non le simulacre d'une charge supposée. » (Balzac, Cabinet des antiquités)

2 - « Au XXI^e siècle, la migration est la nouvelle Révolution » Ivan Krastev dans *Le Destin de l'Europe* Ed Premier Parallèle 2017



Regards sur 2017

tripartite bulgare-grecque-turque et des renforts de Frontex, le corps européen des garde-frontières. Une succession heureuse de présidences de l'Union européenne, Estonie, Bulgarie puis Roumanie après l'Autriche, permettra à ces pays frontières de s'affirmer davantage, en faisant valoir à la fois leur modèle de gestion des frontières – surtout en matière terrestre – et leur expertise appréciée sur leurs voisinages. Quelles sont pour nous les implications de cette affirmation de pays frontaliers et de leur disponibilité à prendre davantage de responsabilités ? Cela justifie l'accent mis depuis le discours de la Sorbonne du président Macron sur « l'Europe qui protège ». C'est l'Europe de la sécurité et des frontières, tout autant que l'Europe de la défense. Des propositions françaises, comme celles sur une police des frontières européennes, une force européenne de

protection civile, un parquet européen anti-terroriste, une académie européenne de renseignement et un office européen d'asile, semblent dans ce contexte particulièrement appropriées. Nous devons insister aussi, comme nous le faisons maintenant, sur une « Europe unie » – sans doute souple et différenciée- mais n'excluant jamais quiconque.

Les Marches incluent aussi un domaine maritime dont les enjeux sont devenus considérables, aussi bien en termes sécuritaires qu'économiques et énergétiques : l'Otan a son rôle à jouer³, mais l'Union européenne a tout intérêt à développer et mettre en œuvre sa stratégie maritime sur la Baltique et sur la mer Noire. Pour que nos frontières extérieures communes se stabilisent sans exclure, il faut aussi poursuivre les initiatives sur le Partenariat oriental, concernant les anciens

membres du Bloc proches de l'UE, et en renforcer les aspects pratiques, comme vient de le faire le Sommet de Bruxelles. Alors que Grèce, Bulgarie et Roumanie attirent notre attention sur les risques dans les Balkans occidentaux, il convient en dernier lieu de mettre l'accent sur la stabilité, avec des mesures concrètes comme l'interconnexion et avec un équilibre à préciser entre une réaffirmation des perspectives européennes, sans création de faux espoirs et avec poursuite des réformes. En 2018, les Marches seront-elles en ordre de marche ? ■

3 - Adoption lors du Sommet Otan de Varsovie des programmes « enhanced Forward Presence » pour la Baltique, et « tailored Forward Presence » pour la mer Noire.



Depuis 2012, Handicap International soutient la population syrienne, otage des violences armées. Chaque jour, l'association prend en charge de nouvelles victimes de blessures par balle ou d'explosions.

**HANDICAP
INTERNATIONAL**



L'année américaine



Par **Marie-Cécile Naves**¹
Chercheuse associée à l'IRIS,
Co-directrice de publication de *Chronik.fr*

Il y a tout juste un an, Donald Trump était investi 45^e président des États-Unis. L'année qui vient de s'écouler a été riche en rebondissements, en provocations, en annonces péremptives. Il n'en reste pas moins que le projet de Trump, celui d'une Amérique fermée elle-même et d'une présidence agressive aux accents de démocratie plébiscitaire, s'est mis en place, décret après décret, déclaration après déclaration.

L'objectif de Trump de faire strictement le contraire d'Obama, sur le fond, dans la méthode et dans la forme, est pour l'heure atteint.

Malgré un isolement progressif des États-Unis sur la scène internationale suite à plusieurs décisions unilatérales dangereuses pour la paix ou l'intérêt commun, le président Trump parvient à imposer l'agenda médiatique et politique et à rester au centre de l'attention. Jamais peut-être les enjeux électoraux n'auront autant dicté les choix politiques, non seulement de politique intérieure mais aussi de politique étrangère, de la Maison blanche. Quel bilan et quelles perspectives peut-on dresser de cette première année d'administration Trump ?

Trump, la stratégie du chaos ?

Contrairement à certaines prévisions, le président Trump ressemble trait pour trait au candidat Trump. S'il a une stratégie, c'est celle du chaos. Sur le sol des États-Unis, il enchaîne les discours, les *interviews* et les *tweets* clivants, voire insultants. Le récit qu'il tente d'imposer pour son pays n'est pas celui de l'unité ou de la cohésion. Au contraire, les minorités ethniques et « raciales » sont décrites comme n'incarnant pas l'identité du pays, lorsqu'elles ne sont pas assimilées à des ennemis intérieurs, l'extrême-droite suprémaciste blanche est encouragée dans sa violence verbale et physique, et les policiers sont invités à poursuivre leurs méthodes « musclées » d'interpellation.

Les actes suivent quand les droits des femmes – accès à la contraception et à l'avortement, lutte contre les discriminations salariales – sont mis en cause, que les LGBT sont remis à la place qui a longtemps été la leur, dans la marge – soutien aux « bathroom bills », interdiction des transgenres dans l'armée –, ou lorsque la

Maison Blanche s'efforce d'interdire l'entrée sur le territoire de ressortissants de plusieurs pays arabo-musulmans et qu'elle promet de revenir sur le statut protégé des enfants d'immigrés, arrivés mineurs aux États-Unis et qui y étudient ou y travaillent aujourd'hui. Sur le plan de la politique étrangère, la promesse d'isolationnisme s'est en partie concrétisée avec la décision de sortir de l'accord de Paris sur le climat, mais reste aussi de l'ordre du discours quand il s'agit du protectionnisme (augmentation des droits de douane contre le Mexique, la Chine et l'Allemagne, par exemple). L'annonce, en octobre 2017, par la voix du Département d'État, que les États-Unis quittaient l'Unesco, officiellement en raison de l'action « anti-israélienne » et du mode de fonctionnement de l'Organisation, toute symbolique qu'elle soit, est, elle aussi, un gage donné aux électeurs de Trump. L'Unesco apparaît en effet comme faisant partie d'un *Establishment* inutilement complexe et coûteux, qui ne sert pas directement les intérêts des États-Unis. L'éducation, la science et la culture sont tout ce que Trump déteste.

S'ajoute, à cet isolationnisme de plus en plus synonyme d'isolement, l'unilatéralisme qui s'est mis en place d'une triple manière. Premièrement, par la décision – unanimement critiquée, sauf par le gouvernement israélien – de déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel Aviv à Jérusalem (c'était une promesse faite aux électeurs et *lobbies* évangélistes, qui ont une vision messianique des relations internationales). Deuxièmement, par la désignation de l'Iran comme le responsable du djihadisme et la remise en cause de l'accord multilatéral sur le nucléaire iranien. Troisièmement, par les provocations verbales

1 - Ouvrage à paraître : *Trump, la revanche de l'homme blanc*, Editions Textuel, janvier 2018



Regards sur 2017

à l'encontre de la Corée du Nord de Kim Jong-un, qualifié d'« homme fusée » ou de « petit gros ».

Au final, le point commun de ces annonces ou décisions est que Trump apparaît comme étant « seul contre tous », ce qui est son but : il peut en effet montrer à ses partisans qu'il n'a peur de rien, qu'il incarne un chef autoritaire et combatif par le biais d'une diplomatie égotique. C'est une traduction très concrète, aux effets très réels, de son projet populiste. S'y ajoute la satisfaction d'intérêts commerciaux, en particulier pour le complexe militaro-industriel étasunien qui prévoit d'augmenter ses ventes d'armes dans les prochaines années, à l'Arabie saoudite (110 milliards de dollars de contrats conclus en 2017), ainsi qu'au Japon et à la Corée du Sud.

Un programme conservateur très traditionnel

Toutefois, si le combat contre les régulations environnementales satisfait à la fois sa base électorale, les élus climato-sceptiques et les *lobbies* de l'énergie – annulation du *Clean Power Plan* de 2015 ; relance des forages pétroliers dans des zones protégées et de l'industrie du charbon, du gaz et du pétrole de schiste ; réduction de la taille de parcs nationaux – peu de lois majeures ont été votées en 2017, notamment en raison des désaccords entre la Maison Blanche et le Congrès.

La réforme fiscale est l'exception parce qu'elle rencontre simultanément les intérêts des élus républicains et ceux de Trump – mais pas ceux des électeurs-clés de la *Rust Belt*, la petite classe moyenne blanche déclassée à laquelle le président s'adresse le plus dans sa communication routinière. Bien que les baisses d'impôts soient censées bénéficier – à court terme – à l'ensemble des contribuables, cette réforme est destinée à avantager les catégories sociales les plus aisées et les grandes entreprises.

Les plus démunis en sortent doublement perdants puisque, d'une part, ils ne sont pas inclus dans la réforme et que, d'autre part, celle-ci creusera les inégalités du fait des économies qu'elle induit dans certains budgets fédéraux, au premier rang desquels la santé – réduction de Medicaid, par exemple, voire suppression d'autres mesures phares de l'Obamacare. Le Congrès

prévoit un financement de la réforme fiscale par le déficit et la dette fédérale, et mise sur la théorie du ruissellement – aux effets cependant largement contestés – et sur l'incitation des entreprises à investir et à embaucher.

Quelles perspectives ?

Trump, qui lutte contre le soupçon d'illégitimité dont il pense – à juste titre – être encore victime, un an après sa prise de fonctions, conserve le fantasme de maîtriser la communication, y compris celle des médias, à son sujet et au sujet de sa politique. Son impopularité est immense, mais il garde le soutien de ses supporters, en galvanisant l'Amérique masculine blanche et déclassée. Cette stratégie tiendra-t-elle sur le long terme ? En novembre 2018 auront lieu les élections de mi-mandat : un tiers du Sénat et l'intégralité de la Chambre des représentants seront renouvelés. Ces *Midterms* sont souvent risquées pour le président en exercice parce qu'elles peuvent mobiliser contre lui les mécontents ou inciter à l'abstention. Le parti démocrate mise sur un sursaut de ses électeurs – dont on rappelle qu'ils se sont peu déplacés en novembre 2016 et que c'est largement l'abstention qui a fait perdre Hillary Clinton. Outre son taux historiquement bas – moins de 35 % d'opinions favorables –, la réforme fiscale s'avère impopulaire dans l'opinion. Cela se concrétisera-t-il dans les urnes ? Pour que ce soit le cas, le parti démocrate doit être en mesure de formuler une promesse crédible d'émancipation, qui prenne en compte l'ensemble des revendications de ses sympathisants pour, *in fine*, en faire un projet de société s'adressant au plus large public possible. Il lui faut pour cela tourner la page Hillary Clinton et apprendre des erreurs de sa campagne. Quant aux mobilisations de la société civile, elles sont mises au défi du rassemblement. Se pose en effet la question, pour les militants de gauche étasuniens, de regrouper leurs causes et leurs forces, afin de mettre sur pied un *lobbying* efficace contre l'administration en place. L'élection de Trump est donc, pour eux, autant un défi qu'une opportunité pour éviter au maximum les divisions et plus encore les rivalités militantes – féminisme, environnementalistes, anti-racistes, etc.

L'enjeu de ces *Midterms* est particulièrement important pour Trump, car il est probable qu'un Congrès démocrate engage contre lui une procédure de destitution. Il n'est pas dit non plus que, si la majorité républicaine reste en place, une telle procédure ne soit pas enclenchée. Après tout, si les conservateurs obtiennent, d'ici là, que leurs exigences soient satisfaites sur la baisse drastique des impôts, la suppression de l'Obamacare et la diminution de nombreux budgets sociaux, auront-ils encore besoin de Trump ? Ne préféreront-ils pas un Mike Pence, un républicain traditionnel plus proche d'eux, plus enclin au compromis avec le Congrès que l'actuel président, incontrôlable, et qui a peut-être soutenu l'espionnage russe en 2016 ? Le « pacte faustien » du parti républicain, selon le mot du sénateur républicain Jeff Flake, a peut-être atteint ses limites...

En effet, l'enquête du procureur spécial Mueller sur le rôle joué par la Russie dans la campagne électorale de 2016, ainsi et surtout que l'implication de l'équipe du candidat Trump, voire de Trump lui-même, empoisonne sa présidence. Paul Manafort, son ancien directeur de campagne, George Papadopoulos, autre collaborateur de sa campagne, Michel Flynn, son éphémère conseiller à la sécurité nationale, ont été inculpés. Jared Kushner, le gendre de Trump, est peut-être le prochain sur la liste. Mueller cherche aussi à établir si le président, une fois élu, a fait obstruction à l'enquête, notamment lorsqu'il a renvoyé James Comey, alors directeur du FBI. Convaincu qu'un complot est à l'œuvre contre lui, Trump oscille entre diversion et dénégation. Une posture risquée, d'autant que l'enquête est loin d'être terminée et qu'elle pourrait bien décider de l'avenir du président. ■



Relations Russie-Union européenne : une **CRISE** qui s'enracine



Par **Isabelle Facon**
Maître de recherche à la Fondation
pour la recherche stratégique

Le positionnement de la Russie sur l'Union est paradoxal – mais peu ouvert. L'UE est très présente dans le discours russe (officiels comme experts) avançant que le leadership international des Occidentaux est condamné à l'érosion et que les sociétés occidentales sont soumises à une crise morale. Toutefois, dans l'esprit des Russes, la « multicrise » que celle-ci traverse ne la rend pas pour autant inoffensive

Depuis le début du conflit en Ukraine, l'Union européenne (UE) a reconduit à plusieurs reprises ses sanctions contre la Russie, soulignant ainsi la gravité des transgressions de Moscou dans le conflit ukrainien ; elle s'est dotée d'outils de lutte contre la désinformation russe et a suspendu la pratique des sommets bi-annuels avec Moscou. La Russie parle quant à elle de l'UE comme d'un acteur en crise, et consacre beaucoup d'énergie intellectuelle et diplomatique à son nouveau projet de « grand partenariat eurasiatique », qui associe différentes dynamiques et organisations vis-à-vis desquelles l'Union européenne semble assez périphérique, du moins dans la manière dont les Russes le présentent. Des experts européens craignent que l'esprit de confrontation entre les deux acteurs, en s'enracinant dans le temps long, ne finisse par s'institutionnaliser, tandis que des politologues russes constatent que « l'antagonisme entre l'UE et la Russie est devenue la nouvelle norme »¹.

Le regard paradoxal de la Russie sur l'UE

La tension est d'autant plus forte que les perceptions mutuelles n'ont pas attendu la crise ukrainienne pour se durcir. Tandis que Bruxelles et beaucoup de capitales européennes déploraient le recul de la démocratie et des libertés fondamentales en Russie, cette dernière optait dès le milieu des années 2000 pour une lecture largement plus sceptique des possibles bénéfices de l'interaction avec l'UE. Dès cette période, Moscou est persuadée que l'adhésion de certains pays d'Europe centrale, tels la Pologne et les États baltes, ne peut qu'influencer, dans un sens défavorable à ses intérêts, la « politique russe » de l'UE. Par ailleurs, la forte dimension normative de l'action extérieure de l'UE devient toujours moins acceptable vue d'une Russie dont le discours officiel,

sous V. Poutine, martèle les notions d'« indépendance », de « souveraineté », de « non-ingérence »...

Enfin, surtout ?, le Kremlin considère que l'UE, contrairement aux attentes qui furent les siennes au début du XXI^e siècle, n'a pas été capable d'acquiescer une réelle consistance stratégique – en clair, qu'elle ne s'est pas suffisamment autonomisée par rapport à l'Otan et aux États-Unis, ce que les Russes expliquent à la fois par le tropisme atlantiste des pays récemment entrés dans l'Union mais aussi par une tendance plus marquée de l'Allemagne et de la France à s'aligner sur Washington. Ainsi, l'éloignement entre la Russie et l'UE était avéré quand le conflit en Ukraine est survenu. Ce conflit, dont le point de départ a été la décision de l'ancien président ukrainien Ianoukovitch de ne pas signer l'accord d'association avec l'UE, apparaît d'ailleurs partiellement comme le produit plus ou moins direct de la mésentente enracinée entre Bruxelles et Moscou. Aujourd'hui, le positionnement de la Russie sur l'Union est paradoxal – mais peu ouvert. D'un côté, l'UE est très présente dans le discours russe (officiels comme experts) avançant que le *leadership* international des Occidentaux est condamné à l'érosion et que les sociétés occidentales sont soumises à une crise morale. Sont évoqués, entre autres symptômes, la crise grecque, le Brexit, la crise des migrants, la montée des populismes (dont V. Tchijov, représentant permanent de la Russie près l'UE, considère que les Européens auraient tort de croire que l'élection d'E. Macron y a mis fin²)... Des politologues aux vues assez représentatives de celles en vigueur au Kremlin parlent volontiers de la crise systémique dans laquelle son élargissement

1 - L. Kulesa, I. Timofeev, J. Dobbs (ed.), *Damage Assessment: EU-Russia Relations in Crisis, European Leadership Network*, juin 2017, p. 67 ; A. Kuznetsova, « Greater Eurasia: Perceptions from Russia, the European Union, and China », *russiancouncil.ru*, 1^{er} septembre 2017.

2 - Interview, Tass, 27 octobre 2017.



Regards sur 2017

et l'élévation du niveau de ses ambitions globales auraient plongé l'UE³.

Toutefois, dans l'esprit des Russes, la « multicrise » (pour reprendre les termes de V. Tchijov) que celle-ci traverse ne la rend pas pour autant inoffensive. En effet, dans sa perspective, l'Union a répondu au sentiment de vulnérabilité qui découle de cette crise par un alignement plus poussé sur la politique américaine, contrariant le souhait récurrent et omniprésent du Kremlin de voir l'empreinte des États-Unis et de l'Otan dans l'espace politique et de sécurité européen se réduire. La politique de l'UE et de ses membres sur le dossier ukrainien est souvent présentée, dans le débat russe, comme une parfaite illustration de cette tendance – qu'il s'agisse des modalités du Partenariat oriental, de la passivité européenne face au rejet, en moins de vingt-quatre heures, de l'accord négocié entre le président Ianoukovitch et l'opposition par les ministres des Affaires étrangères de trois pays membres (Allemagne, France, Pologne), ou des sanctions.

Ainsi, la doctrine de politique étrangère russe actualisée fin 2016 dénonce « l'expansion géopolitique » de l'Otan et de l'UE, également accusées d'avoir mené une « ligne d'endiguement de la Russie ». La réponse de Moscou à cette stratégie perçue des Européens prend différentes formes – du jeu classique sur les divisions entre les États membres, notamment dans le contexte du débat sur la prolongation des sanctions, au développement de liens avec des partis ou des personnalités politiques défendant des positions anti-UE (et, souvent, enclins à rouvrir le jeu avec la Russie⁴). S'il conviendrait de mesurer finement leur influence et leur impact réels, les médias russes en langues étrangères – Spoutnik, Russia Today – sont aussi appelés à jouer un rôle en mobilisant des thèmes que ces mêmes partis (mais aussi d'autres formations politiques plus ancrées dans l'*establishment* politique classique) véhiculent et qui sont des enjeux politiques ou sociaux sensibles, controversés dans les sociétés européennes.

Les populations à l'unisson ?

L'étude des sondages d'opinion suggère que la distance s'installe aussi au niveau des populations. Faisant écho aux résultats

des enquêtes du *Pew Research Center*, qui montrent que l'image de la Russie dans le monde est globalement dégradée mais de manière particulièrement prononcée en Europe⁵, les sondages de l'institut russe Levada montrent que si en septembre 2013 (juste avant l'éclatement de la crise en Ukraine), 56 % des Russes exprimaient un avis favorable sur l'UE contre 29 % un avis défavorable, en août 2017 ils n'étaient plus que 38 % à déclarer une opinion positive sur l'Union, tandis que 48 % formulaient une opinion négative⁶. Le fossé s'avère encore plus impressionnant si l'on regarde les taux de 2003, quand 72 % des personnes interrogées se positionnaient favorablement sur l'UE. Par ailleurs, on constate qu'après le conflit en Ukraine, une majorité de Russes (59 % en septembre 2015) sont « en désaccord » ou « plutôt en désaccord » avec l'affirmation suivante : « La Russie est un pays européen ». Comme s'ils avaient intégré un certain discours officiel sur le positionnement de leur pays comme puissance eurasiatique, s'investissant pleinement dans le nouveau projet de « grand partenariat eurasiatique » promu par V. Poutine et se devant de rééquilibrer ses relations politiques et économiques extérieures vers l'Asie tout en confortant son repositionnement au Moyen-Orient.

Quelles perspectives ?

Si les échanges commerciaux ont reculé, les liens économiques entre l'UE et la Russie demeurent denses ; l'UE reste principal partenaire commercial et premier investisseur en Russie. Mais sur le plan politique et stratégique, les rapports sont sévèrement et durablement endommagés. Certes, au Kremlin, on observe probablement avec attention l'évolution de l'engagement américain en Europe sous Trump – engagement qui peut paraître plus incertain ; ou encore les signes d'ouverture du président Macron à l'égard de Moscou. Cependant, les espoirs de la Russie quant à ces tendances ne sont probablement pas excessifs ; d'ailleurs, nombreux sont les Russes qui considèrent que leur pays doit apprendre à vivre sous sanctions occidentales...

Dans ce contexte, les postures récentes de la Russie sont difficiles à interpréter. Quand la Russie évoque le grand partenariat

eurasiatique devant connecter l'Union économique eurasiatique, les Routes de la soie chinoises, l'Organisation de coopération de Shanghai, l'Asean, et à terme l'Union européenne, quel est le cœur de son message politique ? S'agit-il d'une communication revancharde à l'égard des Européens, invités à constater que les grandes dynamiques internationales ne viennent plus d'eux ? D'un appel à l'ouverture, suggérant que face à certaines de ces dynamiques, ni l'UE ni la Russie ne sont en position de force et devraient par conséquent étudier l'hypothèse d'un rapprochement ? Sans doute un peu des deux. Mais une chose est sûre : l'UE ne verra pas la Russie se placer en position de demandeur prêt au compromis et à l'alignement parce qu'elle se sentirait vulnérable dans l'ordre international en recomposition (ce qui est le cas). Pour Moscou, la balle est dans le camp des Européens. ■

3 - Club Valdai, *Rossija i Evropejskii Soyouz : tri voprosa o novykh printsipakh otnochenii* [La Russie et l'Union européenne : trois questions sur les nouveaux principes des relations], 2016.

4 - On se souviendra, à cet égard, de la visite emblématique de Marine Le Pen à Moscou, en pleine campagne présidentielle (mars 2017).

5 - Margaret Vice, « Publics Worldwide Unfavorable Toward Putin, Russia », www.pewglobal.org, 16 août 2017.

6 - Le pic de désaffection est atteint en septembre 2014 : 19 % d'opinions favorables, 68 % d'avis défavorables.



Intérêts et engagements de la France au Moyen-Orient de la fin du XIX^e siècle à 2017



Par **Stéphane Malsagne**¹
Chercheur et enseignant à Sciences Po Paris
(histoire du Moyen-Orient)

Après un épisode rocambolesque de dix-huit jours, la France a obtenu le 22 novembre 2017 une victoire diplomatique fragile mais retentissante au Moyen-Orient, en permettant une résolution partielle de la crise libanaise née de la démission depuis Ryad, le 4 novembre, du Premier ministre Saad Hariri, sous la pression probable du prince héritier Mohamed ben Salmane. C'est la première fois au Liban qu'une démission est annoncée depuis l'étranger.

Il faut chercher bien loin dans l'histoire contemporaine pour retrouver la France au cœur du dénouement des crises du Moyen-Orient. L'activisme remarquable de la diplomatie française sous la présidence d'Emmanuel Macron, piloté à la fois par l'Élysée et le Quai d'Orsay, a permis un retour gagnant du Premier ministre libanais à Beyrouth, après un détour par Paris et ce, le jour de l'indépendance du Liban. Le zèle de la diplomatie française pétrie désormais des principes hérités du « gaullo-mitterrandisme », ne vise pas seulement à éviter une nouvelle « guerre des axes » sur le sol libanais susceptible de déstabiliser la région, alors que le pays du Cèdre compte en son sein près d'1,5 million de réfugiés syriens (sur une population de 4,5 millions).

On ne peut comprendre l'activisme français sans l'inscrire dans le fil des liens historiques étroits unissant la France et le Liban depuis le XIX^e siècle, la période mandataire (1920-1946) et les années post-indépendance. Plus généralement, la diplomatie française au Liban et au Moyen-Orient s'inscrit dans une histoire longue où alternent phases de puissance, d'influence et de rivalités (notamment avec la Grande-Bretagne pour le premier XX^e siècle). Le « Great Game » anglo-russe né en Asie centrale au XIX^e siècle, auquel la France a tenté de participer par l'intermédiaire de quelques figures marquantes – comme l'explorateur et diplomate Charles-Eudes Bonin (1865-1929) – s'est déplacé au Moyen-Orient au XX^e siècle en impliquant d'autres acteurs. La grande variété des intérêts français dans la région explique les différentes formes d'engagements (culturels, économiques, politiques et militaires) et de médiations que Paris a pu porter depuis la fin du XIX^e siècle.

Une place privilégiée

Quelles sont les continuités et les ruptures historiques dans lesquels s'inscrivent ces engagements français (*soft power* tout autant que *hard power*) ?

Le Moyen-Orient (expression née autour de 1902) occupe une place privilégiée dans l'histoire de la diplomatie française. Protectrice traditionnelle des chrétiens d'Orient depuis les capitulations de 1536 signés par François I^{er} et Soliman le Magnifique, Napoléon III tenta de les protéger des massacres de 1860 à Beyrouth et à Damas par l'envoi d'une expédition humanitaire inédite. À la fin du XIX^e siècle, la France possède au Levant d'importants intérêts culturels et économiques. C'est aux Jésuites lyonnais que l'on doit la fondation en 1875 de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Ce sont les capitaux français qui permettent le développement du port de Beyrouth, ou encore la construction de la ligne de chemin de fer Beyrouth-Damas. En 1912, Raymond Poincaré obtient de la Grande-Bretagne l'assurance d'une zone d'influence privilégiée de la France en Syrie. Dans les milieux coloniaux français, un puissant parti syrien pousse à la constitution d'une grande Syrie française qui viendrait couronner des ambitions coloniales nourries par Paris en Méditerranée et que la conquête du Maroc a encouragées un an plus tôt. Au projet britannique d'Arabie, s'oppose alors le projet français de Syrie.

Pendant la Première Guerre mondiale, le rôle et la responsabilité de la France dans la formation des frontières des futurs États arabes et de leurs conséquences ultérieures est bien connu. En mai 1916, les accords Sykes-Picot (signés en réalité par Paul

1 - Dernier livre : *Sous l'œil de la diplomatie française. Le Liban de 1946 à 1990*, Geuthner, 2017.



Regards sur 2017

Cambon et Edward Grey) aboutissement à un partage du Moyen-Orient en zones d'influences française et britannique, au mépris des promesses de royaume arabe formulées un an plus tôt par Henry Mac Mahon, haut-commissaire britannique en Égypte, au chérif Hussein de la Mecque. La France commence par ailleurs à s'intéresser aux ressources pétrolières dont regorge la région. Si la zone pétrolière de Mossoul appartient à la zone dévolue à la France dans l'accord Sykes-Picot, Georges Clemenceau accepte de la céder à Premier ministre britannique Lloyd George en décembre 1918, moyennant une large participation française dans l'exploitation du pétrole irakien.

Alors que l'Empire ottoman appartient déjà au passé, la France apporte le coup de grâce à l'éphémère royaume arabe de Damas de Faysal (mars 1920) en envoyant les troupes du général Gouraud, haut-commissaire en Syrie et au Liban et commandant en chef de l'armée du Levant, écraser à Maysaloun (juillet 1920) les troupes chérifiennes. En avril 1920, la conférence de San Remo entérine les frontières des futurs États mandataires accordés par la SDN à la France et à la Grande Bretagne. À la demande des maronites, et comme l'a bien montré le grand historien du Liban et regretté Gérard D. Khoury, la France opte tardivement pour la création d'un Grand-Liban proclamé le 1^{er} septembre 1920, incluant Beyrouth comme capitale, mais dont les nouvelles frontières élargies sur la Syrie vont alimenter tout au long du XX^e siècle un irrédentisme syrien durable. Au mandat français sur le Liban, s'ajoute un autre mandat sur la Syrie où la France, à l'initiative de Robert de Caix de Saint-Aymour, le secrétaire général de Gouraud, pratique la stratégie du morcellement en États sur des bases confessionnelles contribuant à alimenter un nationalisme syrien réclamant une Syrie unifiée et indépendante.

Dans l'entre-deux-guerres, la politique de la France dans ses deux mandats du Moyen-Orient entraîne des réactions nationalistes de grande ampleur dont la révolte druze de 1925-1926 (rapidement appelée révolte druze en raison de son extension à l'ensemble du territoire) constitue le point d'orgue. La France y répond alors avec la plus grande répression en témoigne le

grand écrivain Joseph Kessel dans son ouvrage *En Syrie* (1926). La politique française dans ses mandats vise à mettre en place des Constitutions et à signer avec les nationalistes des traités les plus favorables possibles à ses intérêts, mais ceux de 1936 avec la Syrie et le Liban ne sont finalement pas ratifiés par le Parlement français.

La Seconde Guerre mondiale marque un point de basculement dans les rapports entre la France et ses mandats. Après une mini-guerre civile entre l'armée de Vichy et les Forces françaises libres soutenues par la Grande-Bretagne, les gaullistes prennent le contrôle du Levant français au cours de l'été 1941 et cherchent à y maintenir l'influence privilégiée de la France, que tente de remettre en cause la Grande-Bretagne par l'intermédiaire du général Spears, ministre plénipotentiaire en Syrie et au Liban. C'est la poursuite de la rivalité franco-anglaise sans la région bien analysée par l'historien britannique James Barr (*Une Ligne dans le sable*, Perrin, février 2017). Les deux proclamations d'indépendance du général Catroux (juin et septembre 1941) ne suffisent pas à contenter les milieux nationalistes libanais et syrien qui réclament une indépendance et une souveraineté totale et immédiate. L'année 1943 sera finalement celle des indépendances, même si la France, par l'intermédiaire de son délégué général Jean Helleu, a tenté jusqu'au bout au Liban un dernier coup de force en emprisonnant les principaux *leaders* nationalistes du pays (novembre) dans la citadelle de Rachayya. La pression de Londres et de Washington est trop forte sur Paris pour que la France accepte de se lancer dans de nouvelles épreuves de force anachroniques avec les nationalistes. Dans cette affaire, le général de Gaulle aura freiné jusqu'au bout l'octroi des indépendances, contrairement à Georges Catroux dont la vision finit par l'emporter. Les dernières troupes françaises quittent le Liban et la Syrie en 1946.

La carte de l'influence

Lors des premières années qui suivent les indépendances, dans le contexte de la guerre froide, la France cherche à conserver d'importants leviers d'influence dans ses anciens mandats. Elle installe des légations puis des ambassades dans la plupart des pays arabes. Malgré la

concurrence anglo-saxonne croissante, c'est au Liban qu'elle parviendra le mieux à défendre son rayonnement au Moyen-Orient en maintenant en permanence un très haut niveau de coopération culturelle, économique et militaire. Au moment de la crise de Suez (1956), Beyrouth est la seule capitale arabe qui refuse de rompre ses relations diplomatiques avec Paris.

Le désastre de Suez fait perdre à Paris et à Londres leur statut de grande puissance traditionnelle dans la région au moment où s'impose progressivement la rivalité américano-soviétique pour le Moyen-Orient. Dans ce contexte, la France joue la carte de l'influence en s'appuyant par exemple au Liban sur des personnalités francophiles, tel le général réformateur Fouad Chéhab, qui dirige le pays de 1958 à 1964 et qui porte au plus sommet de l'État les choix français. Les années gaulliennes (1958-1969) constituent un âge d'or du rayonnement de la France dans les États arabes, surtout après les propos critiques et controversés tenus par le général de Gaulle à l'encontre d'Israël suite à la guerre de juin 1967.

Les années 1975 à 1990 sont marquées par la guerre du Liban souvent présentée à tort comme une simple guerre civile. Alors que le pays du Cèdre devient le champ clos où s'affrontent les puissances régionales du Moyen-Orient, la diplomatie française montre un activisme remarquable, mais son efficacité est limitée en raison de l'émergence des acteurs syrien (1976), israélien (1978) et iranien (1979), qui deviennent rapidement incontournables sur la scène libanaise. Paris prône très vite la non-ingérence et les tentatives de médiation françaises se succèdent dès le début d'un conflit (dont la mission Couve de Murville-Gorse en 1976), qui se transforme en événement traumatique pour la diplomatie française avec l'assassinat en 1981 de l'ambassadeur Louis Delamare. Le rapprochement opéré sous la présidence de François Mitterrand avec l'OLP conduit Paris à remobiliser son *hard power* au Moyen-Orient en participant notamment par des moyens militaires importants aux deux évacuations de Yasser Arafat en 1982 (Beyrouth) et 1983 (Tripoli).

Beyrouth n'avait pas connu de soldats français depuis 1946. La France suscite peu à peu l'incompréhension d'une partie



des chrétiens du Liban. C'est pourtant elle qui, en 1990, joue un rôle décisif dans la protection et l'exfiltration du général Michel Aoun, lequel reviendra d'exil quinze ans plus tard et connaîtra en 2016 une destinée présidentielle inattendue. Au nom de la stabilité et du retour à l'unité et malgré des chefs d'État libanais ouvertement pro-syriens, la France a soutenu à partir de 1989 le processus de Taëf, qui consacrait une « paix syrienne » au Liban jusqu'au départ des dernières troupes étrangères (israélienne en 2000 et syrienne en 2005) du pays. Lors des graves crises que le pays a traversées depuis la fin de la guerre et qui l'ont de nouveau menacé d'éclatement (opération « Raisins de la colère » en 1996, assassinat de Rafic Hariri en 2005, « guerre des 33 jours » en 2006, vacance présidentielle de 2014 à 2016), la diplomatie française n'a jamais caché ses sympathies pour le camp anti-syrien du « 14 mars », mais n'a jamais rompu la carte du dialogue inter-communautaire, de l'apaisement, de la souveraineté et du cessez-le-feu, d'où son activisme à l'Onu dans ce domaine. Faute de voir émerger au Liban une nouvelle génération de *leaders* non partisans, comme l'incarnait la figure de Samir Frangie, disparu en avril 2017, la France a pris le parti de composer avec la classe politique existante.

« La France aux côtés du Liban »

La politique libanaise de la France depuis l'indépendance rend d'une certaine façon moins surprenante l'attitude de Paris au moment de la démission surprise de Saad Hariri, le 4 novembre 2017 et la visite d'Emmanuel Macron à Ryad le 9 novembre. Dès la démission connue, le Quai d'Orsay a réagi immédiatement en publiant un communiqué officiel rappelant que « La France se tient aux côtés du Liban et réaffirme son soutien à l'unité, la souveraineté et la stabilité de ce pays ami ». Paris a compris très vite le danger potentiel d'éclatement. À la différence de la diplomatie américaine, la diplomatie française a été la première à montrer son activisme dès l'annonce de la démission du 4 novembre. Le 9 novembre, l'ambassadeur Bruno Foucher est reçu à Baabda par le président Aoun. Fidèle à la longue histoire des relations franco-libanaises depuis l'indépendance (1946), Paris a

fait preuve de continuité en défendant l'unité du pays. Après la victoire militaire remportée par Bachar el Assad en Syrie et les nouvelles dynamiques de fragmentation à l'œuvre en Irak et en Syrie consécutives à l'élimination progressive des territoires tenus par Daech, le Liban est plus que jamais pour Paris son observatoire privilégié au Moyen-Orient et un espace levier de sa politique dans la région. Tout doit être fait par conséquent pour en préserver la stabilité. En plein vide institutionnel, Bruno Foucher entend même continuer à développer toujours plus la coopération franco-libanaise. Contrairement à l'exemple syrien où Paris a fermé sa représentation diplomatique depuis 2012, le Liban est le seul pays du Moyen-Orient où la France a maintenu une ambassade en permanence depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et Bruno Foucher nommé à Beyrouth à l'été 2017 est le 26^e ambassadeur de France au Liban depuis 1946.

L'élection à la présidence de la République de Michel Aoun (avec l'appui du Hezbollah) et d'Emmanuel Macron a paradoxalement contribué à un certain resserrement des liens entre Paris et Beyrouth. Avant son élection, le candidat Macron avait trouvé auprès du général Aoun une forme de reconnaissance internationale sur la scène moyen-orientale. La visite d'État du président libanais à Paris (25-27 septembre 2017) a été précédée par une réception officielle de Saad Hariri à l'Élysée le 1^{er} septembre. Les dossiers en cours sont nombreux entre les deux pays (réfugiés syriens, coopération militaire, économique et culturelle). Les liens étroits entre la France et la famille Hariri remontant à la présidence de Jacques Chirac ne sont plus à démontrer, mais Paris s'implique dans la stabilité du Liban au-delà des personnes. C'est une leçon de l'histoire de la relation franco-libanaise depuis 1943.

Dans le dossier syrien, la diplomatie française a été depuis le début de la répression impitoyable menée par le régime de Bachar el Assad, de rompre toute relation avec le régime du dictateur syrien et d'encourager en vain l'émergence d'une transition politique post-Assad avec à sa tête d'hypothétiques *leaders* d'une opposition syrienne introuvable. On connaît la suite : l'absence de soutiens matériels conséquents fournis à cette opposition

au début du conflit et les victoires à la Pyrrhus du régime syrien soutenu par son allié russe et dont la tragédie d'Alep (hiver 2016) restera gravée dans les mémoires comme le point culminant d'un échec cuisant des puissances occidentales et de la diplomatie onusienne.

Contrairement à François Hollande pour qui l'avenir de la Syrie ne pouvait s'envisager avec Bachar au pouvoir, les propos d'Emmanuel Macron déclarant en juillet 2017 que le départ d'Assad n'est plus une condition préalable pour des discussions entre la France et la Syrie semblent avoir marqué une inflexion française en la matière. En septembre, le chef de l'État de déclarer pourtant que le président syrien « est un criminel et devra être jugé ». Marquées par d'importantes ruptures depuis la présidence de Jacques Chirac, les relations franco-syriennes depuis 1946, étudiées récemment par Manon-Nour Tannous (docteur en Relations internationales de l'Université Paris II et chercheur associé au Centre Thucydide-Paris II et au Collège de France, chaire d'histoire contemporaine du monde arabe), ont largement servi d'après l'auteur à décupler le poids de ces deux pays sur les dossiers régionaux.

Fortes inflexions

Dans la gestion des crises libanaises récentes en général et dans l'affaire Saad Hariri de 2017 en particulier, la force de la France est venue au contraire de sa capacité à dialoguer avec toutes les parties en présence. C'est le cas depuis longtemps avec les anciens chefs de milices de l'époque de la guerre du Liban que Paris recevait déjà officiellement à l'époque et qui, malgré leur passé controversé, se sont forgés depuis une nouvelle respectabilité politique. Contrairement à Washington, et en dépit du soutien actif du Hezbollah au régime syrien d'Assad, Paris adopte d'autre part un ton plutôt modéré à l'égard du parti dirigé par Hassan Nasrallah, acteur incontournable de la vie politique libanaise aujourd'hui. Fidèle aux principes de la déclaration de Baabda (2012), la *realpolitik* française au Liban encourage les solutions politiques privilégiant la stabilité, le dialogue et le respect des institutions, y compris quand elles intègrent des alliés ou des membres du parti chiite.




Regards sur 2017

Aux fortes inflexions de la politique française en Syrie en 2017, s'oppose ainsi une forme de continuité de la politique française au Liban. Simple coïncidence ou signe de l'importance que Paris accorde à la stabilité du pays du Cèdre, un des faits majeurs de l'année 2017 consécutivement à l'élection d'Emmanuel Macron, est l'arrivée dans les instances du pouvoir parisien de nouveaux hauts fonctionnaires et diplomates ayant servi auparavant au pays du Cèdre. Depuis juillet 2015, Patrice Paoli, ancien ambassadeur à Beyrouth, dirige le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères. En 2017, le

ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian s'est entouré comme conseiller d'Emmanuel Bonne, le prédécesseur de Bruno Foucher à Beyrouth. Ce dernier connaît lui-même très bien le théâtre iranien pour avoir dirigé l'ambassade de France à Téhéran (2011-2016). À l'Élysée, Emmanuel Macron a fait le choix d'Aurélien Lechevallier, l'ancien conseiller de coopération culturelle à Beyrouth et ancien directeur de l'Institut français au Liban, comme conseiller Moyen-Orient. Les deux hommes sont issus de la même promotion à l'Ena (Senghor 2004). Enfin, Bernard Emié qui a dirigé le poste de

Beyrouth entre 2004 et 2007, a été nommé en juin 2017 à la direction de la DGSE.

Autre atout, la diplomatie française est restée sur une ligne traditionnelle de neutralité et de non-ingérence au Liban. Profitant des maladresses du régime saoudien et des reculades de son nouveau prince héritier Mohamed ben Salmane, il faut y voir là probablement les raisons qui, dans l'affaire Hariri, ont permis une forme de retour de la France au Moyen-Orient à partir d'un théâtre libanais traditionnellement piloté par Ryad et Téhéran. ■

unicef  pour chaque enfant

Nous sommes le Fonds des Nations unies pour l'enfance.

Nous sommes le principal défenseur des droits de l'enfant.

Nous travaillons pour la survie, la protection et le développement de tous les enfants.

Nous œuvrons prioritairement en faveur des enfants les plus défavorisés.

Nous intervenons dans les situations d'urgence pour venir en aide aux enfants dans le besoin.

www.unicef.fr

© UNICEF/FUNAI/ST/04-18r www.dsb-photos.net



Le particularisme : une menace pour l'Europe



Par **Nicolas Tenzer**¹

Denis Diderot 1986

Chargé d'enseignement à Sciences-Po Paris,
Conférencier international sur les questions
géostratégiques et l'analyse des risques
politiques

Loin des propos diplomatiques lénifiants, il nous faut définir ce que nous sommes – un continent voué à la défense des principes universalistes que les « combattants de la liberté » d'autres zones du monde ont aussi fait leurs. Et bien sûr, nous devons nous réarmer, à la fois militairement et intellectuellement.

Il est en apparence peu de points communs entre le mouvement indépendantiste catalan, le vote en faveur du Brexit, les nouveaux nationalismes polonais ou hongrois, et, de manière générale, la montée de mouvements d'extrême droite ou de droite dure dans de nombreux pays européens. Les spécificités historiques et sociales doivent toujours être prises en compte dans l'explication. Pour autant, l'ensemble de ces phénomènes traduit un nouvel état d'esprit dans une partie des peuples européens qui risque non seulement de jeter à bas les principes de la construction européenne, mais également de l'empêcher de se défendre contre ses ennemis. Ces derniers, d'ailleurs, l'ont bien compris et, sans avoir été à l'origine de cette « réaction », exploitent avec habileté ces tendances.

Localisme, indépendantisme et nationalisme : trois menaces pour l'Europe

S'il fallait définir d'un seul mot ces différents mouvements, il pourrait être « particularisme ». Le fait lui-même n'est guère nouveau et, sous sa forme douce, on peut comprendre que beaucoup soient attachés aux traditions d'un territoire limité et y mettent l'essentiel de leurs préoccupations, angoisses ou espoirs. Trop souvent, on a entendu cette formule beaucoup trop simplificatrice : « Penser globalement, agir localement ». Il existe aussi des mouvements d'émancipation régionale ou nationale qui peuvent revêtir une dimension émancipatrice : au-delà de la décolonisation, c'est ce qui a caractérisé l'indépendance de pays et la constitution d'États qui se sont par là libérés de régimes oppresseurs, sinon d'empires – pensons notamment à l'Ukraine et à la Géorgie. Mais le localisme – que rend peut-être encore mieux le mot anglais *parochialism*

– a une version politique : le nationalisme, dont on sait depuis Jaurès combien il s'oppose au patriotisme, mais aussi à l'internationalisme. Sur le plan mental, il conduit à l'enfermement, parfois à la haine d'autrui, et bien sûr à l'Europe et à l'idée d'universalité. Il cultive l'idée d'une prétendue identité comme si l'intelligence humaine pouvait s'accompagner d'une fixité et d'une absence d'évolution. Doctrinalement, il s'oppose par principe aux droits de l'homme, aux règles constitutionnelles – obligation qui s'oppose au « peuple » qui ne peut faire prévaloir ses passions immédiates, et à toute mise en cause, dans un cadre international consenti, de l'expression arbitraire de la souveraineté. Ce localisme fait fond sur les traditions qu'il entend figer dans le marbre et entend faire prévaloir la communauté sans dissidence sur la société dans son infinie diversité. L'aboutissement de ce localisme est le rétrécissement des horizons, qu'ils soient politiques avec l'Europe, sociaux avec la solidarité (notamment vis-à-vis des réfugiés, mais aussi les régions les plus pauvres du pays), mentaux avec les échanges culturels et anthropologiques avec le principe d'un dépassement de soi et de son histoire par le dialogue nourri par la pensée. Cette forme d'insularité, au propre ou au figuré, conduit à une forme de penchant obsessionnel : tout tourne autour de son île, qui anime conversations et débats, au détriment du reste du monde qui se trouve, pour ainsi dire, gommé de l'horizon mental. Sans doute le régionalisme indépendantiste est-il d'une autre nature que le nationalisme. Il traduit d'abord une défiance envers l'État, emprunte volontiers la rhétorique

1 - Auteur de trois rapports officiels au gouvernement, dont un sur la réforme de la fonction publique et deux sur la stratégie internationale, et de 21 ouvrages, notamment : *France : la réforme impossible ?* (Flammarion, 2004), *Quand la France disparaît du monde*, (Grasset, 2008), *Le Monde à l'horizon 2030. La règle et le désordre* (Perrin, 2011) et *La France a besoin des autres* (Plon, 2012). Twitter @NTenzer



Regards sur 2017

de la décolonisation et ne s'accompagne pas systématiquement d'un discours xénophobe. Le nationalisme fait droit à celui-ci et parsème son propos de thématiques hostiles à tous ceux qui font figure d'autres par la couleur de la peau, la religion ou l'orientation sexuelle. Même la campagne pour le Brexit, qu'on ne saurait exactement comparer aux nationalismes du continent européen, s'est accompagnée du thème d'extrême droite de l'invasion. Le nationalisme reprend souvent le thème du cosmopolitisme où pointe l'antisémitisme (la campagne contre George Soros en Hongrie, certaines manifestations le jour de l'indépendance en Pologne). L'Europe est quasiment toujours l'ennemie pour ce qu'elle représente : le dépassement de la nation et de la souveraineté, des principes fondamentaux qui s'opposent à tous, le compromis et des valeurs politiquement libérales. Et quand elle ne l'est pas explicitement – parce que la prospérité, voire la sécurité, en dépendent très largement, certains imaginent qu'on peut en prendre l'économie sans se plier à ses règles (le PiS en Pologne).

Continuer Kant

Régionalisme indépendantiste comme nationalisme s'opposent aux principes proposés par Kant dans son *Projet de paix perpétuelle*. Celui-ci avait en effet établi deux règles. D'abord, pour construire une « République universelle » (dont l'Europe s'inspire), il convient d'abord qu'il y ait des États. La structure étatique est ce à partir de quoi un progrès est possible. Leur démembrement et leur éclatement compromettraient ce projet. Ensuite, il ne peut y avoir de progrès vers une telle République si la forme même du gouvernement n'est pas démocratique, ce qu'il faut entendre en termes modernes par la précellence de la règle de droit, de la liberté et des droits humains. De manière inquiétante, ce nationalisme va de pair avec la réécriture de l'histoire et le refus de regarder en face ses pages noires : en ont témoigné notamment les réactions d'une partie des autorités et de l'Église orthodoxe serbes après la condamnation de Ratko Mladić.

Il n'existe assurément pas de réponse simple à ces coups de butoir contre l'idée universaliste portés par le nationalisme ou

le particularisme. Il n'est pas certain que la catastrophe économique qui accompagnera le Brexit, s'il a en définitive lieu, soit un vaccin efficace. Les effets à long terme d'un possible éclatement de l'Europe ne le seront pas davantage. Sans doute, une plus grande attention à ceux qui ne bénéficient pas à plein des avantages apportés par l'Europe, l'éducation – notamment par les disciplines qui forment la liberté de penser – et le rappel des valeurs fondatrices sont-ils plus que jamais nécessaires, mais encore faut-il que les dirigeants en soient convaincus. Plus importante dans l'immédiat est la résolution, sans doute impopulaire, mais clairement affirmée par le président de la République : l'Europe doit être en mouvement et continuer à grandir. Certes, beaucoup remarquent que certains des derniers élargissements ont fait entrer dans l'Union des pays qui semblent avoir oublié leur combat pour la liberté au lendemain de la chute du Mur. Mais l'Europe ne peut oublier la moitié d'elle-même si elle entend devenir un continent géopolitiquement fort.

L'Europe et son ennemi

Car c'est bien là qu'est le nœud : il n'est guère surprenant que la Russie de Poutine, tout à son combat contre les valeurs de liberté et les règles de droit, ait favorisé, par tous les outils de sa propagande, tous les mouvements qui tendent à affaiblir l'Europe, depuis le Brexit jusqu'à la revendication indépendantiste catalane, en passant par les mouvements extrémistes sur le sol européen. Faire de l'Europe un continent de la géopolitique suppose de pouvoir s'opposer au nom de nos valeurs, elles-mêmes intrinsèquement liées à notre sécurité. Un pays comme la Pologne devrait la comprendre : elle ne peut à la fois s'alerter de la menace russe et reprendre ses « valeurs » antilibérales, ce qui conduit à la légitimer. Loin des propos diplomatiques lénifiants, il nous faut donc définir ce que nous sommes – un continent voué à la défense des principes universalistes que les « combattants de la liberté » d'autres zones du monde ont aussi fait leurs. Et bien sûr, nous devons nous réarmer, à la fois militairement et intellectuellement. Jadis, le philosophe Alexis Philonenko définissait l'Europe comme le continent de la métaphysique, ce qu'il entendait

comme le lieu par excellence où l'on pouvait débattre des choses de l'esprit tout en cherchant quelque chose comme la vérité. Le repli sur le local comme le nationalisme, ajoutés à l'indifférence envers les souffrances du monde, s'opposent à cette quête. L'autoritarisme, fondé sur le mensonge et la dissimulation, est ainsi opposé à ces valeurs. Il menace aussi le combat des peuples qui continuent de combattre, à trois heures de Paris, pour la liberté au nom de l'Europe, comme on l'a vu à Maidan. Pour la première fois depuis l'invasion des Sudètes par l'Allemagne nazie, les frontières d'un pays européen, l'Ukraine, ont été modifiées par la force. Si, demain, l'Europe ne fait pas front, sa sécurité sera menacée et une Europe démembrée ou taradée par les nationalismes du repli sera incapable de riposter et, sur le plan économique, de compter sur la scène internationale. En nous distrayant aussi de cette tâche, le Brexit, les attaques contre la règle de droit et le renforcement des extrêmes sur les scènes politiques intérieures ont détourné l'Europe de son combat fondamental. Cela a déjà été dit : l'Europe peut à nouveau mourir. Il est minuit moins cinq. ■



Le défi du Projet Aladin



Par **Leah Pissar**
Présidente du Projet Aladin

L'Humanité a-t-elle donc la mémoire si courte ? Soixante-dix ans après la Shoah, alors que s'éteignent petit à petit les derniers témoins directs, le monde s'enflamme à nouveau.

Au sein de nos sociétés contaminées par le *fake news*, les flambées de haine, elles, sont vraies et concrètes. De part et d'autre de la planète – en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique ou en Amérique – on constate une montée de tensions interethniques et interreligieuses, d'attaques djihadistes sanglantes, et de discours démagogiques issus d'une extrême droite dont l'intensité fait frémir.

Il est alarmant de voir, pêle-mêle, l'*alt right* défilier à Charlottesville, torches au poing, en clamant « Juifs, vous ne nous remplacerez pas », des dizaines de milliers de manifestants dans les rues de Varsovie appelant à un « Holocauste Musulman » ou de monstrueux carnages terroristes, du Caire à Paris en passant par New York, Barcelone ou Bagdad.

Face à cette montée de l'intolérance, le vivre ensemble est devenu un enjeu essentiel de nos sociétés. Hélas, il n'est pas évident de contrer l'extrémisme là où la religion est instrumentalisée à des fins politiques.

C'est pour cela que le Projet Aladin revendique son devoir de vigilance, sa vocation à enseigner les leçons de l'Histoire afin de mieux comprendre, et mieux combattre, les racines de toutes les haines qui bouillonnent aujourd'hui ; de mettre en garde les générations futures de toutes races, couleurs et croyances, et particulièrement ceux qui prient le même Dieu abrahamique, que le fanatisme et la violence qui se répandent peuvent détruire leur univers comme ils ont détruit ceux de nos parents

Car l'avenir ne peut se construire sur le rejet, les mensonges, l'humiliation et l'injustice. C'est donc à travers la connaissance et le respect de l'Autre qu'intervient le Projet Aladin. Livres, colloques, échanges d'étudiants sont des outils essentiels pour créer des ponts de connaissance parmi des

cultures, des peuples, qui se côtoient, se méfient, s'affrontent, sans pour autant se connaître.

Un message universel

Lancé en 2009 sous les auspices de l'Unesco par Jacques Chirac, appuyé par le roi du Maroc, Gerhard Schröder, Abdoulaye Wade, Simon Veil et David de Rothschild, le Projet Aladin a pour mission fondamentale d'enseigner les leçons de la Shoah dans l'espace arabo-musulman, afin de contrer le négationnisme.

Et là, le message est universel. Il s'agit d'apprendre l'Histoire, mais sans se cantonner à lamenter le passé ni simplement à pleurer les morts : il faut par dessus tout alerter les vivants contre les nouvelles catastrophes qui nous guettent tous. C'est en étudiant le plus sombre des chapitres que nous pourrions mieux comprendre, et mieux combattre, les racines de toutes ces haines qui bouillonnent aujourd'hui.

J'ai pris la mesure de la puissance de cette initiative en 2011, quand le Projet Aladin a organisé un voyage fort improbable à Auschwitz. Plus de 200 personnalités se sont retrouvées sur le lieu le plus sinistre de l'histoire de l'humanité, par un jour glacial de février.

Politiques, religieux et intellectuels – algériens, allemands, américains, britanniques, espagnols, français, irakiens, iraniens, israéliens, jordaniens, marocains, pakistanais, palestiniens, polonais, roumains, tunisiens et turcs – se sont réunis au Monument international à Birkenau, où l'ancien grand rabbin d'Israël, l'archevêque de Paris et le grand mufti de Bosnie ont présidé une cérémonie œcuménique et offerts les prières juives, chrétiennes et musulmanes pour les victimes de la Shoah. Mustafa Cerić, le grand mufti de Bosnie, a prononcé une phrase inoubliable : « Je suis venu voir de mes propres yeux le



Regards sur 2017

mal que l'homme peut faire à l'homme et pour dire que ceux qui nient les génocides d'Auschwitz et Srebrenica commettent eux-mêmes des génocides. »

Je me souviens d'avoir été sans voix, sans larmes, serrant fort la main de mon père, l'un des plus jeune rescapés d'Auschwitz, et prenant conscience qu'il se passait là quelque chose d'immense. Dans cet endroit ignoble, où la barque de l'humanité a sombré, où Dieu était totalement absent, ces hommes et ces femmes de toutes les confessions, croyants et non-croyants, ont communiqué. Unis non pas par une ferveur religieuse, mais par une douleur commune et des valeurs partagées, ils ont transcendé leurs différences.

À la tombée de la nuit quand, épuisés, nous avons repris la route de Cracovie pour que chacun puisse rentrer chez lui, il régnait un vrai sentiment de fraternité. Tout le monde a compris que nous sommes tous à présent dans le même bateau. Que notre condition est universelle. Et que, comme le martelait mon père, qui avait pourtant de bonnes raisons de haïr mais qui a su pardonner – sans pour autant oublier – il n'y a pas d'ennemis héréditaires.

Agir pour freiner la haine

Aujourd'hui, sur fond de crises sociales, économiques et géopolitiques, la mission d'Aladin est devenue indispensable. Alors

que les dirigeants politiques de part et d'autre cherchent de nouvelles réponses, l'Amérique tâtonne – temporairement, on l'espère – sur la scène mondiale. L'ordre international est gravement en péril depuis l'arrivée du nouveau locataire de la Maison Blanche en janvier dernier. Emmanuel Macron, lui, cherche à jouer un rôle constructif au Moyen-Orient, comme l'illustrent ses efforts pour désamorcer les tensions entre Riyad et Doha, sa prise de position en faveur d'une solution de paix durable avec deux Etats lors de sa conférence de presse avec le premier ministre israélien, ou encore sa médiation en faveur de la légitimité constitutionnelle au Liban.

Mais les efforts diplomatiques doivent être accompagnés d'un engagement plus franc et plus englobant de la part de la société civile afin de briser le cycle vicieux de l'extrémisme islamiste et de la xénophobie de l'extrême droite.

C'est pour relever ce défi que le Projet Aladin a lancé son Comité de conscience, qui a pour mission d'entreprendre une réflexion commune et d'encourager les décideurs et les acteurs de la société civile à travers le globe à agir pour freiner la haine dans toutes ses manifestations.

Quatre-vingt personnalités européennes, américaines, arabes, africaines, israéliennes se sont ainsi réunies à Paris en novembre

dernier pour débattre de l'avenir du vivre ensemble et des relations entre le monde musulman et l'Occident. Ce groupe éclectique de penseurs, de diplomates, de chefs religieux et de militants ne partage pas forcément la même analyse sur tant de sujets géopolitiques, qu'il s'agisse des changements internes en Arabie Saoudite, du conflit sectaire entre le monde chiite et le monde sunnite, de l'impact de la défaite de Daech en Syrie et en Irak ou sur le phénomène de la radicalisation en Europe. Pourtant, les participants sont unanimes à estimer qu'aujourd'hui, malgré les discordes, la confluence de nombreux facteurs a créé une opportunité historique pour renforcer les liens interculturels, tant en Europe qu'au Moyen-Orient.

L'Histoire n'évolue pas de manière linéaire. Il est dans la nature des choses que de grands bonds en avant soient suivis par de petits sursauts en arrière. Aujourd'hui, alors que de gros nuages assombrissent le ciel, c'est à nous de nous engager à être vigilants, à ne pas succomber à la peur, ni à la haine. Et de croire qu'en travaillant main dans la main, décideurs politiques et forces de la société civile peuvent frayer un chemin de rapprochement et de réconciliation pour construire ensemble un avenir commun un peu plus harmonieux. ■



Un label pour votre don
Un levier pour votre action



Un concept de **labellisation** indépendant
propre au secteur associatif

IDEAS propose une démarche d'accompagnement bénévole des associations et des fondations, construite sur une méthode structurante, le Guide des Bonnes Pratiques

IDEAS met à votre disposition une équipe d'une centaine d'experts qualifiés.

Le résultat: 78 projets d'associations et fondations labellisées à découvrir sur le site IDEAS



Françoise Héritier, une anthropologue dans la cité



Ph. Christophe Abramowitz

Par **Caroline Broué**
Productrice à France Culture
Journaliste et auteur¹

Françoise Héritier est morte alors qu'une révolution touche aujourd'hui les rapports hommes/femmes. Elle regardait le vaste mouvement de libération de la parole des femmes, suscitée par l'affaire Weinstein, et son onde de choc mondiale, avec beaucoup d'espoir et d'attention.

Ecrire aujourd'hui sur Françoise Héritier, disparue le 15 novembre, c'est à la fois célébrer la savante rigoureuse et sérieuse, et honorer la femme primesautière et espiègle. J'ai eu la chance de connaître les deux facettes de sa personnalité dans le cadre d'une série d'entretiens pour France Culture en 2006 qui a donné lieu à une publication en 2008 sous le titre *L'identique et le différent* (éditions de l'Aube), réédité en 2012².

Ce qui réunissait les deux facettes de sa personnalité, c'était avant tout une grande et belle curiosité. Quand elle a assisté au début des années 1950 au séminaire de Claude Lévi-Strauss sur « le vasu aux îles Fidji » puis à celui sur « la chasse rituelle aux aigles chez les Hidatsas », une tribu indienne d'Amérique du Nord, c'est portée par un fort désir de connaître ce qui était étranger à son champ de perception et d'investigation d'alors, elle qui faisait des études d'histoire et de géographie. *Idem* quand elle s'est présentée au poste de géographe pour une mission en Haute Volta (actuel Burkina Faso), pays dont elle ne connaissait rien. Elle disait qu'elle avait toujours été plus tentée par « les ailleurs et les autrefois » que par l'ici et le maintenant, et que pour elle il était important professionnellement de ne pas rester cantonnée à un thème unique.

« La valence différentielle des sexes »

Le 13 février 2017, elle confiait encore à Frédéric Worms sur France Culture : « Contrairement à ce que beaucoup de personnes croient, un anthropologue n'est pas quelqu'un qui travaille toute sa vie sur une seule idée avec un champ de vision étroit ». Ce goût pour l'ailleurs et l'inconnu était donc au fondement de sa démarche. C'est ce qui l'a conduit à étudier les ethnies Mossi, Pana et Samo, et, partant, à travailler sur les systèmes de

parenté dans la continuité des travaux de son maître Claude Lévi-Strauss. Or, cette expérience a été primordiale pour la suite de sa carrière d'ethnologue africaniste et d'anthropologue. C'est par les structures de parenté et d'alliances semi-complexes, qui lui rappelaient les discussions entre ses grand-mères durant son enfance en Auvergne, qu'elle en est venue à travailler sur la question de la prohibition de l'inceste, puis qu'elle s'est intéressée aux rapports de domination du sexe mâle sur le sexe femelle, et de là qu'elle a travaillé sur la violence. Le tout a donc suivi un fil directeur, celui de la curiosité et du désir de comprendre.

À la curiosité s'ajoutait l'enthousiasme. Elle aurait pu reprendre les mots de la poétesse russe Marina Tsvetaïeva, « Ce n'est que dans l'enthousiasme que l'être humain voit le monde exactement ». Les très nombreux lecteurs de ses trois derniers ouvrages à destination du grand public s'en sont aperçus. Dans *Le Sel de la vie*, *Le Goût des mots* et *Au gré des jours*, livres qu'elle qualifiait de « fantaisies », elle dresse en effet un inventaire des petits riens, des bonheurs quotidiens qui nous constituent, et se confie avec pudeur et humour. Il est suffisamment rare qu'un grand savant, *a fortiori* une grande savante (qui a tendance à rester modeste et que le sentiment d'illégitimité oblige à redoubler de rigueur) fasse preuve d'une aussi belle et explicite joie de vivre. Puisse-t-elle servir d'exemple à de jeunes chercheur/ses en mal de reconnaissance et d'assurance, même si Françoise Héritier a attendu la fin de sa vie pour s'autoriser une telle liberté dans l'expression.

1 - Auteur d'un livre d'entretiens *L'identique et le différent* avec Françoise Héritier (éditions de l'Aube), d'un récit, *Comédies*, avec Marin Karmitz (Fayard) et d'un roman, *De ce pas* (Sabine Wespieser).

2 - Une nouvelle édition est prévue pour mars 2018 enrichie d'une préface dont ce texte est un extrait.



Regards sur 2017

Françoise Héritier disait qu'elle s'était « formée émotionnellement et affectivement de bric et de broc », mais que quelque chose s'était passé dans son enfance qui lui avait donné « une forme de solidité ». L'explication ressortissait selon elle à la guerre « et à cette alternance de jours d'intense frayeur lors de l'exode ou des bombardements et de jours de bonheur dans les fermes de mon enfance. [...] C'est cette capacité d'alterner aisément austérité et prospérité, maladie et santé, rage de vivre, peur de mourir, qui me donne force et résistance. »

Au fond, on pourrait dire qu'elle était faite de cette dualité, de ces oppositions binaires qu'elle a observées au fondement de toute société : chaud/froid, sec/humide, grand/petit, dur/mou, etc. Elle-même était à la fois fantaisie et rigueur, rire et sérieux, légèreté et gravité, douceur et autorité, de bric et de broc et dotée d'un esprit logique hors pair.

L'apport fondamental de la pensée de Françoise Héritier reste ce qu'elle a appelé « la valence différentielle des sexes », qui se traduit dans toutes les sociétés par une domination masculine. Pour elle, si les hommes et les femmes sont biologiquement différents, les inégalités entre les deux sexes sont, elles, des constructions de l'esprit.

La « valence différentielle » est un rapport fondé sur un invariant qui considère que ce qui vient avant est supérieur à ce qui vient après : les parents/les enfants, les aînés/les cadets. Le rapport masculin/féminin s'est immiscé au cœur de cet invariant par un glissement étonnant, faisant basculer le masculin du côté de la supériorité et le féminin du côté de l'infériorité.

C'est en travaillant sur les structures de parenté, les systèmes d'alliance et la prohibition de l'inceste qu'elle a trouvé des éléments ayant trait à la différence des sexes. En mettant au jour les interdictions d'alliances, toujours formulées du côté masculin, elle a révélé que les femmes ne pouvaient être considérées comme des sujets de droit, ni juridiquement ni linguistiquement.

Alors pourquoi ? D'où cela vient-il ?

L'hypothèse de Françoise Héritier est que ces inégalités ont été forgées aux débuts de l'humanité, un signe masculin

ou féminin ayant été affecté à chaque terme des oppositions binaires (haut/bas, grand/petit, chaud/froid, dur/mou, sec/humide). Dans quelque culture que ce soit, le masculin a été associé à la supériorité, à la puissance, et ce qui était simple différence est devenue hiérarchie.

« La pensée a fuité »

Il a donc fallu aller chercher d'autres « butoirs de la pensée » pour comprendre le fondement de cette hiérarchie. Du côté des fluides corporels, le sang, porteur de chaleur et de vie, est associé à l'homme car la femme perd son sang tous les mois ; mais c'est du côté de la reproduction que l'observation a été la plus fructueuse. Les hommes ont bien été obligés de constater que les mâles ne peuvent reproduire ni leurs semblables ni des êtres différents, autrement dit qu'ils ne peuvent faire ni filles ni garçons. Ils en ont conclu que, si les femmes étaient capables de reproduire les enfants des deux sexes, elles ne pouvaient pas le faire seules, et que, pour faire des bébés de sexe masculin, les hommes devaient les leur mettre dans le ventre. C'est cette réflexion qui est au fondement de la domination masculine, nous disait Françoise Héritier, car elle a assigné les femmes aux tâches de reproduction. En s'appropriant leur corps et leur capacité féconde, les hommes ont fait des femmes un enjeu de pouvoir et de domination.

On comprend mieux pourquoi, aux yeux de Françoise Héritier, la première pierre du changement a été au XX^e siècle le droit à la contraception. Elle savait cependant que le temps de l'émancipation serait long, non seulement du point de vue des droits des femmes, mais aussi en termes d'égalité de traitement. Car changer les mentalités prend du temps, d'autant que nous avons façonné ce qui est aujourd'hui considéré comme la marque d'un tempérament naturel, et que nous reproduisons les systèmes de représentation auprès de nos enfants sans même y penser.

Elle avait coutume de dire avec humour que « la valence différentielle des sexes » ne ferait jamais un slogan de manifestation. Pourtant, son ambition était bien que la société mette fin aux inégalités entre hommes et femmes. Elle y avait consacré ses recherches, elle y mettait

son énergie de citoyenne. Car, autre fait notable dans sa vie, son engagement s'est toujours inscrit dans la continuité de ses travaux d'anthropologue. Elle utilisait pour cela une expression à elle : « la pensée a fuité ». Si elle ne goûtait guère le mot « militante », elle aimait se dire « une anthropologue dans la cité ». C'est le président de la République François Mitterrand qui lui a mis le pied à l'étrier en 1989 en la nommant à la présidence du Conseil national du Sida. Mais elle s'est ensuite investie dans les débats publics qui ont agité la société française, du Pacs au mariage pour tous en passant par la procréation médicalement assistée, au point que certains de ses collègues lui ont reproché de sortir de son rôle. Elle y voyait au contraire la traduction contemporaine de ses champs d'investigation. Elle voyait les questions de société contemporaines sous un éclairage anthropologique, et elle avait pour ambition de mettre ses observations au service de la cité.

Françoise Héritier est morte alors qu'une révolution touche aujourd'hui les rapports hommes/femmes. Elle regardait le vaste mouvement de libération de la parole des femmes, suscitée par l'affaire Weinstein, et son onde de choc mondiale, avec beaucoup d'espoir et d'attention. Optimiste mais vigilante car consciente de la fragilité des acquis, et inquiète devant les attaques et les risques de régression dans les rapports entre les femmes et les hommes dans de nombreux pays. Malgré tout confiante dans notre capacité d'abolir la hiérarchie entre les sexes. Elle est partie l'espoir chevillé au corps, comme elle l'a eu toute sa vie. ■



L'Ena en 2017, de nouveaux projets



Par **Patrick Gérard**
Directeur de l'Ena

« Il est illusoire de penser que deux années de formation à l'Ena sont suffisantes pour préparer des hauts fonctionnaires aux responsabilités exactes qu'ils exerceront quinze ou vingt ans après leur sortie de l'École. La formation continue doit donc aussi rester une priorité »

« Un État, pour avoir réellement des fonctionnaires dignes de lui, se doit d'abord de les former » Michel Debré

Les projets pour l'Ena ne peuvent être formulés qu'à partir de deux constats.

Les projets pour l'Ena ne peuvent être formulés qu'à partir de deux constats.

Le premier est que l'Ena doit d'abord être une école où, au-delà du management, sont enseignés l'État, le rôle de l'État, l'histoire de l'État, le sens de l'État : si l'administration est là pour soutenir l'État, elle ne peut le faire correctement que guidée par une haute fonction publique bien formée et connaissant clairement sa raison d'être.

Le second constat est que l'administration du XXI^e siècle, accompagnant la transition écologique et la transition numérique, est une administration qui devra s'adapter davantage encore que dans les périodes précédentes. Il est illusoire de penser que deux années de formation à l'Ena sont suffisantes pour préparer des hauts fonctionnaires aux responsabilités exactes qu'ils exerceront quinze ou vingt ans après leur sortie de l'École. La formation continue doit donc aussi rester une priorité : en 2016, l'Ena a accueilli plus de 10 000 auditeurs en France comme à l'étranger, où notre école reste admirée et enviée.

Dans les années qui viennent, l'Ena doit travailler dans trois directions.

La première direction est de continuer à rechercher la diversité des élèves, objectif posé dès l'Ordonnance du 9 octobre 1945. Cet objectif doit sans cesse être rappelé et ses moyens de l'atteindre renouvelés. Pour le concours externe, la création d'une classe préparatoire intégrée en 2009 a permis d'accueillir des étudiants dont les parents ont des revenus modestes (la moitié de ses élèves en 2015 avait

des parents dont le revenu annuel était inférieur à 11 000€) : animée par de jeunes anciens élèves, elle apporte un soutien à des jeunes qui n'imaginaient pas que l'Ena était possible aussi pour eux. Sans doute faudra-t-il créer, hors de Paris, une seconde classe préparatoire de ce type et, parallèlement, continuer à aider les IEP de région à muscler leur préparation. Le concours interne connaît depuis plusieurs années un déclin de son attractivité tout à fait préoccupant.

Les conditions financières qui sont proposées aux fonctionnaires préparant l'Ena (suppression de leurs primes) ne rendent pas ce sacrifice très attrayant ; s'y ajoute la multiplication effective de recrutements parallèles dans les ministères et juridictions qui rend aussi moins nécessaire le passage par l'Ena. Il faudra donc traiter convenablement cette question pour que l'Ena redevienne la voie d'excellence de promotion interne. Le troisième concours constitue par nature un mode de diversification importante : encore faut-il que, par son organisation et ses épreuves, il ne cherche pas à trop ressembler aux deux autres concours d'entrée. Enfin, comme le faisait déjà remarquer le doyen Hauriou dans ses rapports de jury sur les concours de 1946, l'École accueille trop peu de scientifiques : dans un monde où cette culture est indispensable (algorithmes, intelligence artificielle, OGM, nucléaire, ...), l'Ena doit s'ouvrir davantage à cette culture. C'est pourquoi le conseil d'administration de l'École a décidé le 30 novembre dernier d'envisager la création, à titre expérimental, d'un concours réservé aux docteurs.

La deuxième direction est d'adapter en permanence le contenu de la formation. La réforme réalisée par Nathalie Loiseau, qui distingue clairement une année de stages et une année de formation à Strasbourg,



Regards sur 2017

a été utile : appliquée pour la première fois à la promotion « Louise Weiss », cette nouvelle répartition de la scolarité a notamment permis aux élèves chargés de famille de connaître une plus grande stabilité personnelle et a favorisé leur réussite. La première année de stages ne sera modifiée qu'à la marge : dès 2018, le stage en entreprise passera de huit à onze semaines. En seconde année, l'enseignement doit continuer à être centré non sur des connaissances théoriques acquises auparavant dans l'enseignement supérieur mais sur des études de cas. Les élèves revenant de stage doivent en particulier réfléchir à simplifier les procédures administratives. Ils doivent prendre en compte les nouveaux modes de management : ils seront invités, en 2018, à participer à un *nudge*, un *hackaton* avec les élèves d'Epitech de Strasbourg,

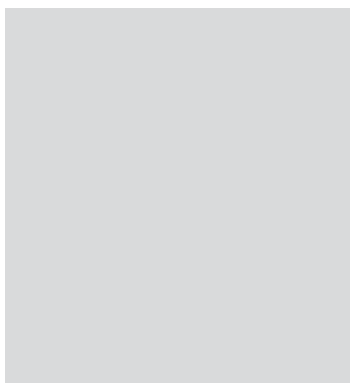
un *design* avec l'Ecole supérieure de création industrielle. Ils iront également observer sur place le fonctionnement de la vie administrative dans l'Allemagne toute proche. Quelques grandes conférences scientifiques, prononcées notamment par des prix Nobel de l'Université de Strasbourg, devraient leur permettre de s'imprégner d'une autre culture et de réfléchir au progrès et au risque. Enfin l'Ena devra répondre à la commande du président de la République d'affecter les meilleurs élèves dans les ministères portant les politiques publiques prioritaires du gouvernement.

La troisième direction est de faire évoluer le statut de l'Ecole. L'Ena est une école d'application, pas une université. Pour autant, peut-elle rester isolée du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, alors qu'elle reçoit de nombreux élèves étrangers formés au système « LMD¹ » ?

Faut-il qu'elle puisse délivrer des diplômes, engager avec d'autres établissements une recherche sur l'innovation administrative ? Sur tous ces points, le débat est ouvert, avec une absolue certitude : ni ses liens d'origine avec les instituts d'études politiques (dont celui de Paris), ni ses liens géographiques avec l'excellente université de Strasbourg, ni ses liens d'association avec Paris Sciences et Lettres ne feront perdre à l'Ena sa personnalité. Au contraire, ils la stimuleront, comme continueront à l'enrichir nos partenariats avec de nombreux pays. ■

1 - Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, le cursus universitaire français s'organise autour de trois diplômes nationaux : la licence, le master et le doctorat. Cette organisation, dite « LMD », permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales (NDLR).

Compter avec la France qui n'est rien



Par **Guillaume Bigot**

Directeur de l'IPAG Business-School
Membre du Comité Orwell, essayiste, auteur¹

Très faiblement représentée – et représentable – la France périphérique peine à se retrouver dans la représentation nationale. Elle ne semble pas près d'être remise dans le jeu démocratique.

Le terme « France périphérique » dissimule une encombrante réalité démocratique. La France périphérique forme en fait le cœur électoral du pays puisqu'elle rassemble, selon les études du géographe Christophe Guilluy à l'origine de cette appellation², 60 % des Français et 90 % de nos communes. Tant que nous sommes en régime démocratique, le barycentre politique de notre nation se trouve donc précisément dans cette périphérie.

En paraphrasant l'abbé Sieyès, on pourrait se demander si cette France n'est pas un nouveau tiers état. Nous sommes *a priori* face à une situation qui est, en quelque

sorte, le symétrique inversé de celle qui prévalait avant 1789. On retrouve en effet une minorité qui forme une France « centrale », officielle représentée, celle de la Cour, de l'aristocratie et du clergé ainsi qu'une majorité, « périphérique » qui ne pèse pas politiquement.

La comparaison s'arrête là. Car la classe bourgeoise montante, qui finira par porter les doléances d'un monde paysan ignoré et fiscalement pressuré, aspirait à prendre une part au jeu politique. Cette périphérie de la fin du XVIII^e exerçait une pression sur le centre et visait à le remplacer. Ainsi, non seulement ce tiers état possédait des porte-voix, une élite de substitution (incarnée par



les avocats Robespierre et Danton) ainsi qu'une légitimité de remplacement était disponible.

Gardons-nous de tout anachronisme. Comme le rappela Robespierre, au début de la Révolution, il n'y avait pas dix républicains à Paris. La demande initiale du tiers se bornait d'ailleurs à exiger un partage du pouvoir et une réforme institutionnelle qui lui aurait permis d'avoir voix au chapitre sans mettre à bas l'aristocratie, ni la monarchie. L'emballage des événements et leur dynamique en décidèrent tout autrement.

Retrait sur l'Aventin électoral

Pour revenir à notre France périphérique contemporaine, celle-ci non seulement ne porte aucune légitimité de remplacement mais elle ne cherche que mollement à influencer le jeu politique. Au second tour de la présidentielle 2017, l'abstention oscillait dans ces territoires-là entre 35 % et 45 %, quand elle s'élevait, en moyenne à 25 % dans le reste du pays. L'abstention forme donc le premier parti de la France périphérique sans qu'une idéologie antidémocratique ne la justifie. Et si nous cherchons dans l'histoire un phénomène rappelant ce retrait, on se rappellera la révolte de la plèbe romaine, en 494 avant J-C. Les plébéiens écrasés de dettes par les patriciens s'étaient alors réfugiés sur le mont Aventin.

À présent, les « Français périphériques » semblent tentés par un retrait sur l'Aventin électoral. Ceux qui prennent part au vote semblent opter pour des choix radicaux. Le seul parti en mesure de vectoriser le sentiment d'abandon de cette France-là est le Front national. Outre le fait que l'offre politique du FN manque de contenu et de tenue, celle-ci semble cantonnée à une fonction tribunicienne et contestataire, notamment incapable de nouer des alliances. La France insoumise de Jean-Luc Mélenchon, même si elle convainc peu cette frange de l'électorat porte un projet économique (sortie de l'euro, protectionnisme) et institutionnel (sortie de l'UE) compatible avec celui du FN. Cependant, les choix identitaires et sécuritaires des deux formations politiques les opposent diamétralement et interdisent leur alliance. Pour parler comme les généticiens, l'offre politique du FN et

celle de la FI ne sont pas interfécondes. Et pour revenir sur le terrain de la sociologie, la frange de la France périphérique qui s'exprime politiquement ne trouve, pour l'instant, aucun allié « bourgeois ». Les « bobos » de la France centrale qui contestent le « mainstream » politique et économique anti-mondialisation ne semblent pas du tout prêts à faire cause commune avec la minorité politisée de la France périphérique. Cette réticence s'observe également à l'égard d'un rapprochement entre une droite dite de gouvernement – même débarrassée de son lest centriste – et le Front national.

La manœuvre d'Emmanuel Macron, qui l'a porté à la présidence, a consisté à détacher le bloc social-démocrate du PS et à détacher la droite orléaniste des Républicains, soit l'ex-UDF, pour créer une formation centrale mais non majoritaire. Contrairement aux vœux de Valéry Giscard d'Estaing, au total, cette addition ne rassemble pas deux Français sur trois mais plutôt un Français sur trois, les autres préférant s'abstenir ou voter pour des extrêmes (FN ou FI) ou pour des partis radicalisés (restes du PS et des Républicains).

Cette évolution (invo-lution, selon certains) ne semble pas de nature à remettre dans le jeu démocratique la France périphérique qui reste, pour l'instant, très faiblement représentée et représentable. Est-ce parce que cette France ne vote pas que sa représentation politique est si faible (et donc que ses besoins sont si peu pris en compte par les représentants de la nation) ou parce que sa représentation politique est faible et décevante qu'elle ne se mobilise pas ? Il est en tout cas patent que cette France-là peine à se reconnaître dans la représentation nationale : 60 % des 60 % de Français périphériques optant pour l'abstention ou pour le Front national, l'isolement géographique et économique de la France périphérique se traduit par un isolement politique.

La question du bien commun

Nos dirigeants auraient tort de se réjouir de cette faiblesse électorale. Il est sans doute préférable pour la solidité des institutions d'avoir des partis populistes puissants qu'une majorité du peuple non représentée. Le proverbe populaire recommande de se méfier de l'eau qui dort. Une colère,

une frustration, un sentiment d'abandon inexprimables et inexprimés risquent de se traduire par des jacqueries ou des explosions de violence. L'histoire de France est, à cet égard, pleine d'enseignements et émaillée de ce que l'historien Michel Winock appelle des poussées de fièvres hexagonales, ces moments où des soulèvements populaires contestent la légitimité du pouvoir, font sauter le bouchon institutionnel, en nous faisant changer d'époque.

Si l'on regarde l'histoire de ces soudaines montées de température politique, de la Fronde jusqu'en mai 1968 (les grandes grèves de 1995, les émeutes de 2005 ou la mobilisation contre le « mariage pour tous » ne constituent pas des mouvements ayant remis en cause la légitimité du pouvoir en place), on est frappé par une constante : jusqu'en 1871, Paris (le centre) et la province (la périphérie) se soulèvent de manière synchrone contre le pouvoir. Avec la Commune de Paris, la province devient « légitimiste » au sens strict, c'est-à-dire, favorable au pouvoir en place (symboliquement installé à Versailles), tandis que Paris et ses faubourgs se trouvent isolés dans une révolte qui finira réprimée dans le sang. Le 6 février 1934 est une révolte parisienne sporadique mais ne révèle pas vraiment de fossé entre le centre et la périphérie. Il en ira de même pour mai 1968.

À présent, le pouvoir central semble soutenu par les électeurs parisiens et ceux des grands centres urbains, tandis que ceux de la périphérie se tiennent en retrait, s'abstenant ou optant pour un vote de rupture stérile.

Cette situation soulève *in fine* la question du bien commun. Il ne s'agit donc pas seulement de permettre un ruissellement des richesses créées par la France centrale, ni de ramener cette France périphérique dans le giron de l'autre, mais de retrouver le sens d'un destin commun, ce que les Latins appelaient l'*affectio societatis*. Il s'agit moins de tenir compte des intérêts spécifiques de la France périphérique que de renouer avec le sens du bien commun, en admettant que la France ne saurait avoir de sens sans sa périphérie majoritaire. ■

1 - Notamment, avec Natacha Polony de *Bienvenue dans le pire des mondes*, Plon, 2016.

2 - Elle apparaît dès 2010 dans son livre intitulée *Fractures françaises* aux éditions François Bourin.



Regards sur 2017

L'État dans le nouvel ordre mondial¹



Par **Bélih Nabli**

Maître de conférences en droit public à l'Université Paris-Est-Créteil (UPEC), Directeur de recherche à l'IRIS, Auteur de : *L'État. Droit et politique*, Armand Colin, coll. « U », 2017

L'avènement de l'État moderne opère un tournant dans la représentation du monde. Avec la diffusion du modèle westphalien, l'État devient le pôle organisateur à partir duquel s'agence la répartition des espaces (S. Sur, 2011, p. 7). Fragmentée en multiples entités étatiques, la carte du monde montre à partir du XVI^e siècle la coexistence d'une pluralité d'États. L'ensemble de la surface du globe – ou presque – se trouve sous l'autorité souveraine d'un État. Cette prolifération et cette dynamique s'expliquent par le « droit à l'État » ou l'« idéal étatique » revendiqué par les peuples ou nations, ainsi que par l'attractivité du statut de sujet de droit international dont jouit cette forme institutionnalisée d'organisation politique.

Le XX^e siècle a vu la croissance exponentielle d'États nés de l'éclatement des empires multinationaux (ottoman, austro-hongrois, etc.), des empires coloniaux (vagues successives de décolonisation qui ont touché l'Afrique et l'Asie) et enfin, de la dislocation d'États multinationaux (URSS, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, etc.). D'une cinquantaine d'États au début du XX^e siècle, on est passé à près de 200 États au début du XXI^e siècle, dont la morphologie générale est essentiellement calquée sur le modèle européen de l'État-nation. Aujourd'hui encore, la tendance au séparatisme refait surface, y compris en Europe, et les nouvelles revendications nationales n'ont d'autre aspiration que d'accéder à la condition étatique...

Il n'empêche, aujourd'hui, la société internationale stato-centrée n'est plus : l'altération des attributs de la souveraineté et de la puissance de l'État caractérise une société mondiale déterritorialisée ; la dimension territoriale de l'État est en profonde recomposition (B. Badie, 1995). Les économies nationales sont interdépendantes, le pouvoir de décision et les intérêts des États sont concurrencés par des normes/acteurs privés transnationaux. On assiste ainsi à une forme de désétatisation de l'ordre international dans lequel interagissent des acteurs extra-étatiques dont l'action revêt une portée politique, économique, sociale et/ou culturelle.

Mutation de l'ordre juridique international

L'ordre international ne se réduit plus à un ordre interétatique. Certes, le droit international est « le droit fait par les États pour renforcer leur force vis-à-vis de leurs pairs », il est « le droit des États, par les États, pour les États » ; néanmoins, il « ne se réduit plus au droit qui régit leurs relations (...) : l'essentiel de la production juridique internationale paraît désormais

tourné vers [les particuliers, c'est-à-dire] les personnes physiques, les sociétés commerciales et les autres personnes morales de droit interne » (C. Santulli, 2014, p. 24-27). De plus, les sources traditionnelles du droit international – produits de la volonté des États – sont concurrencées par le développement d'un droit qui échappe au contrôle des États ; sujet premier du droit international, l'État n'est plus seul à se voir reconnaître des droits et obligations par le droit international. La reconnaissance de droits et obligations aux individus vient contredire l'orthodoxie du droit international, puisque seuls les sujets du droit international peuvent créer, appliquer ou veiller à l'application des règles de ce droit et porter la responsabilité de sa violation.

Cette mutation de l'ordre juridique international, symbolisée par l'affirmation de droits et obligations reconnus à l'individu, reflète celle de la société internationale elle-même, avec la montée en puissance d'acteurs non étatiques susceptibles de troubler, voire de concurrencer la puissance de l'État. Outre la multiplication des organisations internationales, la mondialisation crée des liens d'interdépendance qui affectent le pouvoir unilatéral de l'État.

Depuis l'avènement du monde westphalien, l'idée de puissance – qui est le « fait » pour une « unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités » (R. Aron, 1962, p. 58) – est traditionnellement associée à l'État. Or si l'État reste formellement souverain, il ne détient pas le monopole de la puissance dans un monde globalisé caractérisé à la fois par l'intensification des mouvements de circulation des biens, des services et des personnes, et par l'affirmation d'acteurs non-étatiques sans statut juridique international particulier (sauf exception) dont l'action transnationale et déterritorialisée trouble l'ancrage de la société internationale sur l'unité de base



étatique. Les marges de manœuvre de l'État dans la définition et la réalisation de ses décisions/actions internationales se sont réduites.

Les transformations contemporaines des centres de puissance traduisent une inflexion majeure dans la manière dont la puissance étatique se définit et s'exerce. La démultiplication et l'intensification des échanges accentuent l'interdépendance des États, mais une forme de « désétatisation » de la puissance est à l'œuvre avec la montée d'acteurs non-étatiques, privés et transnationaux.

L'action internationale et les stratégies d'influence d'acteurs privés ne sont pas un phénomène nouveau, comme l'attestent les premières organisations religieuses caritatives et les missionnaires. L'exemple de l'Ordre de Malte (né en 1080) est significatif, puisque cette entité a été une puissance politico-militaire en Europe (où elle a entretenu des relations diplomatiques avec les États) et au Proche-Orient. L'influence des acteurs privés pouvait être d'une autre nature, qu'il s'agisse des artistes et penseurs de la Renaissance, des navigateurs génois et vénitiens, ou encore des commerçants florentins au Moyen Âge et à la Renaissance, qui ont permis de développer les échanges commerciaux et culturels entre les puissances européennes et islamiques situées dans les bassins occidental et oriental, sur les rives nord et sud de la Méditerranée.

Le phénomène acquiert une autre dimension au sortir de la Guerre froide et avec la nouvelle vague de mondialisation. Celle-ci inaugure une ère marquée par l'interdépendance des acteurs étatiques et non-étatiques (M.-C. Smouts, 1998) et la remise en cause d'un ordre international fondé sur la frontière étatique, en raison de la multiplication des rapports entre acteurs appartenant à des États différents et de la capacité d'acteurs privés d'établir des relations qui font fi des frontières comme de l'autorité étatiques (B. Badie, 1995). La multiplication des échanges – commerciaux, financiers, intellectuels... –, les transformations de l'économie internationale qui tendent à créer un marché (mondial) unique pour les biens, les services, le capital et le travail, l'intensification des relations entre individus et/ou groupes de nationalités

différentes, sont de nature à contourner les cadres/canaux (inter)étatiques classiques et à accentuer la transnationalisation des relations internationales. La distinction formelle entre « politique internationale » (objet des États) et « vie internationale » (objet des acteurs privés), entre relations internationales publiques et privées, entre politique étrangère et politique interne a perdu de sa pertinence.

Un nouvel ordre international

L'extension des domaines d'action des États et de la coopération internationale, conjuguée aux effets de la globalisation, aboutit à l'interaction d'acteurs publics et privés, dans les domaines publics et privés, nationaux et internationaux : développement, accélération et intensification des flux financiers, économiques et commerciaux, mais aussi des flux migratoires, d'information (grâce aux innovations en matière de technologie de la communication : internet, réseaux sociaux), et en parallèle, diffusion des idées, idéologies et valeurs (et confrontation y compris sous la forme de violence politique et/ou criminelle). En mettant en relation des acteurs transnationaux sans médiation, les nouvelles technologies bouleversent le cadre classique des relations internationales. On bascule d'un ordre international ordonné par des stratégies fondées sur le rapport d'État à État à un espace mondial animé par des rapports « d'État à individus et d'individus à État » (M.-C. Smouts, 1998). Ces processus échappent pour une large part au contrôle des États et entraînent l'affirmation d'acteurs non étatiques (fussent-ils indirectement liés à des puissances étatiques), qui concurrencent la puissance de l'État. Certains de ces acteurs privés émergent et s'imposent dans un processus d'effondrement de l'État. La nature des rapports entre les États et ces acteurs privés s'avère plus ambivalente, comme le prouve le recours des premiers aux seconds pour assurer certaines de ses missions. Le cas des ONG est symptomatique. Du reste, la fameuse résolution 688 en 1991 a donné un rôle politique aux ONG puisqu'elle a exigé de l'État irakien d'accepter et de faciliter le travail des ONG sur son territoire au détriment de sa souveraineté. Dans un autre registre, certains États – y compris

une grande puissance comme les États-Unis – n'hésitent pas à recourir à des sociétés privées spécialisées pour assurer des missions militaires ou de sécurité, dans le cadre d'opération sur leur propre territoire ou à l'étranger. Le phénomène n'a rien de nouveau, si l'on se rappelle que le recours aux mercenaires s'est pratiqué dans les armées françaises, de Louis XVI à Napoléon.

L'État ne peut (plus) se targuer de détenir le monopole de la force dans l'ordre international. Fait remarquable depuis le début du XXI^e siècle, nombre de conflits armés ont été initiés ou conduits par des acteurs non étatiques. Or l'État éprouve des difficultés à s'adapter aux nouvelles formes de violence non conventionnelle (groupes armés, terrorisme, criminalité organisée à l'échelle internationale) dont usent des acteurs non étatiques. En dehors du cadre « classique » d'une guerre opposant deux armées étatiques et ayant pour objet la protection ou la conquête territoriale, les conflits asymétriques se multiplient depuis la fin de la Guerre froide. Ces types de conflit se caractérisent par l'action armée d'un État – ou d'une coalition d'États – contre une organisation (para)étatique affaiblie (Afghanistan en 2001, Irak en 2003, Libye en 2011) ou une organisation non-étatique (Al-Qaeda, Daech...), suivant des modes d'intervention et des buts qui relèvent plus de l'opération de police que de la guerre.

Non seulement les nouvelles menaces comme le terrorisme, le crime organisé, les trafics d'êtres humains et d'organes, ne peuvent être combattus au moyen d'une armée classique, mais leurs activités criminelles contestent l'autorité étatique sur une partie du territoire et de la population nationale. La criminalité opaque et sans plaignant, extraterritoriale et mobile, met les systèmes juridiques et judiciaires – malgré le développement de la coopération internationale et régionale – statiques et très hiérarchisés, à l'épreuve. Pis, le cyberspace formé par l'expansion des nouvelles technologies de l'information et de la communication offre un cadre privilégié à des groupes organisés en réseau pour diffuser leur propagande, développer leur commerce illégal ou mener des « attaques

1 - La majeure partie de ce texte est tirée du livre de Béligth Nabli, *L'Etat. Droit et politique*, éditions Armand Colin, 2017 (Les intertitres sont de la rédaction)



Regards sur 2017

informatiques » contre des institutions et des intérêts publics ou privés présents sur le territoire d'États souverains...

Sur le plan économique, l'accroissement tendanciel des moyens d'action des multinationales leur offre un pouvoir d'influence croissant sur les États, y compris lorsqu'il s'agit de pays développés et démocratiques. Dès la fin du XIX^e siècle, les États-Unis ont dû adopter le Sherman Antitrust Act de 1890 qui précise les premières règles contre les monopoles. Durant et après la colonisation, les multinationales occidentales ont été considérées comme les instruments des politiques impérialistes dans les pays du Sud. Le nouveau mouvement de mondialisation a renforcé la puissance des firmes multinationales, et la liberté de circulation des biens, des services et des capitaux a de surcroît offert aux opérateurs économiques la possibilité de définir des stratégies d'évitement des contraintes étatiques, de mettre les États en concurrence et de développer production, commercialisation et investissement dans des pays différents.

Les marchés financiers et les sociétés multinationales ont déterritorialisé certaines de leurs activités économiques, de sorte que l'État éprouve les pires difficultés à imposer sa réglementation nationale sur son propre territoire, en matière fiscale, sociale, etc. Non seulement la régulation du cyberspace échappe en partie au contrôle (inter)étatique, mais des entités privées sont en mesure d'influencer des marchés financiers et (donc) les États. Ainsi, les agences internationales de notation (les principales sont les groupes américains Standard and Poor's et Moody's, qui représentent près de 80 % du marché, et une agence à capitaux français, Fitch, qui en représente un peu plus de 10 %) sont des sociétés de droit privé qui jouent un rôle central dans le système financier international, puisqu'elles réalisent des évaluations sur la solvabilité financière (notamment) des États et le risque de non-remboursement des emprunts contractés. L'appréciation des dettes souveraines par ces entités privées influence d'une part, les acteurs privés du financement direct de l'économie (banques, établissements financiers, bourses), d'autre part le taux d'intérêt auquel un État pourra contracter

un emprunt (obligation). Une dégradation de la notation renchérit automatiquement le coût d'accès au crédit des emprunteurs, y compris lorsqu'il s'agit d'un État, jusqu'à lui interdire purement et simplement l'accès au refinancement sur les marchés financiers.

Puissance des Gafa

Les firmes transnationales peuvent également concurrencer l'autorité de l'État (tiers ou national). De grandes multinationales (Apple, Microsoft, General Electric, Total, etc.) ont acquis un poids financier comparable, voire supérieur à certains États, et sont en mesure d'imposer leur volonté à des gouvernements censés être indépendants. Les entreprises de la *Silicon Valley* écrivent un nouveau chapitre de cette histoire du pouvoir capitaliste. En sus de l'accumulation de capital, leur maîtrise des technologies de l'information numérique leur permet d'offrir des services, des connexions et des technologies qui influent directement sur le mode de vie, de consommation et d'éducation des citoyens, en lieu et place des États. Elles assurent une large part de l'investissement mondial dans les innovations numériques, ce qui renforce leur influence. Elles construisent la matrice du futur en élaborant des programmes transnationaux d'intelligence artificielle ou de *big data*. À l'inverse, à l'instar d'autres multinationales, elles paient peu d'impôts grâce à l'optimisation fiscale et sont en mesure de mettre en concurrence les États, en particulier en matière fiscale et réglementaire. Cette concurrence les affaiblit car elle les oblige à être moins disant, et à perdre ainsi le contrôle des instruments privilégiés de la politique économique.

Il y a une dimension immatérielle, idéale, voire axiologique dans la mondialisation. Outre que le débat intellectuel et la recherche universitaire participent à l'émergence d'un espace public mondialisé, ses acteurs sont des vecteurs de l'influence exercée sur les politiques publiques (interne et internationales) étatiques. Ici comme ailleurs, internet et les réseaux sociaux jouent un rôle croissant, tant pour le secteur privé que pour les États. Les sociétés multinationales elles-mêmes véhiculent des représentations, des imaginaires, des idées et des valeurs susceptibles de troubler l'identité politique ou culturelle

de certains États (au-delà de l'exemple classique de l'industrie cinématographique de Hollywood, cette réalité est aujourd'hui illustrée par la puissance économique, régulatrice et communicationnelle des « Gafa » (acronyme de « Google, Apple, Facebook, Amazon ») nées de l'Internet (J. Cohen et E. Schmidt, 2013)).

Évitons néanmoins de mettre l'État en position de « victime » tant vis-à-vis de la mondialisation que des acteurs/intérêts privés échappant à son contrôle. Les États sont des agents du processus de mondialisation, ils ont permis et favorisé le libre-échange économique et commercial. Les États sont notamment producteurs d'un droit « global » (accords internationaux, régionaux, bilatéraux visant à réguler les échanges, à fixer des normes) applicable en matière commerciale, mais aussi dans le domaine de la lutte contre les formes transnationales de criminalité, comme le terrorisme ou le trafic de stupéfiants. Face à la transnationalisation des réseaux, il tente de s'adapter par l'instauration d'un réseau ou « ordre transgouvernemental » formé d'agences étatiques (A.-M. Slaughter, 1997). La mondialisation dépend en partie de la volonté de l'État, tant au niveau de son impulsion qu'au niveau de sa régulation, pour en compenser certains effets indésirables (L. Weiss, 1998).

Après la chute du mur de Berlin en 1989, la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises, associée à l'emprise grandissante des organisations internationales régulant les échanges, a pu laisser croire à l'abolition progressive des frontières. Cette chimère a été rapidement démentie par les conflits visant à redéfinir les frontières, les territoires et les souverainetés dans différentes régions du monde, par de nouvelles affirmations nationalistes et par de nouveaux mouvements politiques appelant au retour des frontières – voire à la construction de murs – perçues comme des protections économiques, identitaires et sécuritaires.

Ultime recours

De plus, l'État n'hésite pas à les instrumentaliser ou du moins à les intégrer dans sa propre stratégie de puissance ou pour la simple mise en œuvre de sa politique (exemple des Gongo : « government-organized non-governmental



organization »). Ainsi, les stratégies et les intérêts des sociétés multinationales sont intégrés dans la diplomatie économique des États. Les travaux de la science politique américaine (voir les notions de « Corporate State » et de « Competitive State ») montrent cette imbrication assumée entre les intérêts particuliers/privés économiques et l'intérêt national-étatique. Cette association publique/privée est de nature à renforcer l'efficacité de l'action internationale de l'État. Même lorsqu'il délègue une partie de ses fonctions au secteur privé, cette privatisation « n'implique ni la perte de ses capacités de contrôle, ni sa cannibalisation par le privé, mais son redéploiement, la modification des modes de gouvernement sous l'effet des transformations nationales et internationales » (B. Hibou, 1998, p. 152). Ce phénomène, manifeste à l'égard des ONG (humanitaires, environnementales, etc.), se vérifie également avec des organisations paramilitaires ou criminelles. Dans le cadre de la mondialisation économique, la libéralisation des échanges commerciaux et financiers procède en large partie de la propre volonté des États (accords

internationaux et normes élaborés dans des cadres interétatiques), et certains États font montre d'une capacité d'adaptation en déployant des stratégies incluant des acteurs/intérêts privés pour atteindre leurs objectifs propres : « l'État, grâce à ses capacités d'action, fait figure d'élément essentiel de la compétition internationale » (L. Weiss, 1998, p. 5).

Mieux, les États demeurent, aujourd'hui encore, les principaux sujets et acteurs de l'ordre international. Dès que ses intérêts supérieurs sont en jeu, l'État assume (à nouveau) son statut d'instance d'ultime recours (voir la gestion de la crise financière internationale de 2008) ou de souverain (exemple de l'exercice du pouvoir de censure exercé sur internet). Si sa puissance est concurrencée, et parfois supplantée, l'État reste le dépositaire du monopole de la violence légitime et l'ultime garant d'une fonction de protection et de régulation dans une société (inter)nationale de plus en plus à risque. La fonction régulatrice de l'(inter) état(ique) s'étend à de nouvelles sphères. Malgré la multiplication des facteurs de dissolution de sa puissance, l'État demeure

le cadre privilégié d'exercice du pouvoir. Les sociétés expriment encore et toujours un besoin, une « attente » voire un « désir » d'État. Lorsque la défiance s'exprime, elle vise moins la figure abstraite que ses représentants. De plus, la signification de cette défiance n'est pas univoque : celle-ci peut traduire aussi bien un sentiment de « trop d'État » (réglementation, impôts, etc.), un « mal d'État » (qui vise moins l'être abstrait que ses représentants : inefficacité, corruption, etc.) qu'un « déficit d'État » (besoins sociaux non satisfaits par les services publics, effets de la dérégulation, etc.).

Si une « demande d'État » est encore inscrite à l'agenda politique des sociétés modernes, c'est l'objet de cette demande qui reste à définir. La multiplication des facteurs de dissolution/dilution de la légitimité et de l'autorité de l'État pose moins la question de la « fin » de l'État, que celle de ses fins : doit-il et (comment) peut-il répondre aux besoins exprimés par ceux qui relèvent de son autorité et protection ? ■

LES RESTAURANTS
DU COEUR
LES RELAIS DU COEUR

BIENTÔT 30 ANS
D'ENGAGEMENT EN FAVEUR
DES PLUS DÉMUNIS

MERCI

Grâce à vous, en 2013/2014, les Restos du Cœur ce sont

- 1 million de personnes accueillies
- 130 millions de repas distribués
- 40 000 bébés de moins de 18 mois aidés dans 86 Restos Bébés du Cœur
- 67 600 bénévoles
- Seulement 7,3% de frais généraux

... et de nombreuses solutions pour aider les plus fragiles à s'en sortir durablement



Pour que cela puisse continuer, FAITES VOTRE DON sur www.restosducoeur.org/dons ou en flashant le QR code ou envoyez votre chèque sous enveloppe non-affranchie à : Les Restos du Cœur - Libre Réponse 53061 - 91129 Palaiseau Cedex

Retrouvez-nous aussi sur [f](#) [t](#) [YouTube](#)





Regards sur 2017

L'économie française en 2017



Par **Jean-Yves Archer**
Léonard de Vinci 1985
Economiste

L'année 2017 aura d'abord été marquée par le retour affirmé de la croissance qui va osciller entre 1,8 et 1,9% ce qui libère bien des contraintes sur les fronts distincts de l'emploi et des finances publiques.

Certains se précipitent avec des mots tels que reflux important du sous-emploi et cagnotte pour le solde budgétaire. Sachons raison garder et prenons effectivement en considération la lente dégrèvement du chômage (toutes catégories confondues) et les meilleures rentrées fiscales qui ne privent toutefois pas notre pays d'afficher un déficit de près de 80 milliards dans le PLF 2018. Sur le chômage, la réforme profonde du droit du travail apportera probablement une fraction de flexibilité dont notre pays avait besoin. Toutefois, il me semble irréaliste d'aborder cette variable par la seule catégorie A de Pôle emploi et de négliger une notion aussi essentielle que le « halo » du chômage défini par l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1415>) comme « l'ensemble des personnes qui ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines) ou qui ne recherchent pas activement un emploi. » Certains recoupements d'antennes de Pôle emploi et une étude Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122738?sommaire=2122750>) estiment que le « halo » du chômage frôlerait les 1 400 000 personnes en ce moment, ce qui nuance, hélas, certains discours au parfum triomphaliste. La croissance qui revient n'est pas si riche que cela en emplois – nous suivons laborieusement la loi d'Okun¹ (<https://www.andlil.com/la-loi-dokun-6078.html>) – et c'est un fait durable même si l'embellie conjoncturelle semble devoir se poursuivre en 2018 hors perspective toujours possible de sévère correction boursière du fait des survalorisations actuellement relevées tant aux États-Unis qu'en zone euro. 2017 a été une année électorale qui a engendré une impulsion politique significative, une sorte de « chamboulement » pour reprendre les termes idoines du président Fabius². Formation et plan additionnel de 15 milliards, refonte de

l'apprentissage (déjà évoquée à maintes reprises depuis René Monory en 1978), modifications de la rémunération du capital (PFU) et corrélativement de sa taxation (ISF) sont autant de mesures en cours de déploiement pour relancer l'attractivité de notre pays.

Un puzzle peu harmonieux

L'objectif cardinal étant de parvenir à flécher des flux d'épargne vers des investissements crédibles au sein de l'économie réelle. Sans se référer à la pseudo-théorie des années Reagan du « ruissellement », le pari est d'importance et les « premiers de cordée » chers au président Macron vont devoir composer avec ce que les économistes nomment l'aversion au risque. Ce *New Deal* de la finance française relève pour partie d'un pari et on peut regretter que l'ISF n'ait pas été maintenu avec une importante possibilité de déductibilité en cas d'investissements vers des entités listées, par exemple, par BPI France. À l'heure du capital sans frontière, « la veuve de Carpentras » chère à Gérard de La Martinière³ fait ce qu'elle veut de ses avoirs. La France, terre de passions, enregistrera peut-être, ici et là, de vrais succès mais je crains que tout ceci ne finisse par ressembler à un puzzle peu harmonieux par opposition à une vectorisation de l'épargne que l'année 2017 aura rendue légalement possible. Si un déclin proche du choc de confiance a pu être enregistré comme le notait récemment le Premier ministre Edouard Philippe, l'année 2017 reste affublée d'un boulet, à savoir le commerce extérieur. L'objectivité condamne à être lucide sur nos défaillances : le déficit escompté pour 2017 est de près de 65 milliards d'euros et traduit, *in concreto*, notre lourde propension à importer. La Coface relève cinq points de faiblesse qui méritent un diagnostic partagé : « le nombre



insuffisant d'entreprises exportatrices, l'affaiblissement du niveau de gamme, des efforts d'innovation insuffisants et deux autres points : l'endettement public élevé, le faible taux d'emploi des jeunes et des travailleurs âgés ».

S'agissant de ce dernier point, il est utile d'avoir en-tête la durée de la présence au chômage : plus d'un an pour les jeunes de 25 ans et plus de deux ans en moyenne pour les seniors de plus de 50 ans. La France de 2017 est décidément terriblement sélective. Traitant de sélection, nous avons été plusieurs à regretter que le rapport Gallois de 2012 ne se focalise que trop sur la compétitivité-prix et soit quasiment elliptique quant à la question non moins vitale de la compétitivité hors-prix que ne cesse de mettre en avant des personnalités telles que Jean-Louis Beffa, Henri Lachmann, ou Jean-François Dehecq. L'année 2017 a vu le processus de désindustrialisation se poursuivre. Notre nation souffre d'un positionnement en gamme, de la qualité incertaine de différentes fabrications (taux de rebuts), des délais de livraison, des conditions opérationnelles de maintenance, etc. Cet ensemble de variables interactives nous sont nuisibles et, pour l'heure, on a du mal à déceler l'identité du département ministériel qui porte cette question. Un homme avisé de l'international comme l'est le président Macron n'a pas – à ce stade – doté la France d'un Miti à la japonaise ce que l'on peut regretter.

Si l'épargne productive rencontre les besoins en fonds propres ou en dette obligataire des entreprises de notre pays, 2017 aura alors été l'année de l'inversion de la courbe de rentabilité de plus d'un projet tangible. En pure logique mécanique, cela signifierait alors que 2018 pourrait être l'année de la relance de l'investissement notamment dans l'économie digitale. Une récente étude de BPI France démontre l'insuffisante volonté d'investir dans la robotisation puis dans l'intelligence artificielle : là aussi, 2017 n'aura pas ouvert de lumineuses perspectives.

Une année de continuité

À l'inverse, un résultat s'impose à tous : le chiffre d'affaire de l'industrie en 2017 demeure inférieur à ce qu'il était en 2007. On voit là ce que les recherches

académiques nomment à raison : *the French gap*.

L'exemple de la filière nucléaire est illustratif de nos défis. Les EPR accumulent retards sur retards voire des malfaçons (cuve et fonderie du Creusot), tandis qu'EDF a un bilan désormais plus frêle que par le passé du fait de décisions internes tout autant que de l'évolution de la politique énergétique du pays.

Poursuivant cette approche de l'année 2017 prise en ses fondamentaux durables, il est opportun – en homme de chiffres et en humaniste – de souligner l'essor des défaillances au travail. Le *burn out* et ses pathologies dérivées affectent des milliers d'hommes et de femmes et il est loisible de constater que beaucoup d'entreprises accolent à leur médecine du travail des cellules de veille psycho-sanitaire. 2017 a donc été corrosive sur ce point. Des études qualitatives attestent que moins d'un Français sur trois a « envie » d'aller travailler. Comment imaginer passer entre 7 à 8 heures par jour à reculons ? Sans parler des durées de transport sans cesse croissantes. Claude Durand, auteur du *Travail enchaîné. Organisation du travail et domination sociale* (Seuil, janvier 1978), avait établi un constat qui est encore valable 40 ans après.

2017 a donc été une année de continuité sur ce thème du mal-vivre au travail et ce n'est ni efficace ni socialement satisfaisant. La ministre Agnès Buzin a ouvert un chantier destiné à contrecarrer ces mauvais vents. Puisse-t-elle, après des années d'action publique perfectible, faire sienne cette phrase de Montesquieu : « On est ordinairement le maître de donner à ses enfants ses connaissances ; on l'est encore plus de leur donner ses passions » (*De l'Esprit des lois*).

L'exemple confirmé des Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon) démontre que productivité et relative liberté d'ordonnancement des tâches sont compatibles. Dans les lieux de production où l'immatériel prime, il faut des collaborateurs enthousiastes donc créatifs. 2017 a amorcé cette mutation dans plusieurs secteurs. Toutefois, contrairement à une idée répandue, la France est l'un des rares pays où la proportion de travailleurs indépendants progresse au détriment du salariat qui regroupe 92 % des actifs. À

l'inverse des États-Unis, de l'Allemagne, etc. Là encore, ceux qui avaient diagnostiqué l'ubérisation massive du rapport au travail doivent revisiter tout ou partie de leurs conclusions. Pour cela 2017 aura été l'année de la révolte de chauffeurs exploités ou de livreurs (Deliveroo) soumis à des conditions léonines.

Pour conclure, j'ai eu l'occasion d'écrire sur la dernière décennie que je croyais aux conglomérats et que, selon mon entendement, General Electric, Mitsubishi, Nestlé étaient des groupes porteurs de sens et de succès. À l'heure où la CGE (Compagnie générale d'électricité) de feu Ambroise Roux est disloquée : Alcatel, Alstom, STX, je regarde, en analyste financier, le bilan flatteur de Siemens et je m'interroge sur les certitudes de certains dans la dernière période (cession de la branche énergie d'Alstom à GE). Puisse 2018 nous prémunir de tels contresens industriels et stratégiques et, concomitamment, affermir l'élan public de mai 2017. ■

1 - En 1962, l'économiste américain Arthur Okun, professeur à l'université de Yale et conseiller du président Kennedy, a énoncé une loi – dite aussi « coefficient d'Okun » – établissant une relation linéaire empirique entre les taux de variation du chômage et du Pib (NDLR).

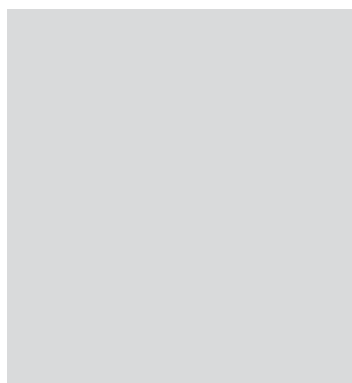
2 - Le 14 mai 2017, Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, avait qualifié la campagne électorale du président Emmanuel Macron d'« inédite à plusieurs égards et même chamboule-tout » (NDLR).

3 - En 1989, Gérard de La Martinière, alors directeur général de la SBF-Bourse de Paris, avait annoncé une prochaine hausse des tarifs boursiers et déclaré à cette occasion : « La Bourse n'est pas faite pour la veuve de Carpentras qui passe un ordre tous les dix ans. » (NDLR).



Regards sur 2017

How Cronyism Stifles Growth in the Middle East



Par **Ishac Diwan**

Chaire Socio-Economie du Monde Arabe,
Paris Sciences et Lettres
Visiting Professor, Columbia University

Dissatisfaction with cronyism, and the resultant economic stagnation and lack of jobs and opportunities, was a major impetus for the Arab Spring. Six years later, very little has changed in the Middle East: cronyism remains rampant, and economic growth is below potential. Of course, countries in transition can experience long economic slumps, regardless of whether they are democratizing or undergoing an autocratic restoration. Political instability and uncertainty naturally rise in periods of transition, sapping investment and growth. But arguably, over the medium term, it seems more likely that the politics of inclusion might have a positive economic impact, while those of exclusion continue to depress growth.

The economies of the region – such as Egypt, Jordan, Morocco, and Tunisia – remain in bad shape, with real economic growth averaging 2.2 percent in 2016, about the same pace as population growth. Budget deficits averaged 6.5 percent of gross domestic product in 2016, and public debt, almost 80 percent, according the IMF data. Unemployment

hovers around 12 percent, and is much higher among the youth and the educated (ILO).

Recent history sheds light on current challenges. Free markets are relatively new to most of the region, having arisen only after the 1980s, when the model of state-directed economic planning collapsed under the weight of its inefficiencies. Unlike Latin America or Eastern Europe, however, Arab countries liberalized their economies without liberalizing their politics, and autocrats remained in place across the region. To stay in power in the face of rising social grievances, they reverted to repression – not only of people, but also of markets, increasingly intervening in financial, product, and labor markets to advance their political interests. The political economy literature on the region has described the management of the private sector as a security issue (Henry and Springborg 2010). Autocrats survived by empowering firms that were politically trustworthy and closing off business opportunities for firms that were suspected of supporting the opposition. As a result, even as the reforms of the 1990s rolled back the state's direct economic role – public spending in Egypt and Tunisia declined to less than 35 percent of GDP in 2010 from about 60 percent in Egypt and 45 percent in Tunisia in the early 1980s – political management continued to shape markets. Favored firms acquired near monopolies over entire sectors of the economy; for example, in Egypt, they were dominant in real estate, tourism, construction, wholesale and retail trade, mining, finance, business services, and information technology (Diwan et al., 2016).

Characteristics of cronyism

Recent research, largely focused on Egypt and Tunisia, but with some studies of Algeria, Jordan, Lebanon, and Morocco, Iraq, and Syria as well, shows that many of the economic ills of the region can be traced to its particular political economy, which

has fostered a system of crony capitalism that has stifled competition, innovation and economic vitality.

While firms in the region face a number of challenges, including, difficulty obtaining finance, poor infrastructure and unreliable access to electricity, corruption has been the main obstacle to growth, taking a toll on employment, sales and productivity (EBRD et al., 2016). In many instances, while regulations were tightened on the books, officials retain considerable discretion in the way they apply them -- harshly to potential political opponents, and flexibly to well-connected firms (World Bank 2014). For example, on the eve of the Arab Spring in 2011, the Doing Business indicators had risen in Egypt and Tunisia, while at the same time, most indicators of corruption were on the increase, reflecting the fact that government-imposed regulations enabled rent seeking, rather than encouraging businesses to thrive. Politically connected firms enjoyed a number of advantages. In Egypt and Tunisia, they had privileged access to energy subsidies and prime land as well as favorable regulatory treatment, as well as protection against foreign competition through new discretionary non-tariff barriers (Diwan et al., 2016; Rijkers et al., 2015). These firms also had preferential access to credit, from both public and private sources, as they appeared to be backed by the state and thus were considered less likely to default. Non-connected firms, on the other hand, were starved for cash (Diwan and Schiffbauer, 2017).

These privileges conferred enormous benefits on a narrow elite. In Egypt, the firms owned by 30 businessmen closely connected with then-President Hosni Mubarak received more than 80 percent of loans given out by the banking system in 2010. They also earned 60 percent of corporate profits while employing just 11 percent of the labor force (Diwan et al 2016). In Tunisia, firms associated with



then-President Zine El Abidine Ben Ali's clan received 21 percent of corporate private-sector profits in 2010 while employing just 1 percent of the country's labor force (Rijkers et al. 2015). Such favored firms enjoyed cost advantages that gave them little incentive to innovate or to compete on a global scale (Diwan et al, 2015). At the same time, facing unfair competition, their competitors chose to remain small and operate largely in local market niches.

State predatory behavior was especially fierce in fast-growing sectors, in which the risk that opposition-linked firms might thrive was deemed to be particularly high. These sectors included finance, real estate, distribution, manufacturing, and tourism. Indeed, while the sectors that crony firms entered in Egypt grew more slowly than non-crony sectors during the 2000s by 4 percentage points per year, these same sectors grew faster than the rest by 1.5 percentage point in the rest of the world. In the absence of these privileges, we estimated that the pace of Egypt's economic growth might have averaged 2.3 percentage points more per year over the past decade, and labor demand would have been 20 percent greater (Diwan et al 2016).

The incentives created by this system of economic governance were such that firms wanted to be either very close to the state, or else as far as possible. Private firms that lack government connections are tempted to withdraw into the underground economy, where they avoid taxation -- with dire consequences for state budgets and public investment. While large crony firms prosper, medium-sized companies shrink or disappear under the weight of unfair competition, leaving the bulk of employment concentrated among small, less productive firms. As a result, no more than 20 percent of the region's non-agricultural labor force works in the formal private sector, while an estimated 50 percent works informally (the rest work for the state). More generally, societies dominated by cronyism tend to focus more on consumption than production. Governments spend more on subsidies for food and energy than on public investment in services or infrastructure. Distrustful of private sector growth, governments prefer to support the population directly, often in the form of clientelistic networks that ensured loyalty. In turn, the population prefers to "see the money on the table" rather than demand support for

small and medium-sized enterprises, given the poor state of the business climate. This low-equilibrium trap has been difficult to escape, even after regime change.

Two ways forward

The governments that emerged from the Arab Spring inherited an economic system that had failed to deliver strong growth, but where at least a few connected firms could flourish. The revolutions have initially made the situation worse, because no one can be certain that property rights will be protected. There are two ways forward: One is to move toward fair and well-enforced rules. That road is difficult to travel, given the petty corruption of an underpaid bureaucracy and a polarized political environment. Another is to rehabilitate the old system of privileges. Both options are challenging, as illustrated by the cases of Egypt and Tunisia.

Neither country has made a serious effort, so far, to improve competitiveness. In Egypt, the new regime is wary of the political clout of an autonomous private sector. So, it has built up friendly cronies that can be trusted -- a small group of army-owned corporations and firms previously connected to the Mubarak regime. In Tunisia, corruption flourished after the revolution because of a breakdown in bureaucratic discipline.

In both countries, public dissatisfaction with economic performance is growing. But over time, this is likely to help the economy in Tunisia and to hurt it in Egypt. In Tunisia, greater inclusion fosters dialogue and the search for solutions. Ex-union leaders now sit in the new cabinet, and they can influence broad economic policies, not just wages. The debate has become more constructive, focusing on how labor and business can share fairly the burden of a necessary adjustment. In Egypt by contrast, a lack of social dialogue keeps the government in fear of the street. Since there can be no debates or compromises with an amorphous street, adjustment is delayed until it becomes unavoidable, as happened with the sudden and massive devaluation of the Egyptian pound in 2016, which was a major economic and social shock. This situation is economically inefficient and politically risky.

Freedom of information also plays an important role. In Egypt, the devaluation of the currency came as a surprise because the media, which had become the mouthpiece of

the regime, had been painting a rosy picture of the state of the economy. In Tunisia, by contrast, civil society and the media are free to scrutinize government actions, fostering political discourse on the need for change. Recently, the Tunisian government has mustered the courage to accelerate the fight against corruption.

Tunisia's progress toward democratic consolidation appears to be starting to pay dividends. The economy is slowly recovering; for example, private investment rose to nearly 20 percent of GDP in 2017, from a low of 17 percent of GDP in 2015 (it is flat at 11 percent to 12 percent in Egypt). On the other hand, Egypt's economic stabilization efforts may lead to short-term gains, but its strategy of autocratic restoration does not offer a sustainable path and could result in a popular explosion. Other countries of the region have chosen intermediate strategies, combining improvements in rules governing the private sector, with selective interventions to promote connected firms and weaken politically undesirable firms. In all likelihood, employment growth will remain constrained wherever the political situation inhibits gains in economic inclusion. ■

References

- Business, Doing. "Measuring regulatory quality and efficiency." *World Bank Group Flagship Report* (2016).
- Diwan, I., Keefer, P., and Schiffbauer, M., (2015). *Pyramid Capitalism: Political Connections, Regulation, and Firm Productivity in Egypt*. World Bank Policy Research, Working Paper number 7354.
- Diwan, I. and Schiffbauer, M.: *Banking and Cronyism in Egypt. Forthcoming, Business and Politics*.
- European Bank for Reconstruction and Development, European Investment Bank, and World Bank: *What's holding back the private sector in MENA? Lessons from the enterprise survey*. 2016. Washington DC, The World Bank.
- Henry, Clement Moore, and Robert Springborg (2010). *Globalization and the Politics of Development in the Middle East*. Cambridge: Cambridge University Press.
- International Monetary Fund. *Regional Economic Update: Middle East and Central Asia*. 2017.
- Rijkers, B., Freund, C., and Nucifora, A., (forthcoming). "All in the Family: State Capture in Tunisia." *Journal of Development Economics*.
- World Bank (2014). *Jobs or Privileges: Unleashing the employment potential of the Middle East and North Africa*. Washington, DC: World Bank.



Regards sur 2017

Le 10^e anniversaire de la **CRISE** financière, un **non-événement** en attendant la **SUITE**



Par **François Leclerc**

Journaliste

co-animateur du blog pauljorion.com

L'effondrement de la banque Lehman Brothers et la grande frayeur qui s'en est suivie sont bien lointains. La boucle est bouclée : personne n'avait annoncé la crise à l'exception de quelques voix ignorées, et les immenses zones d'ombres du système financier n'ont pas été dissipées depuis. Au cours de cette année, les occasions n'ont cependant pas manqué de constater qu'il y a quelque chose qui cloche, sans trop savoir quoi, en dépit du profond désir que tout redevienne comme avant, justifiant de nombreuses mises en garde.

La faiblesse de l'inflation tient incontestablement la corde parmi les anomalies relevées cette année, les banques centrales n'étant toujours pas parvenues à renouer avec leur cible en dépit de leurs injections massives de liquidités. L'inflation faible reste un mystère, et Claude Borio, le responsable du département économique de la Banque des règlements internationaux (Bri), admet que « d'une manière quelque peu inquiétante, personne ne connaît vraiment la réponse ». Les analystes en sont à observer avec circonspection la physionomie aplatie de la courbe de Phillips qui, empiriquement, visualise la relation entre l'emploi et les prix, en dépit de la baisse du chômage, conduisant certains à s'interroger sur le meilleur instrument pour mesurer celui-ci. Se rappelant que Janet Yellen, l'ex-présidente de la *Federal Reserve*, avait mentionné sa préférence pour le taux d'emploi, et non du chômage, la BCE y trouvant pour sa part le moyen de débusquer un important chômage caché en Europe. Tout, même les instruments d'analyse, devient sujet d'interrogation lorsque l'on en vient à sonder le système financier.

Les candidats au rang de fauteur de trouble ne manquent pas, signe de la précarité de la stabilisation. Thermomètre de la peur, l'indice Vix a donné l'alerte. Non pas en enregistrant une très forte volatilité, synonyme de nervosité des marchés, mais au contraire leur étrange atonie. Sans que sa mystérieuse raison soit décelée. Ce qui a conduit la BCE à lancer une étude sur le marché de 12 000 milliards de dollars des « repos » (*repurchase agreements*) sur lesquels les banques se refinancent. Prévue pour durer deux ans, elle a pour objet de mieux décrypter son fonctionnement.

Autre sujet d'inquiétude, ce même marché est le lieu privilégié des échanges de collatéral, ces actifs sûrs apportés en garantie des transactions. Or leur disponibilité se restreint sous les effets de l'augmentation de la demande, provenant à la fois du nombre

accru des transactions financières résultant du volume accru des liquidités mondiales, de la réglementation bancaire et de la création de chambres de compensation sur le marché des produits structurés. On peut craindre, pour suppléer à cette raréfaction, que la créativité dont savent faire preuve les financiers – on se souvient de la titrisation des *subprimes* destinée à dissoudre le risque – ne sévisse à nouveau.

Les chambres de compensation poussent comme des champignons, avec pour nouvelle mission de gérer le risque que les transactions de produits structurés, hier de gré à gré, vont devoir emprunter. Mais des négociations sans fin se poursuivent pour savoir qui aura la charge des pertes, si elles surviennent, entre leurs actionnaires, leurs gestionnaires et leurs adhérents. À l'arrivée, il est craint que les chambres de compensation concentrent le risque au lieu de l'absorber, leurs opérateurs soumis à une vive concurrence sous-estimant leurs appels de marge auprès des investisseurs pour minorer le coût de leur service.

L'année du « tapering »

L'agence Bloomberg s'est alarmée du risque provenant des assurances, un secteur qui a peu fait parler de lui. Elle rendait compte d'une simulation du FMI montrant qu'elles seraient sérieusement affectées si le choc étudié survenait, sur le mode des stress tests des banques.

Élargissant le propos, le vice-président de la Banque centrale européenne (BCE) Vítor Constâncio a, de son côté, relevé que le secteur du *shadow banking*, étroitement interconnecté avec les banques, n'a globalement pas été touché par la régulation. Dernière coqueluche dont le succès ne se dément pas, les *Exchange Trade Funds* (ETF) – les fonds indiciels – n'arrêtent pas de susciter des appels à la vigilance. Les ETF, qui répliquent le comportement des indices boursiers ou bien de paniers de titres des marchés des matières premières



et obligataires, sans pour autant les détenir, connaissent une progression annuelle de leur encours de plus de 20 %, et leur taille atteint 2 900 milliards d'euros. Reproduisant le scénario du développement de la grande famille des produits structurés, des ETF à effet de levier et synthétiques sont également apparus. Un premier signal d'alarme avait déjà retenti à New York il y a deux ans, avec des décrochages brutaux de la valeur des ETF supérieurs à celles des indices répliqués. Les raisons en sont demeurées obscures.

Cette année pourrait également être déclarée année du « tapering » des banques centrales, cet arrêt progressif de leurs mesures conventionnelles dont la *Federal reserve* a donné le signal. Détentrices à leurs bilans d'un quart de la dette mondiale et flirtant avec le taux zéro, les banques centrales – exception faite de la Banque du Japon – ont entamé la réduction de leurs mesures non conventionnelles et entrent à nouveau dans des territoires inconnus après avoir adopté des taux négatifs. La marche arrière qu'elles enclenchent est sans précédent. Les masses de liquidités qu'elles ont injectées ont abouti à des valorisations problématiques sur les marchés boursiers. Les investisseurs ont été y chercher des rendements introuvables sur le marché obligataire. Mais ils risqueront, lorsque la hausse des taux interviendra, de se coincer les doigts lors du renouvellement de leur crédit, avec comme seule alternative de vendre en catastrophe leurs actifs pour minorer leurs pertes, au risque avéré de déclencher une panique boursière.

La hausse des taux obligataires consécutive à l'arrêt progressif des achats d'obligations souveraines ou des entreprises, aboutissant à la baisse de la valeur des titres, pourrait de son côté déstabiliser le système bancaire et financier en raison des moins-values qu'il faudra enregistrer. Et la dette publique pesant sur les budgets ne sera pas seule touchée, l'importante dette des entreprises n'étant pas épargnée. D'où la grande prudence et progressivité du « tapering » des banquiers centraux, dont les effets sont imprévisibles. 2017 a aussi été l'année du début de la dérégulation, sous les auspices de Donald Trump et de son administration. Sa réforme fiscale ayant la priorité au Congrès, ses modalités ne sont pas encore connues. Quatre rapports du Trésor sont prévus, dont deux ont seulement été publiés, afin d'en fixer les grandes lignes, suite à la signature

de plusieurs décrets présidentiels. Steve Mnuchin, le secrétaire d'État au Trésor, s'est contenté de parler de « simplification du système réglementaire » afin de faire du marché des capitaux américains « une source de croissance économique qui captera l'ingéniosité américaine » se donnant comme objectif de débrider l'activité financière. En Europe, le coup d'arrêt imposé par les banques est plus clair. Après avoir enterré la séparation des activités bancaires, sur le mode adopté aux États-Unis ou au Royaume-Uni, puis la taxe sur les transactions financières, elles s'opposent désormais au Comité de Bâle à propos de l'évaluation du risque des actifs qu'elles détiennent. Celui-ci propose d'instaurer un plancher aux valorisations suspectes auxquelles les banques procèdent afin de minorer le risque et de diminuer le montant de leurs fonds propres réglementaires. Les associations des banques française et allemande sont vent debout contre une mesure qui surenchérirait le coût de leur capitalisation et diminuerait une rentabilité déjà en berne.

Le danger d'« ubérisation »

L'arrivée des technologies numériques, et plus particulièrement de la *Blockchain*, vont être l'occasion de la renforcer en dégraissant à haute dose. De premières applications de celle-ci ont déjà vu le jour cette année, en vue de sécuriser et d'accélérer les transactions à moindre coût. Développer des applications de la *Blockchain* repose toutefois sur un sérieux paradoxe, car elle rend superflue l'intermédiation, l'essence même de l'activité de dépôt et de crédit des banques. Utilisée au plein de ses capacités, et non pas bridée comme elle est développée, elle représenterait un incontestable danger concurrentiel en raison de la venue de nouveaux intervenants. Ce qui explique le dynamisme dont les banques font preuve afin d'occuper le terrain et contrer ce risque naissant. Mais face aux *start up* qui les menacent, elles ne partent pas perdantes, ayant l'avantage de connaître parfaitement les marchés et les moyens de faire leurs emplettes dans leur vivier.

Le système financier est plus largement concerné par le danger « d'ubérisation ». Des nouveaux venus annoncent savoir traiter des dizaines de milliers de transactions à la seconde et seraient susceptibles de bouleverser de nombreuses activités, comme les transactions sur titres, l'échange de

collatéral, les opérations de change ou même les paiements en général... Le *trading* à haute fréquence était un éclaircisseur. Devant une telle concurrence tout azimut, les bourses d'action et les chambres de compensation seront vite réduites à la défensive si elles ne réagissent pas.

Se plaçant également dans une perspective d'avenir, mais d'un tout autre point de vue, les grandes organisations internationales se sont ouvertes à de nouvelles préoccupations. L'OCDE préconise désormais une « croissance inclusive » et des « règles du jeu équitables » pour le commerce mondial, afin de répondre au rejet de la mondialisation qui s'est exprimé dans les urnes ainsi qu'à « l'incertitude politique croissante ». « Trop peu a été fait pour aider davantage de citoyens à faire face aux conséquences, étroitement liées entre elles, des échanges, des investissements directs étrangers et des mutations technologiques », regrette Angel Gurría, le secrétaire général de l'OCDE. Consciente également du scepticisme montant que rencontre la mondialisation, le FMI met en garde contre le creusement des inégalités et préconise de rétablir une progressivité plus grande de l'impôt sur le revenu. La politique budgétaire reste un outil puissant de redistribution pour lutter contre les inégalités, fait-il remarquer en préconisant à contre-courant son usage. Mais cela reste autant de vœux pieux.

Et l'endettement public et privé ? La fuite en avant se poursuit sous les auspices de Donald Trump qui s'appête à creuser encore la gigantesque dette américaine, accompagné par les autorités japonaises et chinoises. Dans sa version actuelle, son projet de réforme fiscale représente quelque 1 600 milliards de dollars d'impôts et de taxes en moins pour les ménages et les entreprises américains dans les dix prochaines années, avec toutes les chances de faire exploser le déficit budgétaire, les rentrées fiscales résultant de la croissance escomptée mises en face pour le financer étant jugées peu crédibles.

Les principaux événements de 2017 renvoient aux années qui viennent. Au cœur de sa crise, l'effondrement du système financier a été entrevu. La question s'est depuis déplacée : « Peut-il s'accommoder de l'instabilité manifeste dont il fait preuve dans le contexte de son expansion permanente ? » La finance est-elle la solution ou le problème ? ■



Regards sur 2017

Bilan des Outre-mer

Par **Bernard Dujardin**
Charles de Gaulle 1972

Les outre-mer, en 2017, ont été épargnés. Le Cio, prudemment, a préféré à Saint-Gilles (Réunion), Marseille où il n'y a ni requin, ni vent, pour les épreuves de voile. Les Olympiades de 2024 ne viendront pas perturber la vie des Dom en y créant des emplois éphémères. En ces lieux éloignés où le sous-emploi et le chômage dépassent les 25 %, le besoin se fait impérativement sentir d'emplois durables. Ainsi peut se résumer l'année dans ces « îles », comme la campagne présidentielle en a révélé l'étonnante géographie.

La plus grande île de l'archipel français dispersé sur les quatre océans de la planète, la Guyane continentale, a témoigné cette année du mal-être des départements d'outre-mer. Ils ont fait le choix de l'Union européenne pour entrer dans l'ère de la prospérité promise. Ils en sont réduits à accepter les aumônes de l'État central. Le malaise guyanais n'aurait jamais dû avoir lieu. En 2007, le dossier d'une industrialisation de l'économie aurifère était bouclé. Toutes les garanties environnementales étaient données. La Guyane allait accueillir un grand groupe minier canadien, qui avait investi pendant une dizaine d'années dans l'exploration, le choix et les modalités d'exploitation du site. En étaient attendus au minimum trois mille emplois directs, indirects et induits à 95 % recrutés localement, des ressources fiscales pour les collectivités locales et l'État, des financements pour le budget social de la nation et un avenir permettant d'augurer la fin de l'orpaillage clandestin au mercure aussi ravageur de la nature que banquier de mafias. Le gouvernement, issu de la présidentielle de 2017, s'est empressé de refuser le projet sans l'avoir étudié, sans avoir pesé les conséquences sociales et financières de sa décision. La grève générale de mars 2017 est le fruit de cette cécité. Tout se passe comme si, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, les outre-mer français devaient végéter dans une économie d'assistance faite de transferts publics aggravant l'endettement de l'État-providence. Quand une fenêtre industrielle risque de s'ouvrir pour exploiter une filière créatrice d'emplois, les experts parisiens la referment vite tant les impossibilités invoquées sont nombreuses. D'autant plus nombreuses qu'ils les ont parfois créées. Les Zee¹ ultramarines ne sont pas des zones économiques exclusives (Zee) mais des zones écologiques exemplaires (Zee)²,

chargées de vanter l'exemplarité française. Il est si facile de décréter des aires maritimes protégées (AMP), loin des revendications légitimes des pêcheurs hexagonaux. Il faut bien tenir les engagements de la France pris au sommet de Rio. La bonne santé économique des albatros l'emporte sur celle des Réunionnais. Les quotas de pêche attribués aux oiseaux de mer dans les Terres australes et antarctiques françaises (Taaf) sont estimés à 400 fois ceux qui sont accordés aux pêcheurs de La Possession (Réunion). La Zee de la Martinique est devenue en avril 2017, par un décret, chant du cygne d'une politique écologique dévoyée, une AMP dans sa totalité.

Il est temps de revoir l'équation

Dernière en date de ces impossibilités artificielles, la loi d'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles empêchera-t-elle dans ces territoires en non-développement de prospecter les ressources minérales à terre comme en mer ? « Domiens, ayez des idées, mais n'ayez pas de pétrole ! » Le législateur – serait-il schizophrène en 2017 ? – a voté la loi du 28 février dernier de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer. La finalité en est « la réduction des écarts de développement que connaissent les populations d'outre-mer au sein du peuple français et constitue une priorité de la Nation. » Cette priorité, aussitôt affirmée, est immédiatement oubliée. Quelques mois plus tard, un législateur tout neuf s'empresse de « limiter les capacités des Dom de conduire le développement économique et social dans les domaines des énergies et de valoriser les opportunités de créer des richesses et des emplois sur leur territoire. » (Communiqué de presse de la Fédération des très petites entreprises-FTPE Antilles/Guyane).

La politique de la nation, depuis 1946,



obéit pourtant à une stratégie volontariste d'établir une égalité de droits et de devoirs de part et d'autre des océans. Les résultats en matière de protection sociale, de scolarité primaire et secondaire, d'infrastructures de transport et d'accès au logement l'illustrent. Mais elle se limite à cette finalité. En témoigne la connivence entre la générosité du législateur et la tutelle du ministre des Finances : l'effort fiscal en faveur des investissements productifs via le dispositif Girardin est passé de 950 M€ en 2011 à 385 M€ en 2016, soit une division par 2,5 en cinq ans. Le crédit d'impôt institué pour le remplacer est le paravent de la fin de l'aide fiscale à la création d'activités productives de richesses outre-mer. Il est une chose qui ne trompe pas : les projets annuels de performances (Pap) des lois de finances ne s'intéressent pas à un indicateur essentiel : les créations d'emplois productifs issus de la défiscalisation et leur durabilité.

Les régions ultra-périphériques peuvent-elles compter sur Bruxelles ? La politique européenne s'analyse par leur maintien inconscient dans le sous-développement. Ces territoires sont appelés à n'être que des laboratoires de conservation d'espèces endémiques, comme l'a affirmé le président de la Commission européenne en mars dernier à l'ouverture de la journée consacrée aux régions ultra-périphériques. L'approche de l'Union européenne se calque sur celle de l'État.

N'est-il pas temps de revoir l'équation ? L'égalité des chances passe par une équité réelle et cette équité réelle est loin d'être réalisée. Les Dom n'appartiennent pas à la zone douanière européenne. Le poids des impôts indirects – octroi de mer plus TVA – avec de curieuses incohérences comme les droits d'accise sur le rhum – est excessif. La fiscalité archaïque de l'octroi de mer, ne protège et encore moins ne stimule l'industrialisation, dès lors qu'elle empêche l'élargissement des petits marchés insulaires isolés à l'exportation. La sur-rémunération de la fonction publique est un frein au développement. Injustifiée, ses dangers ont été relevés en 1977 par le Premier ministre Raymond Barre, qui a voulu la supprimer en douceur. Dès 1981, cette politique salutaire a été arrêtée. Les entreprises créatrices d'emplois ne trouvent pas outre-mer le terrain social compétitif

favorable à leur croissance. Quand elles existent, pour se développer, elles doivent s'ex-iler. C'est le cheminement obligé du groupe Bourbon. Le président de la République constate avec raison le 28 octobre 2017 à Cayenne que tous ces « territoires sont plongés dans des régions dont la croissance équivaut au triple, parfois au quintuple de celle de l'Union européenne. »

Héritage des temps de l'esclavage, les Dom à l'étroit sur terre ne sont pas tournés vers la mer. Depuis la convention de Montego bay (1982), leur est donnée – sous le contrôle de l'État – la possibilité d'exploiter des ZEE d'une dimension sans commune mesure avec celles dont disposent les départements littoraux de Métropole. Cette opportunité est restée en jachère.

« Qui est l'ultra-marin ? »

Peut-on voir en 2017 une inflexion de cette routine ? Des signes positifs sont visibles. Le lancement des Assises de l'Outre-mer en septembre dernier et les paroles du président de la République à Cayenne sont encourageants : « Nous proposerons à l'issue de ces Assises de l'Outre-mer pour la Guyane comme pour l'ensemble des territoires ultramarins des projets pertinents qui émaneront du terrain. » L'idée d'une démarche *bottom up* est bienvenue et nouvelle dans l'expression politique. En effet, les responsables économiques et politiques domiens attendent trop des ministères parisiens. Leur réflexion végète trop souvent autour d'une économie de comptoir couplée à une appétence pour la fonction publique, seules voies qu'ils perçoivent pour sortir de la précarité. Prenez en main votre destin, tel est le mot d'ordre présidentiel. Exploitez les ressources propres à chacun de vos territoires. L'espérance naît de voir les Assises de l'Outre-mer engendrer une dynamique interne.

Le 23 novembre dernier à l'occasion du colloque « La France, géant des mers : les Outre-mer au défi de la croissance bleue », la ministre des Outre-mer s'est exprimée sur la nouvelle frontière à conquérir : l'exploitation des énergies marines renouvelables. Elle a laissé entendre que, si les initiatives locales ne se font pas valoir, l'État se verrait obligé de lancer une procédure lourde qui durerait tout le quinquennat, débutant par des

programmes de recherche, pour aboutir, après des consultations hiérarchisées, à l'attribution par appel d'offres de zones maritimes à exploiter. En 2017, en réponse à cette impatience, deux projets stratégiques se concrétisent. La centrale à énergie thermique des mers Nemo (*New Energy for Martinique and Overseas*) a été validée en février par la collectivité territoriale pour une mise en service prévue en 2020. L'étude de préfaisabilité du projet Géo (Guadeloupe éolien offshore) d'industrialisation d'une filière énergétique systémique basée sur le déploiement d'éoliennes flottantes paracycloniques dans le nord de la Grande Terre s'est achevée en concluant à la transposition aussi rapidement que possible sous les tropiques des meilleures pratiques de la mer du Nord.

2017 se révèle une année d'espérance pour les régions ultrapériphériques. Si à ultrapériphérique, le président de la République à Cayenne a préféré « ce beau mot d'ultramarin », le député Serge Letchimy qui possède le sens des mots, pose à Paris le 23 novembre dernier, la question : « Qui est l'ultra-marin ? » Celui qui regarde la Martinique depuis Bordeaux ou celui qui regarde la Gironde depuis Fort-de-France ? Ils sont l'un et l'autre, l'un par rapport à l'autre ultramarins tous deux. Le qualificatif outre-mer, trouvé dans un lexique de novlangue, a remplacé dans l'urgence le vocable colonial banni. Il est temps de le remplacer. Notre président a donc lancé de Cayenne un concours de sémantique pour qu'en 2018, l'outre-mer retrouve sa seule signification de couleur bleue azurée. ■

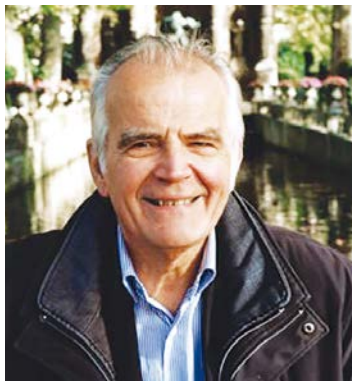
1 - Zones économiques exclusives.

2 - Paraphrase de l'expression de *Zones écologiques exclusives* de Francis Faye dans son excellent article de *L'Ena Hors les murs* (mai 2017) (dossier : Les outre-mer un potentiel à promouvoir).



Regards sur 2017

L'année littéraire



Par **François Broche**
Conseiller de la Rédaction

« Une bibliothèque est comme le “lieu de mémoire” de notre existence. Elle nous chuchote d’anciennes joies, murmure nos lacunes et trahit des promesses de lecture. [...] Les livres relient les hommes. »

Une grande année électorale, comme celle qui s’achève, exceptionnelle à tous égards, ne peut manquer d’avoir quelques répercussions sur l’édition. Comme on pouvait s’y attendre dès la fin de l’année dernière, le livre politique a constitué un appréciable filon pour les éditeurs. En ce domaine, la réussite la plus spectaculaire a été *Un président ne devrait pas dire ça... Les secrets d’un quinquennat*, des journalistes du *Monde* Gérard Davet et Fabrice Lhomme, paru en septembre 2016, écoulé à 200 000 exemplaires à la fin de 2016 et dont la vente s’est régulièrement poursuivie pendant les premiers mois de 2017 : « Il fallait anticiper », explique Manuel Carcassonne, patron des éditions Stock. Il n’a pas été le seul à le faire. Les deux premiers rôles du nouveau quinquennat ont, chacun dans leur genre, sacrifié à la tradition.

Le 24 novembre 2016, le candidat à l’Élysée Emmanuel Macron a publié un manifeste sous le titre à la fois inquiétant et prometteur : *Révolution* (XO éditions). Il s’ouvrait par cette profession de foi : « Affronter la réalité du monde nous fera retrouver l’espérance. [...] Je suis convaincu que notre pays a la force, le ressort, l’envie d’avancer. Il a l’Histoire et le peuple pour le faire. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère. » Si tous les électeurs n’ont pas lu son livre (150 000 exemplaires vendus jusqu’à l’élection présidentielle, précédant un nouveau tirage en poche de 100 000 exemplaires, tout de même !), les deux tiers d’entre eux, en tout cas ont été séduits par l’homme et par son discours. De quoi réjouir le romancier Philippe Besson, ami du nouveau Président, auquel il a consacré un ouvrage enthousiaste sobrement intitulé : *Un personnage de roman* (Julliard), unanimement éreinté par la critique (« c’est plat comme un trottoir », selon Olivia de Lamberterie de l’hebdo *Elle*). De quoi irriter l’historien Pierre-André Taguieff, qui, dans *Macron : miracle ou mirage ?* (Editions de l’Observatoire), brosse

le portrait d’un autocrate démagogue et machiavélien...

Dans la foulée, Emmanuel Macron a inspiré plusieurs auteurs : Nicolas Prissette, *Emmanuel Macron. Le président inattendu* (First Document) ; François-Xavier Bourmaud, *Macron : L’invité surprise* (L’Archipel) ; Anne Fulda, *Emmanuel Macron, un jeune homme si parfait* (Plon) ; Éric Fottorino, *Macron par Macron* (Les éditions de l’Aube) ; François Bazin, *Rien ne s’est passé comme prévu. Les cinq années qui ont fait Macron* (Robert Laffont) ; Soazig Quémener et Alexandre Duyck, *L’irrésistible ascension d’Emmanuel Macron* (Flammarion) ; Philippe Bilger, *Moi, Emmanuel Macron, je me dis que...* (éditions du Cerf) ; Mathieu Magnodeix, *Enquête sur le nouveau président de la République* (éditions Don Quichotte) ; Jean-Dominique Merchet, *Macron Bonaparte* (Stock), Jean-Noël Jeanneney *Le Moment Macron* (Seuil)...

De son côté, le nouveau Premier ministre n’avait pas attendu le grand rendez-vous électoral du printemps 2017 pour émettre, six ans plus tôt, un diagnostic prémonitoire. Dans un roman intitulé *Dans l’ombre* (Lattès, 2011), co-écrit avec son ami Gilles Boyer, on trouve ce paragraphe : « Quand on fait de la politique, si on n’est même pas capable de s’assurer un résultat, tout au moins dans son parti, il est urgent de penser soit à changer de parti, soit à changer de métier. » (Ce *thriller* racontant une élection présidentielle minée par les trucages et les trahisons serait prochainement adapté au cinéma par l’acteur-réalisateur Guillaume Gallienne.) Cette année, Edouard Philippe a attendu d’être à Matignon pour faire paraître un nouveau livre, d’un genre tout différent : *Des hommes qui lisent* (Lattès, 5 juillet). On y découvre ces émouvantes confidences : « Une bibliothèque est comme le “lieu de mémoire” de notre existence. Elle nous chuchote d’anciennes joies, murmure nos lacunes et trahit des promesses de lecture. [...] Les livres relient les hommes.



Derrière ce qui ressemble à une formule, il y a une réalité, particulièrement évidente dans mon histoire familiale, dans ma vie. Dans ma relation avec mon père mais aussi dans le parcours de mon grand-père, dans la vie de ceux qui m'entourent et qui comptent pour moi. [...] On est le produit d'un parcours. Et ce qui est intéressant, c'est que dans ce parcours il y a des livres et des choses parfois contradictoires, et ce n'est pas grave. »

Un homme qui aime tout à la fois Céline, John Le Carré, Paul Auster, Kazuo Ishiguro, Lucien Jerphagnon et Pierre Desproges ne peut pas être tout à fait mauvais – il se pourrait même qu'il soit très bon ! Il propose en tout cas la meilleure réponse à l'éternelle question : « Comment susciter l'envie de lire ? » – « Par tous les moyens, car ils sont tous bons. » De quoi redonner le moral à un marché de l'édition plutôt morose, malgré le succès de *Harry Potter et l'enfant maudit* (Gallimard), vendu à 850 000 exemplaires et celui des habituelles « valeurs sûres » (en quantité, sinon en qualité) – Guillaume Musso, Michel Bussi, Marc Lévy, Françoise Bourdin, Harlan Coben... – qui se sont par ailleurs très bien écoulées en « poche¹ ». « Il faut sans cesse se renouveler tout en gardant nos fondamentaux, explique Céline Chiflet, directrice marketing chez Laffont. Nous ajustons nos campagnes en fonction de nos périodes de sortie, le premier semestre étant plus favorable, et du thème du livre. » (*L'Express*, 26 avril 2017)

Le bonheur à tous les rayons

En cette année particulièrement mouvementée (élections, migrations, attentats, ouragans, bombes atomiques nord-coréennes...), plusieurs éditeurs ont renoué avec un filon inusable : les livres traitant du bonheur ou, selon un jargon récent, du « développement personnel ». Les Français ont beau être « des Italiens de mauvaise humeur », comme l'assurait Jean Cocteau, ils apprécient qu'on leur donne des raisons de ne pas désespérer. Souvenez-vous du succès qu'ils ont fait à *La Première gorgée de bière* de Philippe Delerm il y a tout juste vingt ans ! Justement, à la fin de l'année dernière, l'heureux auteur de ce petit manuel du bonheur à la portée de tous a publié le *Journal d'un homme heureux* (Seuil). Qui se souvient que c'était là, déjà, le titre qu'Henri Pollès, un romancier bien

oublié – et bien à tort – avait choisi pour un livre paru chez Gallimard en 1953 ? Et qui peut se souvenir que Pollès l'avait lui-même emprunté à un écrivain encore plus oublié que lui, Emile Souvestre, auteur de *Scènes de la chouannerie*, du *Foyer breton* et aussi du *Journal d'un homme heureux* paru en 1851 ?

L'un des succès de l'année dernière avait pour auteur *Trois amis en quête de sagesse* – tel était son titre (L'Iconoclaste/Allary Editions). Christophe André, Alexandre Jollien et Matthieu Ricard, un psychiatre, un philosophe et un moine bouddhiste y échangeaient sur leurs expériences, leurs aspirations, leur commune aptitude au bonheur. L'ouvrage, désormais en poche, a continué de se vendre très confortablement en 2017. C'est sans doute un signe de notre époque troublée : ces livres de « bien-être » fleurissent et se vendent très bien. On citera, entre des dizaines d'autres, *Foutez-vous la paix et commencez à vivre* du philosophe Fabrice Midal, fondateur de l'École occidentale de méditation, (Flammarion/Versillo), *Lâcher prise* de Benoît Aymonier, spécialiste de l'« intelligence émotionnelle », une nouvelle discipline sûrement appelée à faire florès (Laffont), *Et tu trouveras le trésor qui dort en toi* (Editions Kero) du consultant en relations humaines et romancier à succès Laurent Gounelle (qui a vite atteint les 200 000 exemplaires vendus), sans oublier, pour faire bonne mesure, *Quand ça va, quand ça va pas* (Editions Clochette, Suresnes) du très populaire animateur de télévision Michel Cymès, un médecin qui avait suscité un scandale il y a deux ans avec un ouvrage sur les expérimentations des médecins nazis dans les camps de la mort (*Hippocrate aux enfers*, Stock). À la rentrée de septembre, le comédien Francis Huster a publié un livre dont le titre est une exhortation : *N'abandonnez jamais, ne renoncez à rien* (Le Cherche Midi). « L'essentiel est d'être plus fort que la masse, plus grand que la meute, écrit-il. Pour vivre, il faut savoir courir le risque de déplaire. Il ne tient qu'à nous d'être ivres de bonheur, de rage, ou d'excès. Ce serait là notre génie, comme le fut celui de Molière. » En ce domaine (le *feel good*, si vous voulez passer pour « chébran », comme disait le président Mitterrand), les femmes occupent souvent les premières places, dans le sillage

de Katherine Pancol et Anna Gavalda. Dans une sorte de guide, sobrement intitulé *Le Sel de la vie* (Odile Jacob), couronné par le jury du prix Simone Veil, l'anthropologue Françoise Héritier – disparue le 15 novembre – explique : « Il y a une forme de légèreté et de grâce dans le simple fait d'exister, au-delà des occupations, au-delà des sentiments forts, au-delà des engagements politiques et de tous ordres, et c'est uniquement de cela que j'ai voulu rendre compte. » Elle y a très bien réussi, même si elle n'a pas rencontré le formidable succès (600 000 ventes avant l'été) de Raphaëlle Giordano, directrice de l'agence événementielle Emotone, spécialiste en « gestion du stress », qui a publié *Ta deuxième vie commence quand tu comprends que tu n'en as qu'une* (Eyrolles et Pocket), bel exemple de la littérature *feel good*, un roman « qui fait du bien », comme l'a écrit un critique qui ne doit pas beaucoup se triturer les méninges....

Si le genre vous plaît, vous n'aurez que l'embarras du choix. Après *Les gens heureux lisent et boivent du café* (Michel Lafon, 2013), Agnès Martin-Lugand a publié d'autres romans, aux titres non moins prosaïques (*Entre mes mains le bonheur se faufile ; La vie est facile, ne t'inquiète pas ; Désolée je suis attendue*) et, cette année, *J'ai toujours cette musique dans ma tête*. Bilan de ces bluettes : 5 millions d'exemplaires vendus. Marc Lévy (40 millions d'exemplaires vendus dans le monde, traduits en 49 langues), Guillaume Musso, qui a quitté XO pour Calmann-Lévy (30 millions d'exemplaires vendus dans le monde, traduits en 40 langues), Michel Bussi, Gilles Legardinier n'ont qu'à bien se tenir ! Comme l'écrit une orfèvre en la matière, « au fond, la vie d'Agnès Martin-Lugand ressemble à celle de ses héros. Dans ses histoires, on décèle les ressorts des contes de fées. Et même si le parcours de ses personnages connaît quelques soubresauts, les dernières pages s'achèvent dans un *happy end* général et joyeux. Ouf ! » (Valérie Trierweiler, *Paris-Match*, 26 mai). Les « auteur(e)s qui vous veulent du bien » ne se comptent plus : Agnès Ledig,

1 - Selon le Syndicat national de l'édition, 27 % des ventes de livres se font en format poche, ce qui représentait près de 120 millions d'exemplaires en 2016. À noter par ailleurs que la réforme des programmes scolaires de septembre 2016 a entraîné un bond de 4,25 % du marché de l'édition de manuels du primaire et du collège, qui a largement profité aux quatre grands éditeurs spécialisés (Hachette, Hatier, Nathan, Belin).



Regards sur 2017

Virginie Grimaldi, Sophie Tal Men... La recette du succès de leurs livres ? « Ils s'inscrivent dans une tradition populaire déjà ancienne, raconter une histoire en surfant sur des thématiques modernes, explique la journaliste Delphine Peyras. Avec deux éléments phares : la réalisation de soi [...] et un happy end obligatoire pour ramener la lecture à sa fonction première, à savoir un vrai dérivatif. » (*L'Express*, 28 juin) Un zeste de caricature, une once de farfelu peuvent aider, comme le montre le succès d'Aurélié Valognes (belle-sœur de Sophie Tal Men) avec *Minute, papillon* et *Mémé dans les orties* (Mazarine). Et il faut avoir vraiment l'esprit aussi mal tourné que la romancière Régine Detambel (*Les Livres prennent soin de nous*, Actes Sud), pour comparer cette littérature à de la « malbouffe » !...

Soyons (un peu) sérieux !

Il est temps maintenant de passer à une chère plus raffinée, qui, au demeurant, rencontre un public non moins enthousiaste, comme on a pu le constater lors des foires de Londres (mars) et de Francfort (mai). Face au *feel good*, la *French touch* ne démerite pas. Yasmina Khadra (*Les Hirondelles de Kaboul*, Julliard) est publié dans 42 pays ; Amélie Nothomb, qui publie chez Albin Michel un ouvrage par an depuis 25 ans (dernier paru : *Frappe-toi le cœur*), est traduite en 35 langues ; Bernard Werber, Jean-Christophe Grangé, Eric-Emmanuel Schmitt (*M. Ibrahim et les fleurs du Coran*) cartonnent eux aussi à l'étranger. Michel Houellebecq est un *best-seller* dans de nombreux pays européens (400 000 exemplaires de *Soumission* vendus en Allemagne) ; Pierre Lemaître, prix Goncourt pour *Au revoir là-haut* (Albin Michel, 2013, magnifiquement porté à l'écran par Albert Dupontel), auteur comblé de *Trois jours et une vie* (2016) a vendu 650 000 exemplaires d'*Alex* (2011) rien qu'au Japon !

Dans ce panorama réconfortant, les auteurs francophones occupent une place éminente, avec, en tête trois académiciens : les « immortels » Amin Maalouf et Dany Laferrière, ainsi que Tahar Ben Jelloun, de l'Académie Goncourt. Dans leur sillage, Leïla Slimani, Kamel Daoud, Alain Mabanckou, Riad Sattouf, Atiq Rahimi, Louis-Philippe Dalembert, pour n'en citer que six, font plus

qu'honorable figure : « Tous, *best-sellers* ou pas en France, note Marianne Payot, suscitent l'appétit transfrontière. Encore une belle exception française. » (*L'Express*, 3 mai 2017)

Cela dit, une année littéraire ne peut se résumer à des chiffres de ventes. Cette année a été marquée par plusieurs « valeurs sûres » : Michel Houellebecq, encore lui, se voit consacrer un Cahier de l'Herne et un volume de la collection « Mille et une pages » chez Flammarion (il en fait, en réalité, près de 1 600 !), intitulé : *Houellebecq 2001-2010* ; Fred Vargas, auteur d'une nouvelle et inquiétante histoire de vengeance venimeuse : *Quand sort la recluse* (Flammarion) ; Jean-Marie Rouart, a publié en janvier *Une Jeunesse perdue* et, en septembre, *Le Psychodrame français*, et il a eu l'honneur de la collection « Bouquins » (Laffont) avec un volume de *Romans de l'amour et du pouvoir* (un peu moins de 1 000 pages) ; Daniel Pennac, dix-huit ans après *Aux fruits de la passion*, ressuscite la légendaire tribu Malaussène, sous le titre *Le Cas Malaussène I : ils m'ont menti* (Gallimard), « un polar joyeusement libertaire » (*L'Obs*, 5 janvier) : « Écrire, a-t-il confié à Philippe-Jean Catinchi, c'est me plonger dans les profondeurs de ma langue comme dans un élément naturel. Jouer avec les mots, en créer, demeure un plaisir sensuel, très difficilement communicable. Cette sensation que ma langue maternelle, avec sa musique, sa grammaire, m'est un élément vital. » (*Le Monde des livres*, 13 janvier) ; Patrick Rambaud, prix Goncourt 1997, a publié *Chronique d'une fin de règne* (Grasset) ; Virginie Despentes, conclut son grand – et déroutant – roman de la France contemporaine avec *Vernon Subutex 3* (Grasset).

L'année écoulée a vu également la poursuite de deux entreprises ambitieuses, qui ont rencontré un large public. En France, Michel Onfray a publié le deuxième tome de sa *Brève Encyclopédie du monde* (Flammarion), un volume de près de 700 pages, intitulé *Décadence*, consacré – c'est un des dadas de ce philosophe provocateur et ultra-médiatisé – à annoncer et à décrire la mort de l'Occident chrétien : « Une civilisation, explique-t-il, vit tant qu'elle résiste à ce qui veut sa mort. Affaiblie, un jour, elle ne peut plus résister, alors elle meurt. [...] Notre civilisation a deux mille

ans, c'est honorable pour un trépas. » Après tout, le judaïsme existe depuis plus de 4 000 ans et, aux dernières nouvelles, il se porte comme un charme.

Le dessein de l'essayiste israélien Yuval Noah Harari est encore plus ambitieux et sans aucun doute plus troublant. Après le succès de *Sapiens, une brève histoire de l'humanité* (Albin Michel, 2016, 5 millions d'exemplaires vendus dans le monde, dont 250 000 en France), fortement inspiré par les philosophies orientales, il a publié *Homo deus*, promis au même succès. Ce disciple de Nietzsche y prophétise qu'en dépit d'un apparent retour du religieux, Dieu est bien mort : « C'est juste qu'il faut du temps pour se débarrasser du corps ». Évidemment, il fallait y penser... Dans le même temps, il annonce l'avènement d'une nouvelle religion, ou plus précisément une « techno-religion », qu'il baptise le « dataïsme », dont la valeur suprême est le flux d'informations : « Les hommes ne sont que des outils visant la création de l'Internet de tous les objets qui, de la planète Terre, pourrait bien se propager à toute la galaxie, voire à tout l'Univers. Ce système cosmique de traitement des données serait pareil à Dieu. Il sera partout et contrôlera tout et les êtres humains sont destinés à se fondre en lui. » Nous n'y sommes pas encore (Dieu merci, serait-on tenté de dire !), mais *Homo deus* a été vendu à 1 million d'exemplaires dans le monde en quelques mois.

Une rentrée de « stars »

Au cœur de l'été, annonçant « les grandes espérances » d'une rentrée marquée par 581 parutions, Raphaëlle Leyris notait dans *Le Monde* : « Il serait temps que les électeurs redeviennent des lecteurs. » Plusieurs « stars » de l'édition les y ont aidés, et, en tête, deux prix Nobel : Le Clézio, de retour à Maurice, son île natale, avec *Alma* (Gallimard), et Patrick Modiano, qui publie en même temps un très court roman, *Souvenirs dormants*, et une pièce de théâtre, *Nos débuts dans la vie* (Gallimard). Ce sont également des souvenirs intimes qui ont inspiré à Philippe Labro (*Ma mère, cette inconnue*, Gallimard) et à Eric Neuhoff (*Costa brava*, Albin Michel) deux récits nostalgiques. Dans *Taba-taba* (Seuil), sixième volume de son ambitieuse saga intitulée *Sic transit gloria mundi*, Patrick Deville retrace l'histoire de sa famille depuis



la fin du Second Empire, sur la base de trois mètres cubes d'archives accumulées par une tante disparue en 2013. Dans un pavé de 750 pages, (« Le pavé, tendance lourde ? », constatait Eric Loret dans *Le Monde* du 15 septembre) Matthieu Jung retraçait avec une verve qui doit sans aucun doute quelque chose à son maître, le grand et irremplaçable Philippe Muray, les faits, gestes, pensées et états d'âme d'un jeune nancéien au temps de François Mitterrand (*Le Triomphe de Thomas Zins*, Anne Carrière). « Il faut se réjouir : les écrivains français ont de nouveau le droit de s'amuser. Et de faire des clins d'œil au lecteur. [...] D'écrire vif et bien, sans poser à l'auteur accablé par son génie. » (Christophe Ono-Dit-Biot, *Le Point*, 28 septembre) En témoignent deux trentenaires surdoués : François Désérable (*Un certain M. Piekielny*, Gallimard) et Miguel Bonnefoy (*Sucre noir*, Rivages). Et un « quadra » bouillonnant, Nicolas d'Estienne d'Orves, fasciné par le Paris de l'Occupation (*La Gloire des maudits*, Albin Michel).

Le nouveau héros de Marc Dugain, un professeur d'histoire de l'université de Colombie britannique, enquête sur la mort de ses parents, qu'il pense liée à la disparition de Robert Kennedy (*Ils vont tuer Robert Kennedy*, Gallimard) : « Dugain mêle dans son haletant *thriller* aussi bien Vichy et l'Occupation que la contre-culture des années 1960, la guerre du Vietnam, le maccarthysme, les recherches sur le LSD, la guerre d'Irak de 2003, l'emprise contemporaine des géants du numérique. » (Christian Authier, *Le Figaro*, 17 août) Ce sont également les coulisses d'un attentat – préparé par Daech – que Daniel Rondeau explore et décrit en recourant, au passage, à son expérience d'ambassadeur de France à Malte (2008-2011). *Mécanique du chaos* (Grasset), son « *thriller* politique à la John Le Carré » (Marc Lambron, *Le Point*, 17 août) lui a valu de recevoir le Grand prix du roman de l'Académie française. En 1998, il avait déjà reçu le Grand prix de littérature Paul Morand pour l'ensemble de son œuvre, mais avait échoué à deux reprises à se faire élire sous la Coupole (aux fauteuils de Pierre-Jean Rémy, puis de René Girard). Ces nouveaux lauriers l'inciteront sans doute à tenter une nouvelle fois sa chance...

Cet automne, d'autres lauriers ont distingué deux débutants : le prix Roger Nimier

à Pierre Adrian, un auteur de 26 ans, pour *Des âmes simples* (Les Equateurs), déjà distingué l'an dernier par le jury des Deux Magots pour *La Piste Pasolini* ; le prix Jean Giono, le prix Erwan Bergot et le prix Interallié à Jean-René Van der Plaetsen, rédacteur en chef adjoint du *Figaro Magazine*, auteur d'un très beau premier livre consacré à son grand-père, le général Jean Crépin, ancien adjoint de Leclerc et Compagnon de la Libération (*La Nostalgie de l'honneur*, Grasset). Les « grands prix » ont couronné quelques vieux routiers : Eric Vuillard, prix Goncourt pour *L'Ordre du jour* (Actes Sud) ; Olivier Guez, prix Renaudot pour *La Disparition de Josef Mengele* (Grasset) ; Philippe Jaenada, prix Fémina pour *La Serpe* ; Yannick Haenel prix Médicis pour *Tiens ferme ta couronne* (Gallimard).

Les stars étant par définition des femmes (sans qu'il soit besoin de recourir à la fameuse écriture « inclusive ») ont été très présentes à la rentrée. On a déjà cité Amélie Nothomb, « reine de la rentrée littéraire » (*Le Figaro*). Les jurys 2017 ont peut-être eu tort de négliger d'autres « poids lourds » (?) : Chantal Thomas, qui fait revivre sa mère avec une extrême délicatesse (*Souvenirs de la marée basse*, Seuil) ; Véronique Olmi, qui a dû se contenter du prix du Roman Fnac pour *Bakhita* (Albin Michel), histoire d'une esclave soudanaise de la fin du XIX^e siècle devenue une sainte ; Alice Ferney, qui dépeint une famille prise dans les tourmentes de notre époque (*Les Bourgeois*, Actes Sud) ; Camille Laurens, qui explore l'émotion que fait naître en elle une célèbre sculpture de Degas (*La Petite danseuse de 14 ans*, Stock) ; Lydie Salvayre, prix Goncourt 2014, qui retrace la poignante histoire d'un fils d'immigrés espagnols souffrant d'un cancer, venu finir ses jours dans un village où il n'est pas le bienvenu (*Tout homme est une nuit*, Seuil) ; Alice Zeniter, qui revient sur la tragédie des harkis, comparée à une épopée (*L'Art de perdre*, Flammarion) ; Monica Sabolo, qui explore les troubles coulisses de la bourgeoisie suisse (*Summer*, JC Lattès). On n'oubliera pas quatre autres « stars », qui ont en commun d'être françaises, musulmanes et de dénoncer les dérives de l'islamisme : Leïla Slimani, prix Goncourt 2016 pour *Chanson douce* (Gallimard), nommée représentante

personnelle du président de la République pour la Francophonie, auteur de *Paroles d'honneur* (Les Arènes) et de *Simone Veil, mon héroïne* (L'Aube) ; Sonia Mabrouk, journaliste à Europe 1 et CNews, qui a publié un savoureux dialogue avec sa grand-mère (*Le Monde ne tourne pas rond, ma petite-fille*, Flammarion) ; Jeannette Bougrab, ancienne présidente de la Halde, ancienne secrétaire d'État à la Jeunesse et à la Vie associative, auteur de *Maudites* (Albin Michel, 2015), qui a publié cette année *Lettre d'exil, la barbarie et nous* (Le Cerf) ; enfin Lydia Guirous, ancienne porte-parole des Républicains, qui a toujours été aux avant-postes de la lutte contre l'islam radical, qui, après *Allah est grand, la République aussi* (JC Lattès, 2015), a publié cette année *Ça n'a rien à voir avec l'islam ?* (Plon). Ce sont, toutes les quatre « des jeunes femmes courageuses, qui reçoivent des menaces, se font insulter, traiter d'islamophobes ou se font traîner en justice par des mouvements comme Les Indigènes de la République » (Anne Fulda, *Le Figaro*, 20 septembre)

Domaine étranger

L'année écoulée a mis une nouvelle fois en lumière la littérature marocaine, qui a été l'invitée d'honneur du Salon du Livre de Paris, « une littérature subversive », selon Leïla Slimani (*Le Figaro*, 23 mars). « Impressionnant dynamisme de la scène culturelle marocaine ! », a confirmé Florence Noiville (*Le Monde*, 24 mars). Parmi beaucoup d'autres, plusieurs écrivains illustrent ce dynamisme : Abdellatif Laâbi (*Petites lumières, écrits 1982-2016*, La Différence), Abdallah Taïa (*Celui qui est digne d'être aimé*, Seuil), Mahi Binebine (*Le Fou du roi*, Stock).

L'an dernier, le Nobel de littérature avait été attribué au chanteur-compositeur américain Bob Dylan, de préférence à l'Anglo-Japonais Kazuo Ishiguro, auteur d'un « roman-culte », *Les Vestiges du jour* (Christian Bourgois, 1990), porté à l'écran par James Ivory, avec Anthony Perkins et Emma Thomson (1993). Romancier puissant mais peu prolifique (il a écrit en tout sept romans en 35 ans), né à Nagasaki en 1954, vivant en Angleterre depuis l'âge de 5 ans, « Ish » a souvent utilisé la musique dans ses ouvrages et il est également l'auteur de nombreuses chansons. C'est lui qui, cette année, a été



Regards sur 2017

élu par le jury suédois, de préférence à la Canadienne Margaret Atwood et au Syrien Adonis.

Cette année, trois éternels nobélisables ont été traduits en France : le Japonais Haruki Murakami, auteur d'un recueil de nouvelles (*Des Hommes sans femmes*, Belfond) ; l'Américain Philip Roth, qui a connu au début d'octobre la consécration d'un premier volume de la Pléiade (*Romans et nouvelles, 1959-1977*) ; l'Américaine Joyce Carol Oates, qui s'est penchée sur son étrange enfance (*Paysage perdu*, Philippe Rey) et s'est vu consacrer un important Cahier de l'Herne. En outre, deux anciens Nobel se sont rappelés à notre bon souvenir avec deux romans consacrés à leurs villes d'élection : le Péruvien Mario Vargas Llosa, avec *Aux Cinq rues, Lima* (Gallimard) et le Turc Orhan Pamuk, avec *Istanbul, souvenirs d'une ville* et aussi un imposant roman de près de 700 pages : *Cette chose étrange en moi* (Gallimard), « une exploration des nappes phréatiques de l'être dont le mystère, en l'occurrence, épouse celui de la ville et de sa vie organique » (Bertrand Leclair, *Le Monde*, 1^{er} septembre).

Plusieurs éventuels nobélisables doivent également être cités : l'Espagnol Enrique Vila-Matas (*Mac et son contretemps*, Christian Bourgois) ; l'Albanais Ismail Kadaré, qui partage sa vie entre Paris et Tirana (*Matinées au Café Rostand*, Fayard) ; l'Espagnol Arturo Perez-Reverte, qui s'est penché sur le Siècle des Lumières et l'histoire de L'Encyclopédie (*Deux hommes de bien*, Seuil) et confie : « Les Européens ont oublié que la culture est un trésor » (*L'Express*, 10 mai) ; l'Italienne Elena Ferrante, « le bon filon de Gallimard » (Nicole Vulser, *Le Monde*, 6 janvier), dont on a traduit le troisième volume d'une saga qui connaît un incroyable succès (*Celle qui fuit et celle qui reste*) ; Don DeLillo, « le plus visionnaire des écrivains américains » (Michel Schneider, *Le Point*, 24 août), qui exprime son angoisse devant le vieillissement et la mort (*Zéro K*, Actes Sud) ; l'Américain Russell Banks, auteur d'un exubérant recueil de ses récits de voyages (*Voyager*, Actes Sud). « Voyager, c'est fuir et chercher quelque chose », dit-il, dans le sillage de Cendrars, qui écrivait dans *Bourlinguer* (1948) : « Un des grands charmes de voyager, ce n'est

pas tant de se déplacer dans l'espace que de se dépayser dans le temps. »

Le domaine étranger a été également présent avec plusieurs auteurs régulièrement traduits : l'Italien Claudio Magris (*Classé sans suite*, Gallimard) ; l'Anglaise Paula Hawkins, la reine du thriller psychologique, dont *La Fille du train* (Sonatine, 2015) s'est vendue à 18 millions d'exemplaires dans le monde, qui publie cette année *Au fond de l'eau* (Sonatine) ; le Chilien Luis Sepulveda (*La Fin de l'histoire*, Métailié) ; l'Américain Jay McInerney (*Les Jours enfuis*, L'Olivier) ; l'Américain Richard Ford (*Entre eux*, L'Olivier) ; enfin le très surprenant Norvégien Karl Ove Knausgaard, qui a commencé à écrire l'histoire de sa vie sous la forme d'un monument en six volumes, qui compte déjà avec la parution du tome 4 plus de 4 000 pages, sous un titre qui ne laisse pas de surprendre, *Mon Combat* : « C'est un gros livre sur ma vie, aussi gonflé de doutes que le *Mein Kampf* d'Hitler en est dépourvu », explique-t-il (*Aux confins du monde*, Denoël).

Biographies

Au chapitre des biographies, on retiendra avant tout une monumentale biographie de Baudelaire - dont on a peu commémoré le 150^e anniversaire de la mort - (900 pages), de Marie-Christine Natta (Perrin) qu'est venu compléter un brillant essai de Jean-Baptiste Baronian sur le séjour de Baudelaire en Belgique en 1864 (*Baudelaire au pays des Singes*, Pierre-Guillaume de Roux). Autre monument, l'énorme somme (près de 1200 pages) consacrée par Annick Duraffour et Pierre-André Taguieff à Céline, sous le titre : *Céline, la race, le juif, légende littéraire et vérité historique* (Fayard). De cette enquête accablante, il appert que tout n'avait pas encore été dit sur l'antisémitisme de l'auteur des *Bagatelles pour un massacre*, et notamment cette accablante révélation : « Céline était un agent d'influence nazi ». Thèse vigoureusement réfutée par David Alliot, l'un des meilleurs spécialistes actuels de Céline (*Le Figaro*, 9 février). Vingt ans après sa mort, le fantasque, imprévisible et fascinant Jean-Edern Hallier a trouvé un biographe qui fut également son ami : Jean-Claude Lamy (*Jean-Edern Hallier, l'idiot insaisissable*, Albin Michel). À ces trois « maudits », il convient d'ajouter le ténébreux

Maurice Sachs, juif, homosexuel, agent de la Gestapo, abattu par les SS en 1945, qui a laissé quelques très bons livres : *Le Sabbat*, *Chronique joyeuse et scandaleuse*, *Tableau des mœurs de ce temps...* Il se voit consacrer un Cahier de l'Herne, dirigé par son biographe attitré, Henri Raczymow, et un essai biographique : *Saint salopard* par Barbara Israël (Flammarion).

Après les « maudits » de la littérature, les « maudits » de l'Histoire : *Fouché, dossiers secrets*, d'Emmanuel de Waresquiel (Perrin) et *Lénine, l'inventeur du totalitarisme* de Stéphane Courtois (Perrin).

Rééditions

Enfin, point d'année littéraire sans diverses rééditions remarquables. La collection « Quarto » (Gallimard) offre l'édition intégrale et bilingue (sans notes, mais avec un index complet des noms) des *Cinq livres des faits et dits de Gargantua et Pantagruel*, sous la direction de Marie-Madeleine Fragonard. Pour le bicentenaire de sa mort, Germaine de Staël entre en même temps dans la Pléiade (un volume de plus de 1 700 pages) et dans la collection « Bouquins » (sous le titre *La Passion de la liberté*). Elle est en outre l'objet d'une anthologie, due au préfet Michel Aubouin (*Madame de Staël ou l'intelligence politique*, Omnibus), d'une biographie de Ghislain de Diesbach (*Madame de Staël*, Perrin) et d'un essai de Stéphanie Genand (*La Chambre noire. Germaine de Staël et la pensée du négatif*, Droz).

De grands « modernes » sont également réédités : Léon Bloy (*Essais et pamphlets*, Laffont, « Bouquins »), et aussi *Histoires désobligeantes*, Mercure de France, collection « Le Temps retrouvé » ; Michel Tournier, qui entre dans la Pléiade un an après sa mort (*Romans*, suivis du *Vent Paraclet*, sous la direction d'Arlette Bouloumié) ; Georges Perec, également réédité dans la Pléiade, sous la direction de Christelle Reggiani (*Œuvres I et II*, en tout 2 300 pages) ; Alexandre Vialatte, dont les *Chroniques de La Montagne* ont été rassemblées en deux volumes de la collection « Bouquins » en 2000 et dont de nouvelles chroniques et textes inédits ont été à nouveau présentés cette année dans la même collection, sous le titre *Résumons-nous* ; Georges Bernanos, dont on a réédité *La France contre les robots* (Le Castor



astral) et *Le Chemin de la Croix-des-âmes* (Le Rocher) ; André Suarès, un grand écrivain longtemps méconnu, mais que le journaliste sportif Robert Parienté a remis en lumière en lui consacrant une biographie

(André Suarès, *l'insurgé*, Robert Laffont, 1991) et l'édition en deux volumes d'*Idées et visions* et de Valeurs dans la collection « Bouquins » (2002) et dont Stéphane Barsacq a réédité cette année *Contre le*

totalitarisme (Les Belles Lettres) ; Henry de Monfreid, dont Grasset a réédité les quelque 700 pages de la *Trilogie somalienne*. ■

Disparitions

Décembre 2016

Le 30, Michel Déon, de l'Académie française, à 97 ans. Auteur des *Poneys sauvages* (prix Interallié 1970), d'*Un Taxi mauve* (1973), du *Jeune homme vert* (1975), il était le dernier des légendaires « Hussards » de l'après-guerre.

Janvier

Le 2, le Britannique John Berger, à 90 ans. Auteur de *G* (1972), de *Qui va là ?* (1996), de *King* (1999), d'*Un Métier idéal* (2009), il vivait en France depuis 1972. « La littérature, professait-il, doit nettoyer les mots, s'insurger contre le langage généralisé. »

Le 4, le Britannique Richard Adams, à 96 ans. Auteur de *Watership Down* (1972, Flammarion, 1976), une fresque animalière qui s'est vendue à 50 millions d'exemplaires.

Le 31, la Française Annie Saumont, à 90 ans. Auteur de *Les voilà, quel bonheur !* (1993) et du *Tapis du salon* (2012), elle avait traduit *L'Attrape-cœur* de Salinger (1986) et plusieurs auteurs anglo-saxons.

Février

Le 7, le Français d'origine bulgare Tzvetan Todorov, à 77 ans. Auteur de *La Conquête de l'Amérique* (1982), de Benjamin Constant. *La passion démocratique* (1998), de *Mémoire du mal, tentation du bien* (2000), historien des idées et sémiologue, il avait été le mari de la romancière franco-canadienne Nancy Huston. Dans son dernier livre, paru huit jours après sa mort (*Le Triomphe de l'artiste*, Flammarion), il dénonçait « le processus d'uniformisation, de standardisation, de mise en conformité de la population au même modèle de comportement – le tout conduisant au contrôle de l'individu par la société et par là-même à la déshumanisation des êtres. »

Mars

Le 1^{er}, l'Américaine Paula Fox, à 94 ans. Auteur de *Pauvre Georges !* (1967) et de *Personnages désespérés* (1970), qui sera porté à l'écran par Frank Gilroy sous le titre *Desperate Characters* avec Shirley McLaine en 1971.

Le 17, le Saint-Lucien Derek Walcott, à 87 ans. Auteur d'*Omeros*, de *The Odyssey*, poète et dramaturge, ancien professeur à Harvard et à Boston, il est le deuxième écrivain noir à obtenir le prix Nobel de littérature en 1992 (après le Nigérian Wole Soyinka, couronné en 1986).

Le 23, le Français Serge Doubrovsky, à 88 ans. Auteur de *Pourquoi la nouvelle critique ?* (1966), *La Dispersion* (1969), *Le Livre brisé* (1989), *Laissé pour compte* (1999), critique littéraire, il est l'inventeur du mot « autofiction », dont il donnait la définition suivante : « La matière est entièrement autobiographique, la manière entièrement fictionnelle. »

Avril

Le 1^{er}, le Russe Evgueni Evtouchenko, à 84 ans. Poète, auteur de *Babi Yar* (1961) et d'*Autobiographie précoce* (1963), il avait été l'un des porte-drapeaux des intellectuels dissidents.

Le 6, la Française Evelyne Sullerot, à 92 ans. Sociologue, auteur de *Quels pères ? Quels fils ?* (1992), elle avait créé le Mouvement français pour le planning familial.

Mai

Le 10, la Française Emmanuelle Bernheim, à 61 ans. Auteur de *Cran d'arrêt* (1985), *Un Couple* (1987), *Sa femme* (prix Médicis 1987), elle était également scénariste pour le cinéma.

Juin

Le 4, l'Espagnol Juan Goytisolo, à 86 ans. Auteur de *Deuil au paradis* (1959) et de *Pièces d'identité* (1968), proche du Parti communiste, il s'était exilé à Paris en 1956.

Le 27, le Français Pierre Combescot, à 76 ans. Auteur des *Funérailles de la sardine* (prix Médicis 1986) et des *Filles du Calvaire* (prix Goncourt 1991).

Juillet

Le 17, la Française Anne Golon, à 95 ans. Elle avait créé avec son mari, Serge (mort en 1972), la saga d'*Angélique, marquise des anges* (13 volumes entre 1957 et 1985), portée à l'écran par Bernard Borderie (5 films entre 1964 et 1968).

Le 18, le Français Max Gallo, de l'Académie française, à 85 ans. Auteur d'une centaine d'ouvrages (romans, récits historiques, biographies), il avait été secrétaire d'État et porte-parole du gouvernement Fabius en 1983-1984 et avait fondé le Mouvement des Citoyens avec Jean-Pierre Chevènement. Pourfendeur de toutes les repentances, il professait que l'histoire devait apprendre aux enfants le « roman national ».

Août

Le 8, le Français Gonzague Saint-Bris, à 69 ans. Homme de presse, de radio et d'édition, il avait créé le festival La Forêt du Livre près du domaine familial du Clos-Lucé (Indre-et-Loire), auteur de plusieurs récits historiques et d'un roman, *Les Vieillards de Brighton*, prix Interallié 2002. Son dernier livre, *Les Aristocrates rebelles* (Les Arènes) a paru trois semaines après sa mort accidentelle.

Le 21, le Québécois Réjean Ducharme, à 76 ans. Auteur d'une dizaine de romans, dont *L'Avalée des avalées* (1966), *L'Hiver de force* (1973) et *Gros mots* (1999).

Septembre

Le 3, l'Américain John Ashbery, à 90 ans. Poète, essayiste, critique littéraire, il avait traduit en anglais plusieurs écrivains français (Rimbaud, Mallarmé, Jarry, Artaud, Max Jacob, Pierre Reverdy...).

Le 6, l'Américaine Kate Millet, à 83 ans. Icône du féminisme, elle était notamment l'auteur(e) de *La Politique du mâle* (1970), *The Prostitution Papers* (1973) et de *La Politique de la cruauté* (1994).

Le 11, l'Irlando-Américain James Patrick Donleavy, à 91 ans. Auteur de *L'Homme de gingembre* (Denœl, 1955), roman sulfureux qui s'est vendu à 45 millions d'exemplaires dans le monde, il était l'auteur de cette définition : « L'écriture, c'est l'art de transformer en profit les pires moments de l'existence. »

Octobre

Le 2, la Française Anne Bert, à 59 ans. Romancière érotique (*Perle, L'Eau à la bouche*), atteinte de la maladie de Charcot, elle a choisi de se faire euthanasier en Belgique.

Le 5, la Française Anne Wiazemsky, à 70 ans. Romancière et actrice, petite-fille de François Mauriac, elle avait été l'épouse de Jean-Luc Godard et avait obtenu le Grand prix du roman de l'Académie française pour *Une Poignée de gens* (1998).

Le 14, le Malien Yambo Ouologuem, à 77 ans. Il avait obtenu le prix Renaudot en 1968 pour *Le Devoir de violence*.

Le 27, le Libanais Gérard D. Khoury, à 79 ans. Historien et romancier, auteur de plusieurs ouvrages consacrés au Moyen-Orient, notamment *Mémoire de l'aube* (1987).

Novembre

Le 8, le Français Roger Grenier, à 98 ans. Ami de Camus, de Kessel, de Gary, romancier (*Ciné-roman*) et essayiste (*Le Palais des livres*), il était un pilier des éditions Gallimard.

Le 15, la Française Françoise Héritier, à 84 ans. Anthropologue, professeur au Collège de France, elle était l'auteur de *Masculin/féminin*, *Le Sel de la vie*, *Au gré des jours*.

Le 22 novembre, le Français Jean Anglade, à 102 ans. Surnommé « le Pagnol auvergnat », il était l'auteur d'une centaine de romans et de nombreux ouvrages historiques.

Décembre

Le 5 décembre, le Français Jean d'Ormesson, à 92 ans. Doyen d'élection de l'Académie française, il était l'auteur d'*Au plaisir de Dieu*, de *La Gloire de l'Empire*, du *Rapport Gabriel* et d'une quarantaine de romans, dont l'un des plus récents est intitulé : *Je dirai malgré tout que cette vie fut belle* (Gallimard).



Regards sur 2017

Le sport en 2017, vers une embellie ?



Par **Patrick Gautrat**
Robespierre 1970

Les maux récurrents du sport étant tels en matière de dopage, d'argent-roi, de violence, de corruption, de tricherie ou de mauvaise gouvernance et les écuries d'Augias n'étant manifestement pas encore nettoyées¹, un nouveau titre pessimiste pour ce bilan annuel était prêt à l'impression. Mais l'attribution à la France de deux événements majeurs (les Jeux Olympiques de 2024 et le Mondial de Rugby de 2023) a suscité une certaine euphorie, renforcée par un succès en Coupe Davis de tennis, qui rendait quelque peu déplacé le parfum nostalgique de récrimination qui caractérise cette rubrique annuelle depuis dix ans.

La France, organisateur n°1 d'événements sportifs

Après l'échec des candidatures aux Jeux Olympiques en 1986, 2001 et surtout 2005, Paris était en quelque sorte dos au mur, un quatrième revers sonnait sans doute le glas de ses espoirs pour quelque temps. De fait, bien des enseignements ont été tirés du dernier rendez-vous manqué pour les JO de 2012, les politiques ne venant plus interférer par trop avec l'action des sportifs, surtout de Tony Estanguet, champion olympique de canoé-kayak, véritable âme de cette candidature, tandis que la maire de Paris Anne Hidalgo jouait parfaitement son rôle et que le nouveau président de la République s'impliquait comme il le fallait dès son élection en mai. Le succès de cette entreprise s'explique également, par la qualité des partenaires rassemblés (La Poste, JC Decaux, BNP-Paribas, La Française des Jeux...), par le fort soutien populaire manifesté notamment en juin lors des Journées olympiques ou encore par les accords passés dans le domaine social. Alors que nombre de candidats potentiels s'étaient retirés (Boston, Hambourg, Budapest, Rome...), le seul concurrent encore en liste, Los Angeles, se désistait en juillet à Lausanne pour les Jeux de 2028 en raison de motifs matériels, ouvrant la voie à Paris, adoubé unanimement à Lima le 14 septembre. Ainsi, cent ans après 1924, le JO se dérouleront à nouveau dans la patrie du fondateur des jeux modernes, Pierre de Coubertin et, sans chauvinisme, l'on peut affirmer que rarement succès fut plus mérité.

Tous les protagonistes de la candidature ont – à la différence de ceux de 2005 – marché d'un même pas et mis en lumière les qualités indéniables d'un dossier d'autant plus attractif que la plupart des équipements sont déjà prêts, seuls

devant être encore construits le Village olympique (qui deviendra un ensemble de logements en Seine-Saint-Denis) et le Centre aquatique. Utilisant au maximum des sites historiques prestigieux, ces JO ont l'ambition de ne pas être des gouffres financiers comme ceux de Londres et de Rio, limitant leur budget à 6,6 M €, dont la moitié pour les équipements à travers une structure de livraison, Solideo. L'État y participera à hauteur de 1M €, les infrastructures de transport étant financées dans le cadre du Grand Paris. À noter enfin que les 37 sites seront particulièrement proches les uns des autres.

Après l'enthousiasme des premières semaines, quelques nuages sont apparus au sujet de certaines dépenses de promotion de la candidature (déplacements à Lima) ainsi que sur les rémunérations envisagées pour les responsables du Comité d'organisation (Cojo) ou encore la sous-évaluation manifeste de certains chapitres du budget, dont la sécurité... et même le centre aquatique. Pour désamorcer tout cela, une « loi olympique » favorisant la transparence en tous domaines ainsi que l'environnement ou la concurrence, vient d'être promulguée. Mais l'équipe du Cojo doit encore être constituée et le futur directeur général n'a toujours pas été nommé... alors que, d'ores et déjà, la pression est de mise quant aux résultats que l'équipe de France sera en mesure de réaliser pour ces « Jeux du Centenaire ». D'aucuns parlent dès à présent de 60 à 80 médailles, dont 24 en or ! D'autres s'interrogent déjà sur l'équilibre financier tel qu'annoncé de l'ensemble du projet... L'attribution à la France de l'organisation du Mondial de rugby de 2023 a été en définitive une immense surprise. Non pas que le dossier ait été mauvais, bien au contraire, mais la Fédération Internationale, *World Rugby*, venait de recommander



de retenir la candidature de l'Afrique du Sud. En définitive, le dossier français, porté inlassablement par le président de la FFR, Bernard Laporte, ainsi que par le directeur de France 2023, Serge Atcher, a su convaincre 24 fédérations (dont l'Angleterre) contre 15... La lutte aura effectivement été chaude, les Français dénonçant avec vigueur les approximations de la recommandation de *World Rugby* en insistant sur la qualité de nos stades rénovés pour l'Euro 2016 et en rappelant l'ambitieuse attente de 450 000 visiteurs et la vente de 2,5 millions de billets. L'État investira 171 M€ pour les droits d'organisation tandis que la Société Générale participera à hauteur de 236 M€ et que des revenus records ont été promis à *World Rugby*. Mais, par-delà toutes les retombées économiques attendues de l'événement, la FFR espère que ce Mondial permettra de relancer la pratique du rugby dont le nombre de pratiquants a régulièrement baissé ces dernières années. Ainsi, après les Euros de basket (2015) et de football (2016), la France confirme sa position privilégiée comme organisateur de grands événements sportifs avec les championnats mondiaux de handball, de hockey sur glace, de canoé-kayak et de rugby féminin cette année en attendant la *Ryder Cup* de golf et l'Euro de handball féminin l'an prochain, ainsi que la Coupe du monde de football féminin et l'Euro masculin de volley en 2019, puis les championnats d'Europe d'athlétisme en 2020.

N'en jetez plus !!!

Une année de transition riche d'événements marquants

En tête des sports collectifs, le football aura connu un bon cru, notamment en raison de la qualification de l'équipe de France pour la prochaine Coupe du monde en Russie. Dans un groupe relativement facile, les « bleus » ne nous auront pas épargné les émotions, concédant des « nuls » pitoyables face à la Biélorussie et au Luxembourg et en s'inclinant dans des conditions rocambolesques face à la Suède (1-2) à la dernière minute suite à une bourde monumentale du gardien Lloris... De pâles victoires contre la Bulgarie à Sofia (1-0) et la Biélorussie à Paris (3-2) auront finalement permis à la France de se qualifier

et au sélectionneur Didier Deschamps de voir son contrat prolongé pour 4 ans. Une très bonne prestation contre le champion du monde allemand en novembre (2-2) a fait souffler un vent d'optimisme, car les jeunes talents ne manquent pas au sein de ce groupe.

Au plan national, tout a continué de se résumer à un duel Monaco-PSG, le premier s'imposant en championnat tandis que le second s'adjugeait les Coupes de France (pour la onzième fois, contre Angers 1-0) et de la Ligue (Monaco, 4-1). Énorme déception, par contre, pour le club parisien en Ligue des Champions : vainqueur en 1/8^e à l'aller du FC Barcelone 4-0, il s'est incliné au retour de façon cauchemardesque (1-6), le trophée allant au *Real Madrid*, net vainqueur (4-1) de la Juventus de Turin, soit un deuxième succès consécutif pour son entraîneur, Zinédine Zidane. En Ligue Europa, retour de *Manchester United* qui a vaincu l'Ajax d'Amsterdam (2-0) bourreau en 1/2 finales de valeureux Lyonnais. On relèvera que les quatre principaux championnats européens ont vu les succès d'habités, le *Real Madrid* en Espagne, Chelsea en Angleterre, le Bayern Munich en Allemagne et la Juventus de Turin en Italie. Chez les féminines françaises, tout s'est traduit par un duel Lyon-PSG, remporté par le premier, tant en Ligue des Champions qu'en Coupe de France.

Enfin, et une fois n'est pas coutume, les questions de gouvernance du football ont paru apaisées : Noël Le Graët a été réélu sans problème à la tête de la Fédération française de football, tandis que Nathalie Boy de La Tour faisait une entrée remarquée à présidence de la Ligue nationale. Au plan international, le successeur de Sepp Blatter à la Fifa, Gianni Infantino, aura fait des débuts remarquables en réussissant notamment à faire passer sa très contestable réforme portant à 48 le nombre de pays participant à la phase finale de la Coupe du monde en 2026... Pour celle de 2018, les 32 pays sont qualifiés et, seule de tous les « grands », l'Italie – éliminée en barrage par la Suède – sera absente, une véritable apocalypse dans la Péninsule symbolisée par la retraite du légendaire gardien Gianluigi Buffon...

Secoué par des problèmes multiples (cf. infra), le rugby n'aura pas trouvé en l'équipe de France une consolation à ceux-ci. Après

un tournoi des Six nations très moyen avec une modeste troisième place, les « bleus » sont allés de faire étriller lors de leur tournée d'été en Afrique du Sud avec de copieuses défaites, 14-37, 15-37 et 12-35. À l'automne, les choses n'avaient pas mieux débuté contre les *All blacks* néo-zélandais (18-38), et allèrent de mal en pis après un nouvel échec (17-18) face à de faibles Sud-Africains, puis, enfin, avec un match nul poussif contre le Japon (23-23) terminé sous les huées du public de l'U Arena de Nanterre... La question du maintien du sélectionneur Guy Novès se pose donc avant un tournoi des Six nations qui s'annonce sous les pires auspices...

Au plan national, Clermont s'est adjugé le bouclier de Brennus contre Toulon (22-16), mais a échoué en finale de Coupe d'Europe contre les Saracens de Londres (17-28). Un certain baume vient des féminines avec la belle troisième place des « bleues » en Coupe du monde, gagnée par la Nouvelle-Zélande.

Le hand-ball masculin demeure notre « sport co » n°1 après le magnifique championnat du monde organisé en France en janvier, qui a vu la victoire incontestée de l'équipe nationale en finale contre la Norvège (33-26), gardant ainsi le titre qu'elle avait conquis il y a deux ans au Qatar. Un réel succès pour le nouvel entraîneur, Didier Dinart, qui avait succédé à Claude Onesta. En revanche, pas de satisfecit pour les équipes de France de basket et de volley masculines. La première a été battue à l'Euro par l'Allemagne en 1/8^e de finales (81-84) et s'est classée à une médiocre douzième place d'une compétition gagnée en Turquie par la Slovaquie contre la Serbie. Même déception au championnat d'Europe de volley en Pologne gagné par la Russie. Vaincus en barrages par les Tchèques, les « bleus » ne sont finalement que neuvièmes alors qu'ils étaient tenants du titre !

À noter enfin les bons championnats du monde de hockey sur glace organisés en France et en Allemagne, où notre équipe nationale a réussi à se maintenir dans l'élite en terminant à la neuvième place d'un tournoi gagné par la Suède devant le Canada.

Dans les sports individuels, 2017 aura été également riche en événements marquants.

1 - Voir *L'Ena hors les murs* « Regards sur 2016 » P 43



Regards sur 2017

À tout seigneur tout honneur, l'athlétisme a connu de magnifiques championnats du monde à Londres. Pour nos couleurs, les résultats furent inespérés avec 3 médailles d'or : Tout d'abord, le formidable Kevin Mayer au décathlon, puis le fantasque Pierre-Ambroise Bosse au 800 m et, enfin, l'opiniâtre Johann Diniz au 50 km marche. La France termine donc quatrième au classement derrière les États-Unis, le Kenya et l'Afrique du Sud... mais devant la Chine et l'Angleterre. À noter : la contre-performance du Jamaïcain Usain Bolt, dont l'heure de la retraite semble venue.

Autre grand sport olympique, la natation a eu de bons championnats du monde à Budapest, remportés largement par les États-Unis devant la Chine et la Russie puis la France, bon quatrième avec, en bassin, le succès de Camille Lacourt au 50m, les autres succès venant des eaux libres, avec Marc-Antoine Olivier (5 km), Axel Raymond (25 km) et Aurélie Muller (10 km), le tableau étant complété par l'équipe femmes en eaux libres et l'équipe mixte en plongeon.

Le judo reste une valeur sûre pour la France avec le formidable dixième titre pour les +100 kg de Teddy Riner, dont l'ambition est désormais de gagner le titre olympique en 2020 à Tokyo ! Clarisse Abegnenou s'étant imposée dans les moins de 63 kg, la France termine deuxième de ces championnats du monde derrière le Japon. Année mitigée, en revanche, pour l'escrime, dont les championnats du monde à Leipzig ont été dominés par l'Italie, la France terminant à une modeste sixième place pour elle, essentiellement grâce à l'or par équipes en épée et... 5 médailles de bronze.

Pas de surprise en cyclisme au Tour de France, où l'Anglais Christopher Froome s'est imposé sans difficultés, le Français Romain Bardet parvenant à conserver une méritoire troisième place pour une seconde ! Le Hollandais Tom Dumoulin a remporté le *Giro* en Italie et l'inévitable Froome, la *Vuelta* en Espagne. Le Slovaque Peter Sagan est un autre habitué après son succès au championnat du monde sur route à Bergen en Norvège. Sur la piste, les Français ont bien figuré aux championnats du monde de Hong Kong, remportés par l'Australie, en s'adjugeant 3 médailles d'or, dont 2 pour Benjamin

Thomas. On peut relever que le président de la Fédération Française, David Lappartient, a été nettement élu à la tête de l'Union cycliste internationale, portant à 3 (avec Jean Todt pour l'automobile et Jean-Christophe Rolland pour l'aviron), le nombre des Français dirigeant une fédération internationale.

En tennis, la dixième victoire de la France en Coupe Davis, 3 à 2 contre la Belgique à Lille, aura été le point fort d'une saison où les joueurs français avaient plutôt mal figuré dans les tournois du grand chlem. Mais seize ans après le dernier succès, la bande à Noah a tout fait basculer avec un dernier match enlevé haut la main par le jeune Lucas Pouille devant 27 000 spectateurs délirants. Seuls des esprits chagrins rappelleront le parcours moyen des « bleus » dans la compétition et la relative modestie de l'adversaire en finale. Quant aux grands tournois, ils ont vu valser les éternelles vedettes avec les succès de Federer en Australie et à Wimbledon tandis que Nadal s'adjugeait Roland Garros et l'US Open. Les mots manquent pour qualifier ces deux champions mythiques, mais on peut noter quand même l'émergence du jeune Américain Jack Sock à Bercy, tandis que les femmes, outre Serena Williams, se montraient plus ouvertes à la nouveauté avec la Lettone Jelena Ostapenko à Paris, l'Espagnole Garbine Muzunga à Londres et l'Américaine Sloane Stephens à New York. Enfin, saison relativement satisfaisante en ski avec le succès de Tessa Worley en slalom géant et en équipes mixtes aux mondiaux de Saint-Moritz sans oublier la victoire en combiné pour Alexis Pinturault, qui dépasse les succès en Coupe du monde de Jean-Claude Killy. Un bilan qu'il faudra confirmer aux prochains JO de Pyeongchang, en Corée du Sud, début 2018.

En automobile, année faste pour Mercedes et l'Anglais Lewis Hamilton. À noter que l'immuable Bernie Ecclestone, patron des circuits, a enfin passé la main au profit de Chase Carey.

Comme il y a quatre années après l'édition de Nice, on continuera de s'interroger sur les Jeux de la Francophonie, qui se déroulaient cette année à Abidjan. Ces compétitions sportives et culturelles restent de faible portée internationale, mais ont néanmoins suscité un certain intérêt en Côte d'Ivoire, les passions se déchaînant

évidemment autour du football... La France l'emporte en nombre de médailles devant le Maroc et le Canada, la prochaine édition devant avoir lieu au Nouveau-Brunswick. Moins réputés que leurs homologues du Commonwealth, ces Jeux relativement confidentiels, y compris en France, devraient faire l'objet d'une réflexion qui ne semble pas à l'ordre du jour alors qu'ils continuent d'apparaître depuis vingt ans comme une « fausse bonne idée »...

Le mythe de Sisyphe des fléaux du sport

Les excès de l'argent roi sont à l'origine de la plupart des déviances et vouloir y remédier relève du fameux mythe de Sisyphe. Le football, une fois encore, a le triste privilège de s'être distingué dans ce domaine avec la retentissante affaire du transfert du Brésilien Neymar de Barcelone au PSG. L'incroyable montant de la transaction – 222 M€ et un salaire annuel net de 30 M € – ont fait sauter les compteurs, d'autant que, peu après, le club parisien a acquis le jeune Kylian Mbappé pour 180 M € ! Qu'en est-il du fameux *fair-play* financier promu un temps par Michel Platini² ? Le PSG devra donc vendre des joueurs et augmenter ses recettes à hauteur de 75 M€ s'il ne veut pas être sanctionné. Parfois, on observe une réaction de la base comme dans le cas de la tentative de fusion en rugby du Racing et du Stade français, surtout justifiée par les difficultés financières de ce dernier, mais contraire à l'histoire des deux clubs et finalement abandonnée devant l'opposition généralisée.

La corruption a continué de fleurir, notamment quand on revient sur les conditions d'attribution des grandes compétitions. Si rien n'a pu être prouvé concernant les éditions 2018 et 2022 de la Coupe du monde Fifa en Russie et au Qatar, la manipulation semble établie pour les JO de Rio, dont le président Carlos Nuzman est sous les verrous, ainsi que pour les prochains Jeux à Tokyo en 2020, la famille sénégalaise Diack étant dans les deux cas au cœur du trafic d'influence. Des faits aussi accablants justifient la préoccupation du gouvernement français, ainsi qu'en témoigne la nouvelle loi olympique. De graves présomptions de favoritisme au profit de l'homme d'affaires franco-syrien Mohed



Altrad pèsent par ailleurs sur Bernard Laporte, le président de la Fédération de rugby, une enquête de l'inspection générale du ministère des Sports ayant été diligentée, dont on veut espérer qu'elle sera objective malgré l'attribution à la France de la Coupe du monde 2023, œuvre en grande partie du même Laporte... Toujours dans le rugby, souvent frappé cette année, on aura pu relever différents maux relatifs à la santé publique, avec une pléthore de traumatismes crâniens ou de cas d'Alzheimer et de Parkinson, sans parler de l'usage très répandu de la cocaïne. Au tennis enfin, le président Bernard Giudicelli continue d'être contesté.

Le dopage reste donc un mal endémique comme le souligne le dernier rapport de l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage), à la tête de laquelle vient d'être nommée la conseillère d'État Dominique Laurent. Particulièrement signalés, outre les rugbys à XV et à XIII, le sport de combat « total » MMA (*Mixed Martial Arts*) et l'haltérophilie. Par-delà la simple répression, c'est toute une politique de santé publique et d'éducation qu'il convient de mener, l'AFLD se mettant en ordre de marche dans la perspective des JO de 2024. À noter qu'une autre femme française, Valérie Fourneyron, ancienne ministre des Sports, continue de prendre des responsabilités dans ce secteur en devenant présidente de la nouvelle autorité indépendante de contrôle créée par l'Agence mondiale anti-dopage. En attendant, les plus grandes suspicions continuent de peser sur la Russie après les Jeux de Sotchi en 2014 et son équipe a été interdite de participation aux JO d'hiver de février 2018.

Ainsi, le mythe de Sisyphe illustre parfaitement ces déviances multiples du sport contre lesquelles des procédés toujours plus sophistiqués sont déployés sans empêcher pour autant les fraudes ou excès de tout poil de prospérer. L'État ne peut donc se désengager d'un tel secteur.

L'indispensable rôle de l'État

L'élection présidentielle a vu se dérouler les débats habituels sur la politique sportive, le candidat Emmanuel Macron s'affirmant particulièrement dans ce domaine avec le rappel que « la pratique sportive, plus que toute autre, est facteur de cohésion

sociale » Ancien latéral droit de l'équipe de football de l'Ena, le nouveau président s'est, on l'a vu, déployé dès le premier jour de son élection en faveur de « Paris 2024 », n'hésitant pas à prendre la raquette ni à mettre les gants de boxe lors de la grande journée olympique à Paris. Mieux, il a institué un plein ministère pour le sport en nommant à sa tête la double championne olympique de sabre d'Atlanta, Laura Flessel, qui avait été porte drapeau aux JO de Londres en 2012. D'entrée, cette personnalité très populaire a esquissé un programme ambitieux allant au-delà des performances sportives *stricto sensu* et évoquant des thèmes transversaux tels que les discriminations, les quartiers difficiles, les femmes, les handicapés, l'outre-mer ou l'international. Bien sûr les esprits chagrins n'auront pas manqué de relever que le budget du ministère était passé de 517 M€ à 481 M€, soit une baisse de 7 %... mais, comme le souligne la ministre, c'est la politique du gouvernement de faire mieux avec moins de moyens et les collectivités locales doivent prendre leurs responsabilités, des choix drastiques devant être faits en matière d'équipements sportifs. Il n'en demeure pas moins qu'avec la perspective accrue de futures grandes compétitions en France, le budget des sports doit absolument être supérieur au 0,14 % qui est son lot actuel car, si elle se prolongeait, la situation serait vite intenable. Mais tout n'est pas qu'affaire de crédits budgétaires ; si le traditionnel modèle français, que beaucoup nous envient, ne doit pas être abandonné, encore faut-il l'ajuster aux réalités nouvelles et attirer l'argent dans ce secteur qui représente 2 % du Pib. La loi Braillard (du nom de l'ancien ministre) promulguée sous le nom « Éthique et sport professionnel » en début d'année, va dans le bon sens, notamment pour l'achat des stades par les clubs, les contrats d'image ou le renforcement du contrôle de gestion. Mais l'effort devra être poursuivi tant pour le haut niveau que celui du sport pour tous, aucun modèle étranger ne pouvant être repris tel quel même si de bonnes idées sont à emprunter outre-Manche malgré de récentes désillusions au niveau des résultats des athlètes britanniques. Il est très positif que le lancinant problème de la gouvernance du sport ait été de nouveau mis sur la table par

la ministre des Sports et qu'un comité de pilotage comprenant l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales se soit attelé à la tâche. Un nouveau cadre institutionnel et organisationnel devrait apparaître pour le sport en France. Les Jeux olympiques de 2024, c'est demain et notre pays doit mettre tous les atouts de son côté pour réussir pleinement le rendez-vous historique qu'il attend depuis un siècle. ■

2 - Qui n'a par ailleurs pas réussi à faire rapporter par la justice suisse sa suspension jusqu'en 2019 de toute activité liée au football.



Regards sur 2017

Deux fabuleuses découvertes en 2017



Par **Gérard Fontaine**
Directeur de recherche émérite au CNRS

Parmi les nombreuses avancées scientifiques de l'année 2017, deux événements sont apparus particulièrement significatifs avec, comme point commun, l'utilisation de détecteurs de très haute sensibilité. Il s'agit d'une première majeure en astronomie multi-messagers et d'une percée en archéologie rendue possible par l'utilisation d'instruments de haute technologie développés pour la physique fondamentale.

Première observation de la fusion de deux étoiles à neutrons

En astrophysique, l'année 2017 a vu les premières conséquences concrètes de la capacité de détection des ondes gravitationnelles relatée l'an dernier¹. Comme annoncé alors, le détecteur européen *Advanced Virgo* est entré en service et, utilisé conjointement avec les deux détecteurs américains *Advanced Ligo*, il a amélioré la localisation des sources par un facteur de l'ordre de 20.

Le premier résultat positif de ce trio a été obtenu le 14 août 2017 avec l'observation d'une nouvelle fusion de deux trous noirs d'une masse totale de 56 masses solaires. Avec trois antennes (les deux de *Ligo* et celle de *Virgo*) il a été possible de mesurer la polarisation de l'onde et ainsi de tester la nature tensorielle des ondes gravitationnelles prédite par la relativité générale et de réfuter d'autres théories concurrentes.

Mais une nouvelle percée intervient le 17 août, trois jours seulement après l'événement précédent, par l'observation d'un nouveau type de fusion d'astres compacts, à savoir la coalescence d'un système binaire de deux étoiles à neutrons. Moins massives que les trous noirs, mais formées de matière extrêmement dense (typiquement mille milliards de tonnes par litre), les étoiles à neutrons sont le stade ultime de l'évolution d'étoiles dont la masse est comprise entre 1,3 et 3 fois la masse du Soleil (après qu'elles aient explosé sous la forme d'une supernova). L'observation des signaux émis lors de leur coalescence permet de tester les propriétés de compressibilité de la matière nucléaire dans des conditions extrêmes, de comprendre la formation des éléments lourds et de contraindre fortement les théories de la gravitation et de la cosmologie.

Tout a commencé le 17 août à 12 h 41

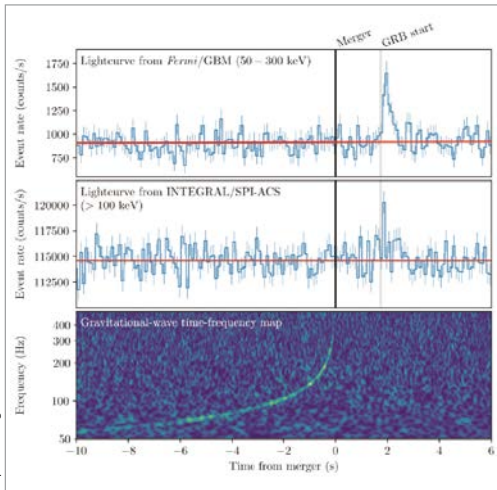
(temps universel) : un fort signal de longue durée (près d'une centaine de secondes) est détecté en ondes gravitationnelles. Il est d'un type nouveau et correspond bien à ce qui est attendu pour la fusion de deux étoiles à neutrons avec une masse totale du système de 2,7 masses solaires à une distance de 40 mégaparsecs, mais il n'en constitue pas une preuve formelle.

Moins de deux secondes plus tard, un faible signal en provenance de la même direction est détecté en rayons gamma d'une énergie inférieure au MeV par le satellite *Fermi/GBM* de la Nasa et par le satellite *Integral* de l'agence spatiale européenne Esa. Cette émission montre qu'il ne s'agit pas de trous noirs mais bien d'étoiles à neutrons.

Avec la localisation de l'événement dans une zone du ciel d'environ 28 degrés carrés, c'est le début d'une course menée par plus de 70 télescopes dans le monde entier, sur Terre et dans l'Espace, pour observer (ou tenter d'observer) l'émission de cet objet dans un vaste domaine de longueurs d'onde allant de la radio aux rayons gamma extrêmes en passant par le visible, l'ultraviolet et les rayons-X, ainsi que sous la forme d'éventuels autres messagers (neutrinos) : la première détection optique intervient le 18 août à 01 h 05 par un télescope installé au Chili, elle est suivie de 5 autres dans l'heure qui suit et la galaxie hôte de cette fusion est identifiée : il s'agit de NGC 4993. L'évolution de l'émission lumineuse suivie sur une plus longue période montre une composante bleue et ultra-violette s'atténuant rapidement (en 48 heures) et une évolution vers le rouge sur une échelle d'une dizaine de jours, plus rapide que celle d'une explosion stellaire. Finalement une émission en rayons-X est détectée au bout de 9 jours et une émission radio apparaît 16 jours après la fusion, mais aucun gamma de très haute énergie ni de neutrino n'est observé.



Ph. LIGO Scientific Collaboration and Virgo Collaboration, Fermi Gamma-ray Burst Monitor, and INTEGRAL. The Astrophysical Journal Letters, 848:L13, 2017 October 20
<https://doi.org/10.3847/2031/aa2a>



Détection conjointe, multi-messager, de la fusion de deux étoiles à neutrons. De haut en bas, le signal en fonction du temps pour les rayons gamma détectés par les télescopes spatiaux Fermi et Integral et celui des détecteurs d'ondes gravitationnelles.

Toutes ces observations multiples ont été publiées en un temps record dans un article unique signé par environ 3 500 chercheurs (dont 240 Français) de plus de 900 laboratoires de par le monde. Il a été complété par une trentaine de publications associées qui, ensemble, montrent sans ambiguïté que ces phénomènes résultent de la fusion de deux étoiles à neutrons suivie de la formation d'une kilonova alimentée par l'énergie de la désintégration radioactive de noyaux plus lourds que le fer : tellure, césium, terres rares (lanthanides), formés par capture neutronique rapide lors de la fusion. Il s'agit là de la première observation de ce processus de nucléosynthèse que l'on pense être majoritairement à l'origine de tous les éléments lourds (allant de l'arsenic au bismuth en passant par l'argent, le platine et l'or) formés dans l'Univers (y compris ceux présents sur Terre).

Pour la première fois, un objet astrophysique a été observé en associant les ondes gravitationnelles et la lumière qu'il émet, apportant une confirmation de l'origine de certains sursauts gamma. Alors qu'ils ont voyagé pendant 130 millions d'années, les deux types de signaux arrivent presque en même temps, séparés seulement par 1,74 seconde. Cela permet de confirmer que les ondes gravitationnelles se propagent effectivement à la vitesse de la lumière comme Albert Einstein l'avait prédit et réfute certaines théories concurrentes prédisant une vitesse différente de celle de

la lumière, renforçant ainsi les concepts de matière noire et d'énergie noire. Cette faible différence de temps d'arrivée constitue aussi un nouveau test du principe d'équivalence, pierre angulaire de la gravitation, avec une sensibilité 20 fois meilleure que le résultat précédent obtenu avec la sonde Cassini. En outre, cette observation a permis une mesure indépendante de la constante de Hubble caractérisant la vitesse d'expansion de l'Univers.

Alors que les observations multi-longueur d'onde (de la radio aux gamma) sont actuellement devenues incontournables, cet effort d'observations coordonnées, sans précédent par son ampleur et sa rapidité, marque les véritables débuts d'une nouvelle astronomie multi-messagers dont les prémices datent de 1987 quand une dizaine de neutrinos issus de l'explosion d'une supernova dans le Grand nuage de Magellan avaient été détectés. Les instruments actuels et prévus laissent espérer la multiplication de ces observations multi-messagers (photons – neutrinos – ondes gravitationnelles) d'ici la fin de la décennie.

Détection de nouvelles cavités dans la pyramide de Khéops

En archéologie, des progrès spectaculaires ont été annoncés en novembre 2017 par la mission franco-égyptienne *ScanPyramids* qui réunit depuis fin 2015 des scientifiques égyptiens, français, canadiens et japonais

pour tenter de résoudre certains mystères de la Grande Pyramide de Gizeh. Cet imposant édifice de 230 m de côté, d'une hauteur initiale de près de 150 m, et d'une masse estimée de 5 millions de tonnes pose en effet de nombreuses questions : Comment a-t-il été construit il y a plus de 45 siècles ? Existe-t-il une chambre funéraire cachée dans la masse du monument ? De nombreuses recherches de cavités ont été entreprises dans le passé, dont celle menée par EDF en 1986 en utilisant des méthodes de microgravimétrie, et d'autres en 2000 à l'aide d'un radar, mais toutes sont restées inconclusives ou controversées.

Ces investigations ont été reprises par le projet *ScanPyramids* pour scruter le cœur de la pyramide en utilisant des technologies de pointe non invasives permettant de voir à travers les monuments afin de découvrir d'éventuels vides ou structures internes méconnues et en apprendre un peu plus sur les méthodes de construction. L'outil essentiel en est la « muographie », une forme moderne de radiographie dans laquelle les rayons-X sont remplacés par des particules pénétrantes appelées muons pour « voir à travers la pierre ». Quand les muons – des particules élémentaires créées dans la haute atmosphère par des rayons cosmiques – rencontrent de la matière, ils

1 - Voir *l'Ena hors les murs* n°466 (décembre 2016) et l'attribution du prix Nobel de physique en octobre 2017 aux Américains Barry Barish, Kip Thorne et Rainer Weiss pour leurs recherches sur les ondes gravitationnelles.
 2 - Des essais sont même actuellement en cours pour « voir » l'intérieur de volcans au moyen de muons cosmiques de très haute énergie.



Ph. Mission ScanPyramids

Vue en coupe de la pyramide de Khéops montrant l'emplacement des deux cavités détectées par la mission *ScanPyramids* :
 - SP-NFC : petite cavité située derrière les chevrons de la face nord ;
 - SP-BV : énorme vide comparable à la grande galerie et situé au-dessus de celle-ci.
 Cette image est issue d'une vidéo de *ScanPyramids* sur <http://www.scanpyramids.org/>



Regards sur 2017

ralentissent puis éventuellement s'arrêtent. Leur pouvoir de pénétration est important (plus de 100 m) et en mesurant la quantité de ces particules derrière un objet à sonder, si l'on constate un excédent dans une certaine direction, c'est que les muons ont traversé moins de matière et on peut en déduire l'existence d'une cavité.

Cette méthode n'est pas totalement nouvelle, elle avait déjà été utilisée à la fin des années 1960 par Luis Alvarez, prix Nobel de physique, pour investiguer la pyramide de Khéphren, sans résultat positif. Mais depuis cette date, les détecteurs de particules ont fait de grands progrès, ils sont plus précis et plus robustes et affrontent plus facilement des conditions climatiques difficiles. Plus précisément, et c'est la force du projet *ScanPyramids*, trois types de détecteurs de muons ont été utilisés, placés en des endroits différents (à l'intérieur et à l'extérieur de la pyramide) permettant une vision stéréoscopique en 3D :

- des plaques d'émulsion photographique nucléaire mises en œuvre par l'université de Nagoya ;
- un détecteur électronique à scintillateurs opéré par le laboratoire japonais KEK et développé pour scanner l'intérieur des réacteurs de la centrale de Fukushima ;
- un détecteur électronique « Micromegas » utilisant de l'argon et développé pour la physique des particules par une équipe du CEA français.

Complétés par les mesures de thermographie infra-rouge pour déceler des anomalies de température et par une modélisation très précise de la géométrie de la pyramide obtenue par photogrammétrie, scanner laser et reconstruction 3D, les résultats des trois muographies obtenues après plusieurs mois de pose sont individuellement significatifs et ils sont de plus concordants entre eux. Deux cavités ont principalement été détectées :

- une petite (quelques mètres), déjà annoncée en 2016, située derrière les

chevrons de la face nord, au-dessus du couloir descendant ;

- un énorme vide d'une longueur d'au moins 30 m, d'une section comparable à la grande galerie et situé au-dessus de celle-ci. Sa mise en évidence constitue la grande découverte de *ScanPyramids*, la plus importante réalisée en ce lieu depuis le Moyen-Âge !

Bien qu'on n'ait actuellement aucune information sur la forme précise et le rôle de ces cavités pour le moment inaccessibles, ces résultats constituent une avancée majeure dans la connaissance de la structure interne de la pyramide qu'il faudra bien sûr compléter par d'autres études. Ils montrent comment des technologies de pointe développées pour la physique des particules contribuent de façon décisive à l'étude d'un héritage archéologique majeur, ce qui souligne l'importance des collaborations interdisciplinaires. ■



Le Sac à Sapin :

la touche de magie de Noël !



Un produit pratique et décoratif



Un geste solidaire et généreux



dont 1,50 € pour agir en faveur des personnes handicapées.
*prix conseillé

Pour en savoir plus sur nos actions, retrouvez-nous sur :
www.handicap-international.fr



La Banque Transatlantique poursuit son développement à l'international



Entretien avec **Vincent Joulia**
Directeur de la banque privée et de la gestion de fortune

Affichant une croissance soutenue, la Banque Transatlantique conforte sa présence à l'international et poursuit le développement de son offre de gestion financière en devise. Vincent Joulia revient sur la politique insufflée et les enjeux en cours.

Où en est la stratégie de développement international de la Banque Transatlantique ?

Vincent Joulia : Nous poursuivons le développement de notre réseau dans les pays où sont établies les communautés françaises les plus importantes tant en nombre qu'en qualité. Nous avons ainsi renforcé notre présence aux États-Unis pour nos clients implantés sur la Côte ouest, en ouvrant un bureau à San Francisco, en juillet 2017. Là y résident tout particulièrement des entrepreneurs, des ingénieurs, des cadres français de la Silicon Valley, mais également des investisseurs américains qui souhaitent accéder aux marchés européens pour diversifier leur allocation d'actifs.

À Londres, nous avons transformé notre implantation en une banque de plein exercice avec une offre de services apportant des solutions globales qui couvrent les deux côtés de la Manche. La mise en place de cette infrastructure bancaire permet à nos clients de gérer de façon cohérente leurs problématiques bancaires et patrimoniales en France et en Grande-Bretagne et de passer d'un pays à l'autre avec une grande fluidité. Grâce à un outil informatique bancaire puissant, ils peuvent ouvrir des comptes locaux, domicilier leurs revenus et leurs actifs, et bénéficier de moyens de paiement et de relevés fiscaux britanniques.

Quelle incidence a le Brexit pour vos activités en Grande-Bretagne ?

V.J. : Nous avons fait le pari que si la Grande-Bretagne sortait totalement de l'Union européenne, un grand nombre de Français resteraient sur place. Nous

suivons de près ce sujet car cela a plusieurs conséquences : d'une part, une certaine clientèle de Français est susceptible de quitter Londres, notamment celle qui travaille dans la finance. D'autre part, en vertu de notre licence française, nous bénéficions aujourd'hui du passeport européen qui nous permet d'exercer à Londres. Avec le Brexit, le gouvernement britannique va nous demander d'avoir une licence bancaire, ce qui signifie l'obtention d'un agrément local et faire l'objet d'une supervision locale. Enfin, nous avons du personnel français qui exerce localement en vertu du passeport européen. Que vont devenir les européens établis en Grande-Bretagne, qui sont dans l'incertitude comme les sujets britanniques installés dans les pays membres de l'Union européenne ? Cette question fait encore l'objet de discussions entre le gouvernement britannique et les négociateurs européens.

Le Royaume-Uni représente pour nous un développement important en termes d'investissement depuis maintenant trois ans. Nous considérons que le Brexit ne remet pas en cause notre vision de long terme. La City est appelée à évoluer pour maintenir son statut de grand centre financier mais quoi qu'il arrive, des Français résideront et travailleront toujours à Londres qui se rapprochera de ce que sont New York ou Genève.

Qu'en est-il du développement de votre offre de gestion financière en devise ?

V.J. : Traditionnellement, nous sommes très actifs sur la gestion de portefeuilles en euros. Pour servir nos clients à



ANALYSES SECTORIELLES

>> BANQUE-FINANCE

l'étranger, nous développons des offres d'investissement sur les marchés non européens, aux États-Unis, au Canada, en Suisse et désormais sur le marché britannique en livre sterling, avec des équipes locales aguerries à ce type d'opérations. A terme, nous comptons aussi opérer sur les marchés asiatiques. Ces grandes zones géographiques d'investissement sont en pleine croissance, et un grand nombre de Français y travaillent. Nous y proposons des services innovants dans des entités locales totalement intégrées et coordonnées avec notre siège à Paris. Les équipes travaillent ensemble, ce qui permet d'assurer une continuité de service très grande auprès de nos clients et de faciliter leur mobilité internationale. Notre autre valeur ajoutée est que nos entités internationales apportent une connaissance de la zone euro à nos interlocuteurs américains ou canadiens, par exemple.

Au Canada, vous avez mis en place un dispositif original. En quoi consiste-t-il ?

V.J. : Le Groupe Crédit Mutuel – CM11, dont la Banque Transatlantique est une filiale, a un lien étroit avec le groupe coopératif québécois Desjardins, première institution financière du Québec. Dans le cadre des accords stratégiques, la Banque Transatlantique s'est installée à Montréal il y a déjà cinq ans et depuis le début de l'année 2017, elle a mis en place avec les équipes de gestion financière de Desjardins une forme de co-entreprise appelée Desjardins Transatlantique Gestion Privée (DTGP). Il s'agit d'une offre de gestion internationale qui s'adresse à la fois aux clients canadiens de Desjardins et aux clients de la Banque Transatlantique, désireux d'accéder aux marchés européens ou canadiens selon le cas. Un premier bilan dressé fait état d'un démarrage rapide et du gros intérêt porté par nos clients sur le Canada en tant que zone d'investissement.

Cette opération met en exergue la synergie entre le Groupe Crédit Mutuel - CM11 et la Banque Transatlantique. D'autres exemples illustrent-ils cette synergie ?

V.J. : Le Groupe a une filiale CM-CIC Investissements, qui effectue des

investissements en capital dans les entreprises, essentiellement des PME. Aujourd'hui, cette entité qui investit les fonds propres du Crédit Mutuel – CM11 s'internationalise dans plusieurs pays où la Banque Transatlantique est présente (Suisse, États-Unis et Canada) et nous mettons nos clients entrepreneurs français à l'étranger en relation avec les équipes de notre Groupe. Plus largement, la Banque Transatlantique peut s'appuyer sur l'ensemble des compétences du Groupe Crédit Mutuel-CM11 et nous faisons profiter nos clients de nombreux services spécialisés de notre Groupe, par exemple dans le financement immobilier en crédit-bail ou l'acquisition de bateaux en location avec option d'achat.

Autre particularité de la Banque Transatlantique, son action de financeur des lycées français de l'étranger...

V.J. : Nous restons très actifs dans ce domaine d'autant que les lycées français de l'étranger ont des besoins croissants de financement pour assurer leur développement. En 2017, nous avons ainsi, par exemple, assuré le refinancement du Collège Français Bilingue de Londres, cette opération venant après avoir financé le lycée Winston Churchill. Nous poursuivons dans bien d'autres pays nos interventions auprès des institutions et associations culturelles françaises.

Parmi les engagements de la Banque Transatlantique auprès des communautés françaises à l'étranger, nous avons été le principal sponsor privé du Mondial des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE), qui s'est tenu en Indonésie au mois d'octobre dernier avec la participation de nos équipes de Singapour et de Hong Kong. Certains dirigeants de nos propres implantations étrangères sont eux-mêmes CCE et l'un d'entre eux est intervenu à la table-ronde relative aux conditions de la réussite des entrepreneurs français en Asie.

Quels sont les impacts de la numérisation dans la relation avec vos clients ?

V.J. : Le comportement des clients évolue. Ils entendent être de plus en plus autonomes, libérés des contraintes qu'imposent les intermédiaires. Ils veulent

des outils très sophistiqués (application mobile, Internet...), et que nous leur offrons des solutions transactionnelles efficaces et modernes. Ces outils, nous avons la chance de pouvoir les mettre à leur disposition grâce aux investissements technologiques du Groupe Crédit Mutuel – CM11. C'est un de nos atouts de pouvoir, par exemple, développer l'envoi de documents par Internet dans l'espace sécurisé des clients et, pour ceux qui adoptent ce principe, de proposer progressivement la signature électronique à distance des contrats. Il est ainsi possible d'adresser un contrat dans l'espace sécurisé, le client ayant la capacité de le signer directement. On en voit les principaux avantages, à savoir la rapidité et la traçabilité.

Le deuxième impact de la numérisation a trait à la notion de gratuité et au « low cost ». Ce modèle est courant sur internet. Face à cette tendance lourde, les banques en général doivent faire de mieux en mieux la différence entre ce que le client reçoit comme conseil et les services qu'il utilise au titre de la tenue de compte ou de l'exécution d'un ordre, par exemple. Le mouvement en cours, opéré par les banques, est un déplacement de la valeur, du transactionnel vers le conseil, qui est mis en avant comme un service à forte valeur ajoutée nécessitant une juste rémunération. Cette tendance est renforcée par le régulateur européen qui rend le conseil traçable.

Cependant, cette évolution nécessite des formations très poussées de nos équipes commerciales et un gros travail d'explication auprès de nos clients.

L'environnement financier a-t-il été meilleur pour les banques en 2017 ?

V.J. : L'environnement boursier a été bon et le climat des affaires est porteur en termes d'investissement, aussi nos indicateurs d'activité sont-ils très bons, qu'il s'agisse du développement de la clientèle, de la collecte des capitaux ou du placement sur des produits d'épargne financière longue. La Banque Transatlantique affiche une dynamique commerciale excellente, qui confirme que son positionnement est très apprécié de ses clients et correspond à une véritable attente de leur part. Sur le plan de la rentabilité financière,



BANQUE TRANSATLANTIQUE

BANQUE DE GESTION PRIVÉE DEPUIS 1881

CONSTRUIRE UN PATRIMOINE,
C'EST AVOIR L'AUDACE DE LE
RÉINVENTER CHAQUE JOUR.

26 AVENUE FRANKLIN D. ROOSEVELT 75008 PARIS

PARIS · LONDRES · SINGAPOUR · LUXEMBOURG · BRUXELLES · MADRID
NEW-YORK · GENEVE · MONTREAL · HONG-KONG · BARCELONE · SAN FRANCISCO

AUSTRALIE · Banque Transatlantique · RCS Paris 302 695 937

CIC BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |



ANALYSES SECTORIELLES

>> BANQUE-FINANCE

la situation est plus contrastée, en raison des taux d'intérêt très bas qui pénalisent les banques. Les revenus d'intérêts sont en effet en forte baisse et les taux bas induisent en plus une pression certaine sur les commissions financières. Avec un rendement sans risque très faible, la capacité à prélever des frais de gestion ou des commissions de transaction se trouve en effet affectée. Seul un fort développement permet donc de compenser ces pertes de revenus.

Parallèlement, les charges augmentent, en particulier à cause d'une réglementation galopante qui nécessite des équipes de contrôle plus importantes.

Dans ce contexte, la Banque Transatlantique continue d'afficher une croissance enviable d'une année sur l'autre mais, comme en 2016, nous devons nous satisfaire d'une croissance à un seul chiffre. ■

Repères

- 3 milliards d'euros de collecte nette de capitaux en 2017
- Plus de 30 milliards d'euros d'encours gérés et conservés
- 11 implantations internationales



Orange est aussi une banque... à part entière



Entretien avec **Delphine d'Amarzit**
Victor Schoelcher 1996
Directrice générale déléguée d'Orange Bank

En se lançant dans la banque en novembre 2017, l'opérateur télécoms Orange a provoqué une rupture technologique dans l'univers de la relation client. Pour Delphine d'Amarzit, la nouvelle entité entend cumuler les avantages d'une banque classique et d'une néobanque. Explications.

En lançant une filiale bancaire, Orange entend imprimer sa marque sur un marché en pleine mutation. Quel est le sens de sa démarche ?

Delphine d'Amarzit : Le groupe Orange, à mi-parcours du plan Essentiels2020, se présente de plus en plus comme un « intégrateur-distributeur de services enrichis ». Sa diversification dans les services financiers mobile a été l'un des premiers exemples de cette stratégie et la banque est une brique emblématique du niveau de son ambition. La banque est un métier d'exigence, pour lequel le capital confiance prime. Orange bénéficie dans ce contexte d'énormes atouts : une expertise technologique reconnue sur le mobile, un large réseau, une forte base clientèle et une marque puissante qui rassure. Nous exploitons ces synergies pour développer une offre originale.

Orange Bank entend cumuler les avantages d'une banque classique et d'une « fintech ». En quoi est-elle une banque différente des autres ?

D. d'A. : Nous avons conçu notre banque à partir du mobile, une interface que les banques connaissent bien sûr, mais qu'elles ont développé comme une nouvelle brique après les agences, la banque directe et la banque en ligne. Pour nous, le mobile c'est l'élément naturel, notre environnement « natif » comme on dit. D'où notre ligne directrice : toutes les opérations bancaires peuvent être réalisées à partir du mobile.

En matière d'offres, nous nous sommes positionnés sur les standards des néobanques¹ avec notamment la promesse de temps réel – toutes les opérations sont immédiatement visibles sur le compte –, le

paiement mobile, que nous offrons à la fois sur les interfaces IOS mais aussi Android pour les clients équipés d'une carte SIM Orange, et le virement par SMS. Ce sont des éléments différenciants qui ne sont pas proposés conjointement aujourd'hui par les banques traditionnelles, y compris les banques en ligne.

Nous fournissons aussi des moyens de paiement classiques, mais là encore gérés depuis le mobile : ils sont paramétrables, on peut choisir de bloquer temporairement sa carte puis de la débloquer, ajuster son plafond de retrait ou de paiement... Orange Bank vient ainsi de recevoir le Trophée « Innovation carte », prix 2018, décerné par MeilleureBanque.com pour son haut niveau de personnalisation.

Mais effectivement, Orange Bank a aussi toutes les caractéristiques d'une vraie banque. Elle a une licence de plein exercice et peut proposer des crédits, sous la forme de découverts autorisés, et très bientôt de crédits à la consommation. Les néo-banques ne s'aventurent pas aujourd'hui sur ce terrain bancaire, qui implique savoir prendre du risque de crédit.

Notre projet a été lancé en un temps record si on le compare aux cycles informatiques traditionnels d'une banque, mais nous avons été clairs depuis le début : nous sommes une banque apprenante, et nous enrichissons progressivement notre offre en fonction des attentes de nos clients. Nous avons ainsi associé plus de 4 000 collaborateurs et clients d'Orange au test de notre offre en amont du lancement.

1 - les néo-banques, telles Revolut ou Compte Nickel, sont des Fintechs qui se lancent avec des agréments de simples prestataires de services de paiement et non une licence bancaire de plein exercice



ANALYSES SECTORIELLES

>> BANQUE-FINANCE

Quelles cibles comptez-vous rapidement capter ?

D. d'A. : Tous les particuliers, clients d'Orange ou non, peuvent ouvrir un compte bancaire chez nous, sans condition de revenus. Notre cible naturelle est un client digital, par nature plus jeune et plus urbain en moyenne que la population française, mais notre appartenance au groupe Orange nous positionne idéalement pour démocratiser l'accès à la banque digitale et nous sommes donc très ouverts et très pédagogues, pour amener « La banque maintenant » au-delà d'un cercle de geeks. D'une manière générale, notre arrivée, qui a été prise très au sérieux par nos concurrents, a stimulé le marché et accéléré la transformation digitale du marché bancaire. Tant mieux : nous avons tous intérêt à ce que les usages de paiement mobile se développent et à faire gagner de la valeur aux clients.

Avec le compte sans agences, vous misez sur l'intelligence artificielle. Dans un premier temps, quelles tâches va accomplir le conseiller virtuel ?

D. d'A. : Notre ambition est d'offrir à nos clients une expérience mobile bancaire incomparable. Notre offre est destinée à des clients qui, spontanément, sont demandeurs d'autonomie. De plus en plus de personnes souhaitent pouvoir initier leurs opérations eux-mêmes et cela accélère leur traitement. Pour permettre une interaction 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, nous avons développé avec IBM une solution d'intelligence artificielle Watson². Elle est encore en phase d'entraînement mais couvre de mieux en mieux les questions posées, et bien sûr d'abord les plus courantes. Cette approche n'entache en rien l'importance que nous accordons à la proximité et à l'écoute dans notre relation avec les clients. Si la réponse apportée par l'intelligence artificielle n'est pas suffisante, elle débraye vers un chat « humain » prise en charge par un expert, qui peut également rappeler le client. Et pour l'ouverture du compte, les clients peuvent choisir d'être accompagnés dans une boutique Orange habilitée IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement).

Comment abordez-vous et traitez-vous la sécurisation des réseaux et des données personnelles ?

D. d'A. : La sécurité est un très grand enjeu. Sur ce sujet, Orange Bank bénéficie de la compétence du Groupe contre les tentatives de piratage et les cyberattaques. Nous nous devons également d'être exemplaires sur la protection des données.

Banque du « nouveau monde », votre management est-il en phase avec ce paradigme ?

D. d'A. : Nous sommes une entreprise à taille humaine, au sein d'un groupe international et performant. Orange Bank est en phase de croissance, nous avons dépassé les 650 collaborateurs, pour un effectif d'environ 500 au moment de la prise de contrôle de Groupama Banque³. Nous sommes aujourd'hui un bon melting-pot : un socle de compétences bancaires bien établi, avec les collaborateurs de Groupama Banque mobilisés depuis le premier jour mais aussi des transfuges d'autres établissements tentés par cette aventure, et de nouveaux profils venus renforcer les compétences data, IT, relation client, qui enrichissent nos perspectives... La plupart, tout en étant fiers d'être banquiers, ont été tentés par le projet de transformation du concept même de la banque.

En même temps que notre taille augmente, nous nous attachons à faire évoluer la culture de la banque autour de nos valeurs qui se veulent à la fois sérieuses et un peu décalées par rapport à ce qu'on attend d'une banque classique : le plaisir, l'audace et la simplicité, sur un socle d'engagement et de coopération. Nous les cultivons en interne et pour nos clients.

Trois mois après le lancement d'Orange Bank, où en est votre portefeuille de clients ? Visez-vous toujours 2 millions de clients à l'horizon 2027 ?

D. d'A. : Nous avons eu un démarrage très puissant, au-delà de nos attentes, avec près de 30 000 contrats signés en moins de 10 jours, et depuis nous gardons un bon rythme. Il est trop tôt pour parler d'objectifs pour 2018 mais nous confirmons notre cible de 2 millions de clients d'ici 10 ans.

Quels sont vos prochains défis ?

D. d'A. : Nous devons garder une longueur d'avance alors que notre environnement, et notamment les paiements, sont en pleine mutation. Nous sommes « challenger » mais nous savons que nous allons être nous-mêmes challengés et cela nous galvanise. Parallèlement, nous devons renforcer les synergies avec le Groupe, qui offrent beaucoup de potentiel, et nous intégrer pleinement dans sa stratégie de plateforme de distribution de services. ■

Le saviez-vous ?

- Le smartphone est devenu le canal privilégié par un nombre croissant de consommateurs pour accéder à leurs services. Selon un sondage Opinion Way réalisé en 2015, avec la météo, la banque fait partie du top 3 des applications consultées chaque jour au réveil !
- 75% des moins de 35 ans vont sur l'espace client mobile de leur banque plusieurs fois par semaine (source : CCM benchmark, 2016).

² - Lancé au début des années 2000, Watson (du nom du fondateur d'IBM) est un super-ordinateur capable de comprendre le langage humain et de l'analyser.
³ - Orange détient 65% de Groupama Banque depuis octobre 2016 (35% sont détenus par Groupama). Celle-ci est devenue Orange Bank en janvier 2017.

ANALYSES SECTORIELLES

>> **BREVET EUROPÉEN**





ANALYSES SECTORIELLES

>> **BREVET EUROPÉEN**

ANALYSES SECTORIELLES

>> **BREVET EUROPÉEN**





ANALYSES SECTORIELLES

>> **MANAGEMENT**

ANALYSES SECTORIELLES

>> PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



Nous sommes un stratège pour l'entreprise



Entretien avec **Guylène Kiesel Le Cosquer**
Présidente de la CNCPI

Dynamiques, entrés très tôt dans l'ère digitale, les Conseils en propriété industrielle ont vu leur métier fortement évoluer. Pour Guylène Kiesel Le Cosquer, ils sont devenus un réel stratège et un accompagnant pour les entreprises. Regrettant que la propriété intellectuelle ne soit toujours pas assumée en France, elle appelle à une réelle impulsion de l'État et préconise de prioriser la formation.

Quel est l'objet de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle que vous présidez depuis un an ?

Guylène Kiesel Le Cosquer : Créée par la loi du 16 novembre 1990, la CNCPI a plusieurs missions : représenter les Conseils en propriété industrielle (CPI) auprès des instances gouvernementales mais aussi européennes dont nous sommes un interlocuteur privilégié, défendre leurs intérêts professionnels, s'assurer du respect des règles de déontologie et promouvoir la profession.

Nous sommes une institution professionnelle avec pour autorité de tutelle l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et, pour partie, le ministère de la Justice. Notre profession regroupe deux-tiers d'ingénieurs mais tous bénéficient d'une formation juridique acquise auprès du Centre d'Etudes International de la Propriété Intellectuelle (CEIPI). Autre caractéristique, elle est quasiment paritaire et un véritable équilibre s'est instauré entre Paris et les régions avec un maillage de plus en plus important des CPI sur tout le territoire.

Le fait d'être la première présidente de formation uniquement juridique est-il la marque d'une évolution de la CNCPI ?

G.K. : Mon élection à la présidence de la CNCPI, en janvier 2017, prouve la volonté d'ouverture de notre profession. Elle traduit son réel dynamisme qui existe depuis longtemps, illustré, par exemple, par l'entrée très tôt de la Compagnie dans le numérique.

Quelles sont à présent les grandes actions de votre programme ?

G.K. : D'abord soutenir l'entrée en vigueur du brevet européen à effet unitaire. Il

s'agit d'un moment important d'autant que le siège central de la juridiction unifiée du brevet (JUB) sera à Paris¹. Ensuite, généraliser l'accès numérique à la propriété industrielle et disposer d'outils adaptés aux besoins de notre temps. Ainsi, l'intelligence artificielle est appelée à jouer un rôle grandissant dans un proche avenir. L'État a récemment annoncé, par la voix de la Garde des Sceaux, que son utilisation permettra de désengorger les tribunaux et de rendre la justice plus réactive, plus agile. Notre profession, depuis plusieurs années, est très en amont dans l'utilisation des outils digitaux qui nous ont fait gagner en rapidité et en pertinence dans nos analyses, ont permis d'optimiser nos conseils tant en matière procédurale que contentieuse, ce qui, au final, a bénéficié à nos clients par l'apport d'une réelle plus-value.

Nous sommes aussi impliqués dans la sécurisation des informations. Nous avons mis en place des process numériques pour le stockage des données – juridiques, comptables, financières – leur protection et surtout leur conservation, grand défi du futur. Nous continuons à travailler sur la sécurisation des informations et sur la façon d'appréhender l'intelligence artificielle dans le juridique.

Notre troisième grande action est de promouvoir la propriété intellectuelle et son rayonnement à l'international. La France n'a toujours pas la culture de la PI, un grand nombre de chefs d'entreprises la considérant, encore aujourd'hui, comme un coût alors qu'elle est un investissement qui rapporte. Ils n'intègrent pas le fait que les actifs immatériels valorisent toute société. Ce manque d'appétence concerne aussi les start-ups qui sont à la pointe de la nouvelle économie : en Allemagne elles sont 23 %

1 - La juridiction unifiée du brevet (JUB) est une juridiction internationale issue d'un accord entré en vigueur en février 2013 et ratifié par 25 États membres de l'Union européenne. Elle traite des affaires de contrefaçon et de validité des brevets européens à effet unitaire ainsi que des brevets européens.

Compagnie Nationale des Conseils en Propriété industrielle

13, rue du Quatre septembre • 75002 Paris • France

T. +33 (0)1 53 51 90 89 • contact@cncpi.fr



Annuaire des CPI sur

www.cncpi.fr

NOTRE MÉTIER : PROTÉGER ET VALORISER VOS CRÉATIONS

Osez la Propriété Industrielle

Un outil stratégique au service de votre performance
dans une concurrence mondialisée

Consultez un conseil en Propriété Industrielle

Un professionnel du droit et des technologies,
expert européen au cœur d'un réseau international

Brevet

Evaluation

Protection des données personnelles

Audit

Valorisation

Modèle

Licence

Innovation

Contrat

Marque

Droit d'auteur

Contrefaçon

Intelligence économique

Transfert de technologies

Design

Savoir-faire

Indication géographique

Nom de domaine

Logiciel

ANALYSES SECTORIELLES

>> PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



à détenir au moins un titre industriel, en phase d'amorçage, contre 15 % seulement chez nous. Or, une start-up qui détient au moins un brevet a trois fois plus de chance de survivre qu'une société qui n'en détient pas.

Le fait que la PI ne soit pas assumée en France est dommageable car elle est un levier de plus en plus important pour le développement économique. Il est indispensable que nos gouvernants mènent avec détermination une politique en la matière, c'est essentiel à la vie économique de notre pays.

Vous appelez à une réelle impulsion de la part de l'État. Pensez-vous pouvoir être entendu ?

G.K. : Il faut une volonté politique menée au plus haut sommet de l'État. A cet égard, je regrette qu'à Viva Tech², au mois de juin 2017, le Président de la République n'ait pas une seule fois parlé de la propriété intellectuelle dans son discours qui présentait sa feuille de route pour le numérique. La PI, je le répète, enrichit nos entreprises et est facteur de création d'emplois.

Partagez-vous le sentiment que la propriété intellectuelle reste l'apanage des grands groupes en France ?

G.K. : Ce n'est pas qu'un sentiment mais une réalité. Seuls 22 % des brevets sont déposés par des PME. La propriété intellectuelle doit irriguer tout le tissu économique et pas seulement les grands groupes du CAC 40. Elle doit être absorbée par l'ensemble du tissu des TPE-PME. Par la propriété intellectuelle, les petites entreprises doivent obtenir un revenu de leur innovation par une exploitation directe de leur titre, une situation de monopole, des concessions de licence... Par ailleurs, avec l'intrusion du numérique dans nos vies, la société évolue. Nous ne sommes plus seulement dans la propriété industrielle mais dans la propriété intellectuelle. Cette dernière intègre les nouvelles technologies, les données personnelles, le droit d'auteur, etc. C'est un véritable enjeu.

Quels sont les autres sujets qui fâchent ?

G.K. : La question de la formation est un sujet prégnant. L'initiation à la PI est inexistante au collège et au lycée,

alors qu'elle devrait figurer dans le cadre de nombreuses matières enseignées. Il ne s'agit pas de l'étudier de manière dogmatique mais d'avoir une approche positive de la chose, de mettre en avant la création, l'innovation, quel que soit le secteur d'activité, et la nécessité de sa protection pour en récolter les fruits. Bref, de comprendre le grand intérêt de la PI et, au final, son utilisation pour se placer dans une situation plus dynamique.

Sur la formation, quelle politique devrait être menée ?

G.K. : A la CNCPI, nous abordons le sujet de la formation à trois niveaux : le court, moyen et long terme. Pour le long terme, qui concerne les enfants, la PI est par essence une matière entièrement transversale, on ne fait pas mieux ! C'est pourquoi, la formation concerne tout le monde dès le plus jeune âge.

Fort de cette réalité et de l'enjeu, nous nous sommes rapprochés des Ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et du Secrétariat d'État au Numérique afin de trouver des solutions, par exemple proposer des modules de formation qui seraient distribués aux enseignants.

Pour le moyen terme, la France doit pouvoir se placer sous la lumière des projecteurs en matière de PI par le biais de la juridiction unifiée du brevet. Notre pays a des atouts, nous avons un centre d'études, le CEIPI, à vocation internationale et le premier président de cette juridiction sera un Français. Pour l'interprétation des textes, nous pouvons faire revenir les analyses portées par le droit germano-romain. Il y a une concordance d'évènements qui fait que la France peut prendre le lead en matière de droit des affaires, la PI se trouvant dans le même mouvement.

Vous parlez d'un troisième niveau, le court terme, qui porte sur la sensibilisation des chefs d'entreprises. Comment le mettre en œuvre alors que le gouvernement a déjà lancé ce type d'actions auprès d'eux ?

G.K. : La CNCPI s'est intéressée aux retombées des actions gouvernementales. La Commission européenne nous ayant demandé de mesurer leur impact, nous avons mené une grande enquête auprès des confrères pour avoir un retour des

actions de sensibilisation mises en place depuis dix ans. Il en ressort que ces actions, telles qu'elles sont conduites, méritent d'être revues. Si nous prenons le nombre de brevets déposés par la France au cours de ces dernières années, nous constatons que la courbe n'a pas frémé. Au final, le coût de ces actions se révèle largement supérieur aux résultats effectifs. A présent, il nous paraît important de travailler en étroite collaboration avec l'INPI pour la qualité des brevets délivrés, c'est d'ailleurs le cœur de sa compétence. Mais également pour la réussite de la dématérialisation des procédures de dépôt et d'examen des titres et celle de l'implémentation du « Paquet Marques », qui inclut notamment la mise en place d'une division d'annulation à l'INPI qui sera compétente en matière d'actions en déchéance et nullité de marques. Ce projet va dans le sens d'une justice souhaitée par la Garde des Sceaux, plus rapide, spécialisée et moins onéreuse.

Face à l'extension des domaines législatifs et réglementaires, due notamment au développement du numérique, comment évolue votre métier ?

G.K. : Notre métier a considérablement évolué dans l'accompagnement des entreprises dans le domaine de la PI. Il y a quelques années, les CPI étaient considérés comme de bons techniciens. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Comme je vous l'ai dit précédemment, nous sommes entrés très tôt dans l'ère digitale. Notre profession a connu une forte transformation ces trente dernières années, elle travaille désormais sur des tâches à haute valeur ajoutée. Nous sommes un réel stratège et un accompagnant pour l'entreprise.

L'intelligence artificielle va générer de nouveaux métiers et nous pousse à réfléchir au futur de nos propres métiers. Nous devons conserver la quintessence de notre matière, à savoir valoriser l'innovation ou la création des entreprises non seulement dans la rédaction des brevets, ou les dépôts de marques et dessins et modèles, mais aussi par la rédaction des contrats, l'accompagnement dans les négociations commerciales, la défense des droits, la valorisation financière des titres... Nous

2 - Créé en 2016, Viva Tech (ou Viva Technologie) est un salon mondial consacré à l'innovation technologique et aux start-ups.



ANALYSES SECTORIELLES

>> PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

accompagnons stratégiquement l'entreprise avec en appui le digital et cela s'avère très gratifiant.

Quel regard portez-vous sur la présence incontournable du digital dans votre secteur d'activité ?

G.K. : Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, les outils numériques sont complètement intégrés par notre profession et pour notre plus grand bénéfice. Mais, il a également de mauvais côtés comme les « business models » à bas coûts qui tentent de vendre du conseil juridique qui n'en est pas. Face à ce côté pernicieux, les CPI offrent des consultations juridiques qui s'appuient sur des données numériques et qui apportent une analyse plus fine et plus rapide, cela dans le respect de notre déontologie.

La protection des données personnelles pour les entreprises et les personnes se pose avec acuité d'autant que l'approche européenne est différente de celle des États-Unis. Quelle position adopter face à cette divergence de fond ?

G.K. : Ce sujet est effectivement un défi dans la mesure où nous sommes en présence de deux visions : celle des États-Unis, pays où l'open data est maximisé, et celle de l'Europe où prime le droit à l'information, à la rectification, à la protection des données personnelles. Les États-Unis opposent un modèle économique à un modèle philosophique. De surcroît, les autorités fédérales exercent un faible contrôle sur les GAFAM. Cependant, d'un autre côté, les entreprises européennes qui travaillent aux États-Unis, déposent peu de plaintes quant au manque de protection des

données personnelles. Pour la France, cette question de protection a toujours été un droit fondamental, elle est pionnière en la matière. L'Union européenne veut aussi amplifier la protection en renforçant la responsabilité des professionnels de ces données. Pour en revenir au positionnement divergent des États-Unis et de l'Europe, je pense qu'il faut poursuivre le dialogue avec les Américains. La protection ne se limite pas à un débat philosophique et il est opportun de se prémunir des excès du numérique. N'oublions pas qu'il est connu que « l'Amérique invente, l'Asie produit et l'Europe régule ».



La Caisse des Français de l'Étranger : Impulsion au service de l'excellence



Entretien avec **Laurent Gallet**
Directeur Général de la Caisse des Français
de l'Étranger (CFE)

Nouvelle organisation, nouveaux produits, nouvelles offres de service : la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) évolue. Laurent Gallet détaille les actions en cours et à plus long terme, avec pour objectifs la conquête de nouveaux clients et l'excellence de la qualité de service en 2020.

La Caisse des Français de l'Étranger a fortement évolué depuis début 2016 sous l'égide d'un nouveau conseil d'administration, d'un nouveau président et de vous-même nommé directeur général en octobre 2016. Qu'est-ce qui vous a conduit à impulser ces nombreux changements au sein de cette institution?

Laurent Gallet : Avec le président Alain-Pierre Mignon, élu à la tête du conseil d'administration en janvier 2016, nous sommes partis d'un constat : la CFE subissait une érosion lente mais progressive du nombre de ses cotisants ces dernières années. Plusieurs causes expliquent cet état des choses. À l'origine, la Caisse répondait essentiellement aux besoins des entreprises qui expatriaient des cadres à l'étranger, en matière de maladie-maternité, d'accidents du travail/maladies professionnelles, et de retraite. La CFE occupe en effet une place à part dans l'univers de la Sécurité sociale : organisme privé chargé d'un service public¹, elle assure la continuité avec le régime général de la Sécurité sociale français pendant l'expatriation de la personne.

Cette possibilité est très appréciée par les entreprises. Cependant, l'expatriation a beaucoup évolué au cours de ces dernières années : les entreprises envoient moins de cadres français à l'étranger car cela coûte cher. De plus en plus de recrutements se font en contrat local et les français qui travaillent sous ce statut ne font pas spontanément la démarche d'adhérer à la CFE. Face à cette baisse tendancielle de notre clientèle liée aux entreprises,

nous devons désormais convaincre plus de français qui travaillent à l'international de souscrire à la CFE.

Deuxième constat, le volume des Français à l'étranger progresse mais cette population se diversifie. De plus en plus de jeunes s'expatrient, les retraités partent vivre à l'étranger, et des entrepreneurs y développent des affaires. Par ailleurs, pour nos clients, la transposition à l'étranger des règles d'adhésion et de cotisation à la Sécurité sociale est de plus en plus complexe et lourde à gérer. Il en va de même pour les remboursements. Enfin, la Caisse avait pris un retard dans la numérisation.

Toutes ces raisons nous ont conduit à impulser une nouvelle dynamique à la Caisse en simplifiant la relation client, en développant les services en ligne, et en proposant de nouveaux produits, plus en rapport avec les attentes de nos clients. Notre objectif est de doubler le nombre de nos clients en trois ans, d'atteindre l'excellence en termes de qualité de service en 2020, et ainsi de remplir avec plus d'efficacité notre mission de service public de la Sécurité sociale pour les français expatriés.

Quelles sont les réalisations marquantes depuis votre prise de fonction à la CFE ?

L.G. : Le constat que nous avons dressé appelait en premier lieu à une

1 - La CFE n'est adossé à aucun régime de sécurité sociale et ne reçoit pas de financement de la part de l'Etat à l'exception d'une modeste subvention de la part du ministère des Affaires étrangères, qui finance partiellement le budget d'action sanitaire et sociale de la CFE. Ce sont les cotisations perçues de la part des clients, particuliers et entreprises, qui assurent son financement.



ANALYSES SECTORIELLES

>> PROTECTION SOCIALE EXPATRIÉS

évolution sémantique : nos adhérents sont désormais considérés comme des clients, ce qui exige de la Caisse une réactivité, une capacité à traiter les dossiers dans des délais engageants et à améliorer la qualité des échanges avec nos clients. Plusieurs actions concrètes à court terme ont été lancées. Nous avons réorienté l'action de la Caisse en mettant l'accent sur la digitalisation avec le développement de services en ligne pour l'adhésion, avec l'enrichissement des espaces personnels en vue d'abandonner la relation papier. La Caisse doit être plus agile et offrir des services pour que le client ne perde pas de temps. Ainsi, nos clients peuvent désormais déposer leurs demandes de remboursement de soins en ligne, ce qui leur permet de gagner un temps considérable. Enfin, un service satisfaction du client a été créé et traite les réclamations pour apporter rapidement les réponses les plus adaptées aux dossiers les plus complexes.

Par ailleurs, nous nous allons réformer le système des cotisations d'assurance maladie. Face à la concurrence des assureurs privés et des mutuelles, nous avons fait le constat que nous n'étions pas compétitifs, en particulier pour les jeunes expatriés français. Nous avons travaillé sur un dispositif qui prend en compte plus fortement le paramètre de l'âge de nos clients. Nous avons commencé par les moins de 30 ans et lancé, le 1er juin 2017, une nouvelle assurance santé, « JeunExpat Santé », avec un tarif très attractif, dans un cadre 100 % digital (adhésion et paiement en ligne). Le démarrage de cette opération se révèle très positif puisqu'en quatre mois, le nombre d'adhésions de jeunes de moins de 30 ans a augmenté de 25 % par rapport aux quatre mêmes mois de l'année précédente.

Vous ciblez les jeunes de moins de 30 ans, cependant comment entendez-vous pérenniser votre relation avec eux, sachant qu'ils sont nomades et, pour un grand nombre, peu sensibilisés par les questions de protection sociale et de retraite ?

L.G. : Il est vrai que le fichier de la Caisse tourne beaucoup et que ce sont souvent les parents de ces jeunes expatriés qui pensent à leur sécurité sociale. Afin de les sensibiliser et conforter notre relation

avec eux, nous menons des actions de communication sur les réseaux sociaux où les jeunes sont très présents, y compris sur le sujet de l'assurance retraite qui n'est pas spontanément une priorité pour la plupart. Nous sommes également présents sur différents salons.

Jusqu'où la Caisse peut-elle aller pour être bien positionnée sur un marché très concurrentiel tout en garantissant l'assise de caisse de Sécurité sociale ?

L.G. : Pour un expatrié, être à la CFE représente un grand intérêt et un avantage pour sa couverture santé puisqu'elle assure la continuité avec le système français de sécurité sociale, comme je l'ai mentionné précédemment. À partir de 2019, nous allons offrir un service supplémentaire qu'aucun de nos concurrents ne peut offrir, le système Sésam Vitale. Ainsi, les Français partant à l'étranger pourront conserver leur carte Vitale pour leurs soins en France, s'ils adhèrent à la CFE.

Autre réforme engagée : nous savons que certains Français souhaiteraient adhérer à la CFE uniquement pour pouvoir accéder au système de soins français car ils disposent déjà dans leur pays de résidence d'un système de protection sociale obligatoire et de bon niveau. Nous mettons en place début 2018 un nouveau produit, « FrancExpat Santé », avec une cotisation réduite, pour prendre en charge les soins en France. Ce produit sera complémentaire du système de protection sociale local.

Enfin, dernier chantier en cours, l'expérimentation menée en Thaïlande sur la prise en charge de l'hospitalisation, en association avec un assistant. Le système français, qui repose sur la prise en charge basée sur le prix de journée français, n'est pas toujours adapté à d'autres pays. Face à cette situation, notre projet consiste à prendre en charge les frais hospitaliers en tiers-payant à taux fixe, sur frais réels. Ce taux de prise en charge doit refléter l'équivalent d'un coût en France. Dès 2018, tous les pays d'Asie du Sud-Est (sauf Singapour) seront concernés par cette expérimentation. Nous avons également décidé d'élargir cette expérimentation au continent africain (pays des zones CFA) à partir du mois de mars 2018. Si ce modèle est concluant, nous le généraliserons.

Quels sont vos axes de développement à moyen et long terme ?

L.G. : Il y a certaines catégories d'entreprises, je pense aux PME et aux ETI, qui s'internationalisent mais ignorent comment procéder en matière de couverture santé ou de retraite. Elles sont en quête de conseils et de services. Nous entendons les accompagner dans leurs questionnements et leurs besoins. Nous faisons début 2018 un geste dans leur direction en baissant leurs taux de cotisations aux assurances maladie-maternité et accidents du travail/maladies professionnelles.

Dans quel continent et quels pays la Caisse est-elle très présente ?

L.G. : L'Afrique, où le système de protection sociale n'est pas très développé, est notre première zone de force. Nous sommes très présents au Sénégal qui figure dans le top 5 des pays où nous comptons le plus de clients (voir chiffres clés). L'Asie, avec la Chine et la Thaïlande, est notre deuxième zone. Quant à l'Europe et aux États-Unis, le poids de notre présence est plus relatif, en raison, en particulier pour l'Europe, de l'existence de systèmes de sécurité sociale développés.

Aux États-Unis l'offre de la CFE n'est pas compatible avec les exigences de la loi américaine Affordable Care Act (Obamacare). Comment entendez-vous lever cet obstacle ?

L.G. : La CFE n'est pas reconnue comme assureur santé sur le territoire américain. L'Obamacare est en quelque sorte pour nous une barrière à l'entrée. Pour dépasser cet obstacle, nous devons travailler avec des partenaires agréés aux États-Unis, qui ont un réseau de soins et qui peuvent apporter une couverture complémentaire. Mais les États-Unis ne sont pas les seuls, la tendance des pays est aujourd'hui de créer des systèmes obligatoires, à l'instar des Emirats Arabes Unis. Dans ces pays, nous ne pouvons pas proposer directement nos services à nos compatriotes. Pour y être, il faut avoir un agrément et donc trouver un partenaire qui en dispose.

La mise en place de systèmes obligatoires de protection sociale nous a poussé à lancer, comme je l'ai évoqué, le produit FrancExpat santé qui assure l'expatrié

Aujourd'hui 18:57

Comment ça va à Istanbul ?
Pas trop chaud ?!! 🌞💣



Nickel! Enfin presque...

Des soucis ???



Accident de vélo ce we. 🚲
Radio... Fracture... Opération. La totale 😞
1 mois d'immobilisation.

Heureusement que tu as gardé
ta Sécu!

Tu m'étonnes! 👍

*La CFE rembourse examens et dépenses médicales comme la Sécurité sociale en France - détails sur www.cfe.fr

EXPATRIÉS : AVEC LA CFE, VOTRE SÉCURITÉ SOCIALE VOUS SUIVRA PARTOUT!

Maladie, maternité, invalidité, accident du travail, retraite.

La Caisse des Français de l'Étranger est la caisse de Sécurité sociale volontaire pour les Français expatriés. Elle propose à tous les Français, quelle que soit leur situation durant l'expatriation, la continuité de la protection sociale « à la française » : couverture de tous les soins* quel que soit le pays dans lequel ils interviennent, sans exclusion liée à la nature de la pathologie ou aux circonstances (catastrophe naturelle, fait de guerre, attentat).

www.cfe.fr



ANALYSES SECTORIELLES

>> PROTECTION SOCIALE EXPATRIÉS

uniquement pour ses soins réalisés en France, sur la base des remboursements de la Sécurité sociale.

Vous parlez de dynamisation de la CFE et des actions lancées à destination des différentes populations d'expatriés français. Qu'en est-il de son organisation et de sa gouvernance ?

L.G. : Nous avons procédé à un changement de l'organisation de la Caisse. Une direction du marketing, du développement et de la communication a été créée pour notamment concevoir de nouveaux produits et les promouvoir, et une cellule prospect a été mise en place avec une ligne téléphonique dédiée. Par ailleurs, prenant en compte le client dans toute sa dimension, nous avons regroupé dans une seule direction la gestion de l'adhésion, des prestations, le service satisfaction client et le centre de relation client (plateforme téléphonique). J'ajoute qu'en interne, nous avons créé

une cellule de coordination et de pilotage de la transformation pour accompagner l'ensemble des salariés de la Caisse dans les évolutions importantes que nous vivons et qui légitimement peuvent manifester une certaine inquiétude face à ces changements.

Pour vous, qu'est-ce qu'une expatriation réussie ?

L.G. : la réussite d'une expatriation passe par une bonne préparation avec, entre autres, une bonne couverture sociale. L'expatrié doit penser à tous les risques, en particulier l'assurance santé, mais également à la retraite. La CFE répond à ses attentes, comme à celles des entreprises. Sur le terrain, nous travaillons en étroite collaboration avec les consulats qui sont nos relais, en particulier vis à vis des français les plus démunis. Nous démontrons, chaque jour, que nous sommes très efficaces, au service des français expatriés. ■

Chiffres clés

- Effectif : 180 personnes
- plus de 200 000 personnes couvertes dans le monde (près de 107 000 adhérents et près de 94 000 ayants-droit)
- Plus de 5 000 entreprises assurent leurs expatriés à la CFE (soit plus de 43 000 salariés)
- Top 5 des pays qui comptent le plus de clients à la CFE : Maroc, États-Unis, Chine, Royaume-Uni, Sénégal

Les points forts

- Continuité des droits avec la sécurité sociale française, au départ et en retour d'expatriation
- Compétitivité des tarifs
- Choix des risques
- Protection complémentaire en partenariat avec des mutuelles ou des assureurs
- Accès au système de soins français
- Pas de sélection médicale
- Pas de limite d'âge à l'adhésion
- Pas d'exclusion de prise en charge liée à des événements particuliers (attentats, catastrophes naturelles, prise d'otage...)



Épargne retraite : Paradoxe entre ambitions et réalité



Entretien avec **Christian Carrega**
Directeur général de Préfon

Parmi les dispositifs pour préparer sa retraite, le recours à l'épargne retraite s'avère la solution à privilégier. Christian Carrega, Directeur général de Préfon, en donne une vision objective, revient sur les évolutions marquantes de cette année 2017 et les récentes annonces gouvernementales

Comment caractériser le marché de l'épargne retraite en France ?

Christian Carrega : L'épargnant qui souhaite mettre de l'argent de côté pour préparer sa retraite a plusieurs possibilités : un investissement immobilier locatif qui lui permettra de tirer des revenus de la location du bien. L'épargne de précaution type livret est parfois utilisée mais n'est pas le bon support dans la mesure où sa logique est celle d'une épargne de précaution mobilisable à tout moment. Il convient néanmoins d'observer que la fiscalité qui y est appliquée n'est pas optimale puisque les livrets sans risques bénéficient d'une fiscalité très allégée les favorisant alors même qu'un financement long devrait être la cible pour guider la fiscalité.

L'assurance-vie est souvent présentée comme la solution idéale. Rappelons que si l'assurance-vie a de nombreuses vertus, la préparation de la retraite n'est pas ce qui doit être mis en avant. En effet, à la retraite mon premier besoin – après avoir limité mes dépenses en privilégiant l'accession à la propriété pour éviter un loyer – est de rechercher des revenus réguliers. Dès lors, les solutions qui permettent de récupérer un capital ne sont pas les meilleures.

Enfin, autre possibilité, l'épargne retraite qui se caractérise par une solution de sortie en rente viagère. Elle est la seule solution à privilégier pour répondre au besoin de revenus réguliers et sûrs au moment de la retraite. Selon l'architecture européenne des retraites, cette épargne correspond au 2ème pilier (la prévoyance professionnelle des entreprises) ou au 3ème pilier (la prévoyance individuelle), le 1er pilier étant la prévoyance publique avec les régimes obligatoires.

Quel volume représente-t-elle aujourd'hui et où s'investit-elle ?

C.C. : L'épargne retraite représente un encours (provisions mathématiques) de près de 206,7 milliards d'euros¹. Trois grandes catégories sont à distinguer : l'épargne retraite d'entreprise qui représente près de 120,3 milliards d'euros, l'épargne retraite des indépendants pour 40,6 milliards d'euros et l'épargne retraite individuelle pour 45,7 milliards d'euros.

Ces dispositifs facultatifs restent faibles rapportés aux flux de cotisations de l'ensemble des régimes de retraite. Ils représentent 4,3% des cotisations et 1,9% des prestations et montre le « retard » de la France dans ce domaine.

Il est à remarquer que les fonctionnaires et agents publics ne disposent pas des solutions mises en place par les entreprises à destination de leurs salariés, ce qui explique que très tôt ils ont dû se tourner vers des dispositifs individuels. Ainsi, les produits destinés aux fonctionnaires ou aux élus locaux représentent l'essentiel du dispositif individuel (24,4 millions d'euros sur 45,7 millions, soit 53%). Parmi ces derniers, le régime créé par Préfon (13 millions d'euros) est de loin le leader avec 54% de cette épargne. Les autres dispositifs sont le PERP (14,3 millions d'euros) et la Retraite Mutualiste du Combattant (6,7 millions d'euros).

Cette épargne s'investit principalement à long terme, par exemple dans le cadre du régime Préfon-Retraite, 80% en obligations longues (entreprises ou Etat), 15% en actions d'entreprises cotées ou non cotées et 5% en immobilier.

1 - Source DREES : Les retraités et les retraites - édition 2017



ANALYSES SECTORIELLES

>> RETRAITES

En 2015, dernier chiffre connu, 1,3 million de particuliers² ont effectué un versement sur un contrat d'épargne retraite individuelle que ce soit sur un PERP, un contrat de type Préfon ou sur un PERE³. Ces versements représentent 2 726 millions d'euros et bénéficient d'un avantage fiscal en diminuant le revenu imposable⁴. A l'inverse, la rente issue de ces régimes est imposée à l'IRPP comme la pension de retraite. Il ne s'agit donc pas d'une niche fiscale mais d'un différé d'imposition. Depuis 2007, si le nombre de cotisants s'est réduit de 9%, le montant des versements a augmenté de 40% avec une accélération depuis 2011, de l'ordre de 10% de progression par an en moyenne. De fait, c'est le versement moyen qui a progressé (2 170 euros en 2015 contre 1 260 euros en 2007).

Dans le cadre de la Loi Sapin 2, plusieurs évolutions ont eu cours en 2017. Quel regard portez-vous sur les mesures mises en œuvre ?

C.C. : L'année 2017 aura effectivement été riche en actualité sur l'épargne retraite. La Loi Sapin 2 du 16 décembre 2016 avait autorisé le gouvernement à procéder par ordonnance pour créer les Fonds de Retraite Professionnels Supplémentaires (FRPS) et modifier la réglementation applicable aux régimes de retraite en

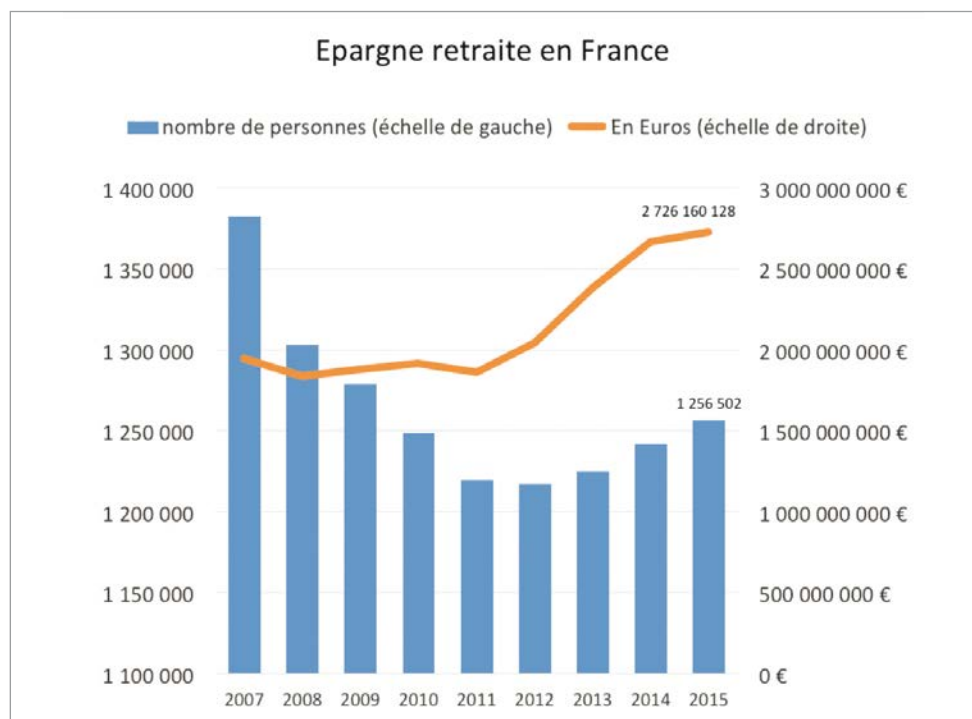
points (branche 26 des assurances). L'ordonnance et les décrets publiés en 2017⁵ modifient sensiblement le paysage. Les FRPS sont un nouveau cadre réglementaire pour les régimes de retraite professionnels (PERE, contrats Madelin, contrats de type Article 39 du CGI). En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de Solvabilité 2, il était nécessaire de ne pas pénaliser les investissements en actions pour l'épargne longue. Ce nouveau cadre réglementaire est une réponse française qui permet de créer des fonds de pension régis par la directive de la Communauté européenne (Institutions de Retraites Professionnelles) de 2003 révisée en 2016. Dans le cadre de la concurrence entre acteurs européens, cette création était indispensable. Cependant il est encore tôt pour dire quelle est la proportion de ces encours (sur les 160 milliards d'euros) qui adoptera ce dispositif. Le choix reste à la main des organismes assureurs qui peuvent choisir de conserver le cadre prudentiel actuel ou de migrer vers ces dispositifs.

Dans le cadre de la Loi Sapin 2, la même ordonnance modifie en profondeur les régimes en points. Ces régimes qui sous des apparences identiques (en points) peuvent dépendre soit du Code des Assurances (exemple Préfon ou Fonpel), soit du Code de la Mutualité (exemple Corem), soit du Code de la Sécurité Sociale (régimes

d'entreprises) avaient des caractéristiques différentes (baisse possible de la rente, encadrement du tarif...). Le premier changement prévoit une harmonisation des règles de pilotage et un large renforcement de l'information à destination du consommateur. Cela va évidemment dans le bon sens. Les autres modifications concernent les règles de mesure du taux de couverture de ces régimes maintenant évalué sur des critères plus économiques et moins comptables. L'Actif tient compte des plus-values latentes et la provision pour risque d'exigibilité a disparu. Le Passif est actualisé en fonction de la courbe publiée par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) et des tables de mortalité « best estimate ». La logique économique compatible avec le régime prudentiel de Solvabilité 2 remplace une logique comptable inadaptée. Autre changement important, tous les nouveaux régimes créés à partir du 1er septembre 2017 ont l'obligation de baisser l'unité de rente dans des conditions encadrées si la situation de couverture était fortement dégradée. En revanche, cette faculté n'est pas possible pour les régimes du Code des assurances préexistants tels que le régime Préfon⁶.

Autre mesure marquante, le report de la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt à la source...

C.C. : La conséquence de ce report est importante pour l'attractivité de l'épargne retraite individuelle. En effet, 2018 sera une année dite « blanche » en ce sens que l'impôt sur les revenus de 2018 ne sera pas payé et sera annulé par la création du Crédit d'Impôt pour Modernisation du Recouvrement (CIMR). Ainsi dans une logique strictement fiscale et dans la mesure où la rente sera imposée, l'intérêt de cotiser en 2018 à ce dispositif est limité aux seuls contribuables déclarant des revenus exceptionnels⁷. La crainte est



2 - Source http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/2042_nat/Impot_sur_le_revenu.htm

3 - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, le versement est effectué par l'employeur mais le salarié peut faire un versement complémentaire.

4 - Article 163 quaterdecies du Code Général des Impôts.

5 - Ordonnance du 6 avril 2017

6 - Sauf en cas d'accord du souscripteur et de modification de la convention d'assurance.

7 - La loi précise quels sont les revenus dits « exceptionnels » qui feront l'objet du paiement de l'impôt

8 - Estimation Préfon

Vous souhaitez épargner pour votre retraite ? Préfon est là pour vous.

Préfon-Retraite,
**1^{er} régime de retraite
facultatif en France**
pour les agents du service public



3025

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 19h

Une offre proposée par Préfon-Distribution

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

www.prefon-retraite.fr

Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique.

Préfon-Distribution, SAS de courtage immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416. Siège social : 12 bis rue de Courcelles 75008 Paris



ANALYSES SECTORIELLES

>> RETRAITES

donc de voir une diminution des flux de cotisations de l'ordre de 40 % .

C'est d'autant plus regrettable que cela va réduire l'épargne à destination de l'économie réelle et va à l'encontre du discours visant à développer le financement de l'économie par les épargnants. Cette mesure est aggravée par un amendement voté par la majorité des parlementaires dans le cadre du PLFR 2017 et ayant pour objectif de contraindre les réductions du revenu imposable en 2019 à l'existence d'une cotisation en 2018. Ce dispositif risque d'aller à l'encontre de l'objectif poursuivi et va inexorablement aboutir à une réduction des cotisations en 2018 mais aussi en 2019⁹.

Comment s'annoncent les toutes prochaines années ?

C.C. : 2018 et 2019 risquent d'être des années paradoxales. Au moment où le

cadre prudentiel a été adapté, des menaces sérieuses sur l'attractivité fiscale de ces dispositifs existent et pourraient constituer un frein à leur développement.

Par ailleurs, la profession, encouragée par le Premier ministre et le ministre de l'Economie et des Finances, réfléchit à des dispositifs nouveaux de nature à développer une épargne de long terme visant à renforcer le troisième pilier de la retraite. Ce fut l'objet d'une rencontre au mois de juin entre le Premier ministre et la Fédération des Assurances, annonçant le début d'une réflexion sur les « innovations possibles en matière d'assurance pour accompagner les Français dans leurs grandes étapes de vie (préparation à la retraite, dépendance, transmission), à travers des produits qui améliorent leur protection et leur fournissent tout au long de leur vie des compléments de revenus adaptés à leurs besoins ».

Enfin, une grande partie de l'épargne retraite concerne les salariés des entreprises et l'effort de ces dernières pour compléter leurs revenus au moment de la retraite. Ces dispositifs n'existent pas pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques. Ne serait-il pas équitable que l'employeur public puisse également mettre en place ce type de dispositifs à leur intention ? Les débats à venir avec l'actualité d'une réforme des retraites annoncée ne peuvent-ils pas être l'occasion de parler d'un possible « Perco Public » ? ■

9 - Malgré une forte mobilisation des acteurs (Préfon, assureurs, réseaux de courtiers et de distributeurs, associations d'épargnants) il n'a pas été possible à l'heure de la rédaction de cet entretien de faire modifier la position du gouvernement.



Fonds de réserve pour les retraites : Une pépite méconnue dans la galaxie



Par Yves Chevalier (à droite)
et Olivier Rousseau (à gauche)
Membres du directoire

Investisseur institutionnel fortement contraint, le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) s'évertue à apporter de la valeur pour l'État et à financer l'économie et, ce faisant, les retraites. Yves Chevalier et Olivier Rousseau passent en revue l'évolution de ses missions depuis son origine, ses nouveaux champs d'opportunité et sa stratégie en matière d'ESG.

Un investisseur institutionnel se définit bien-sûr par sa mission mais aussi largement par les contraintes qui lui sont imposées et qui encadrent son action. Pour le Fonds de réserve pour les retraites (FRR), ces contraintes portent davantage sur son horizon d'investissement que sur un cadre prudentiel qui, malgré certaines lourdeurs, est bien adapté à une optimisation de sa gestion financière.

Les missions du FRR ont profondément évolué quelques années après sa création

En 1999, le rapport Charpin sur l'avenir des retraites a présenté un bilan d'ensemble du système de retraite français et procédé à une analyse des réformes menées dans différents pays. A la suite de ce rapport, le gouvernement a annoncé la création d'un fonds de réserve, le FRR, destiné à mobiliser 150 milliards d'euros à l'horizon 2020 pour alléger, à partir de cette date, la charge des futurs cotisants. Ce fonds a été alimenté par de nombreuses sources, la principale étant constituée d'une fraction du prélèvement social sur les revenus de placement. Il était également prévu que le FRR reçoive le produit de l'octroi des licences de téléphonie mobile (licences UMTS), les excédents de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), des recettes de privatisations et d'autres recettes d'un montant plus modeste. De fait, le FRR a reçu entre 1,5 et 2,2 milliards d'euros chaque année entre 1999 et 2010.

Pendant cette période, le FRR a joué un rôle novateur au sein de la place de Paris

en organisant des appels d'offres portant sur de gros volumes et en développant une expertise avérée dans le domaine de la construction de portefeuilles et de la sélection de gérants financiers au terme d'un processus de sélection professionnel et exigeant.

La réforme des retraites de 2010 a toutefois bouleversé le modèle initial du FRR. Les recettes du FRR ont tout d'abord été entièrement réorientées vers d'autres acteurs, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) qui perçoit la principale ressource auparavant affectée au FRR, à hauteur de 1,5 milliard d'euros par an, et le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

En second lieu, le FRR a désormais une première obligation de passif consistant à verser, jusqu'en 2024, un montant annuel de 2,1 milliards d'euros à la Cades. Outre ce passif précis, le FRR devra également reverser à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) la partie de la soulte due par la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG) qui lui a été confiée (3,06 milliards d'euros) en 2005. La valeur de marché de cette soulte s'élève à plus de 5 milliards d'euros à ce jour et l'échéancier des versements reste à préciser. Enfin, la réforme des retraites de 2014 a prévu la possibilité d'effectuer des prélèvements supplémentaires sur les actifs du FRR en cas de dégradation des comptes de la branche vieillesse imputable à un choc conjoncturel.

En dépit de certaines contraintes assez lourdes, le cadre réglementaire appliqué au FRR

ANALYSES SECTORIELLES

>> RETRAITES

a permis d'adopter une politique financière prudente qui fait une place significative à la recherche de la performance.

Lorsqu'il arrête son allocation stratégique, le FRR doit respecter un principe de prudence et de répartition des risques compte-tenu de son horizon de placement. Ce principe, posé par la loi, est contrôlé par un comité de l'audit et des comptes, émanation du Conseil de surveillance, qui examine régulièrement le dispositif de gestion et de contrôle des risques ainsi que les modalités de calcul de la performance financière.

Les mandats de gestion des différentes classes d'actifs doivent être attribués et périodiquement renouvelés selon les règles du code des marchés publics. Cette caractéristique est la plus contraignante pour la gestion du FRR car elle est synonyme de lourdeur et de délais souvent très longs. Le cadre prudentiel est en revanche plus allégé dans la mesure où un arrêté interministériel fixe certaines limites et des ratios de dispersion des risques sans pour autant soumettre le FRR à un cadre détaillé et contraignant comparable à celui qui s'impose aux assureurs.

Cette souplesse relative des règles prudentielles a représenté un atout en permettant d'optimiser la gestion financière dans le contexte de baisse inédite des taux d'intérêt. D'emblée, le choix a été fait de ne pas couvrir 100 % de son passif pour rechercher un bon niveau de performance financière en contrepartie d'une gouvernance des risques renforcée. Les actifs de couverture (OAT, obligations gouvernementales de la zone OCDE, obligation d'entreprises *investment grade* européennes et américaines) représentaient 62 % des 37 milliards d'euros d'actifs détenus au 1er janvier 2011. Les actifs de performance (38 % du total) comportaient 80 % d'actions très diversifiées, incluant une part d'actions de pays émergents, mais également des obligations à haut rendement, des matières premières et des obligations de pays émergents.

Dans ce contexte, la gestion des risques du portefeuille occupe une place de premier rang au sein de l'institution, le principal indicateur étant le suivi du risque du surplus (valeur de l'actif après paiement

de l'intégralité du passif dû à la Cades à l'horizon 2024). À ce jour, le surplus est évalué à 16,3 milliards d'euros et les différents scénarios d'évolution des marchés complétés par des stress tests permettent d'espérer un actif médian de 18,4 milliards d'euros à cet horizon, avec une valeur de 7,1 milliards d'euros dans les 1 % des *scenarii* les plus défavorables. Au fil des années, avec la diminution du passif Cades et la bonne trajectoire des marchés, le ratio de financement et le surplus après paiement de ce passif ont augmenté et permis d'accroître la part des actifs de performance (55 % du total en 2017) sans prise de risque inconsidérée. Aujourd'hui, quelques données illustrent les résultats positifs de la politique financière du FRR :

- La valeur du portefeuille s'élève à 36,3 milliards d'euros alors qu'elle était de 37 milliards au 1er janvier 2011, et que la Cades a reçu 14,7 milliards d'euros ;
- Depuis le 1er janvier 2011, la performance annualisée nette de tous frais a été de 5,8 % ;

– La création de valeur du FRR pour les finances publiques (différence entre le rendement du portefeuille du FRR et le rendement d'un investissement aux taux de rendement successifs de la dette de l'État à l'émission) atteint près de 9 milliards d'euros.

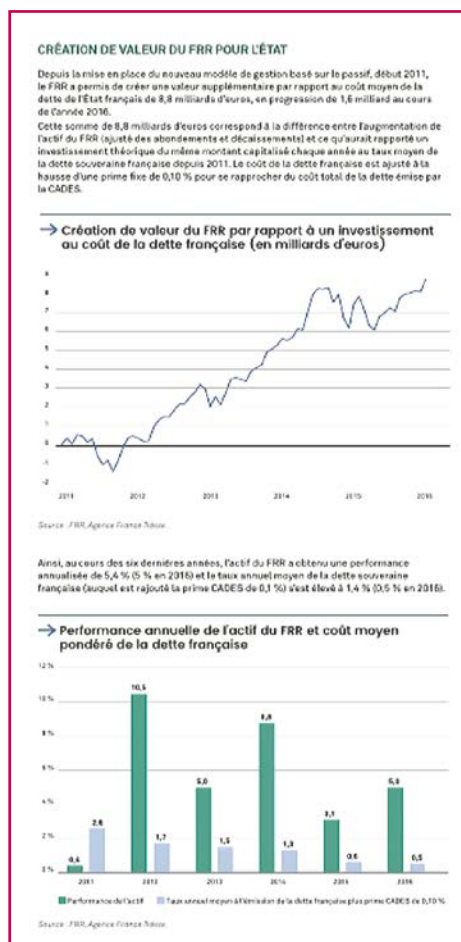
En dépit du contexte de baisse des taux, les actifs de performance ont toutefois représenté l'essentiel de la performance : ils ont progressé de 69 % depuis le 1er janvier 2011 tandis que les actifs de couverture ne progressaient que de 30 %.

La stratégie financière du FRR illustre le lien entre le financement des retraites et le financement de l'économie

Les instances de gouvernance du FRR, tout en se félicitant de la solidité de l'institution et de ses performances, ont engagé une réflexion, dès 2013, pour anticiper à la fois le risque de hausse future des taux d'intérêt et de plus forte volatilité des marchés actions. Cela les a conduits à examiner toutes les possibilités d'investissement dans des actifs alternatifs afin d'obtenir un meilleur rendement que celui des obligations, sans pour autant augmenter démesurément la part de la poche actions.

Progressivement, l'idée d'investir à nouveau dans des actifs non cotés a émergé afin de capter la prime d'illiquidité qui s'y rattache et de concentrer ces investissements à titre principal sur le financement de l'économie française. Cette concentration des investissements en actifs non cotés dans l'économie française finance le système de retraite à un double titre : en permettant au FRR de bénéficier d'un rendement intéressant et en soutenant le potentiel de croissance de l'économie par l'investissement en capital ou en dette. Or, une croissance plus vigoureuse augmente les recettes du régime de retraite par répartition sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le taux de cotisation.

Pour un investisseur tel que le FRR, accentuer son biais domestique ne signifie nullement renoncer à la nécessaire diversification de son portefeuille afin de garantir une saine gestion de ses risques. Compte tenu de leur rythme de montée en charge et de leur profil de remboursement, ces investissements en titres non cotés pourraient représenter environ 10 % du total des actifs en 2024.





ANALYSES SECTORIELLES

>> RETRAITES

La stratégie du FRR est celle d'un investisseur responsable de long terme

Dès sa création, le FRR s'est affirmé comme un acteur majeur dans le domaine de la prise en compte des facteurs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la gestion financière. Il a été membre fondateur des Principes pour l'investissement responsable (PRI) élaborés sous l'égide de l'ONU.

La politique ambitieuse et raisonnée qui a été mise en œuvre s'applique autant à l'institution elle-même qu'aux entreprises qu'elle détient. La transparence est en effet une valeur fondamentale et une condition de la confiance placée dans le FRR. Elle se traduit par la publication de l'intégralité du portefeuille d'actions et d'obligations, ligne à ligne, et une identification claire de ses sources de performance.

Les enjeux environnementaux ont été analysés dès 2007 (premier bilan environnemental du portefeuille action) et, en 2009, une étude a été réalisée sur leur prise en compte dans la construction des allocations stratégiques.

Ces trois dernières années, le FRR s'est fortement impliqué sur la thématique de la transition énergétique et écologique. Il s'est ainsi engagé dans plusieurs initiatives internationales qui visent à réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) de son portefeuille. Il a également rejoint une coalition d'investisseurs qui demande

plus de transparence sur la manière dont les entreprises abordent la transition énergétique.

Pour concrétiser son engagement, le FRR a déployé une politique ambitieuse destinée à réduire les émissions de CO₂ de son portefeuille dans sa gestion « bas carbone » selon deux voies : par l'intermédiaire d'indices de référence diminuant d'au moins 50% les émissions de CO₂ par rapport aux indices standards et en demandant aux gérants passifs sur la plupart des autres indices de mettre en œuvre un processus de gestion visant à baisser l'empreinte carbone du portefeuille. A la fin de l'année 2016 les portefeuilles d'actions du FRR avaient une empreinte carbone inférieure de 28,9 % en termes d'émission de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à leur indice et de 28,4 % en termes d'émissions de CO₂ par million d'euros investi. De même, l'exposition aux risques de *stranded assets* (entreprises détenant des réserves de charbon ou d'autres matières premières fossiles produisant des gaz à effet de serre) a-t-elle été fortement réduite.

En conséquence, le FRR a diminué son exposition aux secteurs fortement carbonés, notamment ceux exposés au charbon. En effet, le charbon, étant plus émetteur que les autres types d'énergie fossiles, a tendance à être davantage pénalisé dans les calculs d'émissions de CO₂ des entreprises.

La tenue de la COP 21 en fin d'année 2015 a poussé les acteurs de la transition

énergétique (États, investisseurs, ONG, entreprises...) à prendre position sur différents sujets environnementaux. Les États, mais aussi les investisseurs, remettent de plus en plus en cause le charbon qui n'est pas compatible avec le respect d'un objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°.

Le FRR a donc décidé une exclusion des sociétés réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique ou générant plus de 20 % de leur production d'électricité, de vapeur ou de chaleur à partir de charbon (ou de lignite), sauf utilisation d'un procédé de capture et de stockage du carbone ou pour les sociétés qui ont formellement annoncé leur engagement dans cette direction et ont commencé à prendre des mesures dans ce sens.

Cette politique d'exclusion ne s'applique qu'aux situations extrêmes (production d'armes controversées – bombes à sous-munitions et mines anti-personnelles, secteur du tabac, entreprises dont le CA dépend fortement du charbon). D'une manière générale, le FRR préfère le dialogue (exercice des droits de vote et engagement) avec les entreprises dans le cadre d'une démarche de progrès de leur gouvernance et de leurs pratiques environnementales et sociales. ■

Nouveau défi pour les professions réglementées : à l'ère de la dématérialisation, comment redonner confiance ?



Par **Pascal Chassaing**
Président de la Chambre Interdépartementale
des Notaires de Paris

Un projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance », qui doit intégrer le numérique, sera débattu début 2018. Il vise à restaurer le lien entre les Français et leur administration. Les professions réglementées du droit, dont le notariat qui a su justement bâtir sa relation avec les usagers sur la confiance, entendent y être associées.

À l'heure où les révolutions technologiques font émerger, en ligne et hors ligne, des services toujours plus innovants, mais aussi incertains et fragiles, les pouvoirs publics ont entamé une réflexion profonde sur leurs politiques et leurs modes d'intervention. Tel est le sens du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance » présenté le 27 novembre dernier, qui sera débattu au début 2018.

Qualifié de « grande loi du quinquennat », le projet entend restaurer le lien entre les Français et leur administration. Malmené par des démarches administratives souvent longues, des déplacements répétés, des renseignements inutiles, un manque de proactivité, ce lien souffre également de l'évolution des mentalités. Car la société moderne, autant que les échanges numériques, renforce l'aspect contractuel des échanges et affadit l'effet de notabilité de l'administration.

Le projet répond également à la nécessité d'améliorer la compétitivité française. Selon le classement *Global competitiveness report* (2017-2018) du Forum économique mondial, la France occupe un peu glorieux 115e rang (sur 137 pays) en termes de « fardeau administratif »¹.

Pourtant, nombreuses ont déjà été les tentatives de simplification des relations administratives, comme plus largement du droit : loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit de mai 2011, loi Warsmann

relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives de mars 2012, « choc de simplification » annoncé en mars 2013, loi relative à la simplification de la vie des entreprises de décembre 2014, etc.

Mais le constat est clair : les progrès, même réels, ne sont pas à la hauteur des annonces. D'ailleurs, à bien y regarder,

est-il vraiment efficace, ou même très rationnel, de lier « confiance » et « simplicité » ? A l'ère du numérique, la simplicité est d'abord la conséquence d'une plus grande fluidité des échanges (eux-mêmes facilités par la proximité induite par le numérique).

Malgré la vitesse et

la facilité apparente des échanges, les intérêts demeurent si divergents, mouvants et multiples que toute tentative de simplification ne peut être que précaire. Mal menée, elle risque même de se solder par une fragilisation supplémentaire. Ni l'instauration d'un droit à l'erreur ni la pratique du rescrit administratif ne rétabliront durablement la confiance, car si l'État a une fonction irremplaçable, il ne peut pas seul occuper le terrain de la confiance.

Face au besoin de confiance qui se manifesterà de plus en plus, le choix doit être de s'en remettre à des tiers de confiance susceptibles de fournir des services sûrs en termes d'identification, de preuve des

La confiance est avant tout une conviction à la fois intime et collective

ANALYSES SECTORIELLES

>> SOCIÉTÉ



échanges et de conservation des actes. Bénéficiant de la confiance du public, les professions réglementées du droit peuvent faire partie de ces relais de sécurité dans la société numérique.

Dans notre société, la confiance ne peut naître du seul marché

Le marché ne donne pas spontanément confiance. Les parties à un contrat synallagmatique ont, par principe, des intérêts divergents. Naturellement, elles se défient donc l'une de l'autre. Et leur appréhension peut se trouver accentuée par les spécificités de la transaction.

Soit que l'objet même du contrat comporte une part d'inconnue. Il en est ainsi du marché immobilier : le notaire y intervient pour établir une certitude sur la propriété d'un bien, car la preuve en est réputée « diabolique » (la propriété devant être transmise légitimement par chacun des propriétaires antérieurs, il convient en effet de remonter dans la chaîne des transmissions, sous réserve de la prescription trentenaire, pour vérifier les droits des vendeurs successifs du bien).

Soit que les caractéristiques du marché rendent fuyants et incertains les éléments clés de la transaction. Il en est particulièrement ainsi des transactions qui se nouent sur Internet. Le législateur peine à faire émerger des règles permettant d'englober et de suivre la frénésie d'innovations numériques. Si bien que ce sont les grands acteurs du commerce électronique (Google, Apple, Paypal, Amazon, etc.) qui élaborent, pour l'instant, des solutions permettant de conférer une certaine sécurité aux échanges. Ils créent un « profil numérique » à chaque utilisateur (nom, localisation, centres d'intérêts, capacité d'achat, etc.). Certains conçoivent une monnaie virtuelle (*bitcoin*) pouvant être utilisée pour un nombre grandissant de transactions. D'autres attestent au moyen de *blockchains* reposant sur une confiance répartie entre différents acteurs du numérique, sans gouvernance, de l'existence d'une chaîne d'échanges. D'autres encore stockent et conservent les données sur le cloud.

Mais, réalisée sans contrôle véritable de tiers, cette régulation initiée par des opérateurs privés consacre en vérité l'insécurité. Elle ne préserve ni l'identification des parties, ni la preuve ou la conservation des actes. Elle n'embrasse pas davantage la « société des

données » qui est en train de voir le jour : une société dans laquelle une masse de plus en plus impressionnante d'informations personnelles sont échangées, compulsées et traitées sans que soient assurées la confidentialité et la protection des libertés individuelles (anonymat de l'interlocuteur en cas de difficulté, développement des fraudes, perte ou divulgation des données, disparition des opérateurs, etc.). Or, l'un des premiers enjeux d'une société de confiance est que le flux, la transmission et la sécurisation de ces données puissent être garantis dans le respect d'un équilibre entre les intérêts en présence. Ces exigences ne doivent d'ailleurs pas étonner. Les besoins de sécurité juridique qui avaient justifié la création de restrictions à l'accès et à l'exercice de certaines activités, aux siècles derniers, ne s'expriment plus à l'identique dans la société numérique moderne. La société actuelle fait émerger de nouveaux besoins, exige de nouvelles modalités de régulation et requiert, en somme, une nouvelle réglementation, si possible au niveau européen à l'exemple du règlement général sur la protection des données. Comme les processus dématérialisés ne doivent pas être calqués sur les processus anciens, les règles de droit doivent être en grande partie refondues afin de tenir compte des particularités du numérique (rapidité, absence de frontière, diffusion en masse etc.).

La nécessité de véritables prestataires de confiance apparaît donc plus prégnante à mesure que progresse le monde numérique.

Les tiers de confiance, garants de la sécurité et de l'efficacité des transactions numériques

Le recours à des tiers de confiance n'a en réalité rien de bien nouveau. Il se manifeste à chaque fois qu'un individu se trouve dans une situation telle qu'il est dans l'incapacité de veiller lui-même à la préservation de ses intérêts.

Il en est ainsi lorsque la relation contractuelle est particulièrement asymétrique, l'une des parties étant tenue de se fier à l'autre faute de détenir les mêmes compétences (par exemple dans la relation médicale). C'est encore le cas lorsqu'une personne est rendue particulièrement vulnérable par la maladie ou sa fin de vie. Dans de telles circonstances, il est souhaitable que chacun puisse préventivement désigner une « personne de confiance » susceptible de témoigner de sa

volonté ou, si des directives anticipées ont été formulées, de veiller à ce que celles-ci soient respectées². Il en est désormais ainsi, enfin, dans le cadre des relations numériques. Dans un monde d'immédiateté et de complexité technologique, les internautes n'ont en effet ni le temps ni les moyens de vérifier eux-mêmes tous les éléments nécessaires à la sécurité de la transaction qu'ils réalisent ou des données personnelles qu'ils dévoilent à leur partenaire contractuel.

Aussi le législateur européen a-t-il choisi d'assurer par le recours à des tiers de confiance la sécurité des interactions électroniques entre les citoyens, les entreprises et les autorités publiques. Devenu applicable au 1er juillet 2016, le règlement eIDAS du 23 juillet 2014³ instaure un cadre européen en matière d'identification électronique. Il définit également des « services de confiance » (services de signatures électroniques, de cachet électronique, de validation et de conservation de ces signatures et cachets, d'horodatage électronique, d'envoi recommandé électronique et d'authentification de site Internet) et des « prestataires de service de confiance ». Une distinction est établie entre services de confiance « qualifiés » ou non, selon qu'ils satisfont à des exigences particulières de fiabilité et de contrôle. Les services de confiance qualifiés bénéficient d'une présomption de fiabilité renforcée et ne peuvent être rendus que par des prestataires eux-mêmes qualifiés.

Le règlement ne mentionne pas directement les professionnels répondant aux conditions qu'il édicte. Il réserve le titre de « prestataire de services de confiance », qualifié ou non, à des personnes s'inscrivant dans une discipline rigoureuse, et répondant à des garanties et contrôles particuliers. Il revient à chaque État membre d'établir, tenir à jour et publier des « listes de confiance ». Celles-ci identifieront des informations relatives aux prestataires de services de confiance qualifiés dont l'État est responsable, mais aussi aux services de confiance qualifiés que ces prestataires fournissent. Enfin, et c'est essentiel, tout prestataire qualifié par les autorités compétentes d'un État membre

1 - <http://www3.weforum.org/docs/GCR2017-2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2017%E2%80%932018.pdf>

2 - V. Guide pratique « Vulnérabilité, maladie, fin de vie », établi conjointement par le Conseil national de l'ordre des médecins et le Conseil supérieur du Notariat.
3 - Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.



ANALYSES SECTORIELLES

>> SOCIÉTÉ

sera qualifié dans toute l'Union européenne. Or, s'il est légitime, pour les pouvoirs publics, de vouloir régir et contrôler les conditions déterminant la sécurité juridique des échanges numériques, la confiance est avant tout une conviction à la fois intime et collective. Elle ne peut donc être décrétée. Dès lors, si certaines professions peuvent répondre à ces conditions alors qu'elles ont, en outre, déjà su inspirer confiance au public, le législateur ne doit-il pas s'appuyer sur elles pour créer la société de confiance qu'il appelle de ses vœux ?

Les professions réglementées du droit, prestataires de confiance dans la société de demain.

Chacune des professions du droit contribue, à sa manière, à garantir la sécurité juridique des citoyens. C'est la raison pour laquelle chacune doit être soumise à des contraintes statutaires en termes d'accessibilité, d'assurance professionnelle, d'assistance en cas de conflit (discipline, médiation, règlement des réclamations) et de contrôle. Ces missions et ce statut particuliers justifient la confiance des usagers. C'est bien la confiance du public qui constitue aujourd'hui le principal critère de définition d'un statut des professions réglementées dans la jurisprudence de

la Cour européenne des droits de l'Homme. Elle est par exemple au fondement de la relation qu'entretiennent l'huissier de justice⁴ ou encore l'avocat⁵ avec leur clientèle. Elle caractérise encore la relation de la profession notariale avec le public comme l'a confirmé récemment la Cour dans un arrêt remarquable *Ana Ionita c/ Roumanie* rendue le 21 mars 2017⁶, à l'instar de la Cour de justice de l'Union européenne quelques jours plus tôt⁷.

Il n'est pas non plus indifférent, au regard du règlement eIDAS, qu'ait été évoqué le « rôle particulier » que le notaire joue en conférant l'authenticité aux actes qu'il rédige⁸. Qualifié par la Cour européenne des droits de l'homme de « magistrat de l'amiable », il répond déjà à la plupart des exigences posées par le règlement eIDAS pour assurer l'incontestabilité

des actes reçus (identification, date certaine, non répudiation du contenu). Il est vrai qu'aucune profession ne peut prétendre être automatiquement désignée comme prestataire de service de confiance qualifié, au sens du règlement eIDAS, sur le seul fondement de son statut particulier. Les professions dites « réglementées » n'auront d'autre choix, si elles veulent être reconnues comme prestataires de services de confiance, que celui de respecter ces contraintes réglementaires et d'obtenir leur qualification de l'État dans lequel elles exercent. Mais, déjà bénéficiaires de la confiance publique, les professions réglementées peuvent légitimement faire le projet stratégique de s'engager à porter leurs prestations à leur plus haut niveau. En phase avec un système juridique d'origine européenne (on ne dira plus désormais « continental » ou « romano-germanique », compte tenu du Brexit), et confortés par le choix de nouvelles puissances comme

Déjà bénéficiaires de la confiance publique, les professions réglementées peuvent s'engager à porter leurs prestations à leur plus haut niveau

la Chine en matière de système de droit, ces professionnels, dont le nombre et la qualification augmentent, répondent déjà à certaines des qualités attendues des prestataires de services de confiance. Ayant pour certains intégré très tôt l'informatique dans leurs circuits de production,

ils font l'objet de contrôles rigoureux et offrent les nombreuses garanties sur lesquelles se bâtit une confiance : garanties d'accessibilité (avec un maillage territorial fort), d'assurance en cas de sinistre, d'assistance rapide en cas de conflit (discipline, médiation) et d'indépendance par rapport aux intérêts économiques divergents (car le prestataire de service de confiance doit rester impartial). Ils collectent et traitent, d'ores et déjà, de nombreuses données, privées comme publiques, relatives à leurs clients ou aux actes que ceux-ci réalisent.

Des propositions pour améliorer la confiance dans l'économie numérique

Ayant exprimé la volonté de s'appuyer sur l'expérience de tous pour réformer l'action

publique, les pouvoirs publics doivent donc associer ces professions à la construction de la société de confiance numérique. Il n'est évidemment pas question d'asseoir une consécration définitive de ces professions. Une telle consécration est impossible dans un univers appelé à devenir aussi mouvant que concurrentiel. Les prestations que peuvent proposer les professions réglementées seront nécessairement ponctuelles, appelées à être sans cesse réactualisées et réajustées aux besoins de la société de confiance. Mais plusieurs mesures paraissent, dès aujourd'hui, indispensables :

- Mettre en place, en lien avec l'État, l'identification numérique certifiée des personnes grâce à la fiabilité technique et la sécurité qu'offre une profession comme le notariat sur le territoire, grâce également au « face à face » que les notaires entretiennent systématiquement avec leurs interlocuteurs et qui, à un certain niveau, garanti, seul, le lien entre une personne et une identité, ainsi que la capacité à s'engager⁹;
- Généraliser la valeur probante légale des documents électroniques et la conservation de leur contenu ;
- Garantir l'origine, la traçabilité et l'intégrité des informations au travers d'une *blockchain* notariale dans tous les domaines jugés utiles par l'État, tant pour les pouvoirs publics que pour les utilisateurs ;
- Protéger les données personnelles ou le secret des affaires tout en valorisant les informations dont la divulgation est utile à l'intérêt général, par exemple dans le cadre de la publicité foncière, ou du service public de l'information immobilière confié par la loi du 28 mars 2011 en partie au notariat ;
- Sécuriser juridiquement non seulement la transmission des immeubles mais également les immeubles eux-mêmes par la création d'une base de données assurant la mémoire de leur vie juridique et de leur entretien ;
- Permettre un développement confiant des échanges au sein de l'espace juridique européen en se dirigeant vers la reconnaissance automatique des actes notariés au sein de l'Union européenne, qui assurerait une continuité de services pour les familles comme pour les entreprises ;
- Poursuivre avec l'État, la dématérialisation

ANALYSES SECTORIELLES

>> SOCIÉTÉ

de ses services pour en faciliter l'accès aux entreprises, aux particuliers, aux collectivités publiques ainsi qu'aux autorités judiciaires (ce qui suppose que chacun dispose d'une identité numérique fiable) ;

- Consacrer les missions de ces différentes professions réglementées dans la déjudiciarisation et le développement des procédures participatives et des modes alternatifs de règlement des conflits, comme la conciliation et la médiation, conséquence directe de la consécration, par les juridictions européennes, du rôle de magistrat de l'amiable conféré au notaire.

Pour conclure

« Plus la question de la confiance est primordiale sur un marché et plus ce marché devra être intermédié par une profession réglementée »¹⁰. Les professions réglementées ont en effet su bâtir leur relation avec les usagers sur la confiance. Or, dans une société profondément inquiète et incertaine, c'est la confiance qui doit permettre d'entreprendre et d'échanger. Aussi ces professions peuvent-elles contribuer à ouvrir la voie à une sécurité et à une justice adaptées aux besoins de la société. Autrefois créées pour répondre

à des besoins sociaux de régulation qui apparaissent aujourd'hui en partie moins indispensables, à tort ou à raison, elles doivent voir leurs modalités d'intervention ou les contours de leurs missions s'adapter aux nouveaux besoins. ■

4 - CEDH, 22 juin 2004, n° 78028/01, Pini et Bertani c/Roumanie.

5 - CEDH, 24 février 1994, n° 15450/89, Casado Coca c/Espagne.

6 - CEDH, 21 mars 2017, n° 30655/09, Ana Ionita c/ Roumanie : JCP N 2017, n° 36, 1257, note J.-P. Marguénaud, C. Dauchez et B. Dauchez.

7 - CJUE, 9 mars 2017, aff. C-342/15, Léopoldine Gertraud Pringer : C. Nourissat, « Quand la Cour de justice reconnaît les activités réservées des notaires... » : Defrénois 2017, n° 10, p. 649, n° 7.

8 - CEDH, arrêt Ana Ionita préc., § 47.

9 - Par la vérification du caractère authentique des documents attestant de l'identité des contractants (règlement 2015/1502 du 8 septembre 2015 sur les niveaux de garantie des moyens d'identification électronique).

10 - M.-A. Frison-Roche, « La conception renouvelée du notariat par la perspective de régulation économique », contribution au 38e congrès du mouvement Jeune Notariat.



Transition écologique et prestations de retraite



Par **Philippe Desfossés**
Léonard de Vinci 1985
Directeur de l'ERAFP

Dans l'anticipation et l'accélération de la transition écologique, les deux systèmes de retraite – par répartition et par capitalisation intégrale – se valent-ils ? Qu'en est-il de la conduite actuelle des grands fonds de pension en matière d'allocation de leurs investissements ?

En acceptant des cotisations, un système de prestations de retraite délivre une promesse. Cette promesse se traduit par l'engagement de verser un montant relativement difficile à déterminer au moment du paiement de la cotisation : à compter d'une date donnée et pour une durée indéterminée.

Bien sûr, plus le cotisant est jeune, plus il est difficile de prévoir le montant de la prestation qu'il percevra réellement.

A cet égard, la répartition et la capitalisation se valent-elles ? En fait, sans entrer dans le détail d'hypothèses reconnues comme acceptables, les deux techniques sont équivalentes sur le long terme dans la mesure où le versement de prestations de retraite est toujours financé *via* un prélèvement sur la richesse nationale créée (par approximation le PIB). En un mot, ce sont toujours les actifs qui paient pour les retraités.

Dans un cas, les actifs financent les retraites en payant des cotisations qui sont utilisées immédiatement pour verser les prestations. C'est le modèle de la retraite par répartition. Dans ce système, la capacité à tenir la promesse de verser, dans un avenir assez lointain, des prestations aux jeunes cotisants dépend de l'aptitude de la génération actuelle à renoncer à une partie de ses revenus pour épargner et investir pour préparer l'avenir. En effet, sans épargne, il n'y a pas d'investissement et donc moins de croissance... Emprunter à grande échelle au lieu d'épargner n'est pas une solution car cela revient à transférer le prix de notre refus d'épargner... aux jeunes et aux générations futures (ce qui signifie que les jeunes devront payer pour nos excès).

Dans les systèmes par capitalisation intégrale, les cotisations sont investies

dans des actifs dont les revenus et, le cas échéant, le produit de la vente servent à payer les prestations. Ce système ne peut en soi assurer que les cotisations ouvriront un droit, dont la valeur pourrait être garantie aujourd'hui. En effet, la valeur des actifs que le système devra vendre dans 30 ou 40 ans correspondra à ce que les individus et les entreprises, qui seront actifs à ce moment-là, seront en mesure de payer pour ceux-ci.

Ces deux systèmes se valent-ils dans l'optique de l'anticipation et de l'accélération de la transition écologique ? Certains éléments laissent penser que non.

Les fonds de pension face au défi de la transition

Pour valoriser les prestations promises, un fonds de pension utilise :

- des tables de mortalité prospectives qui anticipent l'allongement de l'espérance de vie ;
 - un taux d'actualisation, nécessaire pour calculer la valeur actuelle des prestations qui seront versées aux bénéficiaires.
- Le mode de calcul du taux d'actualisation est très important. Ce taux doit remplir deux conditions :
- il doit être aligné sur une juste estimation du rendement attendu du portefeuille d'actifs dans lequel le fonds de pension a investi pour adosser ses passifs ;
 - il doit prendre en compte le risque inhérent aux classes d'actifs (le rendement est censé tenir compte de l'intensité du risque) et la durée des passifs.

Un fonds de pension, doté d'une gouvernance solide et décidée à maintenir l'équité intergénérationnelle, est naturellement enclin d'une part, à valoriser correctement les prestations, ce qui signifie que le rendement technique du fonds (i.e.

ANALYSES SECTORIELLES

>> TRANSITION ÉCOLOGIQUE

combien je paye chaque unité de rente divisé par la valeur de celle-ci) doit coïncider avec l'espérance de vie implicite des bénéficiaires ; d'autre part, à évaluer minutieusement les principaux facteurs qui seront les moteurs de l'économie.

S'agissant du premier point, il est évident que s'ils permettent d'« économiser » sur les cotisations, des taux d'actualisation trop élevés aboutissent à une situation où il n'y a pas d'autre choix que de prendre de plus en plus de risque afin d'atteindre le rendement attendu susceptible de le justifier¹. C'est dangereux et on voit

à quel point il est difficile pour nombre de fonds de pension publics américains de dégager un rendement supérieur au taux d'actualisation qu'ils appliquent à leurs engagements.

Concernant le second point, de plus en plus d'investisseurs et notamment de fonds de pension réalisent que les questions sociales, la gouvernance et l'environnement conditionneront la capacité des entreprises à préparer et, dans certains cas, anticiper la transformation à venir de l'économie. Le défi est d'autant plus grand qu'il faut promouvoir l'économie circulaire (« réduire, réutiliser, recycler ») ; et agir rapidement dans la mesure où le temps est compté et où le « budget carbone » sur lequel nous pouvons encore tabler est très restreint (si nous voulons limiter à 2°C la hausse des températures à l'horizon 2050).

Investir dans une politique de développement durable

C'est bien ce qui a motivé l'adoption par l'ERAFP² d'une politique 100 % ISR dès sa création et sa mise en œuvre dans le cadre du *best in class* (i.e. volonté de n'investir

que dans les meilleurs de chaque secteur tout en encourageant ceux qui progressent). Dans les systèmes par répartition, ces questions ne sont pas prioritaires. D'une certaine manière, rien de plus normal. Aucune décision d'investissement ne justifie d'y prêter attention. C'est en tant

que citoyens ou membres d'une ONG que les retraités et les cotisants peuvent et devraient envisager l'intérêt de l'investissement sur le long terme et mesurer l'importance du développement durable dans le cadre de l'investissement. Pour les fonds de pension, investir dans une optique

de développement durable devrait aller de soi. Lorsque chaque jour il apparaît de plus en plus clair que « tout le carbone ne sera pas brûlé », les détenteurs d'actifs et notamment les grands fonds de pension réalisent qu'il est temps d'allouer leurs investissements :

- avec la volonté de réduire leur exposition aux actifs peut-être déjà en partie « inexploitable » (cf. combustibles fossiles non conventionnels) ;
- en prenant progressivement conscience du fait que l'analyse financière et ESG ne doivent plus être considérées séparément et que contrairement à ce que d'aucuns prétendent encore, il n'y a pas de compromis à faire entre la performance et les résultats en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Intégrer les facteurs ESG est le moyen le plus efficace d'investir dans des modèles économiques durables.

D'une certaine manière, les systèmes par répartition ont tendance, et ceci renvoie à leur gouvernance, à favoriser les seniors. En Europe par exemple, nombre de ces systèmes affichent des déficits de

financement, ce qui semble difficilement acceptable dans la mesure où cela revient *in fine* à payer une partie des prestations actuelles en empruntant...

Si on quitte la France, on peut constater que les très grands fonds – comme celui de la Norvège, Norges Bank Investment Management (avec 1 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion), ou Government Pension Investment Fund (GPIF) au Japon (avec 1 300 milliards de dollars d'actifs sous gestion) – ont décidé de relever massivement leur investissement en actions.

Pour NBIM, l'allocation va passer de 62,5 % à 70 %. La Norvège estime donc ce mouvement comme propice au moment où elle considère de désensibiliser le fonds aux investissements dans les énergies fossiles tout en lui confirmant sa mission de payer une rente perpétuelle au taux de 3 %. Pour GPIF, il s'agit là aussi d'obtenir un meilleur rendement que celui proposé par les obligations (l'obligation du Trésor Japonais à 10 ans paye... 0,03 %) et d'utiliser la taille même du Fonds pour promouvoir des changements structurants dans la gouvernance des entreprises dans lesquelles il investit, comme dans la diffusion d'une politique d'investisseur socialement responsable dont il est en train de se doter³.

Il faut espérer que ces exemples susciteront la réflexion en cours en France pour promouvoir l'investissement de long terme au service de la transition. L'ERAFP a toutes les caractéristiques nécessaires pour y prendre toute sa part. ■

1 - Le taux d'actualisation des engagements de l'ERAFP est calculé à partir du rendement prudemment estimé de son actif en tenant compte notamment des durées des engagements et des actifs d'une part, et des risques attachés aux actifs détenus d'autre part. Ce taux devrait s'établir à 0,95 % (i.e. frais compris)

2 - Etablissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique

3 - Extrait des Investment Principles de GPIF

«By fulfilling our stewardship responsibilities (including the consideration of ESG (Environmental, Social and Governance) factors), we shall continue to maximize medium-to long-term returns for the benefit of pension recipients.»



L'ERAFP, UN INVESTISSEUR 100% RESPONSABLE

Dès 2005, le conseil d'administration de l'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) a voulu inscrire sa politique d'investissement dans une démarche **100% ISR** (Investissement Socialement Responsable).

Cette démarche ISR est structurée autour de plusieurs défis de gouvernance, sociaux et environnementaux tels que :



l'adoption d'une charte ISR



la mise en place d'une politique ISR *best in class*



l'adoption de lignes directrices en matière d'engagement actionnarial



la participation à des initiatives d'engagement collaboratif

LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'ERAFP :

- quantifie **les émissions de gaz à effet de serre** induites par ses investissements,
- publie **l'empreinte carbone** de son portefeuille d'actions,
- approfondit ses travaux sur la **décarbonation**,
- soutient des initiatives de recherche et développement visant à évaluer l'alignement des investissements aux objectifs climatiques.



Plus d'informations :

www.rafp.fr

 [@_ERAFP_](https://twitter.com/_ERAFP_)

RAFP
Retraite
additionnelle
de la Fonction
publique

L'AAEENA présente à Berlin le 24 novembre



Gilles Miller, Anne-Marie Descotes, Andreas Von Mettenheim

Répondant à l'invitation de l'Association allemande des anciens élèves de l'Ena, qui tenait le 24 novembre dernier son assemblée générale dans les locaux même de l'ambassade de France, à l'adresse mythique « Pariserplatz », l'AAEENA avait délégué Gilles Miller (Solidarité 1983), vice-président, représentant Daniel Keller (Antoine de Saint-Exupéry 1994), empêché, pour porter aux « alumni » allemands le salut fraternel de leurs camarades français et pour les tenir informés de la vie de notre association.

La plus ancienne association étrangère, désormais présidée par l'ambassadeur Andreas von Mettenheim (Simone Weil 1974), compte aussi le plus grand nombre d'anciens, toujours très attentifs à la vie de l'École et de l'association française et, d'une façon plus générale, très bien informés de ce qui se passe en France.

Encore sous le choc d'un aléa administratif qui risque de priver la future promotion d'un élève allemand en 2018-2019, alerte qui conduira chacun à redoubler de vigilance à l'avenir, l'assemblée de nos camarades allemands a enregistré positivement les efforts que nous entreprenons pour dynamiser la Confédération (des associations étrangères). Ils se réjouissent que la prochaine rencontre ait lieu à Paris, qu'elle soit adossée à un petit colloque,

à la préparation duquel ils seront conviés dès le mois de février et qu'elle permette aux délégations de participer au cocktail du 25 juin à l'Hôtel de Ville.

Ambassadrice de France en Allemagne, Anne-Marie Descotes (Antoine de Saint-Exupéry 1994) accueillait le soir les anciens élèves présents à Berlin pour une réception. Elle sut d'emblée resituer les liens tissés au travers de l'École et maintenus par les associations dans la perspective politique d'un rapprochement entre les deux nations, en soulignant le rôle de facilitateurs de la relation franco-allemande que sont appelés à jouer, là où ils servent, les anciens élèves des deux rives du Rhin. Andreas von Mettenheim lui répondit en insistant sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour garantir la présence annuelle d'un ou plusieurs anciens élèves allemands à l'École. Gilles Miller pour sa part souligna la chance que représente la Confédération et remercia le quai d'Orsay, en la personne de l'ambassadrice, pour l'action positive des postes diplomatiques au service des réseaux nationaux d'anciens élèves.

Gilles Miller
Solidarité 1983

Mardi 21 novembre 2017, Hôtel Le Marois – Salons France Amériques

Transformation numérique : menace ou opportunité ?

Avec **Henri Verdier** Directeur Interministériel du Numérique et du Système d'Information et de la Communication de l'État
et **Sébastien Missoffe**, Directeur général de Google France.
Animation : **Daniel Keller**, Président de l'Association des anciens élèves de l'Ena

La transformation numérique agite toutes les sphères de la société. Est-elle une menace ou une opportunité ? Comment l'Etat peut-il être le garant de l'intérêt général et du long terme ? Pour en débattre, un acteur public, Henri Verdier, et un opérateur privé, Sébastien Missoffe. Retour sur les moments forts de ce dîner-débat.



Sébastien Missoffe



Henri Verdier

Une nouvelle révolution industrielle

Henri Verdier: Nous vivons un moment de révolution industrielle où, comme les précédentes, la société s'empare d'une nouvelle invention et fabrique une proposition totalement inconnue. Le numérique est, aujourd'hui, la troisième révolution industrielle qui redéfinit la manière de travailler, de voyager, de coopérer, de créer de la valeur. Qui défie la puissance publique ébranlée dans sa manière de réguler ou de délivrer le service public.

Mais remontons dans le temps : La première vague de la révolution numérique date de 40 ans. Des ingénieurs aventureux vont bricoler des Apple, inventer des codes courts, marquant le début du règne de l'informatique. La deuxième étape de la révolution numérique intervient il y a 20 ans avec Internet et la conquête à venir du grand public. Cela sans trop nous en rendre compte. L'informatique devient omniprésente, ouvre au Big data. Dans l'arène, les acteurs ne sont pas les mêmes, de nouveaux géants apparaissent et prennent des positions clés.

À présent, nous vivons la troisième vague. Si nous prenons l'intelligence dans les technologies, depuis 40 ans, tous les 10 ans, nous avons un facteur 10 dans la puissance des machines. Cela entraîne un bouleversement en profondeur des organisations, des rapports entre les personnes. Une forte émulation se produit par l'arrivée de nulle part de jeunes start-ups. Nous vivons une transformation industrielle avec une première loi forte : nous devons nous préparer à rechercher des talents.

L'autre bouleversement de la chaîne des valeurs touche la musique, la presse et bientôt les services. La encore, la transformation économique est d'envergure avec la capacité de faire naître une infrastructure ordinaire comme Uber ou Airbnb. Les rapports à la communication sont bouleversés et de nouvelles aspirations sociales émergent.

Menace ou opportunité ?

Sébastien Missoffe : Face à la révolution numérique, les menaces sont souvent mises en avant : la concurrence, la fiscalité, les « fake news », etc. Mais le véritable enjeu pour les années à venir est de passer de la menace à l'opportunité. En France, quel est



aujourd'hui le contexte ? Nous vivons un paradoxe, les utilisateurs sont en avance sur les entreprises qui accusent un retard. 80 % des Français consomment via Internet mais seulement 16 % des entreprises se sont lancées dans le e-commerce.

La révolution numérique est source d'opportunités en termes d'emploi, de développement et d'usages. Face à ce formidable gisement, le rôle de Google n'est pas de se substituer aux institutions mais de travailler en partenariat avec elles. Nous sommes face à plusieurs grands enjeux auxquels Google entend contribuer collectivement : un premier est l'accompagnement dans la transformation numérique du tissu économique (entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, formation professionnelle). Nous avons lancé un programme qui va nous mener dans 100 villes. En partenariat avec les Chambres de commerce et d'industrie, et les universités, nous allons à la rencontre des entreprises et des étudiants pour les accompagner dans leurs premiers pas numériques. Cette année, nous aurons formé 70 000 personnes et nous entendons pérenniser notre action. Un deuxième enjeu est la citoyenneté numérique, autrement dit savoir utiliser le numérique de manière raisonnable, avertie et bienveillante, avec un regard critique. Nous entendons contribuer à cet enjeu avec une initiative baptisée « Toi-Même Tu Filmes »¹. Avec l'association Génération Numérique², l'équipe de Talents en Court au Comedy Club³ (Jamel Debbouze) et celle de YouTube, nous sommes allés depuis l'an dernier à la rencontre de plus de 1 300 jeunes encadrés par les structures de jeunesse locales (maisons de quartier, MJC, ...) dans plus de 60 villes françaises. Nous soutenons également l'association Les Petits Débrouillards pour sensibiliser plus de 10 000 jeunes d'ici la fin de cette année, à partir de la même approche que celle de « Toi-Même Tu Filmes ».

Vers un « gouvernement » des algorithmes ?

Henri Verdier : Ma grande inquiétude porte sur la façon dont les algorithmes s'occupent de l'humain. Face à l'émergence d'une nouvelle forme de pouvoir et de ses dangers potentiels, il faut aller aussi vite que le courant, le maîtriser pour imposer une vision démocratique de la chose. Il ne faut pas rejeter les pratiques naissantes. Elles appellent à une réflexion éthique et politique sur la manière dont nous devons organiser leur utilisation, le contrôle démocratique de ces pratiques, c'est-à-dire la souveraineté des citoyens vis-à-vis des algorithmes.

De la puissance stratégique des géants du numérique

Sébastien Missoffe : Il n'y a aucune volonté de Google à remplacer les institutions ou les États. Nous respectons les lois des pays dans lesquels nous opérons, nous nous adaptons aux spécificités nationales voire locales, et recherchons le dialogue avec les pouvoirs publics afin de faire face collectivement aux enjeux. Avec les pouvoirs publics français, nous partageons la conviction que le numérique est appelé à jouer un rôle globalement positif et oeuvrons dans ce sens.

Assurer le développement partagé de la transformation numérique

Sébastien Missoffe : Internet et le numérique plus généralement sont des environnements très concurrentiels et dynamiques. Il

suffit de regarder l'émergence de nouveaux entrants à une vitesse rarement vue auparavant : Google est arrivé après Altavista et Yahoo, Facebook après MySpace ou Second Life, etc. En prenant une photographie de l'écosystème à l'instant T ou en menant des analyses trop étroites, le risque est de considérer que la situation est figée, que l'Europe a raté, pour de bon, le tournant du numérique, et de céder à une tentation de protectionnisme, de défense vis-à-vis de l'extérieur.

L'Europe et la France en particulier, disposent pourtant d'atouts pour réussir et compter sur la scène mondiale de l'innovation et des nouvelles technologies. Il ne faut peut-être pas espérer créer un moteur de recherche identique à Google ; en revanche, il faut viser à faire naître en Europe, et pourquoi pas en France, le prochain Google qui proposera des services différents, innovants qui n'existent pas aujourd'hui, basés sur des technologies de pointe, l'intelligence artificielle par exemple.

L'ambition de créer un marché unique du numérique dans l'Union européenne est essentielle pour y permettre l'émergence d'acteurs de pointe sur la scène mondiale des technologies de demain. Encore faut-il ne pas céder aux sirènes d'intérêts sectoriels voulant défendre le statu quo contre des projets entrepreneuriaux qui vont nécessairement bousculer les situations acquises.

Henri Verdier : La valeur est dans l'échange des données. Il va falloir changer le droit fiscal. Pour les monopoles existants, force est de dire que les autorités américaines ne sont pas pressées pour les casser. Pour desserrer leur emprise et aller se confronter aux batailles suivantes, le seul moyen est l'innovation.

Nous avons été un très grand pays de l'informatique. Ce que nous avons raté, c'est la révolution Internet. En 1913, la France est de très loin le centre de l'innovation avant qu'il ne se déplace aux États-Unis qui vont détenir le leadership après la seconde guerre mondiale. Les « trente glorieuses » peuvent être identifiées comme une économie de rattrapage. Aujourd'hui, la France se place au troisième ou quatrième rang mondial en matière d'innovation. La capacité à réagir vite devient prédominante.

Il est nécessaire que les gouvernements régulent les situations monopolistiques mais pas au prix de perdre le développement du numérique qui sera un bienfait pour l'humanité. On a envie de croire que la transformation digitale serait un nouvel humanisme.

Souveraineté : Qui décide des règles du jeu ?

Henri Verdier : C'est la grande question : Sommes-nous libres ? Nous rentrons dans un univers stratégique liquide et il appartient à l'État de nous protéger. Dans le numérique, la pensée de la souveraineté est pour l'État de reconquérir la capacité d'agir et de décider. Au service des citoyens, du peuple souverain, l'État doit préserver l'autonomie du citoyen. ■

Propos recueillis et mis en forme par **Philippe Brousse**

1 - <https://toimemetufilmes.withyoutube.com/>

2 - <http://asso-generationnumerique.fr>

3 - <https://lecomedyclub.com>

Voyage au Japon

28 octobre – 12 novembre 2017

Après 12 heures de vol, le Japon nous accueille à Osaka sous une queue de typhon provoquant un déluge qui ne nous a pas empêchés de parcourir des rues commerçantes et d'acheter des parapluies.

À première vue, ce pays où la population se concentre sur les 30 % non montagneux de son territoire, connaît une urbanisation débridée et envahissante qui se traduit par une prolifération désordonnée d'immeubles disgracieux dans les villes et par un mitage des espaces ruraux par toutes sortes de constructions éparses au milieu des champs de riz. Un réseau dense de voies rapides, ferroviaires ou routières souvent en surplomb, fend le tissu urbain en de larges circonvolutions et permet, à défaut de l'esthétique, une bonne desserte des divers quartiers de nature à fluidifier la circulation. Le train à grande vitesse Shinkansen que nous avons emprunté sur quelques centaines de kms et qui file en droite ligne au mépris de tous les obstacles, est en tous points une réalisation remarquable. Le sud de l'île de Honshu, la plus importante du Japon, baigne dans la mer intérieure, étendue presque close, parsemée d'îles dont la plus emblématique pour les Japonais est celle de Miyajima réputée pour son sanctuaire shinto, bâti sur pilotis et précédé dans la mer par un torii, portique à caractère sacré. Ce site est jumelé avec le mont Saint Michel. L'île de Naoshima est un autre lieu intéressant pour ses musées d'art contemporain érigés en pleine nature.

Mais l'endroit qui suscite le plus d'émotion est bien évidemment la ville d'Hiroshima où le point d'impact de la bombe atomique est matérialisé par les ruines déchiquetées d'un ancien édifice de promotion industrielle. Elles s'élèvent à proximité d'un parc mémorial de la paix où les noms des victimes sont gravés sur un cénotaphe. Un musée donne des explications sur l'arme atomique, sa nature et ses effets et présente des images très réalistes des ravages causés à la population.

Kyoto nous ramène en un lieu épargné par la guerre. Cette ville en damier, coupée par de larges perspectives, qui fut la capitale du Japon pendant onze siècles, recèle une densité culturelle telle que nous n'avons pu que l'effleurer durant un trop court passage. On évoquera cependant certains sites où s'épanouit l'âme japonaise : le pavillon d'or entouré d'un parc admirable où le culte d'une nature teintée de couleurs automnales se reflétant sur des étangs parsemés d'îlots, se marie parfaitement avec la spiritualité propre à ce pays mais aussi le temple Ryoan qui abrite un jardin zen lequel, avec

son sable ratissé et ses rochers savamment disposés, invite à la méditation contemplative. Le pavillon d'argent entouré d'une nature symboliquement organisée, participe également à ce culte zen.

Le château de Nijo abrite un palais dont les salles richement décorées témoignent du raffinement et de la puissance des seigneurs du lieu, les shoguns. Enfin un parcours dans le quartier de Gion nous a permis de découvrir un habitat traditionnel homogène et d'apercevoir fugacement quelques geishas revêtues de somptueux kimonos.

La ville voisine, Nara, qui fut la capitale au VIII^e siècle, abrite des temples bouddhistes dont l'un, le Todô Ji est une colossale construction en bois contenant un Bouddha en bronze, de taille impressionnante. Un autre temple bouddhiste, le Horyu Ji est de la même veine tandis qu'un sanctuaire Shinto très ancien et décoré de milliers de lanternes s'harmonise parfaitement avec son cadre naturel.

La traversée de Honshu par les Alpes japonaises commence par Kanazawa, ville intéressante pour ses quartiers traditionnels, la belle résidence d'un samouraï et son parc admirablement paysagé. Elle se poursuit par un village montagnard, Shirakawago, célèbre pour ses maisons en bois, à toit de chaume et par Takayama, cité renommée pour son travail du bois, son palais et ses quartiers anciens. Elle s'achève par la traversée des vallées encaissées de la chaîne montagneuse dont les forêts présentent, à cette époque de l'année, une variété de couleurs sublime. Plus loin, le château de Matsimoto, entouré de douves et s'élevant sur six étages avec ses sombres salles de gardes en bois est l'exemple même de l'architecture féodale japonaise à l'instar de la forteresse d'Himeji située à proximité d'Osaka que nous avons visitée au début du voyage. Après cela, l'étape suivante, fort prometteuse, fût une déception : Nous n'avons pu voir le mont Fuji, cher à Hokusai, depuis son chapelet de lacs et du haut d'un téléphérique, en raison d'un fort mauvais temps.

Tokyo, vu de la tour Skytree à 350 mètres de haut, dévoile en toutes directions et à perte de vue son étendue de mégalopole dont le dense tissu urbain, surmonté par des voies rapides, est un mélange d'habitat de taille humaine et d'immeubles de grande hauteur dédiés à l'administration ou aux affaires, de ruelles étroites consacrées pour certaines à la chalandise et de larges boulevards saturés d'enseignes agressives. Un réseau dense de lignes de métro dont

les stations sont d'une propreté remarquable et qui sont animées par des commerces, dessert les divers quartiers dont chacun constitue une ville en soi. On retiendra celui d'Ueno pour son très riche musée national et son vaste parc, celui de Ginza connu pour ses magasins de grand luxe, pour son célèbre carrefour illuminé la nuit par des placards publicitaires gigantesques, de couleur criarde, parcouru par une foule grouillante, affairée mais disciplinée et celui aussi de Shinjuku pour ses magasins d'électronique. Le quartier d'Omote Sando est renommé pour son sanctuaire shinto précédé d'un portique monumental, pour son avenue marchande entourée de grands magasins dont l'oriental bazar bien connu des touristes et pour le musée Ukyo qui présente les estampes des plus grands maîtres japonais. Enfin, on ne saurait oublier la vaste esplanade du palais impérial entouré de douves mais caché aux yeux du visiteur par une forêt de pins, le temple et la pagode bouddhiste d'Asakusa et l'île artificielle d'Odaïba que l'on atteint après un parcours sur la rivière Sumida qui débouche sur un pont suspendu de dimension impressionnante s'ouvrant sur la baie de Tokyo dans un décor futuriste.

L'ambassadeur, M. Laurent Pic, nous a fort aimablement reçus à sa résidence pour évoquer, plus d'une heure durant et de manière documentée, la situation politique, géopolitique et économique du

Japon et faire part des fructueuses relations diplomatiques qu'il compte poursuivre avec ce pays.

Après une visite de la chambre basse du Japon, d'un style austère et solennel, nous avons été reçus par M. Kawamura, directeur général adjoint de l'Europe au ministère des affaires étrangères. Il nous a brossé un tableau complet des relations du Japon avec ses proches voisins sans omettre d'insister sur les préoccupations causées par le développement atomique de la Corée du nord. Cet échange a été suivi d'une soirée amicale avec des anciens élèves japonais de l'Ena.

En définitive, ce voyage, organisé avec soin sur le plan matériel et conduit par un guide sympathique, nous a permis de découvrir un pays habité par une population accueillante, propre, disciplinée et travailleuse, riche aussi du poids de son histoire et de sa culture mais surprenant par les aspects modernistes de son développement.

Roger de Vernejoul
Montesquieu 1966



L'Ena dans la presse

ILS ONT DIT OU ÉCRIT

« C'est, aux dires de ses proches, "un véritable bourreau de travail à la mémoire phénoménale". Patrick Gérard, bientôt 60 ans, a été nommé directeur de l'École nationale d'administration. Une institution née en 1945 que l'agrégé de droit public, ancien recteur et élu, entend bien dépoussiérer. Et surtout ouvrir davantage. "On ne peut plus prendre une décision aujourd'hui sans disposer d'une culture scientifique et sociétale." Raison pour laquelle Patrick Gérard entend bien convier les détenteurs strasbourgeois de prix Nobel, mais aussi Jacques Marescaux et nombre d'autres sommités du monde scientifique, à venir présenter leurs travaux aux étudiants qui doivent s'initier à ces thématiques. "Je souhaite également profiter de la proximité de l'Allemagne pour aller voir, concrètement, comment cela se passe de l'autre côté du Rhin." Même credo pour les interactions avec les chefs d'entreprises, dont les parcours divers aideront les élèves à être plus en prise avec l'aspect concret du "pays qu'ils seront amenés à administrer demain". »

Strasbourg Magazine, novembre

« Il faut sans doute encore améliorer l'École, d'abord l'améliorer du point de vue du fonctionnement. C'est une école qui forme les gestionnaires de demain et qui, peut-être, connaît quelques problèmes de gestion. Il y a plus de personnel encadrant que d'élèves dans cette école. Cela pose un sujet. [...] Ce n'est pas parce que le budget serait revu ou moins augmenté que ce serait démonstrateur que nous ne serions pas forts dans une haute école comme celle de l'Ena. [...] Dans la sortie de l'Ena, il me semble que les grands corps ne devraient pas être ceux qui sont ceux de la tradition, ils devraient être ceux dont la priorité du gouvernement considère que c'est la politique publique que l'on doit mener. [...] Moi, je suis pour le classement, et je suis pour l'Ena. Je suis totalement politiquement incorrect parce que j'ai compris que c'était désormais très minoritaire que de penser ça publiquement. En revanche, il faut changer les priorités de ce classement. C'est une proposition que j'ai faite au Président que de dire : "Bah voilà, il y a des ministères qui ont besoin de grandes transformations." Nul ne peut douter que ce que l'on doit faire en ce moment en outre-mer demande beaucoup de compétences ; ce que l'on doit dans la politique du logement demande beaucoup de compétences ; ce que l'on doit faire quand on voit la dérive du ministère de l'Agriculture et la façon dont ils ont du mal à gérer les apurements communautaires demande sans doute beaucoup de compétences. Peut-être qu'il faut changer l'affectation du classement et je pense que c'est une révolution sociologique importante que de le faire. »

Gérald Darmanin [ministre de l'Action et des Comptes publics], Acteurs publics, 3 novembre

« Plusieurs nouveaux membres du conseil d'administration de l'École nationale d'administration (Ena), que préside de droit le vice-président du Conseil d'État, actuellement M. Jean-Marc Sauvé, viennent d'être nommés. [...] En qualité d'ancien élève de l'Ena : M. Daniel Keller (promotion Antoine de Saint-Exupéry),

administrateur civil, directeur de la transformation et du digital du groupe Humanis, membre du Conseil économique, social et environnemental, président de l'Association des anciens élèves de l'Ena, ancien directeur général de Nord-Est parisien (NEP)-Car (Renault-Dacia). »

Le Bulletin quotidien, 20 novembre

« Nous sommes à la veille de la période dite d'évaluation et de la procédure de sortie. À l'issue d'épreuves longues et exigeantes, les 89 élèves de la promotion baptisée "Louise-Weiss" seront classés de 1 à 89 et choisiront leur poste de cadre dans une administration française. Aux premiers, les grands corps d'État, considérés comme les plus favorables en termes d'évolution de carrière (surnommé "la botte") : Conseil d'État, Cour des comptes et Inspection générale des finances. Aux autres : préfetures, ambassades, ministères...

"Nous sommes tous un peu fatigués, reconnaît David, 27 ans, en deuxième année et délégué de la promotion. Même si nous avons tous fait beaucoup d'études et si nous avons l'habitude des examens et des concours, nous arrivons en bout de course." Il faudra encore tenir quelques semaines, puis attendre le classement. Pour cet ancien élève de la prépa-Ena, fils d'ouvrier mosellan, outre la charge de travail, c'est l'impatience des résultats qu'il faut contrôler. Passionné par les affaires publiques, son rêve est d'intégrer le corps préfectoral et de participer activement à l'élaboration des politiques publiques.

"Ma méthode pour ne pas me mettre la pression, c'est de me dire que je suis sur un ring de boxe et que je dois être au top de ma forme, dit Guillaume, 36 ans, issu du troisième concours (voir encadré). Comme pour les épreuves d'admission, je me répète que je me prépare le mieux possible, je donne tout ce que je peux." Et ici, les élèves peuvent beaucoup. Tout est fait pour qu'ils sortent armés et prêts à améliorer le fonctionnement de l'État pour les générations futures. Dix enseignements principaux sont prodigués par des hauts fonctionnaires, des administrateurs publics, des experts, des universitaires : politiques publiques, Europe et international, management public, droit et légistique (l'art de rédiger des textes réglementaires), finances publiques, questions économiques et sociales, langues vivantes, sport...

"L'Ena est une école d'application : l'enseignement est dispensé par des praticiens, des hauts fonctionnaires, indique Patrick Gérard, le tout nouveau directeur [Nathalie Loiseau, précédente directrice a été nommée ministre chargée des Affaires européennes]. Les relations, la complexité du dialogue social et les enjeux de l'administration ne s'apprennent pas uniquement dans les livres. La formation accorde une importance à la dimension managériale et à la modernisation de l'État en privilégiant une approche interdisciplinaire." Concrètement, cela signifie que l'emploi du temps change régulièrement et qu'il est composé de conférences, d'ateliers, de mises en situation pratique. "La pédagogie est innovante avec des classes inversées, des hackatons et des jeux de rôles, précise Nathalie Tournyol du Clos-Régis, directrice de la formation. Les élèves sont amenés à approfondir leurs connaissances en communication et négociation. Ils apprennent à travailler ensemble et en sortant de l'école, ils marchent sur leurs

deux jambes, la technicité et la capacité à gérer leurs équipes.» »
Maria Poblete, *L'Étudiant*, 23 novembre

« Marie Aubert, la nouvelle sous-préfète du Havre, nommée par décret du président de la République en date du 7 novembre, a pris officiellement ses fonctions ce lundi matin. Auparavant secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et sous-préfète de l'arrondissement de Pau, Mme Aubert est âgée de 45 ans. Elle a eu l'occasion de retrouver ce matin à la Porte Océane, Antoine Rufenacht, ancien maire du Havre qui l'avait reçue il y a une dizaine d'années alors qu'elle était stagiaire à l'Ena et qu'elle travaillait sur la rénovation urbaine. [...] Entrée à l'École nationale d'administration par concours interne, Mme Aubert a été attachée pendant cinq ans au ministère des Finances avant d'opter après son diplôme de l'Ena pour l'administration préfectorale. Elle a exercé les fonctions de directeur de cabinet auprès du préfet de Poitou-Charentes puis de Martinique où elle participa à la gestion de la grève générale de 2009 avant de suivre l'année suivante l'acheminement de l'aide humanitaire vers Haïti dévasté par un tremblement de terre. En 2012, elle a rejoint le ministère de la Culture en qualité de chef de cabinet de la ministre Aurélie Filippetti. Deux ans plus tard, elle était la première femme à occuper les fonctions de secrétaire-générale, sous-préfète de l'arrondissement de Pau, à la préfecture de Pyrénées-Atlantiques. Mme Aubert est également la première femme nommée sous-préfète du Havre, l'une des plus importantes sous-préfectures de France. "Le vent de la parité souffle et progresse", s'est-elle félicitée. "J'ai été plusieurs fois la première femme dans différents postes. Pour moi, il importe que ce ne soit plus une question", a indiqué Mme Aubert, très heureuse d'arriver au Havre. »

Paris-Normandie, 27 novembre

« La discussion sur la création d'un quatrième concours a eu lieu ce jeudi au conseil d'administration de l'école. Nous avons décidé de préparer un texte permettant la création d'un 4^e concours à titre expérimental, avec quelques places, qui serait destiné à attirer des jeunes docteurs de profil scientifique. [...] Il y a les OGM, le nucléaire, l'ubérisation et la transition numérique de la société, l'intelligence artificielle. Il est utile que l'Ena apporte aux futurs décideurs des éléments solides de cette culture lors de leur formation, mais il est aussi essentiel que les élèves aient parmi leurs camarades des jeunes hommes et des jeunes femmes qui ont travaillé à un haut niveau sur ces sujets. [...] On a besoin que l'administration de ce pays soit composée d'hommes et de femmes qui représentent la diversité sociale mais aussi intellectuelle de notre société. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. [...] Nous soutenons l'action d'une association d'élèves à l'Ena, «Ena 50-50», qui aide les jeunes femmes à réussir le concours en leur faisant comprendre que pour elles aussi, l'Ena est possible. La major de la promotion qui sort cette année est une femme. Il y a eu 11 femmes majors de promotion depuis la création de l'Ena, dont les quatre dernières promotions. Cela montre qu'il n'y a pas d'obstacle pour une femme à entrer à l'Ena, et à très bien réussir. Il leur faut dépasser le blocage de l'autocensure. C'est le même problème avec les jeunes de milieux moins favorisés ou

ruraux qui sont très bons, très méritants, mais qui se disent que l'Ena n'est pas faite pour eux. C'est d'ailleurs pour eux que l'Ena a une classe de préparation intégrée. [...] Les énarques ne doivent pas avoir pour objectif essentiel de faire de la réglementation, de penser que le pouvoir s'exerce par la norme ou la subvention, mais de faciliter la vie des Français et de contribuer à la vitalité du pays. [...] Il y a trop de gâchis à l'université. Il y a trop d'élèves qui vont dans des filières qui ne leur correspondent pas. Il faut dire la vérité aux jeunes. Il faut leur dire que s'ils choisissent telle voie, en termes de bagage intellectuel, ce sera difficile ou possible. On a le devoir d'éclairer ces jeunes, sinon cela veut dire que les adultes sont irresponsables, qu'ils laissent délibérément les jeunes aller à l'échec. [...] Tout ce qui est fait pour expliquer clairement à un jeune les chances qu'il a de réussir, et lui indiquer toutes les possibilités, est utile. C'est beaucoup plus sain que de dire que chacun peut aller où il veut et que s'il y a trop de monde, on tirera au sort. Je trouve courageux que les deux ministres se soient lancés dans ce dispositif nécessaire et de bon sens. »

Patrick Gérard, *etudiant.lefigaro.fr*, 1^{er} décembre

À vendre

Paris XV, Beaugrenelle, Front de Seine, beau 2 pièces, 42,5 m². Imm. haussmanien 6^e et dernier étage, vue claire et dégagée, ascenseur, parquet, moulures, cheminée. Calme. Proche Place St Charles, Prix : 467 000 euros
Tél. : 06 08 70 75 03

Décès

■ Saint Just 1963

Jean-Pierre LAGRANGE, survenu à l'âge de 83 ans.

Ordre national du Mérite

COMMANDEUR

■ Charles de Gaulle 1972

Patrick DEVAUX, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes.

■ Voltaire 1980

Pierre DARTOUT, préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud Ouest, préfet de la Gironde.

OFFICIER

■ Voltaire 1980

Claude KUPFER, conseiller du gouvernement, coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État au secrétariat général du Gouvernement.

■ Droits de l'Homme 1981

Robert de NICOLAY, conseiller maître à la Cour des comptes.

■ Henri François d'Aguesseau 1982

Brigitte VIDARD, présidente du tribunal administratif de Montpellier.

■ Solidarité 1983

Pierre LÉVY, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Pologne.
Gérard TERRIEN, président de la Chambre régionale des Comptes d'Île de France.

■ Liberté Égalité Fraternité 1989

Robert DENIS, secrétaire général du ministère de l'Intérieur

■ Jean Monnet 1990

Marie-Ange DEBON, secrétaire général dans une société spécialisée dans le traitement de l'eau.

■ Victor Hugo 1991

Michèle BOCCOZ, ambassadeur, chargée de la lutte contre le VIH Sida et les maladies transmissibles.

■ Léon Gambetta 1993

Anne LENFANT, directrice des affaires européennes et internationales de l'Arcep.

CHEVALIER

■ Michel de Montaigne 1988

Jean-François MOUTTE, président du tribunal administratif de Lyon.

■ René Char 1995

Benoît BOHNERT, maître des requêtes au Conseil d'État.

Nicolas NIEMTCHINOW, directeur à la direction générale de la sécurité extérieure au ministère des Armées.

■ Valmy 1998

Christophe CHAMOIX, sous-directeur d'un service au ministère des Armées.

■ Cyrano de Bergerac 1999

Olivier MYARD, membre du comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à l'Onu.

■ Averroès 2000

Patrice LAUSSUCQ, sous-directeur à la direction générale des finances publiques.

■ René Cassin 2003

Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'administration des Français au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

■ Aristide Briand 2008

Juliette TRIGNAT, directrice du cabinet du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin.

■ Marie Curie 2012

Yves MATHIS, directeur du cabinet du haut-commissaire de la Nouvelle-Calédonie.

Carnet professionnel

■ Rabelais 1973

Gérard LONGUET, sénateur de la Meuse, a été nommé président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT).

■ Léon Blum 1975

Dominique BUR, président du conseil d'administration de l'IEP de Strasbourg, a été

nommé vice-président de l'Association du corps préfectoral et de hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur.

■ Pierre Mendès France 1978

Muriel de SZILBEREKY, qui était senior advisor chez Deloitte Touche Tohmatsu, a été nommée déléguée générale de l'Association nationale des sociétés par actions.

Henri TOUTEE, qui était président de la section des finances du Conseil d'État, a été nommé président adjoint de la section sociale du Conseil d'État.

■ Michel de l'Hospital 1979

Francine MARIANI-DUCRAY, présidente de l'Etablissement public du Musée national Jean-Jacques Henner et du Musée national Gustave Moreau, a été nommée présidente du conseil artistique des musées nationaux.

■ Voltaire 1980

Michel CADOT, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, délégué interministériel au projet Euro Disney en France, a été nommé parallèlement président de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur.

Pierre DARTOUT, qui était préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, a été nommé préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône.

■ Henri-François d'Aguesseau 1982

Elisabeth FLURY-HERARD, vice-présidente de l'Autorité de la concurrence, a été nommée présidente de l'Autorité de régulation de la distribution de la presse.

■ Louise Michel 1984

Stéphane BOUILLON, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône, a été nommé vice-président de l'Association du corps préfectoral et de hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur.

■ Denis Diderot 1986

Philippe HANSEBOUT, qui était directeur adjoint chargé de la sous-direction de l'accueil et de la petite enfance à la direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris, a été nommé directeur des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris.

Laurent SETTON, qui était haut fonctionnaire au développement durable au sein des ministères des solidarités et de la Santé, du

Travail et des Sports, a été nommé expert de haut-niveau, haut fonctionnaire à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes auprès du secrétaire général des ministères chargés des Affaires sociales.

■ Fernand Braudel 1987

Thierry GIAMI, président-fondateur de Nove Im, a été nommé président de la Société Française des Analystes Financiers.

■ Michel de Montaigne 1988

Christine D'AUTUME, présidente du collège/comité des pairs « Santé » et membre du comité exécutif de l'Inspection générale des affaires sociales a été nommée présidente de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies.

■ Saint-Exupéry 1994

Alain TRIOLLE, préfet de l'Ardèche, a été nommé préfet de la Savoie.

Pierre-Antoine VACHERON, qui était vice-président exécutif du business unit Retail d'Ingénico, a été nommé membre du comité de direction générale de Natixis, en charge des activités de paiements.

■ René Char 1995

Sandra LAGUMINA, qui était directrice générale adjointe d'Engie, a été nommée directrice générale en charge de la gestion d'actifs de Meridiam.

■ Valmy 1998

Frédéric MONDOLONI, qui était ministre conseiller à Moscou, a été nommé ambassadeur en Serbie.

Karima SILVENT, qui était directrice des ressources humaines d'Axa France et membre du comité exécutif d'Axa France, a été nommée directrice des ressources humaines du groupe.

David MARTINON, nouvel ambassadeur pour le numérique, sera notamment chargé de conduire un dialogue direct avec les grandes plateformes numériques américaines dans le cadre de la lutte contre l'utilisation d'internet à des fins terroristes.

■ Cyrano de Bergerac 1999

Philippe LAFFON, qui était directeur de la protection sociale de l'UIMM, en a été nommé secrétaire général adjoint.

■ Averroès 2000

Audrey AZOULAY, a été élue directrice générale de l'Unesco.

Catherine BARDY, qui était directrice générale adjointe d'IDF Mobilités, a été nommée directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France.

Sandrine GAUDIN, secrétaire générale des Affaires européennes, a été nommée parallèlement conseillère (chef du pôle) au cabinet du Premier ministre.

■ Nelson Mandela 2001

Elie BEAUROY, qui était directeur de cabinet du président du directoire de la Banque Postale, a été nommé conseiller pour les projets métropolitains du Grand Paris au sein de La Banque Postale.

■ Copernic 2002

Benoît CLAVERANNE, qui était directeur de la transformation du groupe, responsable de la distribution, des données, de la technologie, de l'excellence opérationnelle (y compris l'efficacité) et des achats, a été nommé directeur général International et nouveaux marchés d'Axa.

Guillaume LARRIVE, député de l'Yonne, a été élu juge titulaire à la cour de justice de la République.

Mario PAIN, a été nommé chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique, haut fonctionnaire de défense et de sécurité adjoint au ministère de la Transition écologique et solidaire.

■ Romain Gary 2005

Guillaume AUTIER, directeur des partenariats bancaires et membre du comité de direction de Meilleurtaux.com, a été nommé parallèlement directeur général adjoint du groupe Finizy.

■ Simone Veil 2006

Marie AUBERT, qui était secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, a été nommée sous-préfet du Havre.

■ République 2007

Xavier DOMINO, rapporteur public près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'État, a été nommé porte-parole du Conseil d'État.

Benoît FORET, qui était secrétaire général de l'académie de Paris, a été nommé sous-directeur du pilotage stratégique et des territoires au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

■ Willy Brandt 2009

Gustave GAUQUELIN, qui était administrateur suppléant représentant la France au conseil d'administration de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement-Berd, a été nommé directeur général adjoint, secrétaire général d'ADP International.

Sophie LEBRET, qui était sous-directrice des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail au sein du service des ressources humaines au secrétariat général du ministère de la Justice a été nommée chargée de missions « Fonctions publiques » au cabinet de Jean Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites.

■ Jean-Jacques Rousseau 2011

Alice BOSSIERE, qui était responsable des enquêtes d'initiative au secrétariat général du médiateur européen, a été nommée secrétaire générale adjointe de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique – Hatvp.

■ Marie Curie 2012

Claire LE FLECHER, qui était adjointe au sous-directeur de la Russie et de l'Europe orientale à la direction de l'Europe continentale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a été nommée première conseillère à Erevan.

Anne TAGAND, secrétaire générale des terres australes et antarctiques françaises, a été élue secrétaire générale adjointe de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur.

■ Jean de La Fontaine 2014

Nicolas SCOTTE, qui était chef du bureau de la législation financière de la direction de la sécurité sociale, a été nommé chargé de mission « financements » du haut-commissaire aux retraites, rattaché au ministère des Solidarités et de la Santé.

« Nouvelles musiques, nouveaux talents » (NMNT)

En cette fin d'année, dans le contexte joyeux des cadeaux que l'on s'échange, nous ne sacrifierons pas à la tradition de vous présenter des disques à offrir ! Ou à s'offrir ! Il n'y a ainsi que des coups de cœur ! Seule exception, un livre, très bel ouvrage sur les Icônes Pop Rock de Philippe Margotin, qui saura ravir les publics avertis ou non. Pour la musique classique, le voyage à travers le temps que nous vous proposons partira de la musique baroque, avec l'œuvre de Johann Jacob Froberger (1616-1667) magnifiée par le claveciniste Julien Wolfs. Ce cheminement nous conduira ensuite au XVIII^e siècle avec les Concerti pour piano de Mozart (1752-1793), servis par le pianiste François Dumont et la soprano Helen KearnS, magnifiquement accompagnés par l'Orchestre symphonique de Bretagne. Nous vous avons annoncé le retour du David Oistrakh String Quartet, avec un programme alléchant : Grieg (1843-1907) et Mendelssohn (1809-1847). C'est pour maintenant ! Toujours de la musique romantique avec les valse pour piano écrites par Frédéric Chopin (1810-1849) et interprétées ici par Emmanuelle SWIERCZ-LAMOURE. Enfin, le violoniste David Petrlik et le pianiste Itamar Golan clôtureront cette pérégrination à travers la musique dite classique, en nous offrant un programme du XX^e siècle particulièrement bien choisi : Debussy (1870-1917), Ravel (1875-1937), Messiaen (1908-1992) et Boulez (1925-2016) !

Côté musiques actuelles, de très belles découvertes, d'abord avec la chanteuse française June Milo qui nous offre de somptueuses compositions pop jazz, au goût délicieusement acidulé ; ensuite avec un trio hors pair formé de la trompettiste Airelle Besson, du pianiste Édouard Ferlet et du contrebassiste Stéphane Kerecki, qui savent unir sur ce nouvel album le raffinement de la musique de chambre et la profondeur du vocabulaire du jazz ; enfin, nous avons également beaucoup apprécié le projet du clarinettiste sarde Matteo Pastorino qui célèbre le peintre Modigliani, rapprochant à nouveau peinture et musique. Un coup de cœur particulier avec la chanteuse et claviériste canadienne Laila Biali qui signe chez Act un album d'une rare qualité qu'il faut à tout prix découvrir ! Mais vous pourrez également goûter à Good Stuff, un enregistrement réunissant le pianiste Iiro Rantala et le guitariste Ulf Wakenius, deux musiciens incomparables qui savent toucher l'âme avec une justesse sans égale !

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !
Et de belles découvertes musicales pour cette nouvelle année 2018 !
Très bonne écoute !

N.B. : Le symbole ♡🎵♡ signale nos nouveautés « coup de cœur ». Cela ne minore en rien le caractère exceptionnel des autres œuvres présentées.

■ MUSIQUE BAROQUE

JOHANN JACOB FROBERGER

♡🎵♡ MÉDITATION

Julien WOLFS, clavecin

(Réf. : FLORA 4016 – 2017)

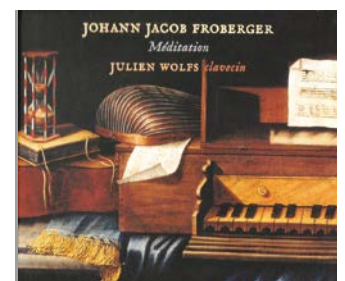
Sous le titre *Méditation*, ce disque regroupe des compositions aux formes très variées. Il faut dire que Johann Jacob Froberger (1616-1667) a beaucoup voyagé. D'Italie, il a ramené *Toccata*, *Canzon*, *Capriccio* ou *Fantasia*. En passant par la France, il a rencontré le célèbre luthiste Charles Fleury, Sieur de Blancrocher (1605-1652), magnifiquement célébré

avec l'écriture de son *Tombeau*. Froberger cultive aussi un goût particulier pour l'Allemagne, son pays de naissance. Par ailleurs, de toutes ses pérégrinations, il nous a aussi laissé des pièces à programme. Ce riche univers musical nous est en partie dévoilé par le magistral talent du claveciniste Julien Wolfs.

La *Toccata II* initie l'auditeur à l'art de toucher le clavecin selon Froberger. Ainsi, entre « style luthé » et traits véloces, se cache une grande solennité, avec des tournures de phrases amples, tendues sur des enchaînements harmoniques savoureux. Les *Toccata IX* et *X* s'en feront l'écho

flatteur. La *canzon II*, quant à elle, se pare de chromatismes d'autant plus riches qu'ils sont réalisés sur un accordage spécifique de l'instrument. Au demeurant, en ce XVII^e siècle, le « clavier bien tempéré »¹ n'est pas encore définitivement fixé et Julien Wolfs choisit d'interpréter cette pièce sur le tempérament mésotonique², au quart de comma. Retenons qu'il s'ensuit une grande « clarté » des tierces et un léger tassement des intervalles de quintes. Ces infimes variations taquinent gentiment nos oreilles ajoutant encore au charme de cette pièce. Les suites de danses pour

clavecin esquissent un autre visage étonnant du compositeur et donne à Julien Wolfs l'occasion de nous montrer ses



dons de narrateur. De cette forme bien codifiée naissent de véritables œuvres à programme. *L'Allemande faite en passant le Rhin dans une barque en grand péril*, *Courate*, *Sarabande*, *Gigue*

constituent un joyau du genre. Lors d'un fait divers dans lequel un homme tombe dans le Rhin, nage jusqu'à l'épuisement avant d'être repêché miraculeusement, Froberger écrit une musique dans laquelle se mêle action et sentiments les plus divers. Les eaux tumultueuses, les essais infructueux pour tenter de secourir le malheureux, la peur de la noyade, la fatigue, sont autant de points que la musique exprime avec une grande précision. Enfin, *Méditation* est une invitation à contempler, sous l'enchantement de la musique, la vie aventureuse d'un homme du XVII^e siècle. Entre carnet de voyage et autobiographie, les notes laissent entendre une intériorité et une poésie qui prennent tout leur sens sur le clavecin joué admirablement par Julien Wolfs. À découvrir absolument !

MUSIQUE CLASSIQUE
MOZART

🎵🎵🎵 **CONCERTI POUR PIANO**

François DUMONT, piano
Helen KEARNS, Soprano
Orchestre Symphonique de Bretagne
(Réf. : OSB – 2017)

Si François Dumont est bien connu du cercle intimiste des concours internationaux, dont il a remporté la quasi-totalité, il va sans nul doute élargir sa notoriété auprès du public grâce à cet enregistrement des grands *concerti* pour piano de Wolfgang Amadeus Mozart (1752-1793). Qui plus est, sous sa direction, l'Orchestre Symphonique de Bretagne bénéficie d'un coup de projecteur bien mérité. Dès lors, de sa place de pianiste, comme le fit l'illustre compositeur Salzbourgeois qu'il interprète, François Dumont se fait le chantre d'une musique délicate et raffinée dans laquelle le piano joue avec l'orchestre dans une belle symbiose. Ici, la marque de fabrique de

François Dumont se révèle par la place qu'il laisse à l'orchestre. En effet, tout en tenant son rôle de soliste, il s'établit en musicien complice, veillant toujours à l'équilibre des plans sonores. Il n'est qu'à entendre l'*Andante du Concerto pour piano n°17*, pour comprendre combien le piano constitue le prolongement de l'orchestre et vice versa. Il existe aussi chez François Dumont une manière toute particulière de faire chanter son instrument, conférant à ces *Concerti* un lyrisme séduisant propre à transmettre la vocalité des thèmes déployés par Mozart. De la sorte, l'auditeur trouvera dans ces œuvres une filiation évidente avec les derniers opéras du compositeur.



Ainsi donc la chanteuse Helen Kearns intègre tout naturellement ce programme avec l'air de concert *Ch'io mi scordi di te*. Sa voix très colorée, la précision ciselée de ses vocalises, la souplesse de son phrasé créent une atmosphère particulièrement sensuelle. À vrai dire, ce duo accompagné par l'orchestre atteste combien voix et piano, aux timbres si différents, réussissent à combiner leurs sonorités avec un à-propos stupéfiant.

Enfin, notons que les prises de sons des *Concerti* n°23 et n°17 et de l'Air cité précédemment ont été réalisées pendant un concert donné à l'Opéra de Rennes. Gageons que la chaleur du public qui ponctue de ses fervents applaudissements chaque opus, trouvera un relais en votre propre admiration à l'écoute de ces chefs d'œuvre de la musique classique.

MUSIQUE ROMANTIQUE

GRIEG

🎵🎵🎵 **STRING QUARTET N°1**

MENDELSSOHN

🎵🎵🎵 **STRING QUARTET N°2**

DAVID OISTRAKH STRING QUARTET (Réf. : MUSO – mu-021 – 2017)

« Véritablement, Andrey Baranov, Rodion Petrov, Fedor Belugin et Alexey Zhilin connaissent tous les codes de l'émotion et en jouent avec un talent sidérant. Leur prochain enregistrement sera consacré à Grieg (1843-1907) et Mendelssohn (1809-1847). Un rendez-vous immanquable ! » Tels étaient les derniers mots de notre commentaire³ sur l'extraordinaire musicalité des membres du *David Oistrakh String Quartet*. Nous pouvons les reprendre aujourd'hui en guise d'introduction tant les contrastes vifs entre leurs sonorités pleines, aux couleurs tziganes, et le soyeux qu'ils distillent dans leurs *pianissimi* font une nouvelle fois merveille.

Dès les premières notes du *Quatuor* de Grieg (1843-1907), l'énergie irradie l'ensemble dans la verticalité des tessitures pour créer un bloc monolithique. Il est vrai que les multiples accords en double ou triple cordes donnent aux musiciens l'occasion de s'exprimer dans une unité parfaite. Lors, telle une lave incandescente, la musique se répand inexorablement et nous submerge.



Nonobstant, la facture même de ce Quatuor, assemblant des thèmes aux accents populaires dans des formes savantes, permet aux musiciens d'établir une synthèse entre leur propre

culture empreinte d'une tradition populaire colorée et d'une maîtrise exceptionnelle de leur instrument. À cet égard, le quatrième mouvement représente la quintessence de leur art. L'esprit du folklore est là sublimé par une technique époustouflante.

Dans le *Quatuor* de Mendelssohn (1809-1847), le climat se fait plus feutré, conduit par des sonorités épurées soutenues par des glissements d'archets qu'on croirait sur coussins d'air. Si l'intensité expressive est ici aussi bien tangible, elle est toute intérieure, semblant une prière déclamée avec une ferveur indéfectible. La beauté des thèmes parachève le sentiment de paix qui émane de nos interprètes.

Enfin Fedor Belugin a réécrit pour le quatuor un *Caprice* de Paganini (1782-1840). Loin d'être anecdotique, cette transcription traduit la joie des musiciens de se produire collectivement. En effet, la reprise de ce *Caprice* n°20, écrit pour violon seul, n'a de sens que s'il est adossé au plaisir de partager la virtuosité extrême, de vivre une aventure musicale palpitante pour s'enivrer ensemble des embûches techniques vaincues. Cet esprit de conquête et de fête s'étend à tout cet album et nous comble de ses fruits savoureux. Nous attendons avec gourmandises ceux de la saison prochaine !

1 - Clavier bien tempéré : œuvre de Johann Sébastien Bach (1685-1750), militant pour un accordage « équilibré » permettant de jouer pleinement sur les tonalités.

2 - Un tempérament est mésotonique lorsque les quintes sont légèrement diminuées afin d'améliorer la justesse des tierces. L'adjectif « mésotonique » indique tous les tons sont égaux à une valeur médiane. A contrario, les gammes naturelles à tierces pures se divisent en tons majeurs et tons mineurs, qui diffèrent entre eux d'un comma syntonique. En théorie musicale, le comma syntonique est l'intervalle entre deux notes de rapport de fréquence 81/80, soit environ 21,51 cents (le cent correspondant à la centième partie du demi-ton). C'est la différence entre une tierce pythagoricienne (de rapport 81/64) de la gamme du même nom et une tierce pure de rapport 5/4. En clair, il est également la différence entre le mi obtenu en « empilant » les quintes depuis do et le mi de la tierce pure do-mi.

3 - Cf. *L'Ena Hors les Murs*, Septembre 2016.

Mélomanie

■ **MUSIQUE ROMANTIQUE**
CHOPIN

♥ ♪ ♫ ♥ **VALSES**

Emmanuelle SWIERCZ-LAMOURE, piano

(Réf. : LMU 010 – La Musica – Distribué par Harmonia Mundi – 2017)

« J'aimerais vous faire aimer ce genre sans grandiloquence, qui est aux Ballades ou aux Sonates ce que sont un court métrage à un film, une nouvelle à un roman, une miniature à une fresque : des sonorités exquises qui révèlent des bijoux, des saveurs, des couleurs de chefs-d'œuvre. Reflets authentiques de l'éternel génie de Chopin ». Ainsi s'exprime Emmanuelle Swierc-Lamoure à propos des valse pour piano écrites par Frédéric Chopin (1810-1849). S'il est vrai que la valse est un genre dont la popularité a su inspirer nombre de compositeurs, celles enregistrées ici, surpassent le simple divertissement de salon. En effet, toutes sont parcourues par le souffle créateur inimitable de l'âme en quête d'absolu. Ainsi, sous les assauts d'une indomptable liberté, la mesure ternaire se dilate et se rétracte au gré de subtils « rubato ». Dix fois le thème peut revenir, dix fois il suscite



une émotion nouvelle, ses courbes modelées par la grâce d'une pulsation cachée dans la pulsation. Au demeurant, une grande part de la réussite de ces interprétations tient dans ce processus si bien maîtrisé. Et, si la danse appartient plus ici à la rêverie qu'à la gymnastique des corps, Emmanuelle Swierc-Lamoure, tout en faisant de son

piano un partenaire onirique, nous entraîne dans la ronde des sphères immatérielles.

Cette ascension est contenue dans l'écriture qui nous conduit par extension successive de la mélodie vers les cimes des notes les plus aiguës du piano. Pour autant, l'interprète entretient par les appoggiatures et trilles, qui comme autant de ressorts accroissent l'énergie, ses traits de génie. Magnifiquement sculptées aussi, les résonances de l'accompagnement, combustible essentiel à la fruition des âmes. L'équilibre entre la fondamentale et les deuxièmes et troisièmes temps de la valse demeure ici une alchimie difficile à trouver pour donner à ces opus toute leur distinction. Force est ici de constater la résolution parfaite de ce juste dosage.

Si toutes ces valse ne sont pas une découverte, leur format bref en favorisant une utilisation parfois outrancière, elles retrouvent ici l'écrin naturel de leur joaillier par l'entremise d'Emmanuelle Swierc-Lamoure. Ainsi de la *Valse n°1 « minute »* connue aussi sous le nom de *Valse du petit chien* ou de la *Valse n°2* du même opus 64. Nonobstant, toutes prennent ici réellement des couleurs de chef d'œuvre.

■ **MUSIQUE DU XX^E SIÈCLE**
DEBUSSY, RAVEL, MESSIAEN, BOULEZ

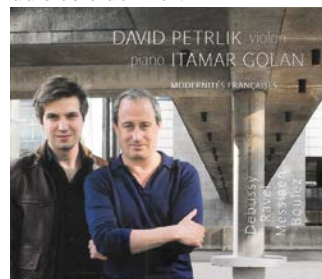
♥ ♪ ♫ ♥ **MODERNITÉS FRANÇAISES**

Itamar GOLAN, piano
David PETRLIK, violon

(Réf. : La Musica – distribué par Harmonia Mundi – LMU 010 – 2017)

En interprétant Debussy (1870-1917), Boulez (1925-2016), Ravel (1875-1937) et Messiaen (1908-1992), David Petrlik et Itamar Golan célèbrent l'exigence et le raffinement d'un courant de pensée artistique particulier. En effet, chacun de ces compositeurs

n'a cessé de creuser son sillon, gardant toujours une distance vis-à-vis des influences conservatrices. De manière très pédagogique, le programme de ce disque commence par Ravel et se termine par Debussy, ces deux géants de la musique que l'on peut considérer comme l'alpha et l'oméga de la littérature musicale hexagonale du siècle dernier.



De la *Sonate Posthume pour violon et piano*, composée en 1897 par Maurice Ravel, nous retiendrons le caractère aérien et « impressionniste ». Conçue en un seul mouvement, elle suspend magnifiquement le temps superposant aux scintillements des ondes pianistiques les traits fins du discours onirique du violon. D'un lyrisme mesuré, cette œuvre ciselée trouve en David Petrlik et Itamar Golan les artisans d'une réalisation exceptionnelle.

La Fantaisie pour violon et piano d'Olivier Messiaen nous emmène dans un univers plus mouvementé, bâti sur un mode particulier qui tout en rompant avec les tonalités majeures et mineures, garde une grande expressivité. De surcroît, l'engagement sans faille de nos interprètes confère à cet opus une dynamique irrésistible.

La musique de Pierre Boulez a souvent été jugée très cérébrale, voire aride et dépourvue de sensibilité. Écrit en 1992 et sublimement défendu par David Petrlik, *Anthèmes* permet de dépasser ce cliché. Au-delà du titre très savamment choisi, dans lequel on retrouve « thème » et le préfixe « an », se développe deux modes d'écriture pour le violon.

L'une qui conduit à la vibration longue à travers le trille et l'autre qui se situe dans l'instant avec le *pizzicato*. Cette dualité nourrit une dialectique qui ouvre un champ des possibles très riche. Ainsi, tout en finesse, le jeu du violoniste nous place devant un art abstrait d'une grande noblesse.

Enfin, la *Sonate pour piano et violon* de Claude Debussy nous livre dans son *Intermède Fantastique et léger*, son caractère espiègle et son refus de tout académisme. En effet, ici, le langage frôle parfois l'indécence par son matériau estampillé du sceau d'une liberté frondeuse. Sans doute ce mouvement résume-t-il bien à lui seul l'esprit qui anime tout cet enregistrement, c'est-à-dire une inventivité indéfectible purifiée à la flamme clairvoyante de l'ascèse. À découvrir !

■ **POP JAZZ**
JUNE MILO

♥ ♪ ♫ ♥ **WHISPER**

Avec **June MILO**, voix, claviers ; **Jérémy GRAS**, guitares ; **Julien SILVAND**, trompette, bugle (Réf. Nc ; auto-produit -auto-distribué - 2016)

♥ ♪ ♫ ♥ **JELLY AND JAM**

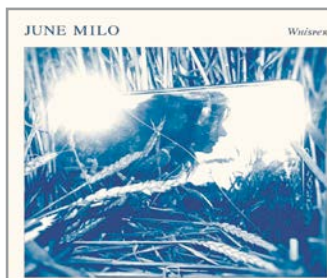
Avec **June MILO**, voix, claviers, piano et saxophone ; **Nicolas DERAND**, piano, Rhodes, claviers ; **Thomas HUET**, batterie ; **Yoann KEMPST**, guitares ; **Thimothée ROBERT**, contrebasse ; **Julien SILVAND**, trompette, bugle et arrangements ; **Julien GOEPP**, batterie ; **Xavier ZOLLI**, basse ; **Florent CHEVALIER**, violoncelle ; **Stéphane GRANJON**, violon ; **Jonas MUEL**, clarinette basse, saxophone soprano ; **Anne-Sophie MAILLARD**, chœurs ; **Benjamin LE JEAN**, guitares ; & **Les Oignons** : **Julien SILVAND**, trompette ; **Fabien DEBELLEFONTAINE**, sousaphone ; **Olivier DEFAYS**, saxophone ténor ; **Dominique**

MANDIN, banjo ; Julien VARDON, tap dancer
(Réf. : Réf. // M5909 – La Chambre rouge – Musicast Distribution – 2015)

June Milo est une découverte comme on les affectionne. Tout d'abord, totalement dans notre cible, les nouveaux talents ; ensuite inattendue puisque c'est son cousin, membre du comité de rédaction de la revue, qui nous a passé son deuxième opus sorti en fin d'année dernière, *Whisper* ; enfin et surtout parce qu'on a eu un véritable coup de cœur ! Pour sa maîtrise vocale bluffante bien sûr mais aussi pour la fraîcheur et l'originalité des compositions. Du coup, on a voulu aussi découvrir son premier enregistrement. Intitulé *Jelly and Jam*, il a déjà séduit les critiques (Coup de cœur Fnac, Version Femina, Musicorama TV...) avec ses douze titres acidulés, ses arrangements pop ciselés et ses délicieuses inspirations *soul jazz*. Mais rentrons plus profondément dans l'univers de June !

Un pied à Paris par son père, l'autre en Suisse par sa mère, tous deux comédiens, June Milo a vu le jour à Genève en 1985. bercée par les voix de Maria Callas et Ella Fitzgerald, son terreau familial l'amène rapidement à la musique, d'abord l'accordéon, puis le piano et le chant. Elle se forme au chant classique au Conservatoire de Genève, élargit le spectre à l'ETM ; puis lorsqu'elle s'installe à Paris en 2007, elle s'inscrit au Cim et s'initie au chant jazz tout en approfondissant le lyrique. Elle saura ensuite cultiver différents univers, à travers un groupe de rock métal, un autre de funk, un duo de jazz, et quelques airs d'opéra... Aujourd'hui, artiste complète, elle écrit, interprète et compose dans un style très personnel, tout en ne reniant pas ses inspirations premières. Commençons par son premier opus : *Jelly and Jam*. Les notes jaillissent de toute part, joyeuses,

badines ; tout cela a un goût délicieusement acidulé. Et puis l'on comprend que le propos va bien au-delà, que la palette des sentiments est plus large et le discours mélodique profond. La voix de June peut alors développer toutes ses qualités : amplitude rare, douceur et puissance à la fois, ductilité totale. L'album s'entend ainsi d'un trait : depuis *My man*, magnifique ballade aux accents pop, jusqu'à *Seven Heaven*, morceau conclusif à l'instrumentation plus simple (piano et cordes) ; en passant par le très vintage et sautillant *In Love With A Ghost*, l'effacé et mélancolique *Mortel Ennui*, le très rock *Thank You But No* ou encore *Closer*, qui y ajoute des accents pop. On remarquera également *Jack In The Box*, qui se distingue par son groove insolent et *Norma Jean*, seconde chanson chantée en français – ce qui lui réussit très bien d'ailleurs ! *Jelly and Jam* fait partie de ces premiers albums si réussis que l'on tombe immédiatement sous la charme et qu'on en redemande.



Et là vous avez de la chance, car vous pouvez tout de suite écouter son deuxième enregistrement. Pas un album, mais un EP 4 titres. *Whisper* nous plonge au cœur de l'intimité de June Milo. Volontairement dépouillée, l'instrumentation (claviers, guitares et trompette) met encore mieux en valeur sa voix pure et pop. Ontologique, il nous offre de partager ses quêtes : de simplicité, de vérité, mais aussi d'elle-même. Progressivement, pas à pas, elle nous transporte dans des paysages bucoliques et champêtres, où la grandeur

ne se mesure pas à l'aune des cimes mais à la beauté des ruisseaux sonores. June nous offre une partie d'elle-même, mais ces quatre chansons nous renvoient aussi à nous-mêmes car elle sait emprunter le chemin de nos émotions. Toile après toile, l'on découvre des détails infimes qui échappent généralement au regard mais pas à l'oreille.

La guitare plaque d'abord deux accords. Simple, mécanique, voire froid. La voix réchauffe déjà l'atmosphère, même si ce premier titre, *Winter is not coming*, nous invite à rechercher un air vif. Le morceau monte



en puissance progressivement, solidement assis sur ces deux accords initiaux. L'on s'imagine volontiers gravissant patiemment une montagne, avec la conscience que ce hiver viendra bien un jour. La trompette nous régale d'un air délicieusement classique. S'ensuit un deuxième ballade, *Let It Go*, dont les accents celtes crée immédiatement une douce mélancolie. Après avoir introduit le morceau, le bugle épouse les courbes de la voix. Le raffinement des arrangements est extrême. Puis c'est *Only In June*, morceau que nous avons particulièrement apprécié. Arpèges mystérieux, harmonie profondément originale et refrain aérien. June nous embarque dans des contrées inconnues tout en nous procurant un apaisement indescriptible. Ce morceau possède une richesse infinie et l'on se prend à en imaginer une version plus rythmée, qui sonnerait alors totalement différemment tout en gardant l'opulence harmonique. *Downtown Square* ferme le ban,

empruntant une mesure ternaire et déroulant une mélodie profondément raffinée.

On repose alors le casque en se disant qu'on tient là une pépite ! On en redemande ! Mais pour le coup, nous ne pouvons pas encore vous présenter le troisième opus de June. Soyez nombreux à le lui demander ! Nous serons avec vous !

■ TRIO DE CHAMBRE AIRELLE BESSON, ÉDOUARD FERLET ET STEPHANE KERECKI

♥ ♪ ♪ ♪ AÏRES

Avec Aïrelle BESSON,
 trompette ; Édouard FERLET,
 piano ; Stéphane KERECKI,
 contrebasse

(Réf. ALPHA 298 – Alpha –
 Outhere Music – Octobre 2017)

En 2015, le pianiste Édouard Ferlet empruntait déjà des chemins de traverse pour le label Alpha, en signant avec la claveciniste Violaine Cochard un album d'une grande beauté, *Plucked Unplucked*. Le contrebassiste Stéphane Kerecki signait quant à lui plusieurs albums pour Outhere, dont *Nouvelle Vague*, récompensé aux Victoires du Jazz, également en 2015. Et la trompette Aïrelle Besson était sacrée révélation de ces mêmes Victoires, recevant aussi cette année-là le Prix Django Reinhardt de l'Académie du Jazz. Deux ans plus tard, on a plaisir à retrouver ces trois musiciens, que nous vous avons déjà présentés séparément, pour un projet hors du commun signé sur le label Alpha : *Aïres*. Il y a d'abord la forme : trompette, piano et contrebasse, elle n'est pas habituelle pour un trio jazz ; et puis le répertoire, entre musique classique et jazz ; l'univers de Bach, dont Édouard Ferlet est un fin connaisseur et Aïrelle Besson et Stéphane Kerecki des praticiens éprouvés, n'est jamais loin, notamment dans la manière dont sont tissés

les arrangements ; enfin, un son unique, patiemment brodé et empruntant la force du toucher et du jeu de chacun des musiciens. Il en résulte un exceptionnel trio de chambre, servant une musique d'intérieur qui mélange à dessein compositions originales apportées par chacun et pièces classiques somptueusement revisitées. Le projet était clair : brouiller les frontières entre musique écrite et musique improvisée pour ne retenir que l'essence même de l'inspiration, cette fluidité, cette évidence qui fait l'équilibre d'un trio. Et puis produire une matière dense, riche, que chacun puisse sculpter, orner, ciseler. Enfin, le défi était également de servir à égalité une même musique ce qui implique une écoute confiante et inconditionnelle de l'autre. Pour pouvoir reprendre son énergie, prolonger ses intentions, rebondir sur ses pistes. On sent cette confiance totale entre les trois musiciens, sans laquelle toute virtuosité est vaine. Et la volonté de transmettre à l'auditeur ce que l'on peut donner dans l'intensité d'un concert.

Si le répertoire était déjà constitué, c'est durant les trois jours d'enregistrement que le disque a pris forme, que les enchaînements ont été testés et retenus et que le choix final s'est imposé de lui-même. Le fil conducteur reste l'amour de la mélodie, de l'harmonie et du son, ce qui reste une caractéristique de la musique classique. Mais c'est un peu le négatif de cet univers que le trio a voulu rendre, empruntant les codes et le langage du jazz pour une musique qui finalement rejoint l'ordre du sacré. L'inattendu est partout, les portes ne se referment jamais complètement ; l'erreur est absente de ce type de processus, car une sorte de « main invisible », qui est la force du collectif, supplante le choix purement individuel,

voire individualiste. C'est l'essence même de la création, de la création en commun qui s'exprime dans les douze pistes de cet enregistrement, et c'est certainement ce qui en fait sa plus grande force et réjouit l'auditeur.

L'album débute avec une certaine



gravité avec *Es Ist Vollebracht* de la *Passion selon Saint Jean* de Bach. Profondément revisité par Édouard Ferlet, qui plonge dans les entrailles de son piano, l'œuvre nous embarque tout de suite dans l'univers soyeux et raffiné du trio. Les notes jaillissent de toute part, s'échangent, rebondissent, tel un exercice complexe de jonglerie. S'intercale alors un morceau de la plume d'Airelle Besson, *Infinité*. Auquel on a envie d'accoler « de combinaisons », tant le thème se démultiplie et se déploie à l'infini. L'image de l'oiseau, maître de l'immensité du ciel, vient également à l'esprit au bout de quelques instants d'écoute. Puis, l'on goûte à cette ravissante *Pavane pour une infante défunte* de Ravel (1875-1937) ; et c'est comme si le trio avait su absorber l'encre de la partition pour la restituer sur une autre page, par petites touches successives. Sublime. C'est ensuite au tour de Stéphane Kerecki de proposer deux œuvres originales : d'abord *Soon*, dont le jeu, rubato, s'accorde parfaitement avec l'ambiance précédemment créée ; puis *Manarola*, au rythme chaloupé, qui nous embarque au-delà des océans. Édouard Ferlet nous offre alors *L'histoire d'un enfant de Saint-Agil*, en référence au roman haletant de Pierre Véry

paru en 1935. On retrouve alors un certain suspense dans cette œuvre aux multiples ramifications.

Retour aux inspirations classiques avec la *Valse Sentimentale Op. 51 n°6*, composée par Tchaïkovsky (1840-1893) en 1882 pour piano. Le piano et la contrebasse se passent tour à tour la dynamique ternaire, la trompette faisant ressortir l'expression ultra-sensible de l'âme russe. L'hésitation entre un thème quelque peu tourmenté et une mélodie plus joyeuse est accentuée dans cette interprétation magnifiquement revisitée. Le titre suivant, *Windfall*, est repris du regretté pianiste anglais John Taylor, décédé en 2015 sur la scène du Festival de Segré, parmi les musiciens du quintette de Stéphane Kerecki qui présentait son album *Nouvelle Vague*. Clin d'œil et hommage. Puis, *Les stances du sabre* sont une occasion pour Édouard Ferlet de s'inspirer de la *Danse du sabre* de Khatchatourian (1903-1978) avant que nos oreilles ne soient éblouies par l'interprétation magistrale de la *Pavane* de Fauré (1845-1924) : l'exposition du thème laisse place à des espaces d'improvisation libre ; la trompette puis le piano revisitent cette mélodie si belle en l'ornementant ou en la détournant, sur une harmonie pouvant bifurquer dans de nouvelles directions. Enfin, les deux derniers titres, *Indemne et Résonance*, développent un jeu lyrique exacerbé, marquant la communion totale du trio.

Airelle Besson, Édouard Ferlet et Stéphane Kerecki signent ici un album d'une beauté indescriptible, unissant le raffinement de la musique de chambre et la profondeur du vocabulaire du jazz. Revisitant compositions originales et œuvres classiques, ils nous inondent d'un jeu solaire et

fluide, se jouant avec espièglerie de toute difficulté. Toujours en quête de la quintessence de l'inspiration, leur musique place très haut l'exigence mélodique et procure un apaisement sans égal. À partager !

■ BIG BAND BLEU CIEL MATTEO PASTORINO

🎵 SUITE FOR MODIGLIANI

Avec Matteo PASTORINO, clarinettes ; Gilad HEKSELMAN, guitare ; Matthieu ROFFÉ, piano ; Damien VARAILLON, contrebasse ; Jean-Baptiste PINET, batterie
(Réf. : CR73448 – Challenge Records – Bertus – Novembre 2017)

« L'on devrait considérer toute grande œuvre d'art comme toute autre œuvre de la nature. D'abord dans sa réalité esthétique, ensuite en dehors de son développement et des mystères de sa création, de ce qui a agité et ému son créateur » écrivait Amadeo Modigliani en 1904 à son ami, le peintre Oscar Ghiglia (1876-1945). Né en 1884 à Livourne, Modigliani échange avec lui une abondante et extraordinaire correspondance sur l'art, le processus de création et une philosophie de la vie en général. Puis il prend le chemin de l'exil, s'installant à Paris en 1906 où il va devenir une figure emblématique de Montmartre, de Montparnasse avant de quitter prématurément ce monde à trente-six ans. Presque un siècle plus tard, le clarinettiste sarde Matteo Pastorini, même pas trente ans, a suivi dans un autre contexte, le même cheminement. À 19 ans, il déménage à Paris où il fréquente le cycle spécialisé de Jazz du CRR de Paris dont il sort brillamment en 2012. Il collectionne les prix dès sa majorité jusqu'en 2015 (meilleur musicien Nuoro Jazz, puis Siena Jazz, finaliste du Concours de La Défense, vainqueur du tremplin

jazz à Saint-Germain-des-Près, prix du soliste Selmer, etc.).

Depuis son enfance Matteo voue une admiration et une passion sans bornes pour Modigliani. C'est ainsi qu'il a décidé de consacrer son nouvel album à l'éminent peintre, avec un titre sans équivoque : Suite for Modigliani. Confiant à son inspirateur ses impressions et ses émotions, Mattéo signe en quelque sorte une correspondance unilatérale, racontant les épisodes clefs de sa vie, illustrant de notes le processus créatif et la recherche artistique du peintre. La beauté pure et abstraite des œuvres de ce dernier transcende les époques, démontrant que le passé et le présent peuvent communiquer entre eux dans un gracieux respect. Or pour Matteo, « dans la peinture, la sculpture, la musique ou tout autre forme d'expression artistique, la recherche spontanée de grâce ou de pureté se ressemble, s'égalise, se réunit ». C'est peut-être cette quête qui constitue le lien le plus fort entre le peintre et le musicien. L'auditeur pénètre dans cet univers à pas de loup, l'oreille alerte, prête à tout écouter pour tout entendre. Il est alors servi, la matière sonore tour à tour explosant, se rétractant avant de se dilater à nouveau, entre exubérance et intériorité. Le matériau est riche, les compositions originales et les arrangements particulièrement soignés si bien que l'on épouse sans difficulté un propos à la fois exigeant et simple.

Le disque débute sur quelques accords de piano. Grave et simple. La clarinette éclaire un visage. Modigliani se concentrait passionnément sur la figure humaine. *Anima* rappelle que ses portraits n'étaient pas le reflet de son observation extérieure, mais de sa vision intérieure. Une vision noble et gracieuse, mélancolique et contemplative qui se transforme peu à peu en un

espoir inassouvi, une résignation douloureuse. Les iris de ses modèles disparaissent, tournés vers l'intérieur, vers l'âme. La guitare et la clarinette sont ici les guides de cette intériorité, entre conscient et inconscient, les révélateurs de la spontanéité de l'être humain. Puis, dans *Mama*, Matteo Pastorini évoque les arts premiers de l'Afrique qui inspirèrent la peinture et la sculpture de Modigliani. C'est aussi un hommage à sa terre natale et à cette nature qui inspire peintres et musiciens. Les aigus dominant ensuite dans *Muse*, un morceau composé en pensant à toutes les figures féminines qui ont inspiré le peintre, notamment Jeanne Hébuterne, la mère de ses enfants, compagne dévouée dans la vie comme dans la mort, avant de découvrir Fall Mood, qui évoque le Paris de l'automne, mélange de grâce et de mélancolie, d'effervescence et de poésie. *La Rue Delta*, en son numéro 7, était assidûment fréquentée par Modigliani ; c'est ici qu'il a rencontré de nombreuses figures du monde de l'art parisien, et plus particulièrement son premier et plus important mécène, propriétaire et créateur du Delta, le docteur Paul Alexandre. Enfin, Matteo conclut cette Suite avec *Partenze*, une ode au départ mais aussi à la vie et l'amour. Modigliani partagera



courageusement sa vie avec sa maladie, la défiant parfois dans les excès d'une vie de bohème. Un jour après sa mort, le 24 janvier 1920, sa femme se suicide. Leur amour demeurera dans la profondeur des yeux de ses modèles, dans cette continuelle

recherche de l'âme. La musique de Matteo Pastorino exalte cet amour, niché au creux des vagues sonores de sa clarinette, mais aussi dans les flux et reflux sonores de l'accompagnement. Le clarinetiste signe ici une Suite particulièrement stimulante, nous plongeant dans l'univers d'Amadeo Modigliani entre évidence et complexité, mélancolie et effervescence. Plongeant sa plume dans l'âme du peintre, il nous livre une musique à la fois profonde et puissante qui régale l'oreille et l'esprit. La fresque d'une vie intense et héroïque. Un incroyable opus.

■ A LIRE PUIS À ÉCOUTER

🎵🎵🎵 ICÔNES POP ROCK

de Philippe MARGOTIN
(Réf. Collection Hors Collection, 216 pages, Glénat, Octobre 2017)

« 'C'est une révolte ? - Non Sire, c'est une révolution'. La question de Louis XVI et la réponse que lui fait le duc de Liancourt, le 14 juillet 1789, pourraient assez bien s'appliquer, avec une certaine distanciation et une bonne dose d'humour, au vent nouveau qui souffle sur la vieille Angleterre au début des années 1960. À la guillotine a succédé la guitare électrique et aux sans-culottes se sont substitués de jeunes musiciens pour la plupart autodidactes animés par des rêves d'émancipation et de gloire ». Ainsi débute *Icones Pop Rock*. Ce n'est pas un somptueux enregistrement sur les pépites des sixties et seventies, mais un magnifique ouvrage sur les chanteurs et groupes qui ont illuminé cette époque épique. Il est signé par Philippe Margotin, romancier, chroniqueur, directeur de collections et auteur de nombreux livres : Ray Charles, Police, The Who, Radiohead, Muse, Amy Winehouse, U2, les *Rolling Stones*, John Lennon, Elvis Presley, Eric Clapton...

La liste est longue, à l'égal du talent de l'auteur pour nous faire partager l'univers de ces musiciens, chanteuses et chanteurs, qui sont devenus de véritables faits de société.

Philippe Margotin nous conte ici cette révolution musicale des années 60 et 70, qui marque également une véritable rupture générationnelle. Elle surgit quelques années seulement après l'émergence aux États-Unis d'une culture adolescente qui a pris le nom de rock'n'roll. C'est à Liverpool que la mèche a été allumée par les Beatles. Lorsqu'ils cisèlent leurs premières mélodies, tout le pays s'embrase et succombe. A Londres, ce sont les Rolling Stones qui prennent les choses en main et jouent le blues comme si leur vie en dépendait. Ensuite viennent les *Yardbirds*, *Them*, les *Who*, les *Kinks*, le *Spencer David Group*. Le rock anglais ? C'est bien d'une déferlante dont il s'agit.



Cette suprématie britannique en matière musicale se poursuit pendant plusieurs années et évolue en de multiples courants. Ainsi, après le *Mersey sound* des *Beatles* et le rhythm'n'blues des *Rolling Stones*, apparaissent puis s'affirment la pop colorée et la Mod music du *Swingin' London*, des *Kinks* à Donovan, en passant par les *Who*, *Procol Harum* ou les *Troggs*, le progressive rock de *Pink Floyd*, *Yes* ou *Genesis*. Au programme également de cette

Mélomanie

période, le heavy metal de Led Black Sabbath ou Deep Purple, le glam rock de T. Rex, David Bowie ou Roxy Music, ou encore les guitar heroes tels qu'Eric Clapton, Jeff Beck, Ritchie Blackmore, sans oublier Jimi Hendrix qui s'il est Américain, s'est hissé au sommet grâce au public britannique.

Au-delà des textes ciselés qui nous font vivre ou revivre avec fièvre et émotion cette époque, cette scène musicale anglaise des années 60 et 70 est magnifiquement mise en images dans cet ouvrage. Réalisés par les meilleurs photographes, les clichés réunis avec soin dans ce livre sont le reflet fidèle de ces vingt années authentiquement prodigieuses. Vingt années de liberté et de créativité prises sur le vif ! Un livre à offrir ou à s'offrir en cette période de fêtes de fin d'année !

■ POP & JAZZ

🎵🎹🎸 LAILA BIALI

Avec Laila BIALI, voix, piano, claviers ; George KOLLER, basse ; Larnell LEWIS, batterie ;

Ben WITTMAN, batterie, percussion

Invités : Ambrose

AKINMUSIRE, trompette ; Mike 'Maz' MAHER, trompette ; Sam YAHIEL, orgue ;

Glenn PATSCHA, orgue, claviers ; Lisa FISCHER,

voix ; Jo LAWRY, voix ; Carlos RICKETTS, voix

(Réf. 9041-2 – ACT – Janvier 2018)

C'est ce qui s'appelle une pépite ! Dès les premières secondes, elle inonde l'auditeur d'une lueur profonde, l'éclat s'intensifiant au fur et à mesure que les notes s'échappent du disque, comme si, retrouvant la lumière, elles recouvraient leur liberté originelle. Cette pépite s'appelle Laila Biali et elle vient de signer avec le label Act. Voix solaire, arrangements millimétrés,

musique jazz aux inspirations pop, parfois rock, son percutant et rythmiques ciselées, tout est là pour servir des chansons concises et efficaces, portant des mélodies sculptées à partir de matériaux nobles et originaux ! Son seul défaut, c'est qu'il va vous falloir attendre le 26 janvier pour vous procurer cet enregistrement explosif ! Alors pour vous permettre d'attendre, nous allons vous en dire un peu plus... !

Née en 1980 à Vancouver et ayant commencé le piano dès l'âge de 4 ans, Leila Biali étudie la musique classique et sort diplômée du Conservatoire Royal de musique avant de développer son intérêt pour le jazz peu avant sa majorité. À 19 ans, elle commence une carrière en parallèle de ses études supérieures qu'elle suit à Toronto. En 2003, elle est sacrée révélation de l'année aux National Jazz Awards, puis en 2005, claviériste et compositrice de l'année dans le même cadre. Elle se produit alors à l'international et notamment au *Carnegie Hall* à New York, au Cotton Club à Tohyo ou encore au North Sea Jazz Festival ; elle tourne avec Paula Cole, Chris Botti et Suzanne Vega, avant de rencontrer Sting en 2009 qui depuis ne tarit pas d'éloges à son sujet. Après avoir enregistré son premier album en leader en 2003 (*Introducing the Leila Biali Trio*), puis un deuxième, une commande de la *Canadian Broadcasting Corporation (From Sea To Sky)* et un troisième en 2010 (*Tracing Light*), elle obtient pour ce dernier opus le *Juno Award* en 2011, récompense ultime au Canada. Avec un dernier album à son actif en 2014, elle a pris le temps pour concrétiser son nouveau projet qu'elle nous présente aujourd'hui. Ce temps a été mis à profit et le résultat est plus qu'enthousiasmant !

Pour ce nouvel album, Laila

rassemble quelques-uns des plus grands musiciens de jazz d'Amérique du Nord : les membres de Snarky Puppy (on vous recommande par de découvrir ce groupe au groove incroyable !) Larnell Lewis à la batterie et Mike Maher à la trompette, l'organiste Sam Yahel (de *l'Elastic Band* de Joshua Redman), le trompettiste Ambrose Akinmusire et le bassiste Georges Koller, complice de longue date. Elle a choisi par ailleurs de s'entourer d'une seconde équipe d'artiste qui appartient plus au monde de la pop, ce qui donne cette coloration souple et acidulée : le batteur et coproducteur Ben Wittman (Sting, Paul Simon) qui est son mari à la ville, les vocalistes Lisa Fischer (Rolling Stones, Sting, Luther Vandross), Jo Lawry (Sting, Paul Simon, Peter Gabriel) et Carlos Ricketts (John Mayer, Adele, U2) et l'organiste Glenn Patscha (Sheryl Crow, Marc Cohn). L'ensemble sonne incroyablement juste et joue comme un seul instrument, galvanisé par des compositions originales de Laila Biali, excepté trois reprises de Coldplay, Randy Newman et David Bowie.

Prêts à découvrir douze morceaux tour à tour enflammés et sensibles ? Dès le début de *Got To Love*, le premier titre de l'album, vous serez sous l'emprise d'un *groove* implacable : la voix blues percute, les chœurs soutiennent, la batterie et les claps donnent le tempo, le piano assène ses basses et l'orgue s'envole. Ambiance ardente. Les joues encore empourprées et le corps transpirant, nous enchaînons avec un titre plus calme. Encore que. En effet, si le jeu est plus léger, *We go* garde un tempo enlevé, entre jazz funk et rythmique latine, la trompette, la voix et les percussions embrasant l'ensemble. Un court *break* fait de nappes sonores entre chœurs et claviers n'est prévu que pour relancer la dynamique, avec

une trompette échauffée. Le calme s'installe avec *Satellite*. En apesanteur, l'auditeur semble tourner autour de la Terre. La mélodie se déroule, fluide, raffinée, s'insinuant dans toutes les parties de son être comme un antidote au stress ambiant. Élegante reprise de Coldplay, le titre suivant, *Yellow⁴*, instille une atmosphère similaire, tout en ajoutant la force d'un jeu pop rock assumé : la tête dans les nuages, mais les pieds bien sur terre. Puis *Refugee* s'ouvre sur la pointe des sons. La voix développe un thème tendu, les accords du piano annonçant un jeu plus rock. La force du thème et des paroles rendent le ton plus grave. Après une séquence où le tempo, divisé par deux, s'assouplit, en signe d'espoir, la mélodie du début reviendra, mais avec une force qui sonne la mobilisation !



Les morceaux qui suivent nous offrent tour à tour ballade finement ciselée (Dolores Angel), douce bossa nova aux accents blues et au refrain délicieusement pop (*Queen of Hearts*), titre jazz chaloupé à la fois spontané et souple, avec moult improvisations (*Serenbe*) ou encore morceau jazz électro évoquant avec métaphores sonores l'univers numérique (*Code Breaking*). La reprise du titre de Randy Newman, *I Think It's Going To Rain Today⁵* apporte une touche de mélancolie dans un album où résonne plutôt volontarisme et apaisement. Le piano et la voix se livrent sans fausse pudeur, tels des amoureux se découvrant l'un l'autre dans une confiance naissante. L'avant-

dernier morceau, *Wind*, laisse ce nouvel élément porter et diffuser une nouvelle sérénité, sur un refrain jouant sur les sons et les rythmes. La mélodie originelle revient à la fin, s'installant sur des harmoniques aériennes et des chœurs en écho. Magnifique. L'album se conclut sur une somptueuse reprise du célèbre *Let's Dance*⁶ de David Bowie dont on aurait extrait la substantifique moelle, ce qui reste quand on dépouille le morceau de son ossature rythmique. Il en est au total profondément revisité et sonne comme une nouvelle œuvre à laquelle on aurait retiré l'esprit pop pour lui insuffler l'âme jazz. Grandiose opération à cœur ouvert !

Laila Biali est une découverte comme on les aime ! Sa voix est impressionnante, ses compositions rayonnantes. Le son explose et nous envahit dans tout notre être. Avec ce nouvel album portant son nom, longuement mûri et accueilli chez Act, elle nous offre une véritable perle qu'il convient d'avoir dans sa discothèque !

■ **DUO JAZZ**
IIRO RANTALA & ULF WAKENIUS
GOOD STUFF

Avec IIRO RANTALA, piano, compositions ; ULF WAKENIUS, guitare, compositions
(Réf. 9851-2 – ACT – Octobre 2017)

Vienne, Rome, Séoul... Iiro Rantala et Ulf Wakenius voyagent à travers le monde entier et sont toujours accueillis avec la même ferveur pour ce qu'ils sont : des esthètes de la mélodie et des virtuoses de leur instrument. L'idée d'un duo a émergé en octobre 2015, lorsqu'ils se sont arrêtés à la Philharmonie de Berlin. Saggi Loch, curateur des séries de concerts intitulés *Jazz at Berlin Philharmonic*, les a réunis

le temps d'une soirée pour le concert Tears For Esbjörn, un hommage au *leader* trop tôt disparu du trio E.S.T. À l'époque, ils ne jouent pas en duo, leur prestation s'intégrant dans un groupe plus large. Mais la rencontre est faite et pour eux, il était certain qu'ils retrouveraient pour jouer ensemble et partager leur amour du son et de la précision harmonique.

C'est ainsi que l'idée de cet enregistrement est née. Plus que le concept, c'est l'envie de jouer qui prédomine. *Good Stuff*. De la bonne marchandise peut-être, de la bonne matière sûrement. Le résultat est en effet là. Lorsque vous prenez deux monstres sacrés et que vous les rapprochez, ils se stimulent l'un et l'autre. Aucun défi n'est trop difficile à relever, aucune forme trop délicate à aborder, aucune partition, aucun projet ne résiste à un tel duo. Et cela quelle que soit la capitale dans laquelle ils se produisent, les titres des morceaux y font référence. Le répertoire choisi témoigne de tout cela. Si chacun est venu avec ses propositions de morceaux – qu'ils avaient eu l'occasion de jouer sur scène, mais pas forcément de travailler ensemble pour un enregistrement –, le pianiste et le guitariste ont décidé d'y ajouter des standards célèbres jazz ou pop (*Giant Steps* de John Coltrane enregistré en 1960 ; *Sir Duke* de Stevie Wonder⁷) mais aussi de revisiter quelques pages de musique classique : *Carmen* de Georges Bizet (1838-1875), *Nessun Dorma*, célèbre air pour ténor tiré de l'opéra *Turandot* de Giacomo Puccini (1858-1924). On trouve également des reprises ciselées : *What A Wonderful World* de George David Weiss et Bob Thiele⁸, *Love The Stuff*, le morceau conclusif, couplé avec *Ain't No Mountain High Enough* de Nikolas Ashford et Valerie

Simpson⁹. L'enregistrement mêle ainsi musique classique et de chambre, jazz et musique pop sans que l'on sache lorsque débute un morceau comment il va se terminer !

Mais au-delà du répertoire, ce qui frappe à l'écoute de ce disque, c'est la symbiose, la communauté d'esprit que partagent les deux musiciens. Dans leur jeu, parfois à l'unisson – comme dans *Vienna*, le premier titre – sans que l'on puisse mettre une feuille de partition entre les deux voix ; parfois dans un dialogue intense (comme dans *Nessun Dorma*), qu'ils se passent le thème, sans aucune rupture tels des jongleurs, ou bien qu'ils se répondent tout en se relançant sans cesse comme dans *Carmen*. Également dans leur interprétation et leur goût pour l'improvisation (notamment *Helsinki, Berlin*), mais aussi pour les ruptures et les décalages (*Palma, Seoul*). Enfin, dans cette fièvre rythmique qui



ne les quittent guère (*Sir Duke, What A Wonderful World*) avec un incroyable sens des nuances. Leur palette de musiciens est immense et ils se servent de toutes ces couleurs et attributs qu'ils maîtrisent à la perfection. Un titre comme *Rome* est emblématique à cet égard. Les deux derniers morceaux enfoncent le clou : l'auditeur est scotché devant tant de virtuosité et de finesse de jeu.

Le pianiste Iiro Rantala et le guitariste Ulf Wakenius nous offrent un véritable festin musical. Prolifiques compositeurs, infatigables musiciens, incomparables improvisateurs, ils nourrissent l'auditeur d'une variété de sons,

de styles et de notes qui jaillissent comme par magie de leurs doigts agiles et souvent espiègles. *Good Stuff* est un album virtuose pour un public mélomane qui n'aime rien autant que des musiciens qui n'ont plus rien à prouver. À se procurer sans délais !

Arnaud Roffignon
Averroès 2000
Christophe Jouannard

4 - Second single extrait de l'album *Parachutes* paru en 2000, *Yellow* reste encore aujourd'hui l'un des titres les plus connus du groupe Coldplay.

5 - Ce titre est enregistré pour la première fois en 1968.

6 - Succès phénoménal extrait du quinzième album éponyme de David BOWIE paru en 1983, dont les ventes sont estimées à 10 millions d'exemplaires dont 854.800 en France !

7 - Hommage à la légende du jazz Duke Ellington, mort en 1974, cette chanson est présente sur le double album du chanteur sorti en 1976, *Songs in the Key of Life*, sous le label Motown.

8 - Enregistré pour la première fois sous forme de single en 1967 et reprise depuis de nombreuses fois.

9 - Couple dans la vie, Nikolas Ashford et Valerie Simpson sont un duo de compositeurs-interprètes américain qui auront produit pendant plus de quarante ans un nombre incroyable de succès, pour eux, comme pour les autres. Ils commencent leur carrière en écrivant des chansons pour – excusez du peu – *The 5th Dimension*, Aretha Franklin ou encore Ray Charles. Ils se font ainsi remarquer par Berry Gordy de la Motown. Intégrés à cette maison, ils vont d'abord travailler avec un autre duo magique : Marvin Gaye et Tammi Terrel (pour lesquels ils ont écrit *Ain't no mountain high enough*). Ils vont également composer et produire la plupart des albums des années 70 de Diana Ross et ils signeront de nombreux titres pour Gladys Knight & The Pips, The Marvelettes, Teddy Pendergrass ou encore Chaka Khan. La liste est impressionnante. Eux-mêmes alignent les albums dans les années 70 mais surtout 80. Il faut se souvenir de l'année 1984 qui les fait rentrer définitivement dans la légende lorsque sort l'énorme titre *Solid* qui mettra le feu à tous les dancefloors de la planète !

La boîte à livres

Voici venir une nouvelle année et les fêtes qui l'accompagnent. La boîte à livres prend des vacances qu'elle emploiera en partie à lire les ouvrages qui lui sont parvenus ; elle en profitera aussi pour voir et revoir les expositions qu'illustrent les deux ouvrages dont il est rendu compte dans la chronique d'aujourd'hui... Elle va rêver comme autrefois d'une journée de signatures et d'une exposition de nos camarades peintres et dessinateurs... On rêve beaucoup à l'approche des fêtes... Puissent ces rêves se transformer en réalités avec l'année nouvelle. Bonne année !

■ Dors-tu content, Voltaire ?

Daniel Valot

Editions Complicités 2017

C'est un excellent recueil de nouvelles que nous offre aujourd'hui Daniel Valot. Le titre de l'ouvrage est celui de la première nouvelle et huit autres attendent le lecteur pour d'agréables moments. Elles sont bien écrites, et, pour certaines, la dernière page est une véritable « découverte ».

Je ne partage pas tout à fait la quatrième de couverture qui nous informe que « Daniel Valot s'est mis sur ses vieux jours à coucher sur le papier toutes les lubies qui lui passent par la tête. Et quelles lubies, toutes plus baroques ou loufoques les unes que les autres. » Si elles sont baroques ou loufoques « extérieurement », elles sont pleines de vérité et de sagesse. Et quant à mon ami Daniel, il n'est pas sur ses vieux jours. Il nous en donne la preuve.

En effet dans ces nouvelles, il y a de l'histoire et de l'actualité, du dit et du non-dit. Elles sont, chacune, accrochées au titre d'une citation. Un exemple ? :



« Il s'agit de la nouvelle titrée "Olivia", placée sous le signe de cette phrase d'Euripide : "Il n'est rien de plus précieux pour les enfants que la vertu de ceux qui leur ont donné la naissance." Vous voulez une autre citation ? Celle de la nouvelle "Le Grand Yaka" précédé de ce constat signé Coluche : "Pour qu'il y ait du chômage quelque part, il faut déjà qu'il y ait du travail". En France, il y a les deux. Seulement quand il y a du travail, les travailleurs se plaignent de travailler. »

Ce petit livre est une réussite d'humour et de sérieux à la fois. J'ai pris plaisir à le lire... Je viens de reprendre ses soixante-dix pages, et je dors content, comme Voltaire.

À vous d'apprécier...

■ Le Christianisme est un transhumanisme

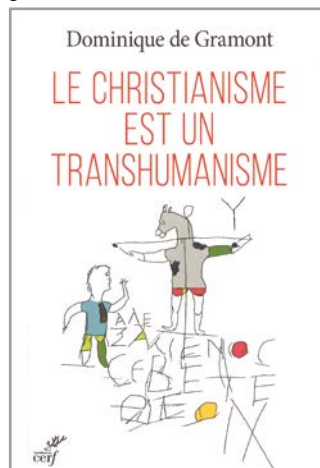
Dominique de Gramont
Les Editions du Cerf 2017

La lecture de ce livre m'a amené à me poser quelques

questions, que j'ai décidé de poser à son auteur.

Dominique de Gramont, pourquoi ce livre ?

C'est la suite d'un mémoire de mastère II, rédigé au terme de mes récentes études de théologie, menées à l'Institut orthodoxe Saint-Serge (la « Catho » n'a pas voulu de moi : toujours des problèmes avec la note de gueule). Mon maître de mémoire, Jean François Colosimo, par ailleurs éditeur, satisfait de mon travail, m'a dit un jour que je déjeunais chez lui : « Tu devrais écrire un livre. » Dont acte ! Quant au transhumanisme, c'est le sujet de mon mémoire : « La Toute-Impuissance de Dieu et la Toute-Puissance de l'Homme Objet. » Un thème bien éloigné, alors, de la doxa orthodoxe, mais qui me tenait à cœur, au point que Jean-François m'a donné comme consigne : « Aucun théologien n'a écrit sur ce sujet, alors tu fais comme tu peux. » Ainsi fut fait.



Dans mon livre, je constate que les écrivains chrétiens francophones qui abordent le sujet tapent à bras raccourcis sur le transhumanisme. Ils

cèdent à l'idéologie. En réalité transhumanisme et christianisme ont même propos, mais avec, il est vrai, plus que des nuances. D'un côté l'amortalité (TH) et de l'autre l'immortalité (techniquement, la *théosis*, ou divinisation de l'homme). Un *futurum* et un *adventus*. Comme je suis un garçon consciencieux, avant de partir en croisade, j'essaie de préciser de quoi je parle. D'où une sorte de « Que-Sais-je ? » sur les transhumanismes, dont les sources sont à trouver aux États-Unis (la France, hélas est sortie du jeu). Une description que je souhaite simple et claire, mais il semble que j'ai raté la cible !

Certainement pas. Il faut simplement vous lire avec attention et vouloir creuser le sujet avec vous.

Ensuite j'essaie d'analyser les enjeux, les risques du TH anticipés par le post-modernisme de la déconstruction qui a préparé le chemin : perte de la famille, du genre (du sexe), de l'emploi, surpopulation, faillite de l'Etat social, guerre des espèces (améliorées ou pas), etc. Pas de polémique, mais un état des lieux. Après quoi je suggère que le christianisme aurait son mot à dire pour le salut de l'homme et aussi celui du transhumanisme. Un christianisme épistémologique (Dupuy), post-religieux (Girard), érotique (Marion). En somme une anti-religion posthumaniste (le message du Christ comme je l'entends est transhumaniste, par exemple : comment humainement aimer son ennemi).

Je termine avec les théologiens américains, qui sont de vrais universitaires non relégués ou cachés. Ils sont divisés à raison de 50/50 sur le transhumanisme (heureux contraste avec la France). Ils redécouvrent le père Teilhard du Chardin, qui a osé écrire le mot transhumanisme, sur lequel je conclus en compagnie d'Henri Michaux que j'avais cité en introduction.

D'autres livres en préparation ?

Je tiens à vous préciser que c'est mon premier ouvrage à 70 ans. Je pulvérise *le prince de Lampedusa* ! J'ai fait paraître de très nombreux articles dont deux de commande dans la *Revue des Deux Mondes* : « Un mensonge nommé euro », un éloge de l'euro comme le titre ne l'annonce pas, et « L'heuristique du mensonge. » Je suis par ailleurs l'auteur d'une œuvre considérable mais non publiée ! J'écris en ce moment un tapuscrit, à ce jour intitulé « En attendant l'IA » (intelligence artificielle). Des éditeurs fous ? Je livre à l'attention de nos camarades cet ouvrage qui apporte des réponses aux questions que je me suis posées et qui me paraissent d'un intérêt tout à fait particulier.

■ **Le Médecin de l'impasse**

Jean -Pierre Hoss
Mon petit Editeur 2017

Je ne sais si vous avez lu *Impasse Valmy* paru, il y a trois ans. C'est l'histoire de François, un adolescent de 16 ans vivant en banlieue parisienne dans les années 1960, à l'époque de la fin de la guerre d'Algérie et de l'avortement clandestin. J'ai su par la suite qu'il avait rencontré un bon succès public. *Le Médecin de l'impasse* se passe dans la même banlieue, mais 20 ans plus tard, et beaucoup de choses ont changé. En effet François, 16 ans, tout bouleversé par la mort de Flora, sa jeune

fiancée, s'enfuit de la maison du fond de l'impasse, dans la banlieue parisienne, où il est né et a vécu avec ses grands-parents. Devenu médecin au Canada, il revient en France et installe son cabinet dans la maison de l'impasse. À travers son histoire et les relations qui se nouent avec ses malades et leurs proches, se dessine un paysage nouveau, celui de la vie en banlieue dans les années 1980, l'époque des années Mitterrand. Pendant ces 20 ans d'absence, la population de l'impasse s'est complètement renouvelée, avec l'arrivée, notamment, de l'immigration maghrébine.



Avec ses patients, François fait des rencontres qui vont changer le cours de sa vie. Il y a notamment Thiyya, la belle jeune femme berbère dont il tombe amoureux et qu'il va courtiser jusqu'à Essaouira ; Victorine, une vieille femme dont le cancer est en phase terminale et qui l'implore d'abrèger ses souffrances ; Patrick, le jeune drogué atteint du sida, à l'époque où il n'existe aucun traitement contre cette maladie, qui lui demande, comme un remède ultime, de lui prescrire le poison interdit ; Marielle, la brillante avocate, qui va le défendre avec passion devant la cour d'assises où le médecin se trouve mis en accusation. À travers ces rencontres,

et leurs conséquences sur la vie du médecin, le roman aborde plusieurs thèmes : la vie d'un médecin en banlieue parisienne ; l'immigration maghrébine des années 1980 ; les difficultés d'un mariage mixte ; les problèmes de la fin de vie. C'est un roman qui traite de problèmes aujourd'hui encore en pleine actualité, avec une dimension sociétale. Je vous en souhaite une excellente lecture.

■ **Sœurs brisées**

Jean-Marie Palach
Editions Daphnée et Chloé 2017

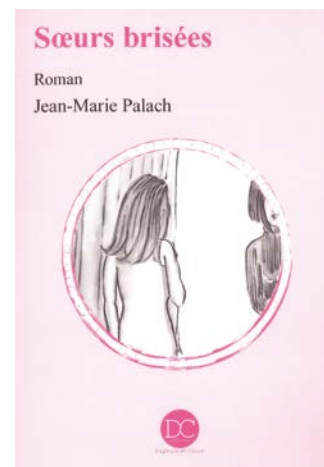
Quand j'ai reçu le dernier ouvrage de mon ami et voisin, Jean-Marie Palach, j'ai constaté qu'il continue d'explorer avec bonheur la palette des genres romanesques. Après les aventures policières de son héroïne récurrente, la célèbre commissaire Clémence Malvoisin, les tribulations historiques de son héros de quinze ans, Loïc le corsaire, enrôlé dans l'escadre de l'amiral René Duguay-Trouin en 1711, en pleine guerre de succession d'Espagne. J'ai voulu en savoir plus sur ces « sœurs brisées ».

Pourquoi reviens-tu à l'époque contemporaine en nous contant les cheminements psychologiques de deux sœurs que le destin n'a pas épargnées, Héloïse et Faustine ?

J'avais songé à ce sujet depuis longtemps et je me suis décidé à l'écrire. Héloïse est un auteur prolifique et couronnée de succès. Terrée chez elle, elle puise son inspiration dans les deux drames qui ont bouleversé sa vie : le décès de ses parents dans une catastrophe aérienne, alors qu'ils allaient la rejoindre, et plus tard celui de son fiancé dans un accident de voiture, alors qu'elle conduisait. Pour panser ses blessures, elle consacre ses journées à son écriture obsessionnelle. Ses livres évoquent un unique

thème, qu'elle soumet à des variations multiples : le passage de la vie à la mort.

Sa jeune sœur, qui ignore quasiment tout de sa carrière littéraire, végète dans l'administration. Belle et séduisante, courtisée par de nombreux hommes, elle refuse de s'engager. Les deux femmes peinent à communiquer. Le succès littéraire d'Héloïse est tel qu'à l'occasion d'un salon, elle est contrainte de se dévoiler au grand jour. Cette apparition en pleine lumière sera douloureuse, mais elle marquera le début d'une nouvelle vie.



Tout cela ne me paraît a priori pas bien gai, à cent lieues de l'album pour la jeunesse Tata la Panda et le hérisson perdu dont tu nous a récemment gratifiés et que j'ai eu le plaisir de chroniquer dans ces colonnes.

Il faut regarder l'ouvrage de plus près. C'est à la réflexion un roman résolument optimiste, qui montre comment les épreuves nous modèlent et aussi comment nous pouvons les surmonter ou nous laisser abattre par elles. J'y aborde des thèmes qui me tiennent à cœur : la sororité, le deuil, la littérature et le défi de la relation amoureuse. Chacun y trouvera en effet des échos intimes. Les lecteurs d'Héloïse lui affirment que son écriture a des effets thérapeutiques. Je souhaite

Signets

à mon tour des vertus et un succès équivalents à la prose de Jean-Marie. Notre ami est sur la bonne voie très certainement et je crois qu'il a quelques projets mais il n'a pas voulu m'en dire davantage...

■ **La Folle épopée des frères Willot**

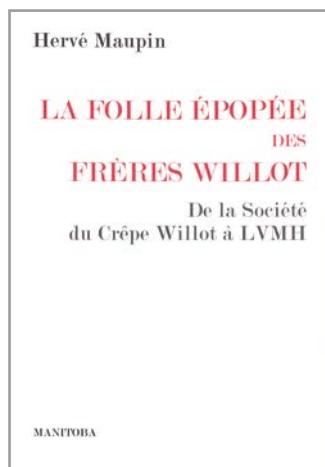
Hervé Maupin
Manitoba 2017

L'histoire des frères Willot n'aurait jamais été écrite si l'un de nos camarades Hervé Maupin, n'avait pas vécu pendant une quinzaine d'années cette folle épopée. C'est d'ailleurs le hasard qui a conduit le haut fonctionnaire qu'il était au ministère de l'Industrie. Ayant rencontré les quatre frères à l'occasion de la reconversion d'une de leurs usines, il se voit proposer de venir travailler avec eux. «Après deux mois de réflexion, écrit-il, j'opte pour la solution la plus aventureuse au détriment d'un exil doré. Je suis attiré par l'action... Le 1^{er} juillet, je rejoins le groupe comme secrétaire général adjoint. Je serai en disponibilité pendant deux ans et, à l'issue de cette période, démissionnaire d'office si je ne demande pas ma réintégration. Mes employeurs devront rembourser à l'État mes frais de scolarité.»

Comme lui écrit, l'un de ses amis, Francis Lotigie Browaeys, dans la préface « Ton manuscrit, je l'ai lu comme un roman en trois soirées... Tu as su agrémente l'histoire en laissant percer "la petite histoire", celle des hommes, de leurs erreurs, de leurs conflits sur les stratégies à suivre, l'industriel face aux financiers, chacun avec sa part de vérité car ces deux approches sont indissociables de la bonne gestion des entreprises »

Mais qui sont les frères Willot ? On n'en parle plus. Et pourtant la génération à laquelle j'appartiens n'a pas oublié cette

« affaire » : Bernard Antoine, Régis et Jean-Pierre Willot sont les fils de Pierre Willot, qui avait hérité d'une affaire familiale spécialisée dans la fabrication des bandes de crêpe et de compresses à usage médical et pharmaceutique. Elle surviva aux deux guerres mondiales. Les frères Willot – surnommés « les frères Dalton » – vont, à



force d'énergie, de bon sens et d'ingéniosité, bouleverser l'univers industriel du textile en crise. Ils vont participer à la structuration du secteur sclérosé. Leur boulimie d'acquisitions, véritable fuite en avant, finit par leur faire mordre la poussière. L'enjeu économique et social qu'ils représentent (ils ont acquis notamment la Belle Jardinière, le Groupe Saint frères, Le Bon Marché, Dior, Conforama, Ted Lapidus...) aboutira en 1981 à une pseudo-nationalisation de leurs activités. Remis entre les mains d'un repreneur privé, le Groupe Agache-Willot donnera naissance au fleuron de l'industrie mondiale de luxe : LVMH... d'où le sous-titre de l'ouvrage « De la société du crêpe Willot à LVMH ».

Cette folle épopée ne saurait être résumée : si c'est l'histoire des frères Willot, c'est aussi l'histoire d'une région. Ce livre a demandé à son auteur quatre années d'un travail de bénédictin pour la collecte d'innombrables documents,

procès-verbaux d'assemblées générales, comptes rendus juridiques, article de presse, une véritable œuvre de mémoire... Je tiens à ajouter que ce livre est enrichi d'une bibliographie et d'un cahier de photographies fortes intéressantes et bien choisies. Comme l'écrit Hervé Maupin, le scribe scrupuleux de cette véritable saga, « chaque époque à ses bons et ses mauvais génies ». Dans quelle catégorie faudrait-il ranger les frères ? En tous les cas, s'ils n'avaient pas existé, il aurait fallu les inventer...

■ **Machiavel et les conjurations**

Alessandro Campi
L'Harmattan 2017

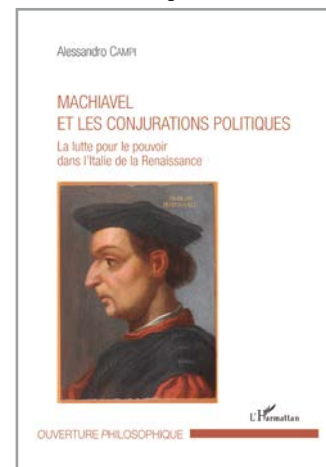
Notre camarade Christian Savés vient de me faire parvenir un livre très intéressant autour des écrits de Machiavel sur les conjurations. On connaît surtout le grand auteur florentin pour son ouvrage de référence, *Le Prince*, devenu l'un des classiques incontournables de la pensée politique. On le connaît un peu moins bien pour son *Discours sur la première décade de Tite-Live* ou encore pour son *Histoire de Florence*. Mais, peu nombreux sont ceux qui savent qu'il avait également écrit sur les conjurations. Ce, pour une raison bien simple : c'est, à ma connaissance, la première fois qu'est publié en langue française un ouvrage spécifique abordant la problématique des conjurations.

L'auteur de cet ouvrage Alessandro Campi, professeur à l'Université de Pérouse, est un éminent spécialiste de l'histoire, des idées, et de la pensée politique. C'est notre camarade Christian Savés qui, en sa qualité d'italianiste et de spécialiste d'histoire des idées et de la pensée politique, a supervisé la traduction de cet ouvrage paru en Italie en 2014

et s'est également chargé de sa publication en France.

Ce texte méconnu de l'auteur du *Prince* sur les conjurations nous éclaire donc et nous édifie sur ce qui fut la « face sombre » de la Renaissance. En effet, les conjurations, fréquentes en ce temps-là, ont constitué un phénomène politique majeur, une caractéristique marquante de cette époque. Elles demeurent indissolublement liées à l'histoire de la Renaissance. Ce livre est avant tout un témoignage précieux et de première main sur ce que fut son époque et ses excès... Une époque dont Machiavel ne fut pas seulement le témoin mais aussi le protagoniste, l'acteur.

L'époque se prêtait bien au déchaînement des passions et, avec elles, des intrigues et des conspirations. À la lecture de ce texte, j'en suis d'ailleurs venu à me demander si cette propension et même cette dilection pour la violence, les conjurations et autres conspirations n'était



pas alors un trait dominant du caractère des hommes et des femmes (ces dernières n'étant pas en reste) de cette époque. Bref, je m'interroge : est-ce que cette violence ne participait pas de leur idiosyncrasie politique ? Je n'ai, bien sûr, pas la réponse à cette interrogation mais je trouve, personnellement, que l'intérêt de ce livre est aussi de m'avoir amené à réfléchir sur elle.

Je recommande vivement la lecture de ce livre à toutes celles et ceux que la pensée politique passionne... ou qui, plus largement, s'intéressent à cette époque, trouble et fascinante à la fois, que fut la Renaissance.

■ 65-84

Stéphane Gillier

Editions Phébus-2015

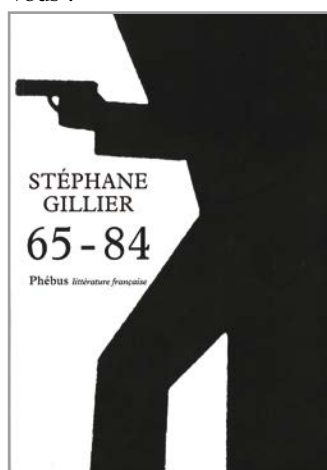
Stéphane Gillier, dans quelques jours sera notre camarade (il est encore élève de la promotion Louise Weiss au moment où j'écris). Il m'a fait la gentillesse de m'adresser un ouvrage *65-84* qu'il a publié avant son entrée à l'École. C'est bien volontiers que je vous en rends compte. Je l'ai lu avec une attention redoublée car j'étais curieux de découvrir un « nouvel écrivain » parmi nos jeunes camarades. Nous nous sommes rencontrés, et il m'a beaucoup appris sur son livre et sur lui.

Né en 1977, il a beaucoup voyagé. Il a été avocat avant d'entrer à l'Ena, mais le service de l'État et au-delà la notion de bien public, sont des choses qui l'ont toujours attiré. *65-84* est son second roman ; il a auparavant publié un premier roman, intitulé *Nappe à moules*. La couverture représente un homme avec un pistolet, stylisée de façon « art-déco ». Pouvez-vous me donner l'explication de cette illustration ?

Bien sûr. Contrairement à ce que la couverture laisse entendre, ce n'est pas un polar. Ce n'est pas un roman policier mais un « roman d'apprentissage. » C'est une réalité la confrontation avec le réel d'un agent de renseignement. *65-84*, du nom de code du narrateur raconte de l'intérieur le parcours d'un étudiant entré dans l'armée par goût de l'aventure... Il y a des voyages, du sexe triste et un mort. Mais le vrai héros du roman c'est l'écriture. Je dois aussi reconnaître que j'ai moi-même reconverti des

éléments vus dans mes séjours à l'étranger. J'ai effectivement été en Afghanistan au début des années 2000. Et j'y ai ajouté des éléments fictionnels.

Etre un agent de renseignement d'accord, mais à quel prix selon vous ?



En effet que reste-t-il d'un tel homme, de ses rêves, de ce qu'il peut espérer construire lorsqu'il lui faut, régulièrement, disparaître, mentir, arranger le réel ? Progressivement, il est happé par un monde discret, méticuleux, fragile parfois, qui, s'il est bien loin des idées reçues, n'en demeure pas moins hors normes.

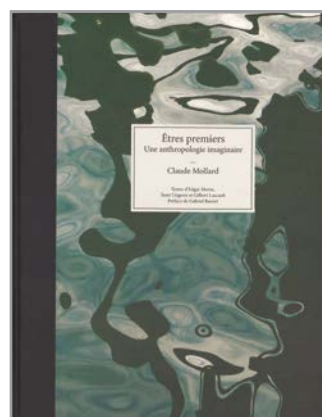
Vous me confortez dans cette idée que vous n'auriez pas écrit cet ouvrage si vous n'en aviez pas, en quelque sorte, vécu certains moments. Je me limiterai à cette citation.

Oui c'est exact je vois à quelle page vous faites allusion et qui est reproduite dans la quatrième de couverture : « Mes parents connaissaient mon affectation, c'est tout, il m'était interdit de donner quelque information que ce soit sur le travail que j'effectuais. Papa, je couche avec des filles, en Afghanistan, mais cela n'a rien à voir avec le travail à proprement parler, je vois de petits enfants sales, j'écris ce que les gens me racontent, je trouve les gens qui racontent le mieux, j'envoie ce que j'écris à des gens, qui écrivent à leur tour à partir de ce que j'ai pu

écrire, les hommes lisent, papa, je t'aime beaucoup, je fais des voyages, je suis un autre, et puis je reviens je suis moi de nouveau, dans un bureau, où j'écris sur ce que j'ai pu écrire, pour qu'on soit bien sûr d'avoir compris ce qui s'était joué, là-bas. » C'était bien ce passage qui avait piqué ma curiosité. Notre futur camarade n'a pas voulu m'en dire plus. J'attendrai donc avec impatience son prochain roman !

Pour conclure, comme je vous l'avais annoncé, je voudrais vous signaler deux beaux livres illustrés.

Le premier est celui de notre camarade Claude Mollard, dont nous avons pu admirer le talent de photographe lors de la petite exposition du 70^e anniversaire de l'École, avenue de l'Observatoire. Aujourd'hui



il expose rue des Beaux-Arts¹ « Les visages de Meknès. » Il publie à cette occasion *Êtres premiers - Une anthropologie imaginaire* : « Claude Mollard, écrit le préfacier, Gabriel Bauret, s'empare de la photographie comme un instrument d'investigation, porté par une intention qui mêle à son aventure plastique l'histoire de l'art ainsi que des considérations philosophiques croisant ce qu'Edgar Morin appelle une *anthropologie imaginaire*. Sa pratique s'organise autour d'un axe, on pourrait dire d'une obsession : débusquer les traits d'un visage, qu'il appartienne

au monde végétal ou minéral. Il mène son exploration dans les territoires très variés, proches et lointains, aussi bien en Europe qu'en Amérique, en Afrique ou en Asie. » Cet ouvrage est complété de textes d'Edgar Morin, Tomi Ungerer et Gilbert Lascault.

J'ai souhaité rendre compte d'un deuxième ouvrage *Les lettres à Alice* d'André Derain. C'est le témoignage exceptionnel d'un Français dans la Grande Guerre. Il est aussi une chronique de la scène artistique racontée d'une plume sensible d'une rare intelligence.



L'avant-propos est de sa petite-nièce, Geneviève Taillade² et les textes de présentation de Cécile Debray, directrice du musée de l'Orangerie ; Christiana Fabiani, auteur, metteur en scène et universitaire ; Valérie Loth, historienne de l'art. Ce livre vient de paraître (et que je vous conseille de lire) au moment où on peut visiter une belle exposition organisée par le Centre Pompidou : « André Derain, 1904-1914, la décennie radicale ».

Robert Chelle
Albert Camus 1962

1 - Galerie Patrice Trigano, du 7 décembre 2017 au 13 janvier 2018.
2 - Présidente de l'Association des Amis d'André Derain (exposition a lieu du 4 octobre au 29 janvier 2018)

Des jardins dans les établissements de soin, vers un mieux-être pour soignés et soignants.

Notre association Jardins et Santé vient de publier un ouvrage collectif *Des thérapies qui renouent avec la nature*, préfacé par le Pr Marcel Rufo, qui est un témoignage de l'évolution de la considération sociétale et environnementale portée aux patients depuis plus d'une décennie dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux. Par nos appels à projets nationaux, nos attributions de bourses, nos symposiums, nous avons côtoyé, accompagné ces professionnels de santé confrontés aux dures réalités vécues dans les lieux où ils exercent leur métier, soucieux de chercher des thérapies nouvelles. Nous avons rencontré ces patients, heureux de s'approprier des jardins qui leur sont dédiés aussi bien pour la promenade que pour y exercer une activité physique, artistique ou intellectuelle.

Jusqu'à récemment, nos voisins anglo-saxons étaient bien les seuls à songer à remettre l'homme dans un milieu naturel pour chercher à soulager autrement que par un support chimique son angoisse ou sa détresse dans des lieux qu'il faut reconnaître comme anxiogènes. Depuis une vingtaine d'années, la littérature en langue anglaise abonde en ce domaine. Des cursus universitaires, des formations diplômantes offrent à ceux qui sentent tout l'intérêt de cette démarche innovante, la possibilité de se former aux techniques de création d'un jardin à vocation thérapeutique dans des lieux de soin. S'il existe quelques ouvrages de langue française sur les jardins « thérapeutiques », ce sont le plus souvent des expériences personnelles ne donnant pas la vision d'ensemble des difficultés à résoudre. Cependant, les choses commencent à bouger : une parution nouvelle vient de combler cette lacune¹ et de nombreux articles sont publiés dans des revues scientifiques, dont la résonance est malheureusement assez faible hors des milieux médicaux.

Un peu d'histoire

Mais à quoi bon un jardin dit thérapeutique dans des lieux où l'on est sommé d'abord de développer des technologies de pointe et ensuite de faire des économies en rationalisant entre autres la gestion des malades ?

Il n'est pas inutile pour comprendre la situation actuelle de faire un peu d'Histoire.

À partir du III^e siècle et ce pendant environ trois

cents ans, les invasions barbares ont déferlé sur l'Europe conduisant à la dislocation de l'ancien Empire romain. L'apparition d'ordres monastiques et la permanence de l'Église ont permis de maintenir, vaille que vaille, une continuité spirituelle, culturelle, sociale. Le jardin, sujet qui nous préoccupe, s'est imposé et a persisté grâce à ces communautés fondées par des personnalités bien trempées, attachées à l'héritage du monde romain. Ainsi, saint Pacôme, au III^e siècle, fonde les premiers monastères avec des bâtiments communautaires autour d'une église avec un jardin et une hôtellerie pour recevoir les étrangers.

Aux IX^e et X^e siècles une 2^e vague d'invasion venue d'Europe orientale ruine de nombreux établissements monastiques. C'est malgré tout l'époque où est dessiné le plan de l'abbaye de Saint Gall qui inscrit le jardin – médicinal et potager – comme élément inhérent à sa structure.

Ces communautés religieuses non seulement font un lien culturel avec le monde antique mais, dans une société assez désorganisée, mettent leur dévouement et leur savoir au service des indigents, des déshérités et des malades, créant *de facto* les premiers « hôpitaux ». Le rôle du jardin alors est multiple. Il est pourvoyeur des remèdes pour soigner les corps – l'*herbularius* –, il est aussi un jardin vivrier, il est enfin lieu de repos et de méditation.



Le jardin des sens, Centre gérontologique départemental, Marseille



Ph. Laurence Toussaint

Un jardin sur le toit, Centre Robert Doisneau à Paris

Il faudra attendre le XVIII^e siècle pour que l'hôpital civil se détache de l'établissement religieux et le chirurgien Jacques Tenon à qui le roi Louis XVI demande en 1785 de repenser l'hôpital, génial enquêteur des mœurs hospitalières de nos voisins, tire les leçons de ses lectures pour rapporter le meilleur des expériences de nos voisins. Il ne semble pas alors remettre en question la présence des jardins, qui contribuent à assainir l'air et améliorer l'espace nécessaire aux malades. Un siècle plus tard, l'aliéniste Philippe Pinel, précurseur de la psychiatrie, considérera encore les jardins comme une composante naturelle indispensable de l'architecture hospitalière, puisqu'il en fait un outil d'apaisement pour les aliénés qu'il délivre de leurs chaînes.

Est-ce à dire qu'au XX^e siècle, le jardin hospitalier n'est plus qu'une persistance coutumière, devenu seulement objet d'étude patrimonial pour les historiens ?

La sagesse humaniste de l'abbesse Hildegarde de Bingen, qui considérait, dès le XII^e siècle le malade dans la totalité de son être physique, mental, spirituel et social, va rester longtemps enfouie sous la pesante chape des progrès irrépressibles de la chimie, de la biologie, des technologies et de la médecine en général, sûre de sa supériorité effective à guérir.

À partir des années 1960, après avoir relégué les jardins des établissements hospitaliers ou médicosociaux au rôle d'espaces verts rachitiques ou de parkings, des professionnels de la santé ont réagi face à la souffrance des patients ou des résidents, coupés de tout contact avec la nature ; leur stress ne pouvait les laisser indifférents. Sans remettre en cause les avancées positives de la médecine, il ne leur échappait pas que le patient est homme et qu'il ne se laisse pas facilement enfermer sans que sa psyché en souffre.

N'affronte-t-on pas la souffrance plus facilement dans un environnement moins anxiogène que l'hôpital, si propre, si moderne, si fonctionnel soit-il ?

Ce constat, les Américains, les Canadiens, en gens pragmatiques et attachés à la rentabilité, l'ont fait avant nous. Depuis une trentaine d'années déjà, des chercheurs comme Clare Cooper Marcus, Barnes ou Ulrich se sont intéressés à l'interaction entre environnement et patient. Ils ont constaté que, même dans l'optique nouvelle de la médecine ambulatoire et des programmes de réinsertion lorsqu'il s'agit de psychiatrie, la satisfaction des patients était acquise plus aisément dans un environnement beau ou apaisant comme peut l'être un espace rempli de fleurs, de massifs, d'arbres et d'arbustes, un lieu où le chant des oiseaux est audible, où un bassin ou une fontaine font entendre le murmure d'une eau vive.

La France, avec quelques décennies de retard, sauf des exceptions à souligner comme les

jardins thérapeutiques de l'Ehpad de Huelgoat en Bretagne créés à la fin des années 1970 par Jean Merret, un précurseur s'il en fut, s'est mise à réfléchir enfin sur ses jardins, autres que ceux attachés aux propriétés de campagne.

À tel point qu'enfin dans le 3^e plan Alzheimer pour les années 2008-2012, établi sur la base des travaux de la commission présidée par le professeur Joël Ménard, le jardin est nommément cité. L'objectif n° 5 – « améliorer l'accueil en établissement pour une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer » – mentionne la présence obligatoire d'un jardin ou d'une terrasse dans les unités d'hébergement renforcées (UHR).

La partie n'est pas encore gagnée

Cela va plus loin : « Les UCC (unité cognitivo-comportementale) doivent



Ph. Laurence Toussaint

Le jardin d'Emile Senteurs, Etablissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise.



Ph. Laurence Toussaint

Les quatre jardins, Foyer d'accueil médicalisé de Saint Etienne de Saint Geoirs

permettre de réduire les troubles comportementaux des patients qui ne savent plus exprimer leur mal-être face à une angoisse ou une douleur par le langage et vont déambuler ou être agités ou apathiques ; il s'agit de rééduquer l'orientation, éveiller la mémoire des sens et encourager l'évocation des souvenirs mais aussi d'apporter l'apaisement, diminuer le stress et l'anxiété, atténuer la dépression grâce au jardinage et plus largement au contact de la nature ». On ne saurait mieux dire. Enfin l'esprit d'Hildegarde réapparaît.

Pourtant la partie n'est pas encore gagnée. Ne sont considérés ici que les patients atteints par la maladie d'Alzheimer. Et tous les autres, autistes, dépressifs profonds, épileptiques etc. ?

Si, comme certains l'espèrent et y travaillent l'évaluation scientifique des effets du jardin et du jardinage sur les patients trouve enfin sa place,

perceptible d'une progression attendue.

Il faut espérer que l'ouvrage publié par Jardins et Santé serve d'inspiration et de guide à tous les gestionnaires de ces espaces dits verts, encore trop souvent abandonnés au tracteur tondeuse, et leur insuffler l'envie irrésistible d'y installer une vie foisonnante, odorante, colorée, poétique, généreuse et accueillante à tous, nous aidant à tracer un réseau de jardins respectueux des meilleures pratiques culturelles et jardinières à travers toute la France, des jardins devenus les relais d'une biodiversité souhaitable. ■

Par **Anne Chahine**

Présidente de Jardins & Santé

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T



l'ena hors les murs

Je souscris à abonnement(s) d'un an à l'ENA Hors les murs au prix annuel unitaire de 70,00 € (France) ou 100,00 € (Étranger).

Nom

Prénom

Adresse

Ci-joint mon règlement par chèque d'un montant de € libellé à l'ordre de l'AAE-ENA

Demande d'abonnement à retourner accompagné de votre règlement à : l'ENA Hors les murs
226, Bd Saint-Germain – 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 49 50 – Télécopie : 01 45 44 02 12